

2025

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

GROUPE  BENETEAU

BRINGING DREAMS TO WATER



Rapport Financier Annuel

2025

Assemblée Générale mixte

11 juin 2026

Beneteau - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 278 984 euros

Siège social: 16 boulevard de la Mer, Les Embruns, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, France

487 080 194 R.C.S. La Roche-Sur-Yon - APE 6420Z

Exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Les versions PDF et imprimée de ce rapport financier annuel sont des copies de la version XBRL déposée à l'AMF.



Sommaire

Rapport de gestion du Directoire	8		
1 Activité et performance 2025	10	5	Comptes annuels Beneteau SA 172
1. Faits marquants de l'activité et résultat opérationnel	10	1. Rapport de gestion de BENETEAU S.A.	173
2. Performance financière du Groupe	12	2. Comptes annuels BENETEAU SA	177
3. Déploiement du programme B-Sustainable	15	3. Annexe aux comptes annuels	180
4. Perspectives	15	4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	195
2 Facteurs de Risques	16	6	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise 199
1. Méthodologie d'identification et suivi des risques	16	1. Organisation générale de la gouvernance	200
2. Principaux risques identifiés	16	2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31/12/2025	208
3. Plan de vigilance – Devoir de vigilance	22	3. Politique de rémunération des mandataires sociaux	219
3 Rapport de durabilité	24	4. Rémunérations des mandataires sociaux en 2025	227
1. Informations générales	26	5. Contrôle interne et gestion des risques	236
2. Informations environnementales	46	6. Informations complémentaires	239
3. Informations sociétales	73	7	Assemblée Générale 2026 243
4. Informations sur la conduite des affaires	92	1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026	244
5. Annexes	97	2. Rapport complémentaire du Directoire sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte	245
6. Rapport de certification sur le rapport de durabilité	106	3. Rapport complémentaire du Conseil de Surveillance sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte	247
4 Comptes consolidés du Groupe Beneteau	112	4. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Mixte	249
1. Faits marquants de l'exercice	119	5. Rapports des commissaires aux comptes	251
2. Principes comptables	121	6. Projet des résolutions	255
3. Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice	125	8	Attestation du Rapport Financier Annuel 2025 261
4. Information sectorielle	129		
5. Données opérationnelles	130		
6. Charges et avantages du personnel	134		
7. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	138		
8. Provisions et passifs éventuels	146		
9. Financement et instruments financiers	147		
10. Impôts sur le résultat	160		
11. Capitaux propres et résultat par action	163		
12. Informations relatives aux parties liées	165		
13. Événements postérieurs à la clôture	166		
14. Honoraires des commissaires aux comptes	166		
15. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	167		

Organe de direction et de contrôle

Conseil de Surveillance

Présidente

Catherine Pourre

Vice-Président

Louis-Claude Roux

Clément Boyenval
(membre du Conseil de Surveillance
représentant les salariés)

Marie-Hélène Dick
Anne Leitzgen
Eric Léonard
Sébastien Moynot (Bpifrance)
Annette Roux

Luc Dupé (Censeur)

Directoire

Président du Directoire

Bruno Thivoyon

Directeur Général Opérations

Gianguido Girotti

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Beneteau et la Bourse

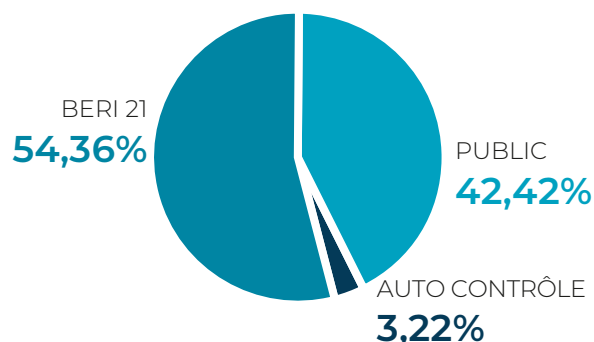
Structure du capital

82 789 840 actions de 0,10 €

Capital social : 8 278 984 €

Au 31 décembre 2025, la S.A. BERI 21, société détenue par le Groupe familial, détient 54,36 % du capital de BENETEAU SA.

À notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital de BENETEAU SA.



Identité du titre

Nom de la Société: **BENETEAU**

Place de la cotation: **Euronext Paris**

Compartiment: **Eurolist Compartiment B**

Date d'admission: **mars 1984**

Dénomination du titre coté: **Beneteau**

Code ISIN: **FR0000035164**

Nominal de l'action cotée: **0,10 €**

Nombre de titres: **82 789 840**

Droit de vote: **Oui**

Droit au dividende ordinaire: **Oui**

Contact

Relations investisseurs et actionnaires

Tél +33(0)2 51 26 88 50

Rapport de gestion du Directoire

Fondé en Vendée il y a 140 ans par Benjamin Bénéteau, le Groupe Beneteau est aujourd'hui un acteur mondial de référence de l'industrie nautique. Fort d'une présence industrielle internationale avec 16 sites de production et d'un réseau commercial mondial, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 850 millions d'euros en 2025 et emploie plus de 6 200 collaborateurs, principalement en France, en Pologne, en Italie, au Portugal, aux États-Unis et en Tunisie.

Fidèle à sa mission – Bringing dreams to water – le Groupe Beneteau imagine et conçoit des bateaux et des services offrant une expérience de navigation unique. À travers les neuf marques de la division Bateau du Groupe, nous proposons plus de 135 modèles de plaisance, répondant à la diversité des usages et des projets de navigation de nos clients, à voile ou à moteur, en monocoque ou en catamaran. Le Groupe est également présent dans les activités de services, que ce soit au travers d'offres de personnalisation, de maintenance ou de refit des bateaux, au travers de plateformes digitales de gestion de flottes et de Boat Clubs, ou encore via des produits de financement à destination des concessionnaires et des clients finaux. Le Groupe peut ainsi accompagner les plaisanciers tout au long de la vie de leur bateau.

Au cours des cinq dernières années, nous avons fait preuve d'expertise et de passion pour relever de nombreux défis – sanitaires, logistiques ou économiques – tout en transformant notre modèle économique, dorénavant recentré sur les marchés du nautisme.

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un environnement de marché difficile pour l'ensemble de nos zones géographiques. Dans ce contexte, les équipes du Groupe Beneteau ont à nouveau démontré leur capacité à s'adapter aux fortes évolutions des marchés du nautisme (ralentissement de la demande, droits de douanes aux États-Unis, dévaluation du dollar) et aux défis auxquels le Groupe a dû faire face (migration de l'ERP à Bordeaux, incident de trésorerie), tout en mettant en œuvre la **stratégie d'accélération des lancements de produits** qui a porté ses fruits. Les 23 nouveaux modèles présentés lors des derniers salons ont été

très bien accueillis par les plaisanciers. Les prises de commandes se sont ainsi inscrites en forte hausse et ont soutenu l'inflexion de l'activité observée au second semestre, conformément à nos anticipations. La discipline maintenue sur la gestion des stocks et des investissements nous a par ailleurs permis de **préserver un niveau élevé de trésorerie nette**, tandis que les mesures de flexibilité mises en œuvre pour préserver les compétences constituent aujourd'hui un levier opérationnel important pour accompagner le rebond.

Malgré un contexte de marché difficile, le Groupe et son écosystème ont maintenu leur engagement sur la **feuille de route vers un nautisme plus durable** que nous nous sommes fixés. Nous poursuivons nos initiatives pour rendre accessibles les offres de propulsion alternative et pour déployer un modèle d'économie circulaire qui contribueront à tenir notre trajectoire de 30% de réduction de l'intensité d'émission de CO₂ d'ici à 2030. Nous réaffirmons le développement d'un modèle social inspirant et fédérateur, illustré entre autres par la préservation de près de 700 emplois en 2025 et par la poursuite de l'initiative #StOpE contre le sexisme en entreprise. Nous avons signé le Business Call to Action lors de la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) à Nice et renouvelons **notre soutien au Pacte mondial des Nations Unies**, que nous avons rejoint en 2020. L'ensemble de la démarche RSE du Groupe et du déploiement du programme B-SUSTAINABLE sont détaillés dans le rapport de durabilité présenté selon les normes ESRS (chapitre 3 de ce rapport financier annuel).

Le bon accueil réservé aux nouveaux modèles qui s'est traduit par une hausse du carnet de commande pour 2026 devrait permettre une reprise significative de la croissance des ventes et du redressement des marges. L'engagement de l'ensemble des équipes du Groupe dans la poursuite de cette stratégie sera, une fois de plus, déterminante pour assurer les conditions du rebond de l'activité sur l'exercice, malgré la persistance des incertitudes macroéconomiques.

Bruno Thivoyon
Président du Directoire

Activité et performance 2025

1. Faits marquants de l'activité et résultat opérationnel

En M€	2025	2024
Chiffre d'affaires	848,6	1 034,4
EBITDA*	35,5	136,3
%EBITDA / CA	4,2%	13,2%
Résultat Opérationnel Courant	(21,6)	75,9
%ROC / CA	(2,5%)	7,3%
Résultat Opérationnel Non Courant	(0,0)	(0,0)
Résultat Net Part Groupe	(43,2)	92,6
Résultat net des activités poursuivies	(43,2)	29,5
Résultat net des activités abandonnées	0,0	63,2
Résultat net par action	(0,53)	1,15
Free Cash Flow **	(66,3)	1,9
Trésorerie Nette	247,9	357,2

* EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization, and IFRS 2 and IAS19 adjustments following IFRS GAAP ; soit le résultat opérationnel courant retraité des dotations/reprises de provisions pour risques et charges, dotations aux amortissements et retraitements IFRS suivants : PAGA – IFRS2, IDR – IAS19. Voir détail en point 2.2 – Structure financière

** Le free cash flow tient compte de la diminution de trésorerie lié à l'incident de fin décembre pour 84,8M€.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 848,6 M€ en 2025, en repli de 17% à taux de change constant (TCC), dans un marché du nautisme pénalisé tout au long de l'exercice par un environnement macroéconomique incertain. Après une phase de normalisation des stocks au sein des réseaux de distribution impactant l'activité du premier semestre (-27,3% à TCC), l'activité a connu une inflexion au second semestre (-5,2% à TCC), aussi bien en Europe qu'aux Amériques, soutenue par les premiers effets de la stratégie d'accélération des lancements de nouveaux modèles.

L'activité Voile, qui représente 44% des ventes de bateaux du Groupe en 2025, s'est contractée de 26,6% (TCC) sur l'ensemble de l'exercice. L'activité a notamment été pénalisée par la faiblesse de la demande finale pour les monocoques, ainsi que par une activité en net recul chez les loueurs professionnels. La dynamique négative s'est toutefois sensiblement infléchie sur la dernière partie de l'année, grâce au succès des nouveaux modèles. Les ventes de monocoques ont bénéficié du lancement des Oceanis 47 et Oceanis 52 de la marque BENETEAU, ainsi que du Sun Odyssey 415 de la marque JEANNEAU. Sur les segments du multicoque, les trois nouveaux catamarans présentés lors du salon Cannes Yachting Festival, les Lagoon 38, Excess 13 et Lagoon 82, ont infléchi les ventes au second semestre (-5% au S2 vs. -31% au S1 affecté en partie par le changement d'ERP).

L'activité Moteur, qui représente 56% des ventes de bateaux du Groupe, a enregistré quant à elle un chiffre d'affaires en baisse de 9,8% (TCC) sur l'ensemble de l'exercice. La tendance s'est néanmoins inversée au second semestre (+1% TCC vs. -19,5% au S1) grâce au rebond des ventes de bateaux moteurs en Europe. Sur les segments du Motor Yachting, le succès des catamarans à moteur de la gamme M-Line de PRESTIGE est resté soutenu toute l'année, tandis que le lancement des modèles Swift Trawler 37 et Grand Trawler 63 au second semestre a renforcé la dynamique de l'ensemble de cette gamme de la marque BENETEAU. Sur les segments du Dayboating, la reprise de l'activité des marques américaines, amorcée fin 2024, s'est poursuivie tout au long de l'année, soutenue par le succès commercial du modèle 38 T-Top de WELLCRAFT (primé en début 2025) et par le renouvellement des offres les plus accessibles de FOUR WINNS.

LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'est établi à -21,6M€ en 2025, soit une marge de -2,5% du chiffre d'affaires, avec une nette amélioration au second semestre (-1,0M€) suite à un premier semestre très dégradé (-20,6M€). Cette évolution reflète en premier lieu la forte baisse d'activité sur l'exercice, dont l'impact est estimé à -59M€, concentré sur le premier semestre. Comme anticipé, la normalisation de la balance inflation a par ailleurs pesé à hauteur de -25M€.

Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi la réduction de ses frais fixes et ramené la perte opérationnelle des marques américaines à 13M€ en 2025, générant ainsi de nouveaux gains d'efficacité à hauteur de 10M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le ROC en 2025 intègre également plusieurs éléments exceptionnels, avec un impact cumulé de près de -32M€. Les coûts des mesures de flexibilité mises en œuvre en France et en Italie pour préserver les capacités de rebond ont représenté 9M€ au titre de 2025. Les barrières douanières mises en place aux États-Unis et l'effet change euro-dollar, non répercutés dans les prix en 2025 et pris en partie en charge par le Groupe ont représenté un surcoût de 12M€ (au regard de près de 20% des ventes exportées depuis l'Europe vers les États-Unis en 2025). Enfin, le déploiement du nouvel ERP sur le site de Bordeaux, désormais stabilisé, a engendré sur le premier semestre un manque à gagner de chiffre d'affaires et des coûts d'inefficacité dont l'impact sur le ROC représente près de 11M€.

L'EBITDA du Groupe s'est élevé à 35,5M€, soit 4,2% du chiffre d'affaires (vs. 13,2% en 2024).

En M€	2025	2024
Résultat opérationnel courant Groupe	(21,6)	75,9
Amortissements courants	62,3	61,8
Provisions	(8,6)	(4,6)
Divers (1)	3,4	3,1
EBITDA GROUPE	35,5	136,3

(1) La ligne divers est liée aux avantages du personnel donnant lieu à provision (essentiellement les indemnités de départ à la retraite) et à la charge IFRS2 relative aux plans d'actions de performance.

L'EBITDA est calculé à partir du résultat opérationnel courant.

2. Performance financière du Groupe

2.1 Du résultat financier au résultat net

LE RÉSULTAT FINANCIER

En M€	2025	2024
Résultat financier Groupe	(23,6)	0,1
dont :		
· résultat de change	1,3	(2,6)
· charge d'intérêts nette des produits de placements	(25,0)	2,7

Le résultat financier de 2025 a été affecté par le désengagement du Groupe dans les activités de Boat Clubs et de charters détenues en minoritaire, toujours pénalisées par la faiblesse de leurs marchés, afin de se recentrer sur les métiers de services plus profitables liés au refit et à l'après-vente. Cette décision s'est traduite dans le résultat financier 2025 par une dépréciation de 29M€ des comptes courants d'associés et des garanties avec les sociétés Your Boat Club et Blue Sea Holding.

Les autres éléments du résultat financier 2025 comprennent 4M€ de produits financiers, nets des intérêts de placement,

et 1M€ de résultat lié aux couvertures de change. Les sociétés mises en équivalence représentent un produit net en quote-part de 5M€, provenant essentiellement des activités de financement.

Au 31 décembre 2025, les positions de couverture de change sont les suivantes :

- 130 000 KUSD de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 1,1562 USD
- 7 000 KPLN d'achats à terme au taux moyen pour 1 € de 4,3332 PLN/€

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sur l'exercice, la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à -5,2 M€, contre -18,6 M€ en 2024. La charge enregistrée en 2024 intégrait principalement la dépréciation totale des titres des participations dans les sociétés de location (Dream Yacht Charter, Navigare et Your Boat Club), dont le modèle économique a été fragilisé par le contexte d'inflation et la hausse des taux d'intérêt. À la suite de cette dépréciation, la valeur comptable de ces participations étant désormais nulle, le Groupe ne comptabilise plus les pertes complémentaires

de ces sociétés. Néanmoins, une provision pour dépréciation des comptes courants et des garanties octroyées qui y sont relatives a été comptabilisée en résultat financier sur l'exercice 2025 (cf. note 2.1).

Les informations relatives aux filiales, entreprises liées et participations sont disponibles au point 12 des éléments financiers du Groupe Beneteau. Les éléments des filiales de Beneteau S.A. sont disponibles au point 3.4.3 des éléments financiers de Beneteau S.A.

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net part du Groupe s'est établi à -43,0M€ en 2025, contre 92,9M€ en 2024, qui intégrait une contribution de 63M€ de l'activité Habitat cédée en fin d'année 2024.

2.2 Structure financière

En M€	2025	2024
Résultat Opérationnel Courant	(21,6)	75,9
Résultat Opérationnel Non Courant	(0,0)	(0,0)
Amortissements	62,7	61,7
Provisions	0,8	(4,9)
Résultat Financier	(23,6)	(0,7)
Impôts et taxes	(3,8)	(22,5)
Dividendes des sociétés MEQ	0,0	0,0
Valeur nette des actifs cédés	0,7	3,1
Flux de trés.aff.aux opér. opérationnelles des activités abandonnées	6,2	40,2
Marge Brute d'autofinancement	21,4	152,8
Flux nets d'investissements des activités poursuivies	(53,5)	(68,8)
Flux nets d'investissements des activités abandonnées	0,0	(14,2)
Variation de BFR des activités poursuivies (*)	44,0	(85,7)
Variation de BFR des activités abandonnées	0,0	20,0
Flux liés à l'incident de trésorerie (**)	(84,8)	0,0
Autres	0,0	0,0
Change	6,7	(2,2)
Free cash Flow	(66,3)	1,9
Dividendes	(115,1)	(59,0)
Actions Propres	(2,8)	(4,6)
Variation de périmètre	(8,5)	222,9
Flux de trés.aff.aux opér.de financement des activités abandonnées	0,0	(37,4)
VARIATION TRÉSORERIE NETTE	(192,7)	123,9
Trésorerie nette ouverture	357,2	233,2
Écart d'ouverture (***)	(1,3)	
Trésorerie nette clôture	163,2	357,2
Trésorerie nette clôture retraitée de l'incident de trésorerie	247,9	357,2

* Le flux variation du BFR est impacté par :

- 5,9 M€ correspondant à la dépréciation intégrale du compte courant consenti par le Groupe à la société mise en équivalence *Blue Sea Holding*, dont la valeur avait déjà été totalement dépréciée en 2024 ;
- 16,6 M€ concernant la dépréciation intégrale du compte courant accordé à la société mise en équivalence *Your Boat Club*, également entièrement déprécié au cours de l'exercice 2024 ;

** Cf. note 1.6 des comptes consolidés du Groupe (section 4) "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

*** L'écart d'ouverture est lié à la première comptabilisation, sous la norme IFRS 16, d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) contractée par la filiale tunisienne du Groupe.

Le Groupe a généré un Free Cash-Flow positif de 12M€ en 2025 (retraité des conséquences de l'incident de trésorerie et hors complément de prix versé en 2025 pour la cession de l'activité Habitat), malgré un ROC négatif. Cette performance traduit une maîtrise rigoureuse du besoin en fonds de roulement, avec notamment une réduction des stocks de 28M€ sur l'exercice, ainsi que des investissements nets limités à 54M€ contre 69M€ en 2024, tout en soutenant l'accélération du plan produits en 2025.

Après distribution de 115M€ de dividendes au titre de l'exercice 2024 et de la cession de l'Habitat, et compte tenu des acquisitions de Boat Management Services et Sailing Atlantic Services en 2025 pour 6M€ dans le cadre du recentrage des activités de services, la trésorerie nette s'est ainsi maintenue à un niveau élevé de 248M€ au 31 décembre 2025.

En M€	2025	2024
Investissements matériels	(53,8)	(64,6)
Produits de cession des immobilisations	1,1	3,9
Variation des dettes sur immobilisations	(0,8)	(8,0)
Investissements nets	(53,5)	(68,8)

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 730 M€ au 31 décembre 2025, contre 886 M€ au 31 décembre 2024.

Enfin, la rentabilité opérationnelle des capitaux engagés (ROCE) s'élève à -5% au 31 décembre 2025 (vs. 15% au 31 décembre 2024).

En M€	2025	2024
Chiffre d'Affaires	848,6	1 034,4
ROC	(21,6)	75,9
% ROC	(2,5%)	7,3%
Capitaux Engagés	462,9	512,0
Actif Immobilisé net	314,4	325,7
Goodwill	35,2	34,0
BFR	113,3	152,3
ROCE	(4,7%)	14,8%

ROCE : Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Engagés ; soit le rapport entre le Résultat Opérationnel Courant (ROC) et le niveau de Capitaux Engagés (Actifs Immobilisés nets y compris goodwill + Besoin en Fonds de Roulement)

2.3 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La cession de l'activité Habitat comprenait un prix initial et deux compléments de prix fondés sur les performances des exercices 2023 et 2024. Le complément de prix indexé sur l'EBIT 2023 avait été comptabilisé en décembre 2024 et a été encaissé en février 2025. Le complément de prix indexé sur

l'EBIT 2024 défini dans le contrat de cession porte sur un montant maximum de 13m€ et fait l'objet de discussions avec le cessionnaire ; à ce titre, aucune écriture complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes de 2025.

3. Déploiement du programme B-SUSTAINABLE

En raison de sa proximité avec les océans et du soutien que lui apportent un grand nombre de ses clients et de ses collaborateurs, le Groupe s'est engagé dans une démarche RSE volontariste. Après avoir signé le Pacte Mondial des Nations Unies en 2020, le Groupe s'est doté en 2022 d'un Comité RSE émanation du Conseil et accélère sa démarche avec le déploiement de son programme B-SUSTAINABLE autour de trois piliers :

- « **Ethical growth** » vise à assurer le développement d'une croissance éthique et responsable,
- « **Engaged crew** » pour renforcer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur avec l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail, le développement des compétences, la diversité et la rétention des talents,
- « **Preserved Oceans** » dédié au respect de l'environnement, à l'intégration de nos produits dans l'économie circulaire, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la protection de l'écosystème marin.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2025

Dans un contexte de fort ralentissement des marchés, amplifiée par la réduction des stocks dans les réseaux de distribution, le Groupe a mis en place des mesures de flexibilité destinées à conserver les compétences et les capacités de rebond de l'activité. Les mécanismes d'activité partielle en France et en Italie ont ainsi permis de **préserver près de 700 postes, soit plus de 10% de l'effectif** du Groupe. Ces leviers ont été complétés par le renforcement de la formation, qui atteint près de 15h par

salarié en 2025 (+12% vs. 2024), dont près de 30% a été réalisée en France sous la forme de compagnonnage.

Au-delà du volet social, le Groupe a également poursuivi ses efforts pour réduire l'impact environnemental de ses opérations, de ses produits et de sa chaîne de valeur. Les émissions de gaz à effet de serre de scope 1&2 ont été réduites de 9% en valeur brute basée sur le marché, en dépit d'un hiver plus froid aux États-Unis et en Pologne.

L'intensité des émissions totales de gaz à effet de serre s'élève à 680tCO₂/M€ de chiffre d'affaires, soit -26% par rapport à l'année de référence 2022. Le Groupe a également poursuivi l'industrialisation de ses innovations durables au service de l'expérience client. Le système de propulsion hybride série 48V, éprouvé pendant une année à bord de l'Island Cruising Concept, a été commercialisé à la fin de l'exercice sur deux premiers modèles pour offrir de **nouvelles expériences de navigation silencieuse et bas-carbone**. Dans la continuité de l'alliance orchestrée par le Groupe pour une économie circulaire du composite dans le nautisme, le premier catamaran Lagoon 82 à base de résines bio-attribuée à 45% et de fibres recyclées a été fabriqué sur le chantier naval bordelais, tandis que le second Lagoon 620 NEO est sorti du chantier italien entièrement refait.

L'ensemble de ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un plan ambitieux annoncé en 2023, visant à réduire de 30% l'intensité d'émission de CO₂ d'ici à 2030.

La démarche RSE du Groupe et le déploiement du programme B-SUSTAINABLE sont détaillés dans le rapport de durabilité (chapitre 3 de ce rapport financier annuel).

4. Perspectives

Dans un contexte de marché toujours aussi incertain, le Groupe Beneteau aborde l'exercice 2026 avec une dynamique commerciale en amélioration. À fin février, le carnet de commandes livrable sur l'année est en progression de plus de 10% sur douze mois, en hausse de 5% pour l'activité Voile, dans un marché en décroissance, et de 14% pour l'activité Moteur dans un marché actuellement attendu stable. Cette évolution confirme les premiers effets de la stratégie engagée, qui consiste à accélérer le lancement de 66 nouveaux modèles entre 2025 et 2027 de façon à stimuler activement la demande. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2026 avec le lancement de 24 nouveaux modèles.

Dans un contexte où les stocks dans les réseaux de distribution sont désormais normalisés, cette hausse du

carnet de commande pour 2026 permet au Groupe d'envisager une croissance significative des ventes sur l'exercice. Cette reprise de l'activité, combinée à des gains de compétitivité supplémentaires attendus entre 5M€ et 10M€ et à la stabilisation des coûts liés au déploiement du nouvel ERP, devraient permettre d'engager le redressement de la marge opérationnelle en 2026. Ces perspectives n'intègrent pas les effets éventuels directs ou indirects du conflit au Moyen-Orient sur l'activité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe compte poursuivre sa trajectoire d'innovation durable, avec l'objectif de réduire de 30% ses émissions de CO₂ d'ici à 2030 en intensité de chiffre d'affaires par rapport à 2022. Il entend également maintenir une structure financière solide lui permettant d'auto-financer sa croissance organique.

Facteurs de Risques

1. Méthodologie d'identification et suivi des risques

Le Groupe Beneteau est exposé, dans le cadre de ses activités industrielles, commerciales et financières, à un ensemble de risques susceptibles d'avoir un impact sur sa performance, sa situation financière, sa réputation ou la continuité de ses activités.

Afin d'identifier, d'évaluer et de maîtriser ces risques, le Groupe met en œuvre un dispositif structuré de gestion des risques intégré à son organisation et à ses processus de gouvernance.

Chaque année, une analyse structurée est menée afin d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'affecter la performance, la conformité, la réputation ou la continuité des activités.

Cette démarche, conduite en coordination avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles, permet d'actualiser la vision consolidée des expositions significatives du Groupe et de s'assurer que les dispositifs de prévention et de contrôle associés demeurent adaptés aux enjeux identifiés.

Les résultats de cet exercice sont ensuite présentés aux instances de gouvernance, contribuant à éclairer la prise de décision stratégique et à renforcer la transparence de l'information financière et extra financière communiquée aux parties prenantes.

Les principaux risques identifiés en 2025 ainsi que les éléments de mesures de traitement de ces risques sont exposés ci-après. Ceux marqués avec le symbole * sont liés pour tout ou partie avec des enjeux de durabilité détaillés dans le chapitre 3 "Rapport de durabilité".

Ces risques sont répartis en six catégories :

- Les risques stratégiques, de transformation et de marchés,
- Les risques opérationnels et environnementaux,
- Les risques financiers,
- Les risques informatiques,
- Les risques juridiques et réglementaires,
- Les risques liés aux ressources humaines.

2. Principaux risques identifiés

2.1 Risques stratégiques, de transformation et de marchés

ÉVOLUTION DU MARCHÉ, DE LA DEMANDE ET DES USAGES*

DESCRIPTION DU RISQUE

La période post covid a été marquée par un regain d'intérêt pour les activités de plein air, dont le nautisme, portées par une volonté accrue d'évasion et de loisirs individuels. Cette dynamique favorable a soutenu la demande sur les principaux marchés du Groupe. Toutefois, le contexte macroéconomique s'est progressivement dégradé. L'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et du carburant, conjuguée à la hausse des taux d'intérêt, a entraîné une augmentation des coûts de production ainsi que des prix d'acquisition pour les clients finaux. Ces évolutions ont contribué à un allongement des cycles de décision et à un report de certains projets. Les tensions macroéconomiques et le maintien de taux d'intérêt élevés sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur le niveau

d'activité du Groupe, tant en termes de chiffre d'affaires que de rentabilité.

Par ailleurs, le Groupe pourrait être confronté à une évolution structurelle de la demande liée à des transformations de sa base de clientèle. Ces facteurs incluent notamment le vieillissement de la population d'acheteurs, avec un âge moyen estimé à environ 65 ans et une part significative des ventes réalisée auprès de clients récurrents, une appétence potentiellement réduite des jeunes générations pour la propriété au profit de nouveaux usages, ainsi qu'une perception accrue des enjeux environnementaux pouvant influencer l'image et l'attractivité de la navigation de plaisance.

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION

En 2020, le Groupe a lancé le plan stratégique «*Let's Go Beyond*» avec pour ambition de placer l'expérience client au cœur de l'organisation et des processus décisionnels. Ce plan s'inscrit dans une stratégie de montée en gamme visant à privilégier une croissance en valeur, à renforcer l'attractivité des marques du Groupe et à proposer des offres à plus forte valeur ajoutée, tant en matière de produits que de services.

La mise en œuvre de ce plan s'est traduite par une rationalisation du portefeuille de marques et de modèles, avec un nombre réduit de marques et de références, compensé par des volumes accrus par modèle, permettant de gagner en lisibilité, en qualité perçue et en efficacité industrielle. Parallèlement, l'organisation industrielle a été adaptée afin de mieux refléter le positionnement produit et la montée en gamme : les unités de plus de 60 pieds sont désormais produites sur les sites de Bordeaux, en France, et de Monfalcone, en Italie ; les bateaux de 40 à 60 pieds sont fabriqués sur les sites Vendéens en France ; tandis que les unités de moins de 40 pieds sont produites sur les sites de Pologne, des États-Unis, de la Tunisie et du Portugal.

Le plan «*Let's Go Beyond*» a également permis au Groupe d'élargir son positionnement en entrant dans de nouveaux métiers du nautisme, en particulier ceux des services et de l'usage. Cette dynamique s'est concrétisée par le développement de la solution digitale Seanapps, facilitant la mise en relation entre le client final, son bateau, le distributeur et la marque, ainsi que par des prises de participation dans des sociétés de location de bateaux à la journée ou à la

semaine. Ces initiatives répondent à l'évolution des attentes des clients et accompagnent une approche plus flexible et premium de la navigation de plaisance.

En 2025, la solution Seanapps a poursuivi son développement avec la refonte de l'application pour les professionnels permettant de centraliser et uniformiser la gestion des stocks et la mise en service des bateaux. À ce jour, plus de 15 000 bateaux sont équipés de la solution digitale Seanapps et plus de 500 concessionnaires l'utilisent activement au sein du réseau du Groupe. Notamment à partir des données de la plateforme, le bateau Sea Loft 480 de marque JEANNEAU a été conçu pour proposer une nouvelle manière de vivre la mer : accessible, intuitive et responsable.

« *Notre mission est claire : nous concentrer sur ce que nous appelons la juste proposition pour chaque client (Meaningful Boating). Cela signifie innover à un prix acceptable pour rendre le nautisme accessible au plus grand nombre sans compromis sur la qualité* » explique Gianguido Girotti, Directeur Général Opérations.

Avec le lancement, sur trois ans, de 66 nouveaux modèles d'ici à 2027, le Groupe Beneteau déploie un plan de développement ambitieux et sans précédent. Ces nouvelles introductions renforcent l'ensemble de nos trois segments de marché et de nos neuf marques. À travers ce plan stratégique, le Groupe affirme son ambition de rendre la navigation accessible au plus grand nombre, que ce soit par la propriété ou par l'usage, tout en portant une promesse forte (exprimée dans le dispositif «*Bringing dreams to water*»), soutenue par une offre montée en gamme, innovante et durable.

DÉVELOPPEMENT CORPORATE

DESCRIPTION DU RISQUE

Les opérations de croissance externe constituent un levier stratégique du Groupe, visant à soutenir son développement par l'augmentation de ses capacités de production, la diversification de ses activités et l'intégration de nouvelles technologies. Ces opérations contribuent à renforcer le positionnement concurrentiel du Groupe et à accompagner la mise en œuvre de sa stratégie à long terme.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs dépend de la capacité du Groupe à mobiliser ses ressources financières et humaines dans des environnements de plus en plus incertains ainsi que d'intégrer efficacement les entités acquises.

Toute difficulté dans l'harmonisation des organisations, des processus, des systèmes d'information ou des cultures d'entreprise pourrait affecter la performance opérationnelle et financière du Groupe et, à ce titre, avoir un impact défavorable sur ses résultats.

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION

Le Groupe dispose d'un dispositif dédié à la conduite de sa stratégie de fusions et acquisitions. Un service spécialisé a la charge de l'identification et de l'analyse des cibles potentielles, de la supervision du processus de Fusion & Acquisition (F&A) ainsi que de la coordination avec l'ensemble des

directions concernées. À ce titre, il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de fusions et acquisitions du Groupe.

La stratégie de croissance externe est définie au sein du Comité Stratégique, puis soumise à validation par le Conseil de Surveillance de Beneteau SA. Sa mise en œuvre est pilotée par un comité Fusion & Acquisition (F&A) réunissant les membres du Directoire ainsi que les directions clés impliquées, notamment la Direction F&A, la Direction Juridique & Assurances Groupe, ainsi que la Direction Financière Groupe, afin d'assurer une gouvernance transversale et un alignement avec les objectifs stratégiques du Groupe.

Pour chaque opportunité envisagée, des diligences raisonnables approfondies sont conduites préalablement à toute décision d'investissement. Ces travaux s'appuient sur l'intervention de spécialistes internes et externes couvrant les volets juridique, fiscal, financier, environnemental, conformité, systèmes d'information, fusions-acquisitions et évaluation, afin d'identifier et de mesurer les risques associés.

Le suivi des opérations de F&A, tant pendant la phase d'intégration que post acquisition, est assuré au plus près des opérations par le comité F&A, avec un reporting régulier au Comité Stratégique garantissant une supervision continue et une maîtrise des enjeux opérationnels et financiers.

2.2 Risques opérationnels et environnementaux

QUALITÉ DES PRODUITS

DESCRIPTION DU RISQUE

En tant que constructeur de bateaux de plaisance, le Groupe est exposé à un risque de non-conformité de ses produits aux exigences réglementaires, normatives, techniques et de sécurité applicable, ainsi qu'aux standards internes définis en matière de conception et de fabrication. Des écarts ou défaillances dans le respect de ces exigences au sein des entités industrielles du Groupe, pourraient conduire à la mise sur le marché de bateaux non conformes.

Ces situations de non-conformité pourraient ne pas être détectées malgré les dispositifs de contrôle mis en œuvre tout au long des processus de conception, de production et de contrôle qualité. Elles seraient susceptibles d'entraîner des obligations de correction, des actions de mise en conformité ou des campagnes de rappel de produits.

Dans des scénarios défavorables, la non-conformité des bateaux pourrait être à l'origine d'incidents ou d'accidents affectant la sécurité des utilisateurs (incendie, voie d'eau, défaillance d'équipements), exposant le Groupe à des conséquences financières et réputationnelles significatives, ainsi qu'à des risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, voire pénale.

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION

Afin de maîtriser ce risque, le Groupe Beneteau s'appuie sur un dispositif structuré de management de la qualité. Depuis 2000, l'ensemble des sites de production, en France et à l'international, est engagé dans une démarche de certification ISO 9001, visant à garantir la qualité des processus, l'amélioration continue et la conformité des produits aux exigences applicables.

Par ailleurs, le Groupe dispose de la capacité d'informer rapidement ses clients en cas d'incident ou de problématique qualité, notamment via son réseau de distributeurs et grâce au déploiement de la solution digitale Seanapps, qui permet une communication directe et ciblée avec les utilisateurs finaux. À fin 2025, plus de 15.000 bateaux étaient équipés de cette solution, renforçant ainsi la réactivité et l'efficacité des actions correctives mises en œuvre.

La politique Qualité du Groupe ainsi que les dispositifs de prévention associés sont décrits plus en détail dans la section 3.3 du chapitre 3 «Rapport de durabilité».

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONNELS

DESCRIPTION DU RISQUE

Les activités industrielles et opérationnelles du Groupe exposent les collaborateurs à des risques en matière de santé et de sécurité. La survenance d'accidents du travail graves pourrait entraîner des dommages corporels importants, voire le décès de salariés, intérimaires ou de prestataires intervenant sur les sites du Groupe. Également, une exposition prolongée ou répétée à certaines substances dangereuses utilisées dans les processus industriels pourrait engendrer des maladies professionnelles. De tels événements seraient susceptibles d'entraîner des conséquences humaines majeures, ainsi que des impacts financiers, opérationnels, réglementaires et réputationnels pour le Groupe.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Les actions d'atténuation mises en œuvre reposent, sur le plan organisationnel, visent à renforcer la protection des personnes et des bâtiments concernés par le stockage de batteries au lithium, et à évaluer régulièrement le niveau de maturité des dispositifs de prévention des risques en matière de sécurité, au travers d'évaluations terrain réalisées en interne et par des prestataires externes spécialisés. Par ailleurs, un plan d'actions spécifique a été

mis en place afin de réduire l'impact des troubles musculosquelettiques (TMS) au sein de la filiale SPBI, en collaboration avec la CARSAT.

Sur le plan humain, le Groupe a poursuivi le déploiement de ses programmes de formation en matière de santé et de sécurité, avec la mise en œuvre du programme BSafe I chez Groupe Beneteau Portugal et Groupe Beneteau Tunisie, du programme BSafe II en France, ainsi que le déploiement continu du programme de formation HSEE BSafe I chez GB Portugal et GB Tunisie, du programme BSafe II en France, ainsi que le déploiement continu du programme de formation HSEE.

Sur le plan financier, le pilotage des risques s'appuie sur le suivi d'indicateurs de performance (KPIs) et sur la maîtrise des budgets associés, y compris les plans de prévention et d'actions. À ce titre, les indicateurs de sécurité sont également intégrés dans l'accord d'intéressement, renforçant l'alignement entre la performance opérationnelle, la prévention des risques et l'engagement des équipes.

L'ensemble des éléments relevant de ce risque sont bien évidemment partagés dans les organisations représentatives du personnel dans le cadre des structures de concertation propres à ce risque.

RISQUE DE DÉGRADATION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque de dégradation de la chaîne de valeur se traduit par une perte progressive de maîtrise des leviers stratégiques de création de valeur dans le secteur du bateau de plaisance. Il pourrait conduire l'entreprise à une rétrogradation vers un rôle de simple fournisseur de coques, en raison d'une externalisation excessive des activités de conception, de design et d'architecture navale, ainsi que d'une dépendance accrue à des fournisseurs stratégiques pour les systèmes à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, la chaîne de valeur est exposée à des risques de rupture d'approvisionnement liés à la concentration du sourcing sur un nombre limité de fournisseurs critiques, susceptibles de générer des retards de production, une hausse des coûts et une perte de fiabilité opérationnelle. Ces fragilités peuvent également entraîner une perte de compétitivité face à une concurrence internationale accrue et un retard d'innovation, notamment en cas d'insuffisance d'investissements en R&D ou de difficulté à anticiper les évolutions technologiques et réglementaires, en particulier en matière environnementale.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Afin de réduire ce risque, l'entreprise déploie un ensemble d'actions visant à renforcer la maîtrise des activités à forte valeur ajoutée et à sécuriser l'ensemble de sa chaîne de valeur.

La ré-internalisation des fonctions de design et d'architecture navale, rendue possible par le recrutement de compétences spécialisées, permet de préserver la différenciation des produits et d'éviter un repositionnement vers un rôle limité de simple fabricant de coques.

Le renforcement du budget dédié à la recherche et au développement, associé à l'exploitation des données issues des bateaux connectés, contribue à accélérer l'innovation, à approfondir la connaissance des usages clients et à anticiper plus efficacement les évolutions du marché.

La sécurisation des approvisionnements repose sur une diversification des sources d'achats stratégiques, une réduction de la dépendance vis-à-vis de fournisseurs clés, ainsi que la mise en place de contrats d'exclusivité ciblés avec des partenaires critiques, notamment pour les matériaux composites, la résine et le gel-coat.

Enfin, l'entreprise analyse des opportunités ciblées de croissance externe (fusions-acquisitions) afin d'intégrer des fournisseurs stratégiques et de renforcer la maîtrise de technologies clés. L'acquisition de Scheiber au cours de l'exercice 2025 en est une illustration, permettant au Groupe d'intégrer le multiplexage et le digital switching au sein de ses compétences internes.

2.3 Risques financiers

RISQUES DE CORRUPTION OU DE FRAUDE*

DESCRIPTION DU RISQUE

En raison des activités et de ses relations avec ses partenaires, ainsi que de l'étendue de sa présence géographique au travers de ses x de distribution, le Groupe est confronté à de nombreuses lois et réglementations internationales et nationales strictes en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude.

En France, la non mise en œuvre des mesures de prévention et de détection de la corruption prévues par la loi Sapin II pourrait exposer le Groupe à une sanction administrative ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne par un tiers indépendant, chargé d'en assurer le suivi et la conformité.

La fraude peut prendre plusieurs formes : fraude interne (vol ou détournement d'actifs de l'entreprise...) ou externe (faux fournisseur, blanchiment d'argent, "fraude au président", ...).

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Le programme de conformité du Groupe, et plus particulièrement le dispositif de prévention de la corruption, relèvent in fine de la responsabilité de la Présidente du Conseil de Surveillance de Beneteau SA. Cet engagement est pleinement soutenu par le Président du Directoire, ainsi que par l'ensemble des membres du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance. Leur implication collective contribue à instaurer et à porter un «*tone at the top*» fort, fondé sur l'exemplarité, l'intégrité et le respect des règles.

Les actions d'atténuation des risques de fraude et de corruption s'appuient sur le déploiement et l'animation d'un dispositif d'alerte interne conforme aux exigences réglementaires, accessible, connu et effectivement utilisé par les collaborateurs. Ce dispositif est complété par le renforcement des travaux de contrôle interne, notamment au travers de tests accrus de l'efficacité des contrôles clés, afin de détecter et prévenir les situations à risque. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée à la maîtrise des processus de création et de gestion des tiers dans les systèmes ERP du Groupe.

2.4 Risques informatiques

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET À LA CYBERCRIMINALITÉ

DESCRIPTION DU RISQUE

Le bon fonctionnement, la disponibilité et la sécurité des systèmes d'information du Groupe constituent des éléments essentiels à la continuité de ses activités, notamment en matière de production, de chaîne logistique, de gestion des commandes clients et des expéditions.

Toute défaillance majeure des systèmes d'information ou tout événement de cybercriminalité, susceptible d'entraîner une indisponibilité, un dysfonctionnement des outils informatiques ou encore la perte, l'altération ou le vol de données, pourrait affecter la continuité des opérations du Groupe. De tels incidents seraient susceptibles de générer des perturbations opérationnelles, des impacts financiers significatifs, une dégradation de la satisfaction des clients, des atteintes à la confidentialité des informations et du savoir-faire du Groupe, ainsi qu'un risque d'atteinte à son image et à sa réputation.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Le Groupe dispose d'une gouvernance centralisée des systèmes d'information, placée sous la responsabilité de la Direction Informatique Groupe, et s'appuie sur des équipes internes spécialisées, complétées par des prestataires de confiance. La maîtrise du risque de cybercriminalité repose sur une stratégie de sécurité informatique visant à renforcer les protections techniques, à réduire les vulnérabilités et à assurer la disponibilité des systèmes critiques.

Cette stratégie comprend notamment le déploiement de solutions de sécurité renforcées sur les infrastructures sensibles, la surveillance continue des systèmes avec l'appui d'un centre opérationnel de sécurité (SOC) externe, la réalisation régulière d'audits de vulnérabilité, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité. Le Groupe veille également à la continuité de ses activités par la mise à jour et le test de son plan de reprise d'activité (PRA), des dispositifs de sauvegarde des données et des mécanismes de redondance des infrastructures.

RISQUE LIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

DESCRIPTION DU RISQUE

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – EU 2016/679) encadre le traitement des données personnelles et s'applique notamment à toute entreprise établie sur le territoire de l'Espace Économique Européen. D'autres réglementations peuvent également exister dans d'autres pays et trouver à s'appliquer.

Pour le Groupe Beneteau, la poursuite de la digitalisation des processus opérationnels et projets de transformation, l'accroissement des services digitaux et des activités B2C, ainsi que les enjeux liés à la cybersécurité, renforcent encore l'omniprésence des données, leur rôle essentiel au sein de la chaîne de création de valeur du Groupe, mais aussi le besoin de ce dernier de se reposer sur une gouvernance et une stratégie forte de la donnée.

Au-delà des obligations réglementaires auxquelles il est soumis en matière de protection des données personnelles, le Groupe souhaite faire de la protection des données un élément différenciant pour ses clients et un marqueur de confiance pour ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, et dans la logique d'adopter une approche globale et harmonisée au sein du Groupe, d'autres législations et réglementations (ou projets) potentiellement impactantes doivent être suivies et prises en compte en lien avec la protection et la sécurité des données en général ainsi qu'avec les nouvelles technologies en particulier, étant à noter que la multiplicité des textes peut constituer une source supplémentaire de risques.

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION

Afin de se conformer à ses obligations réglementaires, mais avant tout pour assurer la protection effective de l'actif stratégique que constituent les données pour le Groupe et de garantir à ses parties prenantes licéité, transparence et loyauté dans le traitement fait de leurs données personnelles, le Groupe Beneteau met tout en œuvre, via des mesures organisationnelles et techniques adaptées aux risques, pour protéger les données, notamment contre une divulgation inappropriée ou un accès illégitime.

À ce titre, le Groupe Beneteau fait siens les principes clés suivants en matière de données personnelles :

- Placer les personnes au cœur de ses services et activités,
- Traiter les données personnelles de manière éthique et responsable,
- Avoir une visibilité de bout en bout des données personnelles, de leur traitement et des risques associés dans ses services et activités,
- Assurer la sécurité et protéger durablement les données personnelles.

En 2025, le Groupe a poursuivi le déploiement de son plan d'action. Cette année a été marquée par la poursuite des actions de sensibilisation et de formation, soit au travers du programme DataCare, soit au travers d'initiatives ciblées notamment auprès de certaines équipes en charge du commerce, de la communication digitale et des systèmes d'informations. Le travail de refonte des

procédures internes en matière de protection des données s'est poursuivi notamment en matière de gestion des incidents de sécurité impliquant des données. Ces travaux ont été mis en pause pour permettre la prise en compte de divers projets de réglementations structurantes (*Digital Omnibus Package* par exemple). Une Charte dédiée à l'intelligence artificielle a été mise en place ainsi que des actions de formation comprenant un volet dédié au *Règlement sur l'Intelligence Artificielle* afin de sensibiliser aux règles applicables et aux risques associés aux données dans ce cadre. Les différents outils contractuels construits en 2025 ont été mis à jour et un chantier a été initié afin de renforcer la sécurisation des contrats informatiques et, plus généralement, les relations contractuelles impliquant des traitements ou le partage de données. L'accompagnement de projets majeurs s'est poursuivi pour anticiper les enjeux liés à la protection des données et une partie des sites internet a été mise à jour,

notamment la politique de confidentialité, la politique cookies et le déploiement de la plateforme de gestion des consentements aux cookies (*Consent Management Platform*). Le dispositif de veille mis en place remplit son objectif de permettre l'anticipation.

Le DPO Groupe, avec l'appui d'un cabinet externe ayant un champ d'expertise plus large que celui ayant accompagné le Groupe Beneteau depuis 2022, poursuivra en 2026 les actions de renforcement de la conformité et du dispositif de gestion de risques associé. De manière spécifique, les travaux de refonte des procédures internes se poursuivront de même que les actions de sensibilisation et de formation ou la veille. L'accent sera particulièrement mis sur les enjeux liés à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la contractualisation et sur la gestion de la protection des données dans les projets majeurs du Groupe et leurs évolutions.

2.5 Risques réglementaires

RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES LOIS & RÉGLEMENTATIONS*

DESCRIPTION DU RISQUE

Toute évolution législative ou réglementaire significative, qu'elle soit anticipée ou non, est susceptible d'avoir des impacts défavorables sur les activités et les résultats du Groupe. De telles évolutions pourraient notamment affecter les conditions de production et d'utilisation des produits, entraîner une augmentation des coûts opérationnels liés à la mise en conformité — laquelle pourrait se traduire par une répercussion sur les prix de vente — et exposer le Groupe à un risque d'image en cas de non-conformité susceptible de donner lieu à des sanctions administratives, financières ou pénales.

À cet égard, le Groupe porte une attention particulière aux évolutions des réglementations environnementales applicables à l'industrie nautique. L'adoption de législations nouvelles ou le renforcement des cadres existants sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les processus de production ainsi que sur les coûts d'exploitation, notamment au sein de l'Union européenne. Ces évolutions réglementaires concernent en particulier l'utilisation de certaines substances dangereuses, telles que les PFAS ou les diisocyanates, la gestion des déchets, les modalités de mise en décharge et de recyclage, ainsi que l'emploi de matériaux de base comme le bois ou les composites.

Elles portent également sur la gestion et la protection de la ressource en eau, la réduction des émissions de CO₂ et le développement de solutions d'électrification des produits. Par ailleurs, l'adoption de réglementations nationales ou locales restreignant la navigation, telles que des limitations d'amarrage ou la mise en place de zones à faibles ou nulles émissions, pourrait également avoir un impact sur l'activité du Groupe.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Dans le cadre de sa démarche BSustainable, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée visant à suivre et à prévenir les risques environnementaux et réglementaires. Cette gouvernance s'appuie notamment sur l'allocation de budgets de recherche et développement destinés à la conception de produits intégrant des matériaux biosourcés et/ou recyclables, et présentant une performance énergétique améliorée tant lors de leur fabrication que de leur utilisation. Elle repose également sur la maîtrise des opérations en matière de santé, sécurité et environnement (HSEE), ainsi que sur des processus qualité permettant de garantir la conformité des produits aux exigences réglementaires et aux normes en vigueur, notamment européennes (CE) et américaines.

Par ailleurs, le Groupe participe activement aux instances représentatives de l'industrie nautique en France, notamment au travers de la FIN (Fédération des Industries Nautiques) et de l'APER (Association pour la plaisance Éco-Responsable), et prend part aux principaux événements professionnels du secteur, afin d'anticiper les évolutions réglementaires et normatives. Enfin, le Groupe a déployé une démarche d'évaluation des performances de ses principaux fournisseurs en matière de responsabilité sociétale et environnementale, notamment au moyen de la plateforme EcoVadis.

Les enjeux environnementaux liés à la conception, à la fabrication et à l'utilisation des produits du Groupe sont détaillés dans la section 2 du chapitre 3 «Rapport de durabilité».

2.6 Risques humains

RISQUE DE DISCRIMINATION, HARCÈLEMENTS ET AGISSEMENTS SEXISTES*

DESCRIPTION DU RISQUE

Les conséquences du harcèlement, de la discrimination et de l'inégalité des chances peuvent impacter négativement l'entreprise, notamment :

- Une baisse de la productivité et de la motivation des employés
- Une augmentation du stress et de l'absentéisme
- Un climat de travail hostile
- Des atteintes à la réputation de l'entreprise
- Des risques sanctions pénales ou condamnations financières

Une représentation inégale des populations femmes et hommes dans les différents métiers et niveaux de responsabilité dans le Groupe créerait un déséquilibre préjudiciable au bon fonctionnement de l'entreprise et au climat social.

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances ou de traitement entre les femmes et les hommes.

En 2025, le Groupe a poursuivi ses actions de lutte contre le sexisme et le harcèlement ; la parité et l'équité et le développement des potentiels féminins sous un même nom B-EQUAL. Ce projet est l'un des axes principaux de notre pilier « Engaged Crew ».

Les actions de prévention contre le harcèlement à caractère sexuel ou sexiste sont décrites dans la section 3.1.4 du chapitre 3 "Rapport de durabilité".

3. Plan de vigilance – Devoir de vigilance

Le Groupe Beneteau met en œuvre un plan de vigilance conformément aux dispositions de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Ce plan vise à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves susceptibles de résulter des activités du Groupe, notamment en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes et d'environnement, tant au sein des entités du Groupe que dans ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants.

La démarche de vigilance du Groupe s'inscrit dans un ensemble plus large de dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de conformité, qui contribuent à la prévention et au traitement de ces risques. Elle s'appuie notamment sur :

- La cartographie des risques du Groupe et le dispositif de gestion des risques ;
- Les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;
- Les dispositifs de contrôle interne et de conformité ;
- Les mécanismes de signalement et d'alerte mis à disposition des collaborateurs et des parties prenantes.

La définition et la mise en œuvre de la démarche de vigilance sont coordonnées au niveau Groupe avec la participation de plusieurs directions fonctionnelles, notamment les directions de l'Éthique, conformité et Contrôle interne, des Achats, des Ressources humaines et de l'Hygiène, Sécurité et Environnement.

Les principaux risques identifiés et les mesures associées sont présentés dans la cartographie des risques du Groupe figurant dans la section précédente. Certains de ces risques, signalés par un astérisque (*), sont également liés à des enjeux de durabilité et font l'objet d'informations complémentaires dans le chapitre 3 « Rapport de durabilité » ci-après.

Les politiques, actions et indicateurs relatifs à la prévention des risques en matière de droits humains, d'environnement, de santé et sécurité ou de pratiques responsables dans la chaîne d'approvisionnement sont détaillés dans le rapport de durabilité.

Dans une logique d'amélioration continue, le Groupe poursuit le développement de ses dispositifs de gestion des risques et de vigilance en cohérence avec l'évolution de son organisation, de ses activités et des exigences réglementaires applicables.



Rapport de durabilité

3.1	Informations générales	26
3.1.1	La RSE au cœur de la stratégie du Groupe [SBM-1]	26
3.1.2	Pilotage de la démarche RSE [GOV-1,2,3,4,5]	32
3.1.3	Identification et gestion des impacts, risques et opportunités [IRO-1, SBM-2, SBM-3]	35
3.1.4	Base de préparation [BP-1, BP-2]	43
3.2	Informations environnementales	46
3.2.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre [ESRS E1]	48
3.2.2	Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans le nautisme, de l'éco-conception à la fin de vie [ESRS E5]	55
3.2.3	Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles [ESRS E2]	62
3.2.4	Contribuer à la préservation de la biodiversité [ESRS E4]	64
3.2.5	Application de la Taxonomie européenne	66
3.3	Informations sociétales	73
3.3.1	Le pilier "Engaged Crew" [ESRS S1]	73
3.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]	88
3.3.3	Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs [ESRS S4]	89
3.4	Informations sur la conduite des affaires	92
3.4.1	Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité [ESRS G1-1,3,4]	92
3.4.2	Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme [ESRS G1-2]	95
3.5	Annexes	97
3.5.1	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2]	97
3.5.2	Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union	99
3.5.3	Tables de correspondance UN Global Compact & ODD	104
3.6	Rapport de certification sur le rapport de durabilité	106

PRÉAMBULE

Le présent chapitre comprend les informations en matière de durabilité du Groupe Beneteau, établies conformément aux dispositions de la directive (UE) 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD).

Ce chapitre présente les politiques, objectifs, actions et indicateurs du Groupe relatifs aux principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le présent rapport de durabilité a été établi par le Directoire, examiné par le Comité RSE et présenté au Conseil de Surveillance dans le cadre de sa mission de contrôle.

1. Informations générales

1.1 La RSE au cœur de la stratégie du Groupe [SBM-1]

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Suite à la cession de son activité de construction de mobil-homes, le Groupe Beneteau s'est recentré en 2024 sur le secteur du nautisme. Son activité principale concerne la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance¹.

Acteur mondial de référence dans le secteur de la plaisance, le Groupe Beneteau propose, grâce aux neuf marques de sa division Bateau, près de 135 modèles de bateaux de plaisance qui répondent à la diversité des usages et des projets de navigation des clients finaux, à la voile ou au moteur, monocoque ou catamaran.

Multispécialiste du nautisme, le Groupe est présent sur trois grands segments de marchés :

- Dayboating pour naviguer simplement à la journée sur un bateau moteur de moins de 14 mètres.
- Motor Yachting pour vivre à bord d'un bateau moteur qui combine confort et évasion.
- La Voile, monocoque ou multicoque, pour vivre le plaisir de naviguer en harmonie avec la nature.

En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 850 millions d'euros, dont 56% distribués chez des concessionnaires en Europe, 27% en Amérique du Nord, 10% dans le reste du monde et 7% auprès de loueurs professionnels disposant d'une empreinte mondiale.

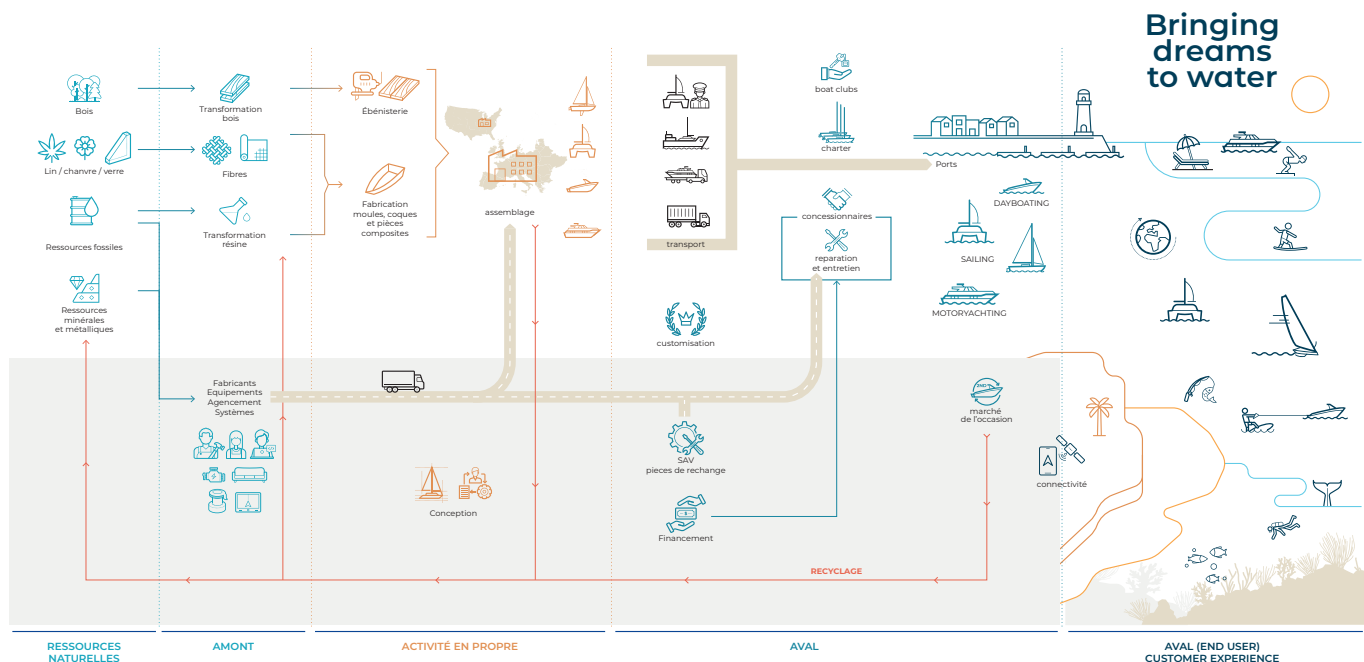
À travers sa division Boating Solutions, le Groupe est également présent dans les activités de Boat Clubs, location, marinas, digital et financement.

Fort d'une présence industrielle internationale, le Groupe compte un effectif de près de 6 200 collaborateurs, principalement en France (68%), en Pologne (20%), en Italie, au Portugal, en Tunisie et aux États-Unis.

Les événements marquants de l'exercice 2025 sont présentés dans le chapitre 1 "Activité et Performance 2025" du rapport financier annuel 2025 et synthétisés dans le modèle ci-contre.

Le Groupe a pour ambition de rendre le nautisme plus durable et accessible, au travers de ses produits, mais aussi via le développement d'activités de services (réparation et après-vente, métiers liés à l'usage, etc.). Le Groupe présentera son nouveau plan stratégique au cours de l'exercice 2026.

CHAÎNE DE VALEUR



1 Code NACE 30.12, visé à l'article 3.3 de la taxonomie européenne (technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport)

La chaîne de valeur représentée décrit la position du Groupe dans son écosystème. Celui-ci est divisé en trois grandes catégories :

- Amont (identifié Upstream ou **up** dans le reste du rapport) : les fournisseurs du Groupe (dont près de 1500 directs) qui l'approvisionnent soit en matières premières (bois, résine, fibre de verre, etc.) pour près de la moitié des flux physiques entrants, soit en équipements manufacturés (moteurs, mats, systèmes électroniques, équipements d'ameublement, etc.). Les transporteurs de ces marchandises sont également intégrés dans la partie amont ;
- Le Groupe (identifié Own Operations ou **oo** dans le reste du rapport) : les sites de production, y compris les usines dites amont (ébénisteries, prototype), les ateliers de moulage et d'assemblage, ainsi que les bureaux d'étude et de conception, et autres fonctions support ;
- Aval (identifié Downstream ou **dw** dans le reste du rapport) : en premier lieu, le réseau de concessionnaires

(près de 1200 points de ventes dans plus de 80 pays) et les loueurs professionnels (charters, Boat Clubs) qui achètent les bateaux du Groupe, ainsi que les transporteurs qui en assurent leur livraison par voie maritime ou routière. En deuxième rang, les organismes de financement, les marinas et sociétés de services. Enfin, les centaines de milliers de propriétaires et millions de plaisanciers qui naviguent sur les bateaux produits par le Groupe selon les différents types d'usage et segments de marchés (Dayboating, Motor Yachting ou Sailing)

Les centres de recyclage de bateaux, qui se développent, sont également intégrés comme une boucle retour dans la chaîne de valeur.

Le flux de pièces de rechanges et de maintenance, ainsi que l'organisation de salons nautiques font partie de l'écosystème, mais ne sont pas considérés à proprement parler dans la chaîne de valeur du Groupe.

MODÈLE D'AFFAIRES

NOS ATOUTS ET RESSOURCES

**Clients**

- 18 marques et services: 9 marques de bateaux, 9 services.
- Des millions de plaisanciers et de vacanciers qui nous font confiance.

**Collaborateurs**

- 6 210 collaborateurs dans 6 pays à travers le monde, dont la diversité de profils et de métiers nous permet d'innover et de performer.
- 84% de fierté d'appartenance.
- 4 centres de formation interne (France et Pologne).

**Innovation**

- 54 M€ d'investissement en 2025.
- 4 centres de R&D (France, Pologne, Italie et États-Unis).

**Partenaires et fournisseurs**

- + de 1200 concessionnaires & points de vente dans le monde.
- + de 1800 fournisseurs directs, dont près de 170 stratégiques sous contrats.

**Environnement**

- 86% de l'activité bateau certifiée ISO 14001.
- Près de 30kt de flux matière, dont près de 20% bioattribuée ou recyclée.

**Solidité financière**

- 730 M€ de capitaux propres.
- 248 M€ de trésorerie nette.

Bringing dreams to water*

Unique multispécialiste du nautisme, nous proposons l'expérience nautique la plus large du marché pour donner vie à tous les projets de navigation de nos clients partout dans le monde et ouvrir la voie à un nautisme plus durable.

**Rendre possibles les rêves sur l'eau*

**BATEAUX**

- Segment Dayboating
- Segment Motor Yachting
- Segment Voile mono-coque et multicoque

**SERVICES**

- Location de bateaux
- Solutions de financement
- Boat club et marinas
- Expériences digitales

**Notre démarche RSE****Nos priorités stratégiques****#1 MONTÉE EN GAMME**

Stratégie de croissance en valeur. Excellence de nos marques et de nos produits. Expérience client.

#2 ACCESSIBILITÉ

stratégie de conquête par le renouvellement d'une offre d'entrée de gamme accessible.

#3 EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Sécurité - Qualité - Efficacité de nos systèmes de production à travers le monde.

#4 INNOVATION DURABLE

Propulsions alternatives. Architecture navale. recyclabilité des matériaux. Refit.

#5 SERVICES

Offre de services dans le financement, la location et la personnalisation Client.

NOTRE CRÉATION DE VALEUR EN 2025**Réaliser les rêves sur l'eau du plus grand nombre**

- **23** nouveaux modèles de bateaux.
- **21** nominations & awards (dont 2 liés à nos innovations Développement Durable).
- **7.8M** de nouvelles expériences clients à venir (dont près de la moitié à la voile) grâce à près de 3000 nouveaux bateaux vendus.

**Inclure, développer et engager nos collaborateurs**

- **92 000** heures de formation (15h en moyenne par collaborateur).
- Réduction de plus de **15%** du taux d'accidentologie.
- **295** embauches en CDI dans le monde.
- **283** millions d'euros de salaires et charges sociales.
- Renforcement de **B-EQUAL**, programme accélérateur de parité.

**Bâtir avec nos fournisseurs et partenaires un avenir durable**

- **358 M€** d'achats consommés.
- **56%** de nos fournisseurs évalués dans la démarche ECOVADIS (vs. 24% en 2022).

**Partager la valeur**

- **35.5M€** d'EBITDA.
- **18 M€** de dividendes courants versés en 2025.
- **6 M€** d'intéressement et de participation.

**Préserver la biodiversité et les océans**

- **-26%** d'émissions de CO₂ en intensité de CA (tous scopes confondus et par rapport à 2022)
- **+ de 1000** collaborateurs sensibilisés au travers de la Fresque du Climat.
- **13 modèles** de bateaux proposés en propulsion alternative.
- Alliance avec des acteurs industriels majeurs pour un modèle d'économie circulaire du composite dans le secteur de la construction nautique.
- **67%** de déchets recyclés/valorisés. Premières chutes de fibre détournées de l'enfouissement.
- **83%** de bois d'origine certifiée, dont 71% de forêts écogérées.

**Contribuer au développement économique et social dans les territoires**

- **0,1 M€** de contributions en dons
- **18 M€** d'impôts versés.

LE PROGRAMME B-SUSTAINABLE

Le Groupe Beneteau a décidé d'accélérer sa transformation au service d'un nautisme plus durable en lançant en 2022 le programme B-SUSTAINABLE. Validé par le Comité de Direction et le Conseil, ce plan à moyen et long terme s'inscrit dans la stratégie *Let's Go Beyond!* du Groupe. Il contribue à donner le cap à tous les collaborateurs et parties prenantes pour être acteurs d'un nautisme durable.

Le programme B-SUSTAINABLE s'articule autour de trois piliers :

- « **Ethical growth** » vise à assurer le développement d'une croissance éthique et responsable ;
- « **Engaged crew** » a la double ambition, d'une part, de renforcer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur avec l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail, le développement des compétences et de la diversité, et d'autre part, de retenir ainsi les talents ;
- « **Preserved Oceans** » est consacré à la réduction des impacts des activités sur l'environnement, à l'intégration des produits dans l'économie circulaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'écosystème marin.

Le programme B-SUSTAINABLE contribue, à l'échelle de l'écosystème du Groupe, à l'atteinte de 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (voir annexe ODD). Avec une sensibilité particulière aux enjeux de bonne santé et de bien-être (ODD3) et d'un monde juste basé sur l'éthique des affaires (ODD16), le Groupe Beneteau contribue de manière forte, à l'échelle de son industrie, à l'accès à des emplois décents (ODD8) et à une production et une consommation durable (ODD12). Le Groupe vise également à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique (ODD13) et à promouvoir la protection de l'écosystème marin (ODD14).

Pour suivre sa trajectoire de progrès, le Groupe a défini des objectifs transformants, quantifiés à horizon 2025 ou 2030, pour les principaux volets de ces trois piliers. L'analyse de double matérialité conduite en 2024 a permis de confirmer la matérialité des enjeux du programme B-SUSTAINABLE. Dans le cadre de la revue périodique de ces enjeux avec son Comité RSE en 2025, le Groupe a complété cette feuille de route en quantifiant une ambition de progression sur le taux de matière bio-attribuée. Pour les enjeux dont les objectifs d'amélioration étaient définis jusqu'à 2025, le Groupe a également travaillé sur leur trajectoire à horizon 2030. La mise à jour de cette trajectoire sera publiée dans le cadre du rapport 2026.

Les objectifs, politiques et plans d'action concrets sont détaillés dans les chapitres de ce rapport.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2025

Malgré la forte baisse de l'activité en 2025, le Groupe Beneteau a poursuivi sa feuille de route pour un nautisme plus durable et maintenu la dynamique sur l'ensemble de ses piliers et sur sa chaîne de valeur.

Sur le pilier Ethical Growth, près de 56% des achats du Groupe en 2025 sont ainsi issus de fournisseurs dont la démarche RSE a été formellement évaluée, soit +6pts de mieux que l'objectif fixé (voir section 4.2). Le service Achat poursuit par ailleurs le renforcement de sa démarche responsable en approvisionnement bois : près de 85% de ces achats sont d'origine certifiée et près de 71%¹ proviennent de fournisseurs dont les forêts sont éco-gérées, soit plus de 15 points d'amélioration par rapport à 2024 (voir section 2.4). En matière d'Éthique & Conformité, un plan de formation a été déployé en 2025 dans la continuité de la cartographie des risques corruption (réalisée en 2024 selon les recommandations de l'AFA) : à la fin de l'année 2025, près de 90% de la population totale ciblée et la totalité des cadres dirigeants (GMC) ont déjà complété cette formation (voir section 4.1). Enfin, la feuille de route Qualité 2030, adoptée en 2024 pour toujours mieux assurer la sécurité du plaisancier et la qualité des produits, porte ses fruits : en 2025, le taux de réclamation clients est ainsi passé sous le seuil de 0,5% des ventes, en amélioration annuelle de 5 points de base (voir section 3.3).

Sur le pilier Engaged Crew (volet social), les efforts du Groupe se sont concentrés, dans un contexte de marché difficile, sur la préservation des compétences afin d'assurer les capacités de rebond de l'activité en 2026. La mise en place de mesures d'activité partielle en France et en Italie ont ainsi permis de maintenir près de 700 postes, soit plus de 10% des effectifs. Un programme renforcé de formation ("compagnonnage") a également été bâti pour accompagner spécifiquement les opérateurs sur les métiers critiques de la production. Le déploiement dès 2025 de ce compagnonnage a permis d'atteindre l'objectif de 15h de formation par employé (+12% par rapport à 2024 (voir section 3.3)). Si la mixité des équipes (GMC) et des instances dirigeantes reste un défi important, les différentes campagnes et actions du programme B-Equal ont permis de poursuivre la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs sur l'équité au sein du Groupe (voir section 3.4). Le programme B-SAFE d'amélioration de la sécurité des employés a par ailleurs été déployé en Tunisie et au Portugal. Les progrès notables réalisés ont permis de réduire le taux de fréquence global des accidents de plus de 15% par rapport à 2024 et de conforter la trajectoire ambitieuse que le Groupe s'est fixée (voir section 3.1).

Sur le pilier Preserved Oceans (volet environnemental), les émissions de carbone (tous scopes inclus) se sont élevées à 680 tCO₂eq par million de chiffre d'affaires, en baisse de 26% par rapport à l'année de référence 2022. En dépit de la baisse d'activité, le Groupe a poursuivi ses initiatives dans le choix de matériaux utilisés, biosourcés et recyclables, dans la sélection de solutions de propulsion alternatives, ainsi que dans l'optimisation de ses solutions d'architecture navale afin de rendre accessible et positive pour les clients du Groupe l'ambition de réduire de 30% l'intensité d'émission de CO₂ d'ici à 2030.

1 Données calculées sur la base du mix de certification des fournisseurs de bois.

- Sur le plan des matériaux, l'année 2025 a été tout particulièrement marquée par l'alliance du Groupe Beneteau avec des acteurs industriels majeurs (Veolia, Arkema, Chomarat, Composite Recycling et Owens Corning) afin de proposer un modèle d'économie circulaire pour le composite dans le secteur de la construction nautique. Cette démarche d'éco-conception s'est également traduite en 2025 par l'achat de 172 tonnes de résines et de fibres bio-attribuées (voir section 2.2) et le recyclage matière de la première tonne de chute de fibres.
- La marque JEANNEAU a également lancé la nouvelle gamme de bateaux moteurs Sea Loft, à l'architecture navale innovante et avec une motorisation hybride qui permet de naviguer jusqu'à 5h par jour sans émissions grâce aux panneaux solaires qui s'intègrent dans ce système. Les autres marques du Groupe ont par ailleurs commercialisé 2 modèles supplémentaires de bateaux pouvant être équipés d'un moteur électrique (BENETEAU First 30) ou d'une motorisation hybride série (Excess 11), bien que les ventes restent encore faibles à ce stade.

Sur ce volet environnemental, des progrès notables ont également été réalisés sur les sites industriels. Les projets d'économie d'énergie et de décarbonation du mix électrique ont ainsi contribué à réduire les émissions de scope 1&2 de 9% par rapport à 2024 (voir section 2.1.2). La baisse d'activité et la perturbation liée au changement de système ERP sur le chantier bordelais ont en revanche affecté le taux de recyclage des déchets. Celui-ci reste toutefois toujours supérieur à 2022, bénéficiant des bonnes pratiques mises en place sur les sites certifiés ISO 14001. Enfin, le Groupe a maintenu ses efforts de sensibilisation de ses collaborateurs, dépassant au cours de l'année 2025 le seuil de 1000 salariés formés à la Fresque du Climat.

DISTINCTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Les efforts engagés par le Groupe Beneteau pour concevoir des bateaux plus durables ont, cette année encore, été récompensés par ses pairs.

En 2025, l'initiative innovante d'économie circulaire pour le composite dans le secteur de la construction nautique a été saluée par 3 prix différents, dont celui décerné par le Metstrade. Le Groupe remporte ainsi pour la quatrième année consécutive le prix de la catégorie "Sustainability Project of the Year". Ces prix viennent compléter les récompenses déjà obtenues par le Groupe Beneteau et ses partenaires sur le plan des développements de matériaux plus responsables, que ce soit pour le Sun Fast 300D de marque JEANNEAU, premier bateau de course de série fabriqué en résine recyclable, primé en 2024 par le British Yachting Awards dans la catégorie "Performance Yacht of the Year" ou les deux prix attribués au First 44, premier bateau en résine recyclable Elium®.

L'industrie nautique avait également récompensé l'innovation, l'industrialisation et la commercialisation de solutions innovantes en matière de propulsion alternative

et d'architecture navale sur les dernières années. À la suite du DELPHIA 11 et du modèle H2E de la marque FOUR WINNS, premiers bateaux 100% électrique sur les segments du Motor Yachting et du Dayboating, primés Boat of the Year en 2022 et en 2023 respectivement, le Island Boat concept avait remporté quant à lui en 2024 le prix "Boat Builder Award" remis par IBI et Metstrade dans la catégorie "Eco-Focused Boat of the Year". Ce concept est devenu en 2025 le premier modèle de la gamme Sea Loft, commercialisée depuis la fin de l'année 2025 par la marque JEANNEAU.

ÉVALUATIONS RSE EXTERNES

Depuis 2022 le Groupe Beneteau fait régulièrement évaluer sa démarche RSE par des tiers reconnus afin d'identifier des pistes de progrès.

Gaia Rating (Ethifinance) : depuis 2009, Gaia Rating mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance au titre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les cotations sont réalisées selon un référentiel d'environ 140 critères exigeants et quantitatifs autour des piliers environnement, social, gouvernance et parties prenantes externes. Le référentiel évolue annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques RSE émergents. En 2025, le Groupe a obtenu une note de 74/100, soit une progression à iso référentiel de 4 points par rapport à 2024 et de 9 points par rapport à 2023. Le Groupe se situe au-dessus des indices de référence sur chacun des quatre piliers (social, environnement, parties prenantes externes et gouvernance).

EcoVadis : depuis 2007, EcoVadis est un organisme de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reconnu. Il tisse aujourd'hui un réseau de plus de 90 000 entreprises engagées dans le développement durable. Avant de déployer une démarche d'évaluation RSE de ses propres fournisseurs, le Groupe a souhaité se soumettre à l'évaluation EcoVadis. En 2024, le Groupe Beneteau a obtenu la note de 70/100, en hausse de 15 points rapport à sa dernière évaluation (2022). Cette performance a permis au Groupe d'être distingué par une médaille d'argent, attribuée au Top 15% des entreprises évaluées. Le Groupe prévoit de faire réévaluer sa démarche au cours de l'exercice 2026.

CDP : Carbon Disclosure Project est une organisation internationale qui évalue les informations de dépendances, impacts, risques et opportunités environnementales divulguées par plus de 22 000 entreprises internationales (représentant plus de la moitié de la capitalisation boursière mondiale). Suite au questionnaire de 2025, le Groupe a obtenu un score de "C" sur Climate Change et "B-" sur Supplier Engagement Assessment.

Les résultats de ces différentes évaluations ont aussi permis d'identifier des pistes de progrès, en particulier touchant à la documentation des politiques et des actions mises en place, que le Groupe met à jour progressivement.

FEUILLE DE ROUTE B-SUSTAINABLE

Enjeu (ESRS)	ODD	Indicateur clé de performance (KPI)	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	2025	Objectif	Section du rapport de durabilité
ETHICAL GROWTH										
Etablir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité (G1)		Nombre d'alertes confirmées	Groupe	unité	6	26	19	31	n.a.	4.1
		Taux de formation Éthique & Conformité des populations cibles	Groupe	%	24%	94%	97%	90%	>95%	4.1
Garantir la qualité des produits pour la sécurité des utilisateurs finaux (S4)		Réduction des coûts de garanties, en % du chiffre d'affaires	Groupe	%	0,64%	0,50%	0,54%	0,49%	"<0,45% (2025)"	3.3
Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme (G1-2, S2, E4)		Part des achats de production provenant de fournisseurs évalués RSE	Groupe	%	24%	41%	56%	56%	">50% (2025)"	4.2
		Part de bois provenant de forêts labellisées comme éco-gérées	Groupe	%	50%	47%	51%	71%	">80% (2030)"	2.4
ENGAGED CREW										
Garantir un environnement de travail sûr et sain pour les collaborateurs (S1)		Taux de Fréquence des accidents du travail des collaborateurs	Groupe	par million	14,4	13,0	15,0	12,3	"<13,8 (2025)"	3.1.1
Attirer et retenir les talents et renforcer l'attractivité des métiers du nautisme (S1)		Taux de départ des collaborateurs	Groupe	%	11,4%	7,3%	9,1%	7,1%	"<8% (2025)"	3.1.2
Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise (S1)		Taux de formation des collaborateurs	Groupe	h/ETP	9,2	14,0	13,1	14,7	">15h/pers. (2025)"	3.1.3
Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion (S1)		Index d'égalité Femme/Homme (EGAPRO)	Entités >100pers.	/100		87	85	85	">90 (2025)"	3.1.4
		Proportion de femmes dans les équipes dirigeantes	Groupe	%		21%	23%	19%	">40% (2030)"	3.1.4
PRESERVED OCEANS										
Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans les secteurs d'activité du Groupe, de l'éco-conception à la fin de vie (E5)		Taux de matière bio-sourcée ou recyclée	Groupe	%	16%	18%	17%	12%	">20% (2030)"	2.2.1
		Recyclage des déchets non dangereux >70% (2025)	Groupe	%	56%	67%	67%	64%	">70% (2025)"	2.2.2
Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles (E2)		Réduction des émissions de COVs dans l'air	Groupe	kg/'000h	92,0	87,7	74,5	90,9	"<83 (-10%) (2025)"	2.3
		Émissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité & gaz	Usines	tCO ₂ eq /'000h	2,62	2,41	2,39	2,53	"<1,83 (-30%) (2030)"	2.1.1
		Offre propulsion alternative / compatible biocarburant	Groupe	%	1%	7%	8%	9% / 47%	"100% (2030)"	2.1.2
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (E1)		Émissions de CO ₂ global (scope 1, 2 et 3)	Groupe	tCO ₂ eq /M€	913	733	663	680	"-30% (2030)"	2.1

1.2 Pilotage de la démarche RSE [GOV-1,2,3,4,5]

1.2.1 COMITÉ RSE ET ORGANISATION OPÉRATIONNELLE [GOV-1, GOV-2]

L'organisation du pilotage de la RSE facilite la prise en compte par le Groupe des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans une vision de court, moyen et long termes. Depuis 2022, le Groupe a renforcé sa gouvernance sur les sujets de la RSE pour assurer un meilleur alignement entre les ambitions RSE du Groupe et ses plans d'actions.

L'ensemble des informations concernant la composition, le rôle et les compétences des organes de gouvernance est présenté au Chapitre 6 "Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise" du rapport annuel financier. Un focus sur l'implication de ces organes dans la gouvernance de la durabilité est présenté ci-dessous.

Le Conseil de Surveillance :

Conformément au Code Afep-Medef auquel se réfère le Groupe Beneteau, la stratégie RSE, et notamment, mais pas seulement, en matière climatique, est au cœur des missions de son Conseil. Il approuve les orientations stratégiques proposées par la Direction générale et tient compte des questions environnementales et sociétales lors de ses réflexions stratégiques.

Au 31 décembre 2025, le Conseil de Surveillance est composé de 8 membres non-exécutifs, dont 5 membres indépendants (soit 62,5%) et 1 membre représentant les salariés. La présence d'administrateurs familiaux est un gage de prise en compte des enjeux économiques et sociétaux s'inscrivant dans le moyen/long terme. Le taux de mixité de 50% au sein du Conseil de Surveillance et sa présidence assurée par Madame Catherine Pourre témoignent que les enjeux de parité au sein du Groupe sont portés au plus haut niveau.

Le Comité RSE : le comité spécialisé Éthique a vu ses missions élargies en 2020 à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et est devenu en 2022 le Comité RSE. Depuis 2024, ce comité est présidé par Sébastien Moynot, membre indépendant et est composé de 7 membres. Ce comité examine la stratégie, les ambitions et les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale. Le comité revoit l'analyse de double matérialité et valide le seuil de matérialité. Il revoit également les plans d'actions associés aux différents impacts, risques et opportunités (ci-après "IRO"), les objectifs associés et leur progression annuelle. La validation du rapport de durabilité et certaines missions, comme les travaux de conformité Sapin II et Potier, ainsi que le suivi des impacts, risques et opportunités, sont partagées avec le Comité d'Audit et des Risques.

Le Comité RSE a été formé aux exigences de la CSRD au cours de l'exercice 2023 et suit l'évolution de la réglementation lors de ses réunions trimestrielles. Ces dernières permettent également au comité d'être tenu informé des évolutions normatives et réglementaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe (par exemple le règlement européen sur la déforestation). L'auto-évaluation du Comité RSE menée en 2024 indique que le comité dispose des compétences adéquates pour mener à bien sa mission. Il peut également s'appuyer sur l'expertise interne au Groupe des membres du comité de pilotage RSE, en particulier sur les analyses de cycle de vie et les enjeux environnementaux associés.

Le président du Comité RSE informe le Conseil de Surveillance des travaux et des évolutions des plans d'actions associés aux IRO afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions stratégiques du Groupe. Les comptes rendus des travaux du Comité RSE sont diffusés aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour plus d'information sur les missions du Comité RSE, se référer au règlement intérieur du Conseil de Surveillance, et en particulier son annexe D.

Les activités principales du Comité RSE au cours de l'exercice 2025 sont décrites au Chapitre 6 "Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise".

Le Directoire, composé de 2 membres exécutifs, définit et examine l'avancement de la feuille de route RSE.

Le coordinateur RSE : rattaché au Président du Directoire, il propose les évolutions à réaliser dans le cadre de la feuille de route RSE sur la base des attentes des parties prenantes, de l'analyse de double matérialité et des orientations stratégiques qui en découlent. Il accompagne les métiers et coordonne les différents plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés. Il pilote l'exercice de matrice de double matérialité et est en charge de la surveillance et du suivi des IRO.

Le comité de pilotage RSE : animé par le coordinateur RSE et composé de 7 membres permanents, le comité de pilotage RSE suit l'avancement des plans d'actions, et accélère les initiatives pour atteindre les objectifs fixés. Chaque trimestre, il rend compte de ses travaux auprès du Directoire et du Comité RSE. Le comité de pilotage s'assure également de la communication auprès des collaborateurs du Groupe, notamment via l'organisation de webinaires trimestriels. Différents comités opérationnels sont également en place pour piloter certains enjeux, dont un comité dédié à l'énergie, reportant au Directeur des Opérations.

1.2.2 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES INCITATIFS [GOV-3]

Il existe trois mécanismes d'incitation dont les critères de performance sont associés pour partie à des enjeux de durabilité. Ceux-ci sont revus et approuvés par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

- La rémunération variable annuelle (RVA) des mandataires sociaux intègre depuis 2025 deux critères RSE avec une pondération de 5% chacun : la réduction du taux de fréquence des accidents (enjeu S1 - section 3.1.1) et la réduction de l'intensité des émissions carbone de scope 1&2 en intensité par heure travaillée (enjeu E1 - section 2.1.1). Ce dernier critère a été déployé au cours de l'exercice à l'ensemble des cadres en tant qu'un élément de leur RVA. Enfin, la RVA de certains cadres dirigeants intègre également des objectifs individuels de déploiement des axes du programme B-Sustainable.
- La rémunération variable long terme (RVLT) intègre des objectifs en matière de développement durable à hauteur de 30%. Les plans d'attribution d'actions de performance de 2023 et 2024 intègrent deux critères de durabilité, à hauteur de 15% chacun : le taux de fréquence d'accidents au travail (enjeu S1 - section 3.1.1)

et la qualité produit (enjeu S4 - section 3.3). Depuis 2025, la réduction des émissions carbone de scope 1&2 en intensité par heure travaillée (enjeu E1 - section 2.1.1) a été ajouté comme un troisième critère, chacun de ces trois critères représentant désormais 10% de la RVLT.

- L'accord d'intéressement, applicable à l'ensemble des salariés des entités françaises de la division Bateau (y compris la Direction Générale) intègre, à hauteur de 30%, un critère associé à l'amélioration du taux de fréquence d'accident au travail (enjeu S1 - section 3.1.1). Au titre de l'exercice 2025, le dépassement de plus de 150% de l'objectif fixé (vs. 87% en 2024) fera l'objet d'un versement en 2026 de 1100€ par salarié, soit près de 4,5M€ de valeur brute (vs. 649€ par salarié versé en 2025 au titre des résultats 2024, soit près de 2,7M€).

Pour plus de détails sur les modalités de rémunération des mandataires sociaux et des organes d'administration, se référer au chapitre 6 "Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise" du rapport financier annuel.

1.2.3 DILIGENCE RAISONNABLE [GOV-4]

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis décembre 2020, le Groupe Beneteau attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption,
- des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies à l'intention des entreprises multinationales.

Chaque collaborateur du Groupe Beneteau est tenu de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur. Si la réglementation d'un pays s'avère plus contraignante qu'une règle stipulée par le Groupe Beneteau, cette réglementation nationale prévaut.

Afin de s'assurer du respect de ce cadre international, le Groupe a mis en place un plan de vigilance qui répond aux obligations contenues dans la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Celui-ci est décrit dans la section 3 du chapitre 2 "Facteurs de Risques" du rapport financier annuel.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans le rapport de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1 ; GOV-2 ; SBM-1 ; SBM-3
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	SBM-2 ; IRO-1
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1 ; SBM-3
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Plans d'action des enjeux : E1, E2, E4, E5, G1, S1, S2, S4
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Objectifs des enjeux : E1, E2, E4, E5, G1, S1, S2, S4

1.2.4 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ [GOV-5]

AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les principales caractéristiques du système de gestion des risques et du contrôle interne sont décrites dans le chapitre 2 "Facteurs de risques" et la section 5 du chapitre 6 "Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise" du rapport financier annuel.

L'analyse des risques Groupe est mise à jour chaque année sous la forme d'une cartographie. Cette dernière permet d'identifier les principaux risques, de prévoir les mesures d'atténuation nécessaires et de piloter ces dernières.

De l'analyse de risques Groupe sont ressortis les risques ESG suivants :

- évolution du marché, de la demande et des usages (changement d'usage lié aux considérations environnementales, inflation du coût des matières premières et de l'énergie) ;
- qualité des produits (en particulier, sécurité du consommateur) ;
- risques de corruption ou de fraude ;
- risques liés à l'évolution des réglementations en particulier environnementales ;
- risque d'accidentologie ou de maladie professionnelle ;
- risque de discrimination, harcèlements et agissements sexistes ;
- risque lié à la difficulté d'attirer, de développer et de retenir des talents / expertises.

Les risques liés aux informations de durabilité identifiés par le Groupe sont les suivants :

- absence de points de données obligatoires dans le rapport ;
- erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- caractère invérifiable de l'information fournie.

En matière de contrôle de l'information quantitative de durabilité, les données collectées au niveau de chaque entité sont consolidées dans une plateforme de reporting RSE. Des contrôles de premier et second niveaux sont réalisés en particulier via des analyses comparatives à l'exercice N-1. Les données collectées au niveau du Groupe proviennent essentiellement d'outils utilisés dans le pilotage des processus du Groupe (coût de qualité, nombre d'alertes, Bilan carbone scope 3). En 2025, des contrôles croisés supplémentaires ont été réalisés entre les masses de bateaux vendus et les déclarations d'achat ou de consommation de matières premières.

Le processus suivant a été mis en place afin de remédier aux risques identifiés :

- recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun des risques à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour le Groupe ;
- définition de « fiches protocole » décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle de la conformité des informations qualitatives ;
- contrôle de l'existence de preuves matérielles.

Lors de la remontée annuelle des indicateurs de janvier à février, un suivi hebdomadaire de la collecte des données a été assuré par l'équipe projet.

Pour l'information qualitative, les responsables de processus, membres du comité de pilotage RSE, sont en charge de vérifier que celle-ci répond aux exigences de publication minimales (ou *Minimum Disclosure Requirements*) et autres points de données pour chacun des enjeux matériels. Une synthèse en a été présentée au Comité de Direction Générale et au Comité RSE en 2024 dans le cadre de la mise en place de la CSRD. Une actualisation a été réalisée en 2025, sans mise à jour matérielle.

Une synthèse du processus de reporting RSE, des risques ou écarts identifiés par les contrôles internes lors de la collecte de donnée, ainsi que des pistes d'améliorations sont présentés une fois par an au Comité RSE.

SYSTÈMES DE MANAGEMENT ISO

Pour améliorer de façon continue ses pratiques de travail, le Groupe Beneteau s'appuie sur les référentiels internationaux : ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de la performance énergétique).

Après avoir obtenu sa première certification ISO 9001 en 2022, le site de production de Construction Navale Bordeaux à Bordeaux (France) a élargi sa démarche et obtenu en 2023 les certifications ISO 14001 et ISO 50001. En 2024, le second site de production en Pologne a obtenu sa première certification ISO 14001.

Les certifications des filiales ci-dessous ont toutes été maintenues suite aux revues annuelles réalisées par les auditeurs externes au cours de l'exercice 2025. La part de l'activité du Groupe réalisée dans des sites certifiés ISO 9001 et 14001 représente ainsi en 2025 près de 86% des heures travaillées.

Les sites de production aux États-Unis, en Italie, au Portugal et en Tunisie ne sont pas, à date, certifiés. Le Groupe prévoit de soutenir progressivement cette démarche de certification dans ces filiales à partir de 2026.

Certifications ISO des sites de production

Sites de production	ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 50001 Amélioration de la performance énergétique
France : SPBI	OUI - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
France : Construction Navale Bordeaux	Oui - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
Pologne : Ostroda Yacht Sp. Zoo	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Pologne : Stocznia Jachtoxa Delphia Sp. zoo	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Activité certifiée (en % des heures travaillées)	86%	86%	62%

1.3 Identification et gestion des impacts, risques et opportunités [IRO-1, SBM-2, SBM-3]

1.3.1 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES [SBM-2]

Le Groupe Beneteau considère que l'écoute et le dialogue avec les membres de son écosystème d'entreprises sont des facteurs de performance et de réduction des risques pour bâtir une croissance durable.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau sont variées et dispersées notamment du fait de la distribution internationale de ses marques et du schéma d'implantation de ses distributeurs et de ses sites industriels. Écoute, dialogue et concertation sont menés localement par les différentes directions avec leurs propres parties prenantes. Cette organisation décentralisée permet de tenir compte de façon très opérationnelle de ces échanges.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau, leurs attentes et le mode de dialogue que le Groupe a institué avec elles sont décrites dans le tableau ci-après.

Le Comité RSE est régulièrement tenu informé des principales attentes des parties prenantes du Groupe et tient compte des résultats du dialogue avec ces dernières dans ses orientations stratégiques. En 2024, le Comité RSE a en particulier revu le plan d'action lié aux enquêtes de satisfaction et d'engagement des collaborateurs, ainsi que le déploiement du Net Promoter Score (NPS) basé sur les enquêtes de satisfaction des clients. Les actions prioritaires identifiées dans le cadre de ces enquêtes ont été intégrées dans la stratégie du Groupe et sont pilotées dans le cadre du programme B-Sustainable.

En 2025, le Coordinateur RSE est intervenu en CSE pour présenter la feuille de route B-Sustainable aux instances représentatives du personnel et recueillir leurs avis. Un dialogue régulier sur certaines thématiques est également entretenu par la direction des ressources humaines et par la direction des opérations. En 2025, une commission transport s'est ainsi réunie pour la première fois sur l'un des principaux bassins d'emploi du Groupe.

Parties prenantes du Groupe	Attentes des parties prenantes	Modalités de dialogue
Distributeurs et consommateurs	Offre de produits de qualité, sûrs pour la navigation ; Innovations produits ; Informations transparentes sur les caractéristiques des produits ; Plaisir de la navigation ; Bon rapport qualité/prix ;	Enquêtes de satisfaction (cf. enjeu S4) Evènements Concessionnaires Salons nautiques
Collaborateurs et syndicats	Dialogue social ; Formation/mobilité/employabilité ; Bien-être au travail ; Santé et sécurité au travail ; Équilibre vie professionnelle / vie privée ; Juste rémunération ; Égalité des chances et non-discrimination ;	Enquête de satisfaction et d'engagement (2 ans) CSE Information mensuelle, webinaires RSE trimestriels
Fournisseurs et sous-traitants	Relations commerciales loyales et pérennes ; Sélection impartiales ; Rémunération au juste prix ; Respect des engagements contractuels et des délais de paiement ;	Salons professionnels (ex.: Metstrade, JEC, salons nautiques) Symposium Achats Appels d'offres Politique Achats Responsables
Actionnaires	Création de valeur ; Pérennité économique ; Maîtrise des risques de réputation ;	Roadshows & forums dialogue investisseurs
Administrations et institutions	Respect des lois et des règlements ; Engagement citoyen ; Lutte contre la corruption ; Lutte contre l'évasion fiscale ;	Echanges avec les autorités nationales et régionales Echanges avec les organismes de réglementation et de régulation
ONG	Collaboration ou challenges sur des problématiques communes, en particulier relative à la protection de l'écosystème marin ;	Partenariats locaux ou internationaux bénévolat des collaborateurs site internet et médias sociaux
Acteurs du territoire	Respect des réglementations ; Maîtrise des risques industriels et des nuisances liées aux sites de production ; Implication dans des projets locaux de développement durable ; Création d'emplois directs et insertion professionnelle ; Retombées économiques ;	Salons de l'emploi Echanges avec les autorités locales
Organisations professionnelles	Accompagnement de l'évolution de la filière.	Participation aux conseils d'administration de la FIN et de l'APER Implication dans les groupes de travail (en particulier de standardisation des analyses de cycle de vie)

Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes peut engager un dialogue via la plateforme du système d'alertes disponible sur alert.beneteau-group.com

1.3.2 MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS [IRO-1]

En juin 2024, le Groupe Beneteau a engagé la réalisation d'une analyse de double matérialité afin de s'aligner avec les exigences de la réglementation européenne (CSRD). Ces travaux ont été menés conformément aux standards définis par les ESRS et les conclusions couvrent bien l'ensemble des grands principes de la réalisation d'une analyse de double matérialité.

L'analyse de double matérialité a été réalisée au niveau de l'ensemble du groupe Beneteau avec le soutien d'un cabinet externe (BL Évolution). Seules les activités pour lesquelles Beneteau est actionnaire minoritaire ont été exclues de l'analyse. L'étude a été menée en tenant compte de l'ensemble des zones d'implantation du groupe Beneteau et a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur.

La construction de l'analyse de double matérialité s'est faite en 7 étapes :

- identification des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) potentiellement matériels pour Beneteau pour chacun des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 ;
- pré-cotation des IRO par le cabinet externe et l'équipe projet ;
- consultation des parties prenantes sous forme d'entretiens pour coter chaque IRO ;
- études de 3 référentiels sectoriels (SASB, Shift's Red-flags et UNEP-FI) ;
- évaluation de la matérialité des IRO selon les dimensions requises par ESRS 1 ;
- regroupement des IRO par enjeu RSE et mise en forme matricielle ;
- challenge et validation de l'analyse de double matérialité par le Comité de Pilotage et le Comité RSE.

Le processus de réalisation de cette double matérialité a été audité par un tiers indépendant.

IDENTIFICATION DES IRO

La première étape a consisté en un examen complet des sous-thèmes ou sous-sous-thèmes définis dans les exigences générales de l'ESRS 1 AR 16 de la CSRD.

Exclusions des thèmes non pertinents

Lors des premières étapes de ce processus, certains sous-thèmes ou sous-sous-thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 non pertinents pour l'activité du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur ont été écartés.

Ces derniers sont listés ci-dessous et suivis d'une explication sur ce choix fait par le Groupe :

- E2 Pollution - "Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires" : le Groupe n'est pas présent dans des activités liées aux ressources alimentaires. Les éventuels impacts indirects sur la pollution des organismes vivants sont couverts par les risques

identifiés en matière de Pollution de l'air, Pollution des eaux et Pollution des sols ;

- E2 Pollution - "Substances extrêmement préoccupantes" : les activités du groupe et de sa chaîne de valeur n'utilisent pas ou peu (<0,1% masse/masse) de substances extrêmement préoccupantes ;
- E3 Ressources aquatiques et marines (sous-thème "Ressources marines" : "Prélèvements d'eau" et "Rejet des eaux" : Les activités du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur ne nécessitent pas de prélèvement d'eau marine, ou de manière très peu significative, et n'entraînent pas ou peu de rejets ;
- E4 Biodiversité et écosystème - "Changement climatique" et "Exploitation directe" : ces deux sous-thèmes sont couverts par ailleurs, E1 pour le premier et dans le sous-thème E5 - "Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources" pour le second ;
- S3 Communautés touchées : seuls les sous-sous-thèmes "Eau et assainissement" et "Incidence liés à la terre" ont été étudiés, les activités du Groupe ne sont pas liées aux autres thèmes ;
- S4 Consommateurs et utilisateurs finaux - "Liberté d'expression" : les activités du Groupe n'ont pas d'incidence significative sur la liberté d'expression de leurs clients et utilisateurs finaux.

Les risques relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que les enjeux liés au respect du bien-être animal, à l'alimentation responsable, équitable et durable, à la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi qu'à la promotion du lien Nation-armée n'ont ainsi pas été analysés, car ils sont considérés sans liens directs ou indirects avec les activités du Groupe.

Identification des IRO

Après avoir écarté les thèmes, sous-thèmes ou sous-sous-thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 non pertinents pour l'activité du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur, les IRO ont été identifiés sur la base de la documentation interne existante et d'un benchmark sur trois pairs. Cette liste de sous-thèmes et sous-thèmes retenus ainsi que la liste d'IRO ont été présentées, revues et affinées par le Coordinateur RSE et les membres du Comité de Pilotage.

Ce sont ainsi 193 risques et opportunités, et 151 impacts positifs et négatifs qui ont été identifiés sur 73 des 89 sous-sous-thèmes proposés par les ESRS.

Pour chaque IRO, les horizons temporels ont été définis selon les critères de la norme ESRS 1 pour préciser s'il s'agissait d'horizon court terme (moins de 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) ou long terme (5 ans et plus). Ces estimations ont été faites sur la base d'études sectorielles et des informations du Groupe. La partie de la chaîne de valeur considérée ou impactée a également été définie sur la même base, et sur chaque IRO.

ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES IRO

Précotation des IRO

La précotation des IRO potentiels s'est en particulier appuyée :

- sur les résultats de l'enquête de satisfaction des employés pour les enjeux sociaux ;
- sur les analyses des cycles de vie des quatre principales familles de produits (Voile monocoque, Voile multicoque, Dayboating et Motoryachting) pour les impacts environnementaux ;
- sur la cartographie des risques Groupe, actualisée régulièrement par la Direction du contrôle interne et de la conformité, pour l'évaluation des risques financiers (voir chapitre 2 "Facteurs de Risques").

Les référentiels UNEP-FI, SASB et Shift's Red Flags ont été étudiés sur les principaux secteurs concernés par la chaîne de valeur du Groupe afin d'alimenter la note d'ampleur (matérialité d'impact et financière).

Méthodologie d'évaluation

La priorisation des IRO a été évaluée selon les deux perspectives de la double matérialité : la perspective d'impact et la perspective financière.

La perspective d'impact évalue les impacts des activités de l'entreprise sur les personnes, la société et l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, liés à ses activités directes ainsi qu'à sa chaîne de valeur amont et aval. La norme ESRS 1 – AR-10 indique que l'évaluation des impacts doit être mesurée selon les dimensions suivantes :

- la gravité de l'impact, soit :
 - l'ampleur : niveau de criticité (de nul jusqu'à très fort) ;
 - l'étendue : partie de la chaîne de valeur concernée (de très localisée jusqu'à global) ;
 - l'irrémediabilité de l'impact (facile à corriger jusqu'à irrémediable, concernant les impacts négatifs uniquement) ;
- la probabilité d'occurrence (de peu probable jusqu'à réel).

La perspective financière évalue les risques et opportunités pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et la position de l'entreprise, à court, moyen ou long terme, et, par conséquent, créer ou éroder la valeur de Beneteau. La norme ESRS 1 – AR-10 indique que les risques et opportunités doivent être évalués selon :

- L'ampleur (de minimal jusqu'à très fort) : niveau de gravité des risques/opportunités ;
- La probabilité d'occurrence des risques et opportunités (de peu probable jusqu'à réel).

Les deux dimensions de matérialité (impact et financière) ont été travaillées séparément, dans le même laps de temps.

La méthodologie pour définir l'échelle repose sur une notation de 0 à 5 pour chaque dimension étudiée. La note finale, qui correspond à l'ampleur pour la dimension

financière et à la gravité pour la dimension d'impact, est ensuite multipliée par la probabilité.

Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.

Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par le Groupe ; autrement dit l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités, bruts.

Consultation des Parties Prenantes

Au-delà de la cinquantaine de parties prenantes internes qui ont participé à l'exercice de cartographie des risques Groupes, dix parties prenantes ont été interrogées lors d'entretiens sur les IRO identifiés et leurs précotations, en lien avec leur domaine d'expertise. Elles constituent un panel représentatif des métiers et activités du Groupe Beneteau. Les parties prenantes internes (dont dirigeants, collaborateurs, représentant des salariés) et externes (représentant les concessionnaires, les fournisseurs, les actionnaires, les pouvoirs publics), ainsi que des experts externes (couvrant les analyses de cycle de vie de nos produits, ainsi que les réglementations sociales et environnementales applicables aux opérations du Groupe) ont pris part à l'exercice. Lors de ces entretiens, les parties prenantes ont également été sollicitées sur d'éventuelles omissions d'IRO de leur point de vue.

VALIDATION DU SEUIL DE MATÉRIALITÉ

Une fois finalisée, l'analyse de double matérialité a été soumise au Comité de Direction Générale. Celui-ci a vérifié la cohérence entre cette analyse et les scores de risques du Groupe. Les écarts ont fait l'objet de discussions, après quoi l'analyse de double matérialité a fait l'objet d'ajustements : chaque thématique et certains IRO ont été soumis à un examen individuel, car certaines notes calculées ne reflétaient pas toujours de manière exacte la prévalence d'un risque ou d'un impact.

L'analyse de double matérialité a enfin été revue par le Comité RSE lors de deux séances en octobre et décembre 2024. Le Comité de Direction Générale a proposé un seuil de matérialité, validé par le Comité RSE, qui a permis d'identifier 61 IRO comme matériels et de concentrer le reporting sur une vingtaine de sous-sous-thèmes prioritaires.

Évolution de l'analyse de double matérialité

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre du Groupe n'a pas changé de manière significative et le Comité de Direction n'a pas identifié d'élément susceptible de modifier la liste des IRO matériels déjà sélectionnés. Le Comité RSE a donc validé que cette analyse de double matérialité demeurerait valable pour l'exercice.

La liste des IRO considérés comme matériels est présentée dans le paragraphe SBM-3.

Thématiques non matérielles

Au regard des analyses du cycle de vie (ACV) pour la chaîne de valeur et de la faible consommation d'eau des opérations du Groupe (82 743 m³, en 2025, soit 98m³ / M€ de chiffre d'affaires), l'ESRS E3 n'est pas jugée comme matérielle par le Groupe. La consommation d'eau est liée à l'usage sanitaire pour les collaborateurs, la réalisation des tests d'étanchéité, le nettoyage des bateaux et à la mise à niveau des bassins d'essai. Le renouvellement de l'eau de ces derniers est réalisé environ tous les 3 ans. L'eau utilisée provient essentiellement du réseau public. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuites.

Le Groupe a également réalisé une analyse de ses sites au regard des zones de stress hydrique grâce à l'atlas du WRI. Les usines les plus exposées sont celles de Vendée où des procédures sont en place pour maintenir l'activité en conformité avec la réglementation pendant les périodes de sécheresse (suspension des opérations de nettoyage des bateaux par exemple).

Bien que l'enjeu E3 soit non matériel selon l'analyse de double matérialité, le Groupe agit en tant qu'entreprise responsable pour limiter l'impact associé à ses opérations.

1.3.3 IRO MATÉRIELS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE [SBM-3]

L'ensemble des IRO matériels énumérés ci-après ont été regroupés par enjeux prioritaires pour le Groupe et pris en compte dans le programme B-Sustainable. Ce programme stratégique couvre et implique l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs en passant par les acteurs du recyclage.

Concernant la thématique environnementale, les principaux enjeux dans la chaîne de valeur du Groupe concernent :

- les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'épuisement des ressources minérales/métalliques, et
- l'utilisation des ressources fossiles.

des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes, amène le Groupe à reporter comme matériel les émissions de polluants atmosphériques en raison de l'interdépendance de ces impacts sur la santé humaine et sur la consommation d'énergie entraînée par la ventilation des ateliers de moulage.

Sur la thématique sociale, les impacts matériels du Groupe sur son personnel, ainsi que ses dépendances à l'égard de celui-ci, se traduisent par quatre enjeux clés :

- protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail ;
- attirer et retenir les talents nécessaires au développement du Groupe et renforcer la fierté d'appartenance ;
- développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de carrière ;
- renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion.

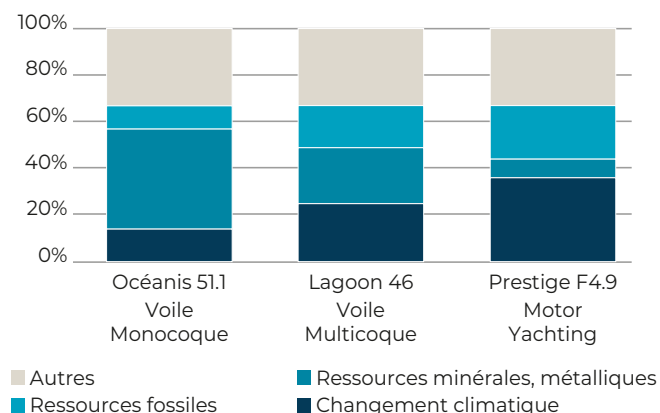
En aval de sa chaîne de valeur, les conditions de sécurité apportées par ses produits sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau. En amont, les impacts potentiels négatifs qualifiés de matériels dans l'industrie nautique seront revus à l'aune des évaluations Ecovadis et de la cartographie des fournisseurs du Groupe.

Sur les enjeux de gouvernance, les principaux enjeux relatifs à la conduite des affaires remontent dans l'analyse de double matérialité principalement en aval de la chaîne de valeur, tandis que la démarche d'Achats Responsables adoptée par le Groupe permettrait d'entretenir des relations de long-terme avec les fournisseurs et de bénéficier de partenariat de long terme, en particulier en matière d'innovation.

Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en œuvre et en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact, risque ou opportunité énuméré ci-dessous est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires. Il découle soit directement de la nature des produits commercialisés et des activités impliquées dans leur fabrication, soit de relations (directes ou indirectes) avec les acteurs de la chaîne de valeur.

Résultats des Analyses de Cycle de Vie (répartition des impacts selon la méthode du score unique du PEF)



Selon les résultats des analyses de cycle de vie (ACV), présentés synthétiquement dans le graphique ci-dessus, ces trois indicateurs représentent ensemble les deux tiers de l'impact environnemental des produits du Groupe. Les 13 autres impacts mesurés représentent chacun moins de 8% du score unique calculé selon la méthodologie PEF. Bien que d'un moindre niveau de matérialité en termes d'impact environnemental, le renforcement des exigences réglementaires en matière de contrôle de la pollution et de devoir de vigilance sur sa chaîne amont pourrait affecter le Groupe. Enfin l'évaluation du risque brut, sans tenir compte

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur	
E1 Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Contribution à l'accélération du changement climatique et à l'augmentation des événements climatiques extrêmes	Impact négatif	CT	up / dw	
		Contribution indirecte à l'érosion de la biodiversité (acidification des océans, extinction d'espèces vivantes)	Impact négatif	CT	up / dw	
		Risque de non-conformité réglementaire (évolution des réglementations au niveau national ou européen), pouvant engendrer des sanctions financières	Risque	CT	oo	
		Perte d'attractivité sur le marché ou perte de parts de marché due à une sensibilité croissante des clients aux enjeux environnementaux et à l'émergence d'activités alternatives plus respectueuses de l'environnement	Risque	MT	oo	
		Risque d'image / de perte d'attractivité employeur avec une activité Dayboating ou Motor Yachting à forte motorisation	Risque	MT	oo	
		Diversification avec des offres bas carbone : développement des motorisations alternatives, hausse de la part de voiliers, etc.	Opportunité	MT / LT	oo	
		Développement de l'activité Retrofit pour nous ou nos concessionnaires	Opportunité	MT	oo / dw	
	Energie	Consommation d'énergie des activités propres et de l'amont de la chaîne de valeur, contribuant à l'augmentation des émissions de GES et par conséquent à l'accélération du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif	CT	up / oo	
		Consommation d'énergie par les utilisateurs finaux, contribuant à l'augmentation des émissions de GES et par conséquent à l'accélération du changement climatique à l'érosion de la biodiversité : carburants des bateaux, etc.	Impact négatif	CT	dw	
		Risque économique : raréfaction des ressources fossiles pouvant entraîner une disruption de l'activité	Risque	LT	dw	
		Opportunité de marché : commercialisation de produits moins consommateurs d'énergie ou consommant des énergies alternatives (bateaux électriques, propulsion alternative), répondant aux attentes des clients	Opportunité	MT / LT	oo	
	E2 Pollution	Pollution de l'air	Contribution potentielle à la dégradation de la santé humaine (substances cancérigènes ou toxiques, perturbateurs endocriniens) et de l'environnement	Impact négatif	CT	oo
			Risque d'augmentation des exigences réglementaire entraînant des investissements importants de mise en conformité (COVs)	Risque	CT	oo
	E4 Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Risques économiques liés à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement en matières premières (bois, cuir, minerais, etc.)	Risque	LT	up
E5 Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Contribution à l'épuisement de ressources naturelles et minérales finies (bois, métaux, pétrole)	Impact négatif	CT	up / dw	
		Risque réglementaire lié à l'utilisation de matières premières susceptible de générer des impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur (devoir de vigilance, CS3D)	Risque	MT	up	

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur
SI Effectifs de l'entreprise		Risque économique : rupture d'approvisionnement en matières premières (épuiement des ressources, changement climatique) et volatilité du prix des matières premières	Risque	MT	up
		Réduction des coûts grâce à la mise en place d'une démarche circulaire et donc à la baisse de la consommation de ressources	Opportunité	MT	oo
		Opportunité de marché : développement de produits éco-conçus (matériaux recyclés et recyclables, matériaux biosourcés, etc.)	Opportunité	MT	oo
	Ressources sortantes liées aux produits et services	Réduction et recyclabilité des déchets permettant de réduire la pression sur l'exploitation des ressources	Impact positif	LT	oo
		Opportunité de marché : développement d'offres alternatives (extensions de garantie, réparations, leasing, seconde main)	Opportunité	CT	oo
	Conditions de travail	Impact sur la santé mentale et physique (exposition aux agents chimiques, opérations de manutention, etc.) des équipes	Impact négatif	CT	oo
		Accidents graves de personnes et décès sur le lieu de travail	Impact négatif	CT	oo
		Risque financier : productivité et engagement des collaborateurs (augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité), coûts de formation des nouveaux collaborateurs, perte de compétences et connaissances	Risque	CT	oo
		Risque réputationnel en interne, entraînant la démotivation des salariés, et en externe, altérant la marque employeur et le recrutement de nouveaux talents	Risque	CT	oo
		Risque sur la productivité et l'engagement des collaborateurs (démotivation des salariés, augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité)	Risque	MT	oo
		Risque réputationnel altérant la marque employeur et le recrutement de nouveaux talents	Risque	MT	oo
		Manque de productivité et départs en cas de non prise en compte des volontés des salariés	Risque	MT	oo
		Risque de non-conformité liée aux droits du travail, pouvant entraîner des sanctions financières	Risque	MT	oo
		Risque financier : Coûts médicaux et sociaux élevés, baisse de la productivité et de l'attractivité de la marque employeur si augmentation des RPS, accidents du travail et absences prolongées, notamment en usine	Risque	CT	oo
		Opportunité réputationnelle liée à aux créations et maintiens d'emplois sur les territoires	Opportunité	CT	oo
		Amélioration de la productivité et de l'engagement des collaborateurs (sentiment d'appartenance)	Opportunité	CT	oo
		Attractivité de la marque employeur et fidélisation des employés	Opportunité	MT	oo
		Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Risque sur la productivité et l'engagement des collaborateurs (démotivation des salariés, augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité)	Risque	MT
	Risque réputationnel altérant la marque employeur, le recrutement de nouveaux talents et les ventes		Risque	MT	oo
			Risque	CT	oo

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur
		Risque de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières (OETH), notamment en cas de plaintes ou procès			
		Compétences non adaptées aux besoins de l'activité	Risque	MT	oo
		Attractivité de la marque employeur et fidélisation des employés permis par un environnement de travail inclusif (sentiment d'appartenance)	Opportunité	MT	oo
		Amélioration de la productivité et de l'avantage compétitif (développement de compétences, flexibilité et adaptabilité des salariés aux changements)	Opportunité	MT	oo
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Sécurité de l'emploi	Renforcement de la précarité et des inégalités sociales (difficulté d'accès au logement, impossibilité d'accéder au prêt bancaire...)	Impact négatif	MT	up
	Santé et sécurité	Impact sur la santé (physique, mentale) et sécurité des travailleurs des partenaires sur toute la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs) par notamment le non-respect des principes de l'OIT	Impact négatif	CT	up
		Non-conformité réglementaire (devoir de vigilance, CS3D), pouvant engendrer des sanctions financières	Risque	MT	up
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité	Risque de non-conformité des produits pouvant engendrer : > Un risque réputationnel entraînant une perte d'attractivité face aux attentes des clients > Des pertes financières (coûts de rappel, SAV et litiges potentiels)	Risque	CT	oo
G1 Gouvernance	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Création et entretien de relations de long-terme avec les fournisseurs, permettant la création de partenariats durables (up - LT)	Opportunité	LT	up
	Corruption et pots-de-vin : prévention et détection, y compris la formation	Actes de corruption avec impacts sur la société (santé, sécurité, égalité, démocratie) (up/dw - MT)	Impact négatif	MT	up / dw
	Corruption et pots-de-vin : incidents	Inégalités renforcées (impact sur les plus vulnérables en particulier les acteurs économiques de plus petites tailles)	Impact négatif	MT	up / dw
G Enjeux spécifiques	Fraude et blanchiment d'argent	Risque de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières, et altérant l'image et les relations avec les parties prenantes	Risque	CT	oo / dw

Parmi les enjeux de gouvernance, le risque de fraude fait l'objet d'une déclaration d'information supplémentaire spécifique.

Parmi les IRO matériels, un certain nombre sont parfois répétés au niveau de différents sous-sous-thèmes. Par soucis de lisibilité, ceux-ci ont été regroupés au niveau du sous-thème dans le tableau ci-dessus.

1.4 Base de préparation [BP-1, BP-2]

Les informations en matière de durabilité ont été établies pour se conformer à la CSRD de l'Union européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive - 2022/2464/EU). Le Groupe s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité. Le Groupe attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté dans le cadre des exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence de l'industrie nautique et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ; et
- l'état de durabilité doit indiquer les principaux jugements portés et les seuils utilisés pour appliquer le processus d'évaluation de l'importance relative. L'évaluation de la double matérialité pourrait être appelée à s'améliorer au fil du temps.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Ce rapport de durabilité a été établi sur un périmètre conforme à celui des comptes consolidés du Groupe.

Les sociétés incluses dans le reporting extra-financier au 31 décembre 2025 sont :

- les sociétés françaises, à l'exclusion des deux entités de services récemment acquises, Boat Management Services SAS et Sailing Atlantic Services SAS ;
- les sociétés situées en Pologne, aux États-Unis, en Italie, au Portugal, à Hong Kong et, depuis 2024, en Tunisie.

Concernant les deux entités de service récemment acquises, seul leur bilan a été intégré à la consolidation des comptes du Groupe. Leur chiffre d'affaires sur l'exercice n'a pas été consolidé dans les comptes du Groupe. L'effectif combiné de ces sociétés lors de leur acquisition était de 34 personnes, soit moins de 1% de l'effectif du Groupe, et l'empreinte environnementale de leur activité n'est pas considérée comme matérielle au regard de celle du Groupe.

Le Groupe n'a pas identifié d'entités sous contrôle opérationnel au sens de la CSRD pour lesquelles il devrait

rendre compte en complément de son périmètre de consolidation financière.

L'analyse de double matérialité a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe telle qu'elle est décrite dans la sous-partie "chaîne de valeur" de la section 1.1 du présent rapport. Les informations relatives à la chaîne amont ou aval du Groupe sont donc reportées dans ce rapport, dans la mesure de leur matérialité et de leur disponibilité.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune omission intentionnelle d'information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations du Groupe. De plus, le Groupe ne fait pas usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation, conformément à l'article 19 bis, paragraphe 3, et à l'article 29 bis, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS

Les données concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ou sont une photographie au 31 décembre 2025 ; lorsque l'historique est disponible et que les méthodes de calcul sont alignées avec les exigences des ESRS, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe.

Le Groupe ayant cédé l'activité Habitat au cours de l'exercice 2024, celle-ci n'était pas prise en compte pour les données 2024. Pour les indicateurs présentés sur un périmètre Groupe, les données de la division Habitat sont consolidées jusqu'en 2023. Pour faciliter la lecture de l'évolution des indicateurs sur une période historique, le périmètre Groupe* correspond dorénavant au périmètre Groupe pour les exercices 2024 et 2025, et au périmètre Groupe excluant les entités Habitat pour les exercices 2023 et antérieurs.

Si certains indicateurs ne couvrent pas l'ensemble de ce périmètre, une mention précise le périmètre concerné dans l'intitulé.

Des indicateurs sont considérés comme non matériels pour certaines des sociétés du périmètre Groupe qui n'ont pas d'activité de production. Ces indicateurs ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment des indicateurs environnementaux et de ceux relatifs aux achats fournisseurs qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (périmètre "Sites de production").

Certaines données "entity specific" étant exigées par la réglementation française, les sociétés étrangères ont été exclues du périmètre de certains indicateurs ou de certaines périodes afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées. Le périmètre France correspond à 68% des effectifs Groupe en 2025. Lorsque ce périmètre "France" est mentionné, il ne concerne plus que les activités Bateau pour les années antérieures à 2024.

PROCÉDURE DE COLLECTE DES INDICATEURS

Les indicateurs du Groupe présentés dans le rapport de durabilité ont été déterminés en conformité avec les normes ESRS, sauf éventuelle précision contraire. Les indicateurs publiés et non couverts par une norme ESRS ou dont la définition diffère de celle présentée dans les ESRS sont identifiés comme "entity specific" et sont détaillés dans la note méthodologique de la section correspondante. Ces indicateurs correspondent aux indicateurs clés de performance de la feuille de route ou à des indicateurs spécifiques à l'activité du Groupe (par exemple : le taux de réclamation client, la masse légère des bateaux, l'index EGAPRO, etc.).

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs extra-financiers du Groupe Beneteau sont décrites et développées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectif de fiabiliser la collecte des données et de garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales. Il est mis à jour chaque année.

Le Groupe utilise un logiciel pour la collecte et la consolidation des informations extra-financières. Les données sont saisies par les différents contributeurs dans le logiciel et font l'objet d'une supervision et d'une analyse par les pilotes RSE qui coordonnent la rédaction du rapport de durabilité. Des contrôles de cohérence, dont certains sont automatiques, sont réalisés pour garantir la fiabilité des données. Le guide méthodologique et les matrices de collecte du logiciel sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

Le Groupe distingue les axes d'amélioration prioritaires identifiés dans la matrice de double matérialité et auxquels correspondent des Indicateurs cibles associés à des objectifs chiffrés d'une part, et d'autre part les plans d'amélioration et de pilotage des incidences, risques et opportunités suivis par des chiffres clés.

Les horizons temporels définis dans ce rapport sont établis selon les critères de la norme ESRS 1. Il s'agit d'horizon court terme (moins de 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans). Le Groupe n'utilise pas d'horizon de temps différents dans ce rapport.

INCERTITUDES ET ESTIMATIONS DES DONNÉES

Les informations concernant les sources d'incertitude et les estimations contenues dans ce rapport sont détaillées dans les notes méthodologiques associées à chaque ESRS.

Les principales sources d'incertitude concernent les informations de la chaîne de valeur amont et aval identifiées comme matérielles par le Groupe (en particulier pour le Scope 3 des GES), ainsi que la masse totale de matières entrantes et sortantes du Groupe. L'amélioration de l'exactitude de ces données est supportée en particulier par le déploiement de l'application Seanapps pour la partie aval liée à l'usage des bateaux et par le déploiement d'un nouvel ERP pour le pilotage du flux de matière. Le Groupe rappelle que la pondération statistique au niveau global amène le taux de fiabilité du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de scope 1, 2 et 3 à plus ou moins 17%, en ligne avec les pratiques de place.

En 2025, des collectes de données ont été menées en particulier sur quatre sites de production pour fiabiliser les hypothèses entre la masse réelle des bateaux vendus et leur masse légère (cf. définition dans la note méthodologique de la section 1.2.1). Une première analyse des données Seanapps sur le nombre d'heures de navigation pour les bateaux à moteurs a également été menée. Les résultats de cet échantillonnage sont globalement cohérents avec les hypothèses définies dans le bilan carbone. Une analyse plus poussée sera réalisée en 2026 afin, d'une part, de séparer le nombre d'heures d'utilisation moteur du temps de navigation (particulièrement important pour les voiliers), d'obtenir d'autre part des informations permettant de qualifier les hypothèses de consommations moyennes et enfin de rendre plus robustes ces données, en particulier par l'analyse d'échantillons plus importants. Les résultats de ces analyses seront intégrés dans le bilan carbone 2026.

INDISPONIBILITÉ

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être reportés pour l'exercice 2025 :

- la quantité totale de matière entrante (voir section 2.2 liée aux ESRS E5). Pour ce dernier, seules les quantités de matière première (bois, résine, fibre) ont pu être collectés, ainsi que certains composants (quilles, mats) sur les entités françaises. L'hypothèse retenue est que les quantités des flux entrants sont globalement équivalents aux flux sortants. Le Groupe ne dispose ni du système d'information, ni des processus opérationnels pour pouvoir remonter à moyen terme la totalité des informations de masse de ses flux entrants. Le Groupe travaillera à moyen terme sur l'élargissement progressif de la collecte des données de poids pour les familles de composants les plus pertinents ;
- les indicateurs de réparabilité des produits, dont la durée de vie pour les bateaux fabriqués en composite est généralement supérieure à 40 ans, ne sont pas disponibles dans le secteur de l'industrie nautique (voir section 2.2). La disponibilité de tels indicateurs est dépendante de discussions sectorielles de long terme ;
- pour répondre au critère DNSH (Do No Significant Harm) de la taxonomie, le Groupe ne dispose pas à ce stade du système d'information approprié pour consolider les quantités de ces substances contenues dans les différents articles approvisionnés. La gestion des substances préoccupantes fait néanmoins l'objet d'une politique HSEE stricte en matière de qualification des matières et composants approvisionnés, de transport des produits et de santé pour ses collaborateurs, et conforme à la réglementation européenne. Pour les fins d'audit du DNSH, le Groupe fournit un échantillonnage représentatif des produits consommés. Suite à la migration de système d'information d'un de ses chantiers français (à Bordeaux), le Groupe évaluera la faisabilité et l'effort requis pour collecter un échantillonnage plus large au travers de ce nouvel outil ;

· le Groupe ne dispose que d'une collecte partielle des données relatives aux accidents de travail sans arrêt, à la différence des données relatives aux accidents avec arrêt, et sur un périmètre limité. Ces données ne sont pas représentatives du périmètre Groupe. Le Groupe réalisera néanmoins à court terme un benchmark de l'utilisation de ces données dans l'industrie nautique et dans d'autres secteurs industriels avant de statuer sur la pertinence de la collecte de ces informations à moyen terme au regard des efforts supplémentaires qui seraient requis et des priorités déjà identifiées sur l'enjeu de Santé et Sécurité au Travail (voir section 3.1.1).

Conformément aux dispositions transitoires et en application de la loi DDADUE du 30 avril 2025 transposant notamment les éléments de l'acte délégué européen « Quick Fix », le Groupe ne reporte pas les effets financiers des risques et opportunités matériels (en particulier SBM-3, E1-9, E2-6, E5-6), ni certains points de données des ESRS E4 et S2.

AJUSTEMENT DE CERTAINES DONNÉES

Les règles de calcul du taux d'émission de Composés Organiques Volatiles (COV) ont été affinées en 2024 sur les sites français suite aux discussions avec les autorités compétentes, afin de prendre en considération les typologies d'utilisation de chaque produit. En 2025, une actualisation des facteurs d'émission des produits et par typologie d'utilisation a été implémentée et entraînerait une réduction des émissions de 4% en 2024. Les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

Une erreur de saisie sur les achats de bois en 2024 a été identifiée lors du processus de consolidation de l'exercice 2025. Le volume de bois acheté sur l'exercice N-1 devrait être augmenté de 550 tonnes, soit un taux de matière biosourcée (E5-4_03) estimé à 15% (au lieu de 14%). La part de bois provenant de forêts certifiées éco-gérées reste quant à elle globalement inchangée. Au regard de la faible matérialité de ce changement, les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

Rappel des ajustements sur année N-2

Afin de s'aligner avec les recommandations de la réglementation européenne (CSRD), la définition des jours d'arrêts de travail des collaborateurs suite à un accident de travail a été revue en 2024. Cette harmonisation affecte rétroactivement les données des exercices antérieurs. Au niveau Groupe pour l'exercice 2023, le taux de gravité serait augmenté de +7% (soit de 0,90 à 0,97). Au regard de la faible matérialité de ce changement, les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

Les heures de formations des entités américaines n'ont pas pu être consolidées en 2023. Le nombre d'heures de formation par salarié sur l'exercice est donc calculé hors effectif moyen aux États-Unis pour cet exercice. En 2024, le nombre d'heures de formation au niveau du Groupe aurait été de 13,6 h par salarié à périmètre comparable (vs. 13,2 h reportées).

Des écarts sur la quantité de déchets non dangereux valorisés énergétiquement ont été identifiés en 2024 pour l'exercice 2023. Au niveau de la division Bateau, la quantité totale de déchets par millions d'heures travaillées serait ramenée de 1 387 tonnes à 1 429 tonnes et le taux de valorisation des déchets non dangereux pour l'exercice 2023 serait amené à être revu de 67,3% à 68,4%. Les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

INCORPORATION D'INFORMATIONS PAR RÉFÉRENCE

Information	Code	Section du Rapport Financier
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	ESRS 2 - GOV-5	Chapitre 2 - sections 1 et 2 Chapitre 6 - section 5.1
Dispositif d'alerte et protection des lanceurs d'alerte	ESRS G1-1, 10.a) et 10.c) ESRS S1-3 ESRS S2-3	Chapitre 2 - section 3
Identité, expérience et compétences des membres des organes d'administration	ESRS 2 - GOV-1 et GOV-2 ESRS G1 - GOV-1	Chapitre 6 - section 1
Système de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs	ESRS 2 - GOV-3 ESRS E1 - GOV-3	Chapitre 6 - sections 2 et 3
Politique de prévention des risques d'incident environnemental sur les sites opérationnels	ESRS E2-1 15.c)	Chapitre 2 - section 2.2

2. Informations environnementales

En tant qu'acteur de la plaisance, le Groupe se mobilise pour un nautisme durable et responsable. Le Groupe veut accélérer l'éco-conception de ses produits et limiter leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Afin de mieux cerner et réduire les impacts environnementaux de ses produits, le Groupe Beneteau utilise les analyses de cycle de vie des bateaux comme outil d'aide à la décision.

Avec des durées de vie et d'usage particulièrement longues (de 30 à 40 ans en moyenne), les bateaux de plaisance sont utilisés sur les mers, les lacs et les rivières du monde entier. Leurs principaux impacts environnementaux sont liés au choix des matières premières mises en œuvre pour leur fabrication, à leur usage (mode de propulsion) et à leur fin de vie.

LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et 14044) permettant de connaître les impacts environnementaux d'un bateau tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (déconstruction, recyclage...), en passant par ses phases de navigation, d'entretien et de transport.

En 2022, le Groupe a finalisé avec l'aide d'un cabinet indépendant deux analyses complètes de cycle de vie des produits de la division Bateau : l'une pour un voilier mono-coque (Jeanneau Yacht 60) et l'autre pour un bateau moteur hors-bord (Merry Fisher 795).

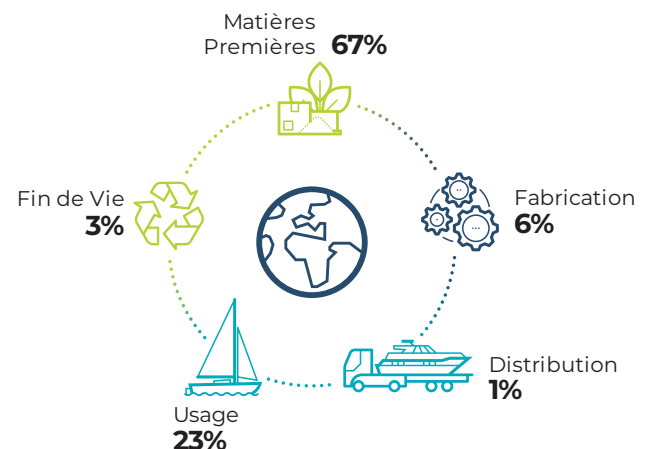
Ces premières analyses ont permis d'une part de confirmer les priorités de la politique innovation du Groupe Beneteau et d'autre part de quantifier l'incidence de chaque initiative technique menée au sein du groupe. Les équipes de développement travaillent sur trois pistes pour concevoir les nouveaux modèles, tout en minimisant leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie :

- améliorer la performance globale du bateau grâce à l'architecture navale et l'ingénierie (système de propulsion, confort à bord économe en consommation énergétique) ;
- limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables (matériaux composites, bois, plastiques recyclés ou biosourcés) pour fabriquer les bateaux ;
- optimiser les processus de fabrication pour maîtriser l'impact environnemental de production.

Le Groupe agit sur les enjeux principaux suivants, en impliquant ses parties prenantes pour :

1. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Ouvrir la voie de l'économie circulaire sur ses marchés, de l'éco-conception à la gestion de fin de vie de ses produits ;
3. Réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles ;
4. Promouvoir le respect et la protection de la biodiversité, en particulier de l'écosystème marin qui est l'environnement naturel dans lequel évoluent les produits du Groupe (même si l'impact de l'activité du Groupe sur cet écosystème n'est pas qualifié de matériel à ce stade dans le cadre de l'analyse de double matérialité).

En 2023, le Groupe a effectué l'analyse de cycle de vie complète de l'Oceanis 51.1 de marque BENETEAU sur le segment des mono-coques. Cette étude, plus approfondie que les deux précédentes, a permis de connaître les impacts associés aux principales étapes du cycle de vie de ce voilier sur 16 critères environnementaux différents, selon les recommandations de la Commission Européenne (Guide PEF). La qualité des données récoltées dans cette analyse ainsi que la méthodologie employée ont été revues au travers d'une analyse critique effectuée par des experts externes au groupe. Les résultats de cette analyse, présentés ci-dessous, permettent au Groupe d'extrapoler l'impact environnemental de la totalité de ses voiliers mono-coques.

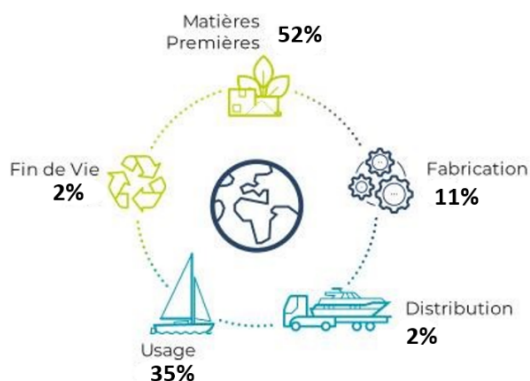


Répartition de l'impact environnemental de l'Oceanis 51.1 (selon la méthode du score unique du PEF)

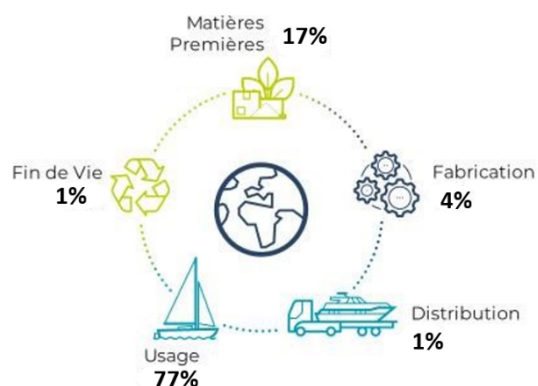
Le Groupe a réalisé en 2024 des analyses de cycle de vie sur deux autres produits représentatifs de ses segments de marché : le Lagoon 46 pour les catamarans à voile et la Prestige F4.9 pour les segments du Motor Yachting.

Les résultats montrent que l'importance de chaque phase de ces cycles est différente, en termes d'impact, en fonction des marchés adressés, notamment du fait du mode de propulsion et des usages des bateaux. Cela se traduit par une politique de développement de solutions/produits différente en fonction des segments et des usages.

Le Groupe Beneteau a également travaillé sur la standardisation de la méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) pour les bateaux de plaisance. Après avoir élaboré, en 2023, une première méthodologie avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et d'autres acteurs français, celle-ci a été partagée à l'échelle européenne. En 2024, en concertation avec European Boating Industry (EBI), les fédérations nationales européennes et les acteurs européens du secteur, cette méthodologie a été étendue et perfectionnée. En 2025, ce travail a été poursuivi à l'échelle mondiale en y intégrant les instances internationales et nord-américaines. En 2026, le Groupe Beneteau participera à une phase de test de cette méthodologie et espère que ce travail pourra aboutir à une version publique courant 2026.



Répartition de l'impact environnemental du Lagoon 46 (selon la méthode du score unique du PEF)



Répartition de l'impact environnemental de la Prestige F4.9 (selon la méthode du score unique du PEF)

2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre [ESRS E1]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [E1-SBM3, E1-IRO1]

Le changement climatique constitue l'un des principaux enjeux de notre temps et tous les acteurs sont invités d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils génèrent, et d'autre part, à s'adapter pour anticiper les conséquences du changement climatique sur leurs activités. Comme à l'échelle macro-économique, le Groupe Beneteau est conscient que le coût de l'inaction serait à terme beaucoup plus élevé que celui des plans d'actions qu'il met en place dès à présent pour décarboner ses activités de production et celles liées à l'usage de ses bateaux.

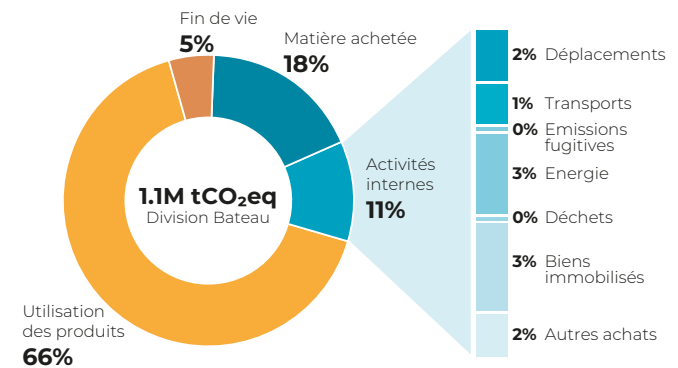
Aussi le Groupe Beneteau s'engage dès maintenant dans la réduction de ses émissions directes de GES et souhaite accélérer sa contribution à la réduction des émissions scope 3 de son activité, dorénavant intégralement éligible selon la taxonomie européenne à l'atténuation du changement climatique (voir section 2.5 de ce rapport de durabilité).

L'analyse de double matérialité a conduit à identifier les impacts, risques et opportunités suivants concernant l'atténuation du changement climatique et l'énergie, les horizons temporels étant les mêmes que pour ESRS 2.

Impacts négatifs	
Contribution à l'accélération du changement climatique et à l'augmentation des événements climatiques extrême (up / dw)	Court Terme
Contribution indirecte à l'érosion de la biodiversité (up / dw)	Court Terme
Consommation d'énergie par les utilisateurs finaux (dw)	Court Terme
Opportunités	
Opportunité de marché liée à la diversification des offres bas-carbone ainsi qu'à la commercialisation de produits moins consommateurs d'énergie ou consommant des énergies alternatives répondant aux attentes des clients (oo)	Moyen / Long Terme
Développement de l'activité Retrofit pour le Groupe et ses concessionnaires (oo / dw)	Moyen Terme
Risques	
Risque de non-conformité réglementaire et financier (oo)	Court Terme
Risque d'image et de perte d'activité sur le marché (oo)	Moyen terme
Risque d'image et de perte d'attractivité employeur (oo)	Moyen terme
Risque économique lié au prix de l'énergie (dw)	Long Terme

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

En 2023, le Groupe Beneteau a réalisé un bilan carbone complet de son activité Bateau (scopes 1, 2 & 3) sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits (« cradle-to-grave »). Selon le GHG protocole, le total des émissions liées à la fabrication et l'usage durant 30 ans des quelques 8 500 bateaux produits au cours de l'exercice 2022 s'est élevé à près de 1,1 million de tonnes de CO₂ équivalent, soit une intensité de l'ordre de 0,9 tCO₂eq par millier d'euros de chiffre d'affaires.



Les résultats de ce bilan complet corroborent les enseignements des premières analyses du cycle de vie (voir paragraphe dédié en introduction de cette section 2). La phase d'utilisation des bateaux est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre (66%), avec des variations significatives selon la typologie du bateau et les scénarii d'usage. Cette proportion varie ainsi entre 40% pour un voilier monocoque (utilisé en moyenne un peu plus d'un mois par an) et près de 70% pour un bateau moteur hors-bord (environ 36h d'utilisation moteur par an). Les principales émissions de CO₂ liées à l'approvisionnement (scope 3 amont pesant pour 18%) proviennent pour près de 40% des matières premières nécessaires pour le composite. Les émissions associées aux opérations du Groupe (transport, déplacements des collaborateurs, déchets, énergie consommée) représentent 12% du bilan, dont environ 3% pour les émissions dites de scope 1 & 2.

Le Groupe attire l'attention du lecteur sur le niveau élevé d'incertitudes de certaines hypothèses, en particulier celles des consommations d'usage. La pondération statistique au niveau global permet d'estimer la fiabilité de ce bilan à plus ou moins 17%. L'analyse des données collectées via la flotte de près de 10 000 bateaux équipés de la solution digitale Seanapps et la poursuite des analyses de cycle de vie sur les produits des différents segments de marché permettent au Groupe d'affiner progressivement la fiabilité de ce bilan. Le Groupe précise que ce bilan n'intègre ni les émissions de CO₂ liées aux pièces de rechanges et ni celles associées aux déplacements des plaisanciers, que ce soit pour se rendre sur les salons (afin de se renseigner sur les bateaux) ou sur le lieu de navigation.

Adaptation au changement climatique [E1.SBM-3]

Face aux impacts du changement climatique et au-delà de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a réalisé en 2023 une étude des risques physiques liés au climat couvrant l'ensemble de ses sites opérationnels. Cette évaluation a été effectuée avec le soutien d'un cabinet externe, en prenant en compte deux scénarios du GIEC : un scénario intermédiaire de réchauffement des températures d'en moyenne +2,4°C à horizon 2100 (SSP2 -4.5) et un scénario pessimiste de réchauffement des températures de +4°C (SSP5 - 8.5) à horizon 2100, par rapport au risque actuel.

Parmi les 13 risques climatiques identifiés, 7 ont été jugés les plus pertinents au regard des activités et de la localisation des sites. Différents outils tels que DRIAS, Géorisques, Climate Central MeteoBlue, VigieEau et BRGM ont été utilisés pour réaliser une analyse fine au niveau des sites français. Ces outils ont été complétés par des données climatiques provenant de l'Atlas du GIEC et de Climate Adapt pour les sites étrangers (Italie, Portugal, Pologne, États-Unis, Tunisie). Le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas climatiques a ainsi pu être déterminé avec des projections à 2050 selon les deux scénarios choisis.

Les niveaux de risques ont été évalués selon deux éléments principaux d'analyse : le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas, complété par un niveau de vulnérabilité de chaque site face à chaque aléa. Ce dernier est évalué en fonction de l'impact du potentiel d'un aléa sur les sites et leurs activités, en prenant en compte les plans d'actions d'atténuation des risques climatiques spécifiques déjà mis en place. La combinaison du niveau d'exposition et du niveau de vulnérabilité de chaque site aux différents aléas climatiques permet de dresser la matérialité de chaque risque physique.

Les risques principaux identifiés comme potentiellement impactant sur l'activité sont l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence du risque d'inondation du site de Bordeaux (notamment en combinaison avec la montée du niveau de la mer) et le risque exceptionnel de submersion de l'ébénisterie de Saint-Hilaire de Riez. Les vagues de chaleurs, et dans une moindre mesure les restrictions d'eau liées à la sécheresse, pourraient également affecter les conditions d'opérations.

Après consultation des responsables opérationnels concernés, en particulier ceux des sites les plus exposés, des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour gérer et prévenir ces risques à court terme. Des actions d'adaptation complémentaires pourraient être envisagés pour atténuer l'impact de ces risques à plus long terme compte tenu de la croissance de leur ampleur et de leur fréquence.

Au titre de l'analyse de double matérialité, ces risques physiques n'ont pas été évalués au-dessus du seuil de matérialité.

PLAN DE TRANSITION ET TRAJECTOIRE CARBONE [E1-1]

À la suite de ce bilan, le Groupe a d'une part quantifié les premiers éléments d'une feuille de route à moyen et long terme et d'autre part élaboré sa première trajectoire carbone à horizon 2030. Étant entendu qu'il n'existe pas, à ce jour, de cible ou de trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre déclinées au niveau des entreprises d'une part et que les niveaux de maturité actuels des solutions de décarbonation dans l'industrie nautique sont faibles d'autre part, le Groupe n'a pas établi à ce stade d'objectif à horizon 2050. Le Groupe poursuivra à court et moyen terme l'évaluation des solutions techniques disponibles pour le marché du nautisme, l'identification de leviers potentiels complémentaires et les investissements associés, afin d'aligner progressivement ce plan de décarbonation du scope 3 sur les exigences définies par les ESRS en matière de plan de transition.

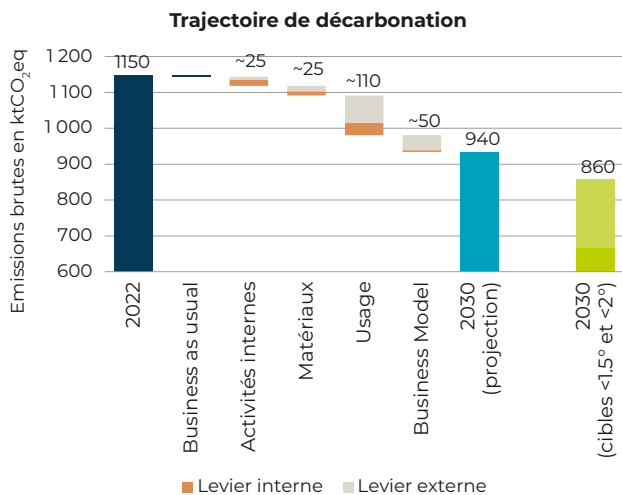
Lors de la réalisation de ce premier plan de décarbonation, le Groupe a évalué qu'une reprise de l'activité d'ici à 2030 compenserait la réduction des émissions enregistrée entre 2022 et 2024, toute chose égale par ailleurs ("business as usual"), c'est-à-dire hors changement de périmètre et avant considération des actions de réduction des émissions décrites ci-dessous. En raison des variations d'activité importantes, le Groupe a décidé de privilégier le pilotage de son plan de décarbonation en intensité physique par heure travaillée pour les émissions de scope 1&2 et en intensité par rapport au chiffre d'affaires pour les émissions globales.

Les actions identifiées pour la réduction des émissions de scope 1&2 confortent la trajectoire du Groupe dans son objectif de réduction de plus de 30% entre 2022 et 2030 de ces émissions en intensité physique (voir section suivante 2.1.1). Bien que de niveaux de maturité différents, ces leviers d'action permettent de viser une réduction de plus de 5% par an à horizon 2030, en ligne avec les objectifs annuels d'une trajectoire à 1.5°C sur ce périmètre (soit une réduction proche de 15kt CO₂eq scope 1&2). L'évaluation des ressources financières nécessaires pour accompagner cette transition est en cours d'étude et devrait s'inscrire dans une enveloppe budgétaire de quelques millions d'euros d'investissements en moyenne par an.

Les leviers identifiés dans ce premier plan de décarbonation permettraient à ce stade de viser une réduction de 18% des émissions brutes du Groupe à horizon 2030, soit une réduction de 210ktCO₂eq pour atteindre près de 930ktCO₂eq (soit 30% en intensité de chiffre d'affaires). Sans attendre la qualification d'autres leviers pour aligner son plan de décarbonation du Scope 3 à une trajectoire 2°C, le Groupe mène d'ores et déjà un plan d'actions en matière de lutte contre le réchauffement climatique, portant essentiellement sur :

- la réduction de consommation d'énergie fossile lors de la phase d'**usage** des bateaux (systèmes de propulsion alternative, architecture navale, etc.) pour une réduction visée de ~110ktCO₂eq en 2030 (voir section 2.1.2) ;
- l'utilisation de **matières** plus durables et la réduction des déchets (voir également la section 2.2) pour une réduction visée de ~25ktCO₂eq en 2030,

- l'amélioration de la performance énergétique de ses sites et la mobilisation de ses collaborateurs pour réduire l'impact des **activités internes** (voir section 2.1.1) pour une réduction visée de ~25ktCO₂eq en 2030 (dont ~15ktCO₂ sur le scope 1&2) ;
- le développement de **nouveaux business modèles**, comme les offres de retrofit et l'économie de l'usage, notamment au travers des activités de 'Boat Clubs' ou de location à la semaine qui permettent de mutualiser les bateaux et de réduire l'intensité des émissions par journée d'utilisation, pour une réduction visée de ~50ktCO₂eq en 2030.



Ces leviers dépendent pour près d'un tiers des décisions et des plans d'actions portés au sein du Groupe, pour près d'un autre tiers de l'évolution des pratiques dans sa chaîne de valeur amont (réduction des facteurs d'émissions de la matière) et aval (en particulier la prise de conscience du plaisancier sur l'impact des régimes de vitesse sur le niveau de consommation) et enfin, pour un dernier tiers, des initiatives publiques (en particulier la décarbonation du mix énergétique des pays et la mise à disposition de biocarburant pour le secteur du nautisme, dont l'hypothèse d'accessibilité a été fixée à 10% sur le long terme).

Dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, celles liées à la combustion d'énergie fossile par les moteurs thermiques des bateaux pourraient être considérées comme verrouillées durant leur durée d'utilisation. Ces émissions représentaient près de 57% des

émissions totales du bilan 2022. Une étude interne menée par le Groupe en 2025 révèle néanmoins que plus de la moitié de ces émissions seraient émises par des moteurs thermiques déjà compatibles de l'usage de bio fuel, dont les hypothèses de mise à disposition ne sont pas disponibles à tel horizon de temps. L'autre part provient des moteurs à essence hors-bord qui équipent les bateaux de Dayboating. Ces moteurs, dont la durée de vie est inférieure à celle des bateaux, pourraient être remplacés à terme par des propulsions alternatives. Au regard de la méthodologie de reconnaissance des émissions d'usage, la considération du caractère verrouillé ou non de ces émissions n'affecte pas l'atteinte de la trajectoire.

Ce plan de décarbonation fait partie intégrante du programme B-Sustainable, un des piliers de la stratégie du Groupe. Ce plan et ces engagements sont portés par le Comité de Direction Générale et ont été présentés lors du Comité RSE d'octobre 2024. Les progrès des plans d'actions y sont revus de manière spécifique au moins une fois par an, et une seconde fois lors de la revue de performance de l'exercice. En 2025, le bilan des émissions de GES du Groupe s'élève à 577ktCO₂eq en valeur brute, soit 680tCO₂eq/M€ en intensité de chiffre d'affaires, en ligne avec la trajectoire de décarbonation fixée pour 2030 (voir section 2.1.2 ci-dessous).

S'appuyant sur les analyses de cycle de vie de ses produits, le Groupe a mis en place en 2023 un indicateur d'émissions de CO₂ dès les premiers jalons de développement des produits et a intégré un prix carbone interne, fixé à 100€/tCO₂eq, pour le calcul des retours sur investissements de ces nouveaux projets.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ASSOCIÉE AU CLIMAT [EI-GOV-3]

Depuis 2025, l'objectif de réduction de l'intensité des émissions carbone de scope 1&2 est intégré dans la rémunération variable des mandataires sociaux et des cadres du Groupe. L'atteinte d'une réduction de 5% sur l'exercice permettra d'obtenir jusqu'à 5% de l'objectif variable. Un objectif sur cet indicateur a également été intégré dans les éléments de rémunération variable long terme (RLVT), approuvé par l'Assemblée Générale de 2025. L'atteinte d'une réduction de 5%/an sur trois ans permettra d'obtenir jusqu'à 10% de cette RLVT (voir Chapitre 6 du rapport financier).

2.1.1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES SITES DE PRODUCTION

POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans le cadre de sa politique HSEE (Sécurité Qualité Environnement Énergie), le Groupe adopte un pilotage opérationnel de la performance énergétique au plus près des usages et favorise la conception et l'achat d'équipements performants afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Cette politique est mise en œuvre sur tous les sites de production au travers de plans d'actions pour améliorer leur

performance énergétique dont : isolation thermique des bâtiments (toiture ou parement) quand ils font l'objet de travaux, suivi centralisé des énergies (mise en place de centrales GTC et suivi opérationnel des consommations d'énergies), mise en place de dé-stratificateurs (garantir une meilleure homogénéité de la chaleur et éviter les déperditions thermiques dans les ateliers de moulage qui représentent 60% de la consommation de gaz), détection des fuites d'air comprimé (suivi des consommations et vérification des installations, car l'air comprimé représente 10% des

consommations d'énergie), optimisation des ventilations en atelier, installation d'éclairage LED, intégration des critères de performance énergétique dans les achats, optimisation de l'utilisation des chauffages, mise en place d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage, actions de sensibilisation des collaborateurs.

Ces plans d'amélioration continue sont certifiés selon la norme internationale ISO 50001 pour toutes les usines du Groupe situées en France.

Le Groupe s'engage dans la réduction des émissions directes (scope 1 & 2), avec pour objectif de s'aligner avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et de contribuer à l'ambition européenne de neutralité Carbone d'ici à 2050. Un plan d'investissement est en cours d'étude afin de confirmer les actions permettant au Groupe d'atteindre ces objectifs.

Le pilotage mensuel de cette politique est assuré par le Directeur des Opérations, membre du Comité de Direction du Groupe.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Les plans de suivi opérationnel ont permis au Groupe de réduire ses consommations totales d'énergie de près de 5% entre 2025 et 2024, en dépit d'un hiver plus rude aux États-Unis et en Pologne. L'intensité de ses émissions directes par heure travaillée a toutefois augmenté de 6% (2,53 tCO₂/1000h travaillées en 2025, après prise en considération des garanties d'origine, vs. 2,39 en 2024) en raison de l'effet de la baisse d'activité.

Les travaux d'installation de la première tranche des ombrières photovoltaïques en France se sont terminés en 2024 et représentent une capacité de 4 372 kWc et une surface de presque 20 000m². En 2025, ces installations ont permis de produire près de 5GWh (vs. 0,7GWh en 2024).

INDICATEURS CIBLES

Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) liées à la consommation d'électricité et de gaz (indicateur "entity specific")

Périmètre Groupe*	Exercice de référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2030)
Émissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz (en tCO ₂ eq) - location-based	32 190	30 670	22 625	22 005	
Emissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz (en tCO ₂ eq) - market-based				21 519	
Intensité des émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz (en tCO₂eq / 1000 heures travaillées)	2,62	2,41	2,39	2,53	1,83
Intensité des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz (tCO ₂ eq /m€ CA)	25,7	20,9	21,9	25,4	

* Les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie électrique et de gaz naturel sont calculées sur la base des facteurs d'émissions complets (voir note méthodologique). Les émissions scope 1 & 2 du Groupe selon la méthodologie GHG protocole s'élevaient à 32 079 tCO₂eq en 2022, à 30 834 tCO₂eq en 2023, 23 058 tCO₂eq en 2024 et 21 053 tCO₂eq en 2025 (dont 4 757tCO₂eq de scope 2 calculées sur la base du marché en 2025).

Depuis 2024, le Groupe a déployé un dispositif centralisé de suivi des consommations énergétiques via un logiciel dédié. Les compteurs gaz et électricité des fournisseurs des usines françaises ont été connectés, permettant une remontée précise des consommations par site. En parallèle, les compteurs issus des GTC ont été raccordés progressivement. En 2025, les filiales étrangères ont été intégrées manuellement au dispositif. Des rapports de suivi sont désormais générés automatiquement, facilitant l'évaluation de la performance énergétique.

En 2025, des investissements de près de 1M€ ont été engagés pour rénover les infrastructures de production et améliorer leur performance énergétique (réfection de toitures, achat de compresseurs à vitesses variables avec récupération de chaleur, installation de nouvelles pompes à chaleur), ainsi que pour poursuivre le déploiement de bornes de recharge électrique. En 2025, le site du Portugal s'est également équipé de panneaux solaires.

Aux États-Unis, le Groupe a mis en place un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie de l'usine américaine avec notamment un système de pilotage du chauffage opérationnel depuis septembre 2025.

Perspectives

Le Groupe Beneteau continue de travailler sur sa feuille de route globale pour réduire de 30% l'intensité de ses émissions directes de CO₂ à horizon 2030, avec un focus particulier en 2026 sur les contrats d'approvisionnement en électricité bas-carbone en Pologne et sur la réduction de consommation de gaz sur les sites de moulages en France.

Les travaux de réfection de toitures vont également se poursuivre en France.

Le Comité de Direction prévoit par ailleurs en 2026 de formaliser un plan d'investissements à moyen terme afin de sécuriser l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de 2030.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 5% par an en intensité physique d'ici à 2030 afin de s'inscrire sur une trajectoire alignée 1,5°C au niveau de ses émissions directes, indépendamment de sa variation d'activité. Historiquement, le périmètre couvre les émissions totales de CO₂ liées aux consommations d'électricité et de gaz, mesurées de manière robuste depuis l'exercice de référence. Depuis 2024, le Groupe vise ce même objectif de réduction sur le périmètre complet des émissions de scope 1&2.

En 2025, les émissions de GES de scope 1&2 (basée sur le marché) ont réduit en valeur brute de 9% par rapport à 2024. Les projets de réduction des consommations d'énergie et le pilotage ajusté au mieux aux variations d'activité ont permis de réduire de près de 5% les émissions, alors même que l'hiver plus rude en Pologne et aux États-Unis aurait contribué à une augmentation des consommations de près de 4% en 2025. L'amélioration des mix électriques des pays où le Groupe est implanté et les contrats d'approvisionnement en énergie d'origine éolienne en Pologne ont contribué à une réduction de 4%.

Autres chiffres clés [E1-5]

ESRS ID	Indicateurs (en MWh pour l'électricité et en MWh PCI pour les autres sources)	2023	2 024	2025
Consommation d'énergie				
E1-5_01	Consommation totale d'énergie	146 579	111 289	106 242
Consommation totale d'électricité		47 780	33 999	33 672
E1-5_14	Consommation d'électricité provenant de sources fossiles		8 519	4 077
	Consommation d'électricité d'origine nucléaire		20 893	20 869
E1-5_07	Consommation d'électricité achetée ou acquise provenant de sources renouvelables		4 085	5 711
E1-5_08	Consommation d'électricité renouvelable non combustible autoproduite		502	3 014
E1-5_12	Consommation de combustible provenant du gaz naturel	92 925	67 951	67 157
E1-5_11	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	n.a.	9 338	5 413
Mix Energétique				
E1-5_02	Consommation totale d'énergie provenant de source fossile	n.a.	85 809	76 647
E1-5_15	Part des sources fossiles (%)		77%	72%
E1-5_03	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	n.a.	20 893	20 869
E1-5_04	Part de la consommation provenant de sources nucléaires (%)		19%	20%
E1-5_05	Consommation totale d'énergie renouvelable	5 292	4 587	8 725
E1-5_09	Part des sources renouvelables (%)	3,6%	4,1%	8,2%
Production d'énergie				
E1-5_17	Energie renouvelable produite sur les sites du Groupe	n.a.	707	5 035

Le Groupe ne consomme pas de combustible venant du charbon (E1-5_10) ou d'autres sources fossiles (E1-5_13). Le Groupe n'est pas capable de séparer à ce stade la part de combustible consommé par ses activités propres provenant de source renouvelable (E1-5_06) de celle provenant de produits pétroliers, et reporte donc par défaut la totalité en E1-5-11.

Le Groupe précise qu'en 2025 l'ensemble de ses activités reportées sont considérées comme des activités sectorielles à fort impact climatique comme précisé dans la section liée à la taxonomie européenne. Le périmètre de reporting des données extra-financières est aligné sur le périmètre financier. Par conséquent, les indicateurs liés au secteur à fort impact climatique sont les mêmes que les indicateurs de consommation d'énergie reportés dans le tableau ci-dessus.

Note méthodologique

Consommation d'énergie

Quantité totale d'électricité (en GWh) ou de gaz (en GWh PCI) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Émissions de gaz à effet de serre

Il s'agit des émissions liées à la consommation d'électricité et de gaz. Les facteurs d'émission pour l'année 2025 sont issus de la base de données Base Empreinte v23.9 pour la France, de la base EPA 2025 pour les États-Unis et de la base World IAE 2025 pour les autres sites étrangers. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

2.1.2 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS A L'USAGE

POLITIQUE ET OBJECTIF

Au travers de l'architecture navale et de l'ingénierie qui permettent de réduire la masse des bateaux et de concevoir des carènes avec une moindre trainée (réduction des frottements liés au déplacement des coques de bateaux dans l'eau), le Groupe vise à optimiser les consommations des moteurs durant la navigation et ainsi réduire ses émissions indirectes. En complément de cet enjeu de conception, l'axe prioritaire du Groupe Beneteau est de travailler sur la propulsion motorisée de ses bateaux. Les équipes Marketing Produit, R&D et Achats travaillent sur les solutions de propulsion alternative tout en améliorant le confort à bord et en réduisant le bruit du moteur.

Le Groupe Beneteau poursuit ses efforts de recherche et réalise notamment une veille active, d'une part sur les modes de stockage de l'énergie (batteries, hydrogène, e-fuels, etc.), d'autre part sur les systèmes de conversion (chargeurs, piles à combustible, machines électriques, etc.).

L'objectif du Groupe est de proposer des solutions silencieuses à zéro émission (lors de la phase d'usage) sur toutes les gammes de bateaux. Pour ce faire, les systèmes intégrés doivent permettre d'avoir une autonomie en énergie et propulsion en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Cet impératif implique la nécessité de travailler sur des systèmes de motorisation hybride.

Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles d'ici à 2030.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Pour les modèles de bateaux à déplacement lent (voiliers, Island Cruising Concept, Delphia), les solutions 100% électriques et hybrides séries sont désormais techniquement viables. L'évaluation en 2025 des propulsions hybrides dans une approche systémique (gestion de l'énergie à bord, mix énergétique, taux d'usage du générateur) a démontré la pertinence de ces solutions dans certains scénarii d'usage du nautisme.

En 2024, le Groupe Beneteau avait développé un nouveau concept de bateau à navigation lente pour le charter et pour les propriétaires permettant de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre associées à l'usage. Pour se faire, le Groupe a développé sa première propulsion hybride série à faible tension (48V). Associé à l'intégration de panneaux photovoltaïques sur le roof, ce système permet à l'utilisateur de naviguer de manière décarbonée tout en profitant de son expérience à bord (confort, climatisation...). Suite à la validation technique de cette chaîne de propulsion et à l'intérêt perçu pour ce type de navigation, un premier

modèle de la nouvelle gamme Sea Loft a été commercialisé par la marque JEANNEAU fin 2025. Ce système de propulsion hybride série a également été intégré et commercialisé sur un modèle de catamaran à voile de la marque EXCESS.

Sur le segment des voiliers monocoques, les marques BENETEAU et JEANNEAU ont continué à commercialiser en 2025 sept modèles disponibles en version 100% électrique. La solution de propulsion de type "pod" développée avec la société Torqeedo, d'une puissance maximum disponible de 12kW, est principalement adaptée aux voiliers monocoques de moins de 40 pieds.

Pour les bateaux moteurs à déplacement rapide (Dayboating & Motor Yachting), les propulsions électriques haut voltage ne répondent pas à ce stade au besoin client, du fait notamment des aspects autonomie et coût. Les solutions de type « hybride parallèle » ne seront quant à elles pas prêtes techniquement à être intégrées industriellement sur les bateaux avant 3-5 ans. Le Groupe a donc mené en parallèle une étude interne sur l'usage de biocarburant comme la principale option envisageable à court terme. Les motorisations diesel sont déjà compatibles au biocarburant de type HVO (soit 47% des modèles du Groupe). La mise à disposition de ce carburant dans les ports de plaisance maritimes reste cependant un réel défi aujourd'hui et un frein important à date à ce développement (3-5% visés en 2030). Pour l'essence, les motoristes présentent des feuilles de routes pour développer des solutions compatibles de « carburants neutres » mais aucune solution n'existe à ce jour.

Perspectives

Le Groupe va poursuivre la qualification de solutions de propulsion alternative telles que les solutions 'hybride série' de haut voltage et 'hybride parallèle' afin de pouvoir proposer des solutions alternatives sur l'ensemble des segments de marché. Ces solutions devront s'accompagner de système permettant une meilleure gestion de l'énergie disponible à bord. Lorsque ces étapes d'identification et fiabilisations seront abouties, le Groupe accélérera l'intégration de ces systèmes de propulsion dans son plan produit et la commercialisation des nouveaux modèles.

Le Groupe poursuivra par ailleurs ses initiatives en matière d'architecture navale pour réduire la consommation de ses modèles, par exemple l'intégration de foils pour réduire la trainée sur les petits catamarans à moteurs.

Enfin, grâce au déploiement de la solution digitale Seanapps, le Groupe pourra continuer d'ajuster au mieux les caractéristiques de son offre produit et réduire la consommation à bord tout en améliorant le confort pour les clients.

INDICATEUR CIBLE [E1-4]

	Exercice de référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2030)
Emissions totales de GES (en ktCO ₂ eq)	1142	1 076	686	577	
Emissions totales de GES en intensité de chiffre d'affaires (en tCO₂eq/M€)	913	733	663	680	639
% modèles avec propulsion alternative disponible	1%	7%	8%	9%	100%

En raison des variations d'activité importante, le Groupe a décidé de piloter l'intensité des émissions de CO₂ par rapport au chiffre d'affaires comme indicateur cible de sa trajectoire carbone.

En 2025, l'intensité des émissions de CO₂ par rapport au chiffre d'affaires s'est élevée à ~680tCO₂eq/M€. Par rapport à l'année de référence, les effets de la stratégie de montée en gamme, la part de 43% des Voiliers dans les ventes (+2pts) et la poursuite du développement de l'offre de catamarans au sein des activités Moteur ont permis de réduire l'intensité des émissions globales de CO₂ du Groupe de 26% (vs. ~910tCO₂eq/M€ en 2022). Cet indicateur s'est néanmoins légèrement dégradé par rapport à 2024 en raison du ralentissement plus prononcé des ventes de

voiliers et d'une moindre réduction des émissions indirectes que celle de l'activité.

Pour piloter sa contribution directe sur la trajectoire carbone de scope 3 à long terme, le Groupe a également décidé de suivre comme indicateur cible le nombre de modèles commercialisés avec un système de propulsion alternative. En 2024, 10 modèles étaient commercialisés avec une version disposant d'un système de propulsion électrique ou hybride (7 voiliers, 2 modèles de la marque Delphia et 1 modèle de bateau hors-bord). En 2025, 3 nouveaux modèles ont été commercialisés avec une version disposant d'un système de propulsion électrique ou hybride : le JEANNEAU Sea Loft 480 (bateau moteur à déplacement lent), l'Excess 11 (catamaran à voile) et le BENETEAU First30 (voilier monocoque disposant de l'option 100% électrique).

Autres chiffres clés [E1-6]

Périmètre Groupe* (en milliers de tonnes de CO ₂ eq)	Exercice de référence 2022	2023	2024	2025
Emissions brutes de GES - Scope 1	24	23	17	16
Emissions brutes de GES - Scope 2 (basées sur la localisation)	8	7	6	5
Emissions brutes de GES - Scope 2 (basées sur le marché)				5
Emissions brutes de GES - Scope 3	1 110	1 045	663	556
1. Produits et services achetés	228	208	132	111
2. Biens immobilisés	35	47	35	27
3. Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	5	5	4	4
4. Transport de marchandise amont et distribution	8	7	4	3
5. Déchets générés	2	2	1	1
6. Déplacements professionnels	8	3	3	5
7. Déplacements domicile travail	12	12	10	9
9. Transport de marchandise aval et distribution	8	7	4	3
11. Utilisation des produits vendus	753	709	442	370
12. Fin de vie des produits vendus	51	46	28	23
Total des émissions brutes de GES - scope 1, 2 & 3 (basées sur la localisation)	1 142	1 076	686	578
Total des émissions brutes de GES - scope 1, 2 & 3 (basées sur le marché)	1 142	1 076	686	577

À partir de 2025, la principale filiale polonaise du Groupe a obtenu des certificats pour une partie de ses consommations d'électricité, dont l'origine est garantie en provenance de parcs éoliens. Le Groupe calcule donc pour la première année ses émissions de scope 2 à la fois sur la base de la localisation et sur la base du marché.

Note méthodologique

Bilan des émissions de GES

Pour les exercices 2023, 2024 et 2025, les postes 1, 4, 9, 11 et 12 du bilan carbone ont été mis à jour sur la base des caractéristiques principales des bateaux vendus sur l'exercice (masse lège et consommation à vitesse de croisière). Les mêmes hypothèses que celles du bilan carbone 2022 ont été considérées (durée de vie, taux d'optionnage, temps d'utilisation moteur par an et consommation d'énergie au port, etc.). En dehors des réductions d'émission liées aux résines bio attribuées, les mix de matière sont considérés comme stables au sein de chaque segment de marché. Les autres postes du bilan ont été actualisés conformément à l'évolution des données physiques sous-jacentes à chacune des catégories. Les différents facteurs d'émissions de scope 3 ont été considérés comme stables par rapport à l'exercice

Le Groupe concentre ses efforts sur la réduction des émissions et n'a pas acheté de crédits carbone ni financé de mécanismes de compensation carbone en 2025. En conséquence, le Groupe ne reporte pas sur les ESRS E1-7.

2022, hormis les facteurs d'émissions de l'énergie électrique consommée par les sites de production (actualisés conformément à la note méthodologique 2.1.1).

Émissions totales en intensité de chiffre d'affaires

Les émissions totales correspondent à l'ensemble des émissions de scope 1, 2 et 3, calculées sur le marché, telles que présentées dans le bilan des émissions de GES du Groupe. Le revenu net considéré pour le calcul d'intensité des émissions totales de CO₂ correspond au chiffre d'affaires du Groupe tel que reporté dans les états financiers pour les exercices 2023, 2024 et 2025, et à celui de la Division Bateau tel que communiqué dans la note 4 des comptes consolidés pour l'exercice 2022.

2.2 Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans le nautisme, de l'éco-conception à la fin de vie [ESRS E5]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

Les niveaux actuels de consommation de ressources ne pourront pas continuer dans le futur, tant pour des raisons économiques (coûts d'extraction et tensions géopolitiques croissantes), qu'environnementales (épuiement des ressources naturelles, changement climatique, dégradation des écosystèmes). Selon l'analyse de double matérialité, l'impact négatif de l'activité du Groupe lié à la consommation des ressources naturelles et minérales finies se matérialise à court, moyen et long terme essentiellement sur la chaîne de valeur amont, tandis que celui relatif à l'épuisement des ressources fossiles est principalement lié à la consommation de carburant en aval de la chaîne de valeur (impact traité en section E1).

Le risque associé à cet enjeu est principalement économique et concerne, à moyen terme, l'amont de la chaîne de valeur du Groupe : raréfaction des ressources vierges entraînant une incapacité à se fournir en matières premières et donc une incapacité de production de bateaux. Le risque est également réglementaire puisque l'utilisation de ces matières premières est susceptible de générer des impacts environnementaux importants.

Pour assurer une croissance soutenable, le Groupe Beneteau a pour ambition de recourir à l'utilisation raisonnée de matériaux, et tant que faire se peut, renouvelables. Pour cela, le Groupe travaille, dès la phase

amont, en collaboration avec ses fournisseurs de matières premières et de composants afin d'intégrer une part maximisée de composants biosourcés et/ou recyclables et/ou recyclés. Ce travail se poursuit sur l'architecture navale des coques afin d'en limiter les consommations de carburant associées à la propulsion. Cela constitue, à long terme, un impact positif du Groupe, la réduction et la recyclabilité des déchets permettant de réduire la pression sur l'exploitation des ressources.

Tous ces axes sont finalement complétés par des actions visant à augmenter la durée de vie de bateaux (comme le développement des activités de refit) et/ou facilitant son démantèlement et son recyclage en fin de vie, qui survient environ à 40 ans après leur construction.

La déconstruction organisée des bateaux et le recyclage des matières pouvant l'être est un enjeu clef pour le développement d'une véritable économie circulaire. Elle évite la présence de bateaux vétustes et hors d'usage dans des zones non autorisées et permet la valorisation des matériaux récupérés. À court / moyen terme, cela représente une opportunité de marché pour les opérations propres Groupe : développement de produits éco-conçus et d'offres alternatives. La mise en place d'une économie circulaire permettrait également au Groupe de baisser la consommation de ressources et, à moyen ou long terme, de réduire les potentielles hausses de coûts.

2.2.1 UTILISER LES MATIÈRES PREMIÈRES DE FAÇON RAISONNÉE

POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Les bateaux de plaisance fabriqués par le Groupe Beneteau sont constitués à environ 40%, en poids, de matériaux composites, entrant dans la composition des pièces de structure et de l'ensemble des pièces de capotage. Après avoir entamé une caractérisation des résines et des fibres qu'il utilise, le Groupe Beneteau a identifié quatre axes d'innovation :

- développer et utiliser des résines biosourcées pour la fabrication des petites et des grandes pièces en injection ou infusion ;
- proposer des résines recyclables en lieu et place des résines polyester employées actuellement. Ces dernières étant thermodurcissables, c'est-à-dire infusibles et insolubles, elles sont par conséquent non recyclables. L'objectif du Groupe est de remplacer les résines actuellement utilisées dans les ateliers par des matériaux fusibles (comportement thermoplastique), permettant de séparer, en fin de vie, les fibres de la résine et donc de faciliter leurs recyclages respectifs ce qui entrainerait notamment une réduction des émissions de CO₂ sur la fin du cycle de vie ;
- favoriser et accroître l'utilisation de fibres végétales, en particulier de chanvre dont les caractéristiques présentent de nombreux avantages environnementaux. L'utilisation de ces fibres, produites et transformées localement, nécessitant une consommation d'eau réduite, s'intercalant dans les cycles de cultures à destination des hommes et des animaux, correspond à l'engagement du Groupe Beneteau de rechercher des solutions durables ;
- travailler sur le réemploi et/ou recyclage des fibres de verre en partenariat avec les fournisseurs historiques du Groupe. Il existe deux possibilités à exploiter. La première consiste à réemployer les chutes de tissus émanant de la phase de découpe en interne de notre société. Ces tissus n'ayant pas été en contact avec la résine, il est plus facile de les « up-cycler ». La seconde solution consiste à refondre les fibres ayant été en contact avec notre résine. Pour cela, une pyrolyse est nécessaire au préalable pour séparer la résine des fibres. Cet axe est en cours de développement. Son industrialisation pourrait intervenir dans un avenir proche.

Le Groupe n'ayant pas de politique formalisée dédiée sur cet enjeu, ces axes résument la démarche mise en place par le Groupe pour adopter une utilisation raisonnée des ressources entrantes.

Le déploiement de cette politique est communiqué aux parties prenantes externes lors des salons nautiques et au travers des prix attribués. Les innovations qui sont industrialisées et commercialisées sont mentionnées dans les fiches techniques des bateaux.

Par ailleurs, le bois est utilisé pour produire les aménagements intérieurs des bateaux et le renforcement de leur structure. Le poids de cette ressource naturelle représente environ 10% à 15% du poids total des matériaux utilisés pour la construction des bateaux. Le Groupe se donne pour objectif d'augmenter la proportion de bois provenant de forêts certifiées comme écogérées (voir également enjeu E4 – Biodiversité).

PLAN D' ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Suite à plusieurs essais techniques réalisés sur les résines alternatives (thermoplastiques recyclables, polyester biosourcé), le Groupe Beneteau a tout d'abord qualifié une résine biosourcée à 14% pour la fabrication des petites pièces, ce qui a permis de réduire les émissions de CO₂ de cette résine de 10%. Cette solution a été industrialisée en 2022 et déployée sur plus de 30 000 pièces par an au sein du groupe. En 2023, le Groupe Beneteau a poursuivi ses efforts en augmentant la part de biosourcée dans certaines de ses résines de petites pièces. Ce taux est passé de 14% à 35% en juillet 2023 ce qui permet, in fine, de réduire les émissions de CO₂ associées à cette résine de 29%. Le déploiement de ce travail a continué sur 2024 et 2025.

Après 3 ans de codéveloppement avec Arkema, le Groupe Beneteau a fabriqué le premier bateau de série au monde en résine recyclable. Le BENETEAU First 44 a été présenté en avant-première sur le salon nautique de Paris en décembre 2022. L'année 2023 a, quant à elle, permis la mise à l'échelle industrielle de cette solution sur le JEANNEAU Sun Fast 300D (voilier de course au large) pour démontrer dans des conditions exigeantes la fiabilité de cette nouvelle résine. La première ligne de production en série de bateaux en résines recyclables a déjà permis de fabriquer 34 voiliers sur le site de Cheviré à fin 2024. Cette matière a continué d'être déployée en interne sur le chantier naval historique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. En 2025, tous les BENETEAU Oceanis Yacht 60 ont ainsi été réalisés en Elium®.

Une dernière solution alternative a été mise en place dans les ateliers du Groupe sur l'année 2024. Cette dernière repose sur le principe de la bio-attribution (certification ISCC+ de notre fournisseur). Elle contient 100% de Styrène bio-attribué ce qui représente 45% de la globalité du matériau. Ce polyester renommé « Low carbon » permet de réduire de 9% l'impact CO₂ du polyester. Celle-ci est d'ores et déjà appliquée sur les Lagoon 83, 82, 67, 60, 55 et 51 (soit près de 330 tonnes de matière en 2025 vs. 28 tonnes en 2024).

Concernant les fibres naturelles, les équipes du Groupe avaient qualifié en 2022 l'intégration jusqu'à 14% de fibres de chanvre parmi les fibres utilisées dans la réalisation de pièces non structurelles, comme les capots. L'industrialisation de ce procédé en 2023 a permis d'intégrer ces fibres naturelles dans 25% des petites pièces produites en France.

Le travail du Groupe Beneteau sur le recyclage et réemploi de ses fibres de verres souillés ou non avait été reconnu et récompensé par un Award sur le thème de la durabilité lors d'une cérémonie au salon du Metstrade 2024 ("sustainability award" pendant les Boat Builders awards - voir section 1.6).

En 2025, le Groupe Beneteau s'est allié avec des acteurs industriels majeurs (Veolia, Arkema, Chomar, Composite Recycling et Owens Corning) afin de proposer un modèle

d'économie circulaire pour le composite dans le secteur de la construction nautique¹. Un échantillon de 500kg de chute de production de fibres de verre a été envoyé à Owens Corning dans le but de valider techniquement cette méthode et de tester son industrialisation. Cette démarche écosystémique associant les travaux déjà réalisés sur la résine recyclable Elium® et cette filière de retraitement des fibres de verre a reçu le Trophée Innovation Team Best Practices du Club de Paris des Directeurs de l'Innovation, l'award Metstrade Sustainability Project of the Year et l'award Paris Nautic Show Innovation Transition Ecologique en 2025. Cette démarche sera renforcée en 2026.

Perspectives

Après la fabrication du Lagoon 82, premier bateau constitué de fibres de verre recyclées, le Groupe prévoit en 2026 de passer à l'échelle dans l'usage de matériaux recyclés. Le but de cette démarche est de trouver une filière vertueuse de recyclage et de réemploi des chutes de verre non souillé (15 à 20% du volume commandé).

Le Groupe Beneteau poursuivra également le déploiement de la résine « low carbone » contenant jusqu'à 45% de matières d'origine biologique et/ou recyclée.

Enfin, avec le transfert en 2025 du site de Cheviré sur le site industriel du Poiré de la ligne de production spécifique à l'usage de résine Elium®, le Groupe présentera, courant 2026, le tout premier catamaran réalisé avec cette résine recyclable, intégrant par la même occasion des fibres de verre recyclées.

INDICATEUR CIBLE

Suite à l'atteinte de l'objectif d'industrialisation de la résine recyclable (1 ligne de production supplémentaire déployée en 2025), le Groupe a réfléchi à un nouvel indicateur moyen terme pour piloter son ambition en matière de circularité des matériaux.

Au regard des innovations menées sur le composite et des étapes réalisées dans l'industrialisation des nouvelles résines et le recyclage de la fibre de verre, le Groupe a l'ambition d'atteindre entre 20% et 25% d'approvisionnement en matière bio-attribuée d'ici à 2030 (par rapport à une valeur moyenne comprise entre 16% et 18% sur la période 2022-2024). Cette amélioration de +25% à +50% du taux de matière biosourcée ou recyclée à bord de ses bateaux d'ici à 2030 s'inscrit en amont de l'adoption du Circular Economy Act par la Commission Européenne (prévu en 2026). Cette ambition et la trajectoire associée seront revues au cours de l'exercice 2026 et publiées dans le prochain rapport.

Autres chiffres clés [E5-4]

ESRS ID	Périmètre Groupe (quantités de matière exprimées en tonnes)	2024	2025
E5-4-02	Flux total des ressources entrantes (estimé)	38 658	31 971
E5-4_02	Achat de matière première (résine & fibre)	11 717	10 962
E5-4_02	Achat de matière première (bois)	5 390	5 427
E5-4_03	% de matériaux biosourcés (estimé)	14%	17%
E5-4_03	% de matériaux biosourcés & durables (estimé)	7%	12%
E5-4_04	Quantité de matière achetée identifiée comme d'origine recyclée (t)	1 039	920
E5-4_05	% de matériaux ou composants recyclée (estimé)	3%	3%

Au cours de l'exercice 2025, la masse lège totale des produits vendus s'est élevée à près de 20 milliers de tonnes, en baisse de près de 18% par rapport à 2024 conformément au ralentissement de l'activité. Sur l'année, la masse totale de flux sortant/entrant (voir note méthodologique) est ainsi estimée à près de 32 milliers de tonnes. La part associée aux principales familles de produits mesurables a représenté près de 18 milliers de tonnes. La part de matière dont l'origine renouvelable a pu être identifiée comme biosourcée ou recyclée a représenté quant à elle près de 7

milliers de tonnes (vs. 5 milliers en 2024), soit un tiers de ces catégories d'achats. Cette part identifiable représente en 2025 près de 20% de la masse totale des flux sortants (par rapport à une valeur moyenne comprise entre 16% et 18% sur la période 2022-2024). La contribution provient essentiellement du bois et des métaux recyclés utilisés dans les quilles et le gréement. La part de composite bio attribué a quant à elle contribué pour 0,5% en 2025 et devrait continuer de progresser avec l'industrialisation des innovations du Groupe en matière de composites.

Note méthodologique

Concernant les flux entrants, les principales matières premières approvisionnées par le Groupe sont les matières destinées au composite (fibres, résines, gelcoat) qui représentent plus de 40% de la masse des bateaux, ainsi que le bois pour les aménagements intérieurs (10% à 15% de la masse des bateaux). Les autres flux entrants sont essentiellement des équipements ou produits manufacturés. Selon les Analyses de Cycle de Vie,

les métaux et les plastiques représentent respectivement entre 15% et 20% et entre 10% et 15%. Seules les familles de produits du composite, du bois ou des composants comme les quilles ou les mats peuvent être à ce stade collectées, ou converties de manière fiable, en masse.

1 Plus d'information sur cette initiative sont disponibles dans le communiqué de presse associé : [Une alliance industrielle pour une construction nautique circulaire.](#)

Pour évaluer le flux total de ressources entrantes (E5-4_02) et calculer les indicateurs E5-4_03 et E5-4_04, le Groupe considère en première approche que celui-ci est égal au flux total des ressources sortantes, dont les deux composantes (produits finis et déchets) sont plus facilement mesurables.

Concernant les produits finis, le principal indicateur d'impact communément utilisé dans l'industrie de la plaisance est la masse lège (m_{LC}) d'un bateau. Cette donnée, définie par les normes EN ISO 8666 : 2020 et vérifiée par les organismes d'homologation de chaque modèle de bateau avant leur

mise sur le marché, correspond à la masse à vide d'un bateau équipé de l'armement minimum requis pour la navigation. La masse réelle des produits finis est généralement supérieure à la masse lège de 10% à 20% en moyenne selon les segments, en fonction des options choisies par le client final.

Dans le cadre de son bilan carbone, le Groupe a par ailleurs vérifié la cohérence des achats de matériaux entrants grâce à l'extrapolation des bilans de masse réalisés pour les ACV de ces principaux segments d'activité.

2.2.2 CONTRIBUER AUX FILIÈRES DE DÉCONSTRUCTION

POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Depuis de nombreuses années, le Groupe Beneteau est un acteur engagé dans les filières de déconstruction. Si le Groupe n'a pas de politique formalisée en la matière, il a néanmoins participé à la structuration de la filière de déconstruction en France, contribue activement aux travaux de l'éco-organisme et siège à son instance dirigeante.

Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'État en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié à la fin de vie des bateaux de plaisance. L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français. Près de 16 000 bateaux ont été déconstruits depuis septembre 2019 et plus d'une trentaine de centres de déconstruction sont actuellement opérationnels.

Au-delà de l'importante contribution financière versée en tant que metteur sur le marché (734k€ en 2025), le Groupe Beneteau participe activement à la gouvernance de l'éco-organisme APER au travers de trois représentants qui siègent à son Conseil d'administration, dont deux membres également élus au Bureau comprenant le rôle de Président.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Au 31 décembre 2025, près de 16 000 bateaux ont été déconstruits depuis le lancement de l'APER en 2019, dont plus de 3 000 pour la seule année 2025.

L'APER et Composite Recycling ont signé un partenariat visant à déployer des unités mobiles autonomes en énergies pour traiter par pyrolyse les déchets composites issus de la déconstruction des bateaux de plaisance. Une fois séparées de la résine et nettoyées, les fibres de verre pourront être à nouveau utilisées, dans la fabrication de bateaux de plaisance ou de nombreux autres produits. La première unité mobile vient d'être installée sur Saint

Herblain (périphérie Nantaise) en début 2025. Après cette phase pilote, ce dispositif sera adapté à l'échelle industrielle des centres de déconstructions. Un partenariat stratégique entre tous les acteurs de la chaîne de valeur est en cours d'élaboration (metteur sur le marché, chimistes de la résine et des fibres, Composite Recycling et enfin une entreprise de démantèlement).

Perspectives

Le Groupe Beneteau, présent dans les instances de gouvernance de l'APER, a soutenu activement cet éco-organisme afin de renouveler en 2024 son agrément pour la prise en charge de la déconstruction des bateaux en fin de vie. Ce renouvellement présente plusieurs défis dont l'augmentation du nombre de déconstruction et la prise en compte partielle du transport pour les bateaux en fin de vie.

De plus, le Groupe travaille avec l'APER et ses autres membres pour la mise à jour de son barème, notamment l'intégration d'un part d'éco-modulation afin d'inciter les metteurs sur le marché à écoconcevoir leurs produits.

Chiffres clés

Les chiffres clés de l'APER sont présentés dans le magazine annuel, disponible sur le site [Le magazine 2025 de l'éco-organisme APER - APER](#).

L'APER publie que 74% des déchets issus de la déconstruction des bateaux ont été valorisés (réemploi, recyclage, valorisation énergétique...) et que l'âge moyen des bateaux déconstruits est de 42 ans.

Le Groupe rappelle que les bateaux produits par le Groupe ont une durée de vie de 30 à 40 ans, leur coque en composite étant facilement réparable. Il n'existe pas de méthodologie standard pour calculer le taux de recyclage des bateaux (ni leur indice de réparabilité), de sorte qu'aucune valeur moyenne ne peut être considérée comme disponible à l'heure actuelle pour l'industrie nautique.

Plus d'informations disponibles sur le site <https://www.recyclermonbateau.fr/>

2.2.3 MAITRISER ET RÉDUIRE LA GÉNÉRATION DES DÉCHETS

POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Afin de maîtriser la génération des déchets non dangereux liés à ses opérations industrielles, le Groupe s'appuie sur une démarche « 4R » (Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser). Tous les sites procèdent au tri sélectif des déchets avec des filières de valorisation, notamment pour les emballages (cartons, plastiques, métaux) et le bois. Les déchets non dangereux ne pouvant être recyclés sont valorisés énergétiquement (incinération). Ainsi une tonne de déchets traités permet au prestataire de produire 30kWh d'électricité. Le Groupe veille à limiter au maximum la génération de déchets dangereux (déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries) qui font, dans la plupart des cas, l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par les prestataires.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la politique HSEE du Groupe. Comme décrit plus précisément en section 2.3, cette politique est portée au niveau du Comité de Direction par le Directeur des Opérations et s'inscrit dans la démarche ISO 14001 déployée par le Groupe. Les procédures associées à la gestion des déchets sont mises à disposition de l'ensemble des salariés et les progrès en la matière sont régulièrement communiqués.

L'ambition de réduction de la quantité de déchets éliminés et l'engagement d'amélioration continue se traduisent par l'intégration de l'indicateur cible ci-dessous parmi les trois objectifs RSE associés à sa convention de financement moyen terme multidevises.

PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En 2025, le Groupe a formé une alliance avec des acteurs majeurs industriels (Veolia, Arkema, Chomarat, Composite Recycling et Owens Corning) afin de proposer un modèle d'économie circulaire pour le composite dans le secteur de la construction nautique.

Cette initiative innovante, primée en particulier au Metstrade dans la catégorie "Sustainability Project of the Year", réunit plusieurs leaders mondiaux dans leur domaine :

- **Veolia**, leader mondial de la gestion des déchets et des services environnementaux.
- **Composite Recycling**, pionnier du recyclage des déchets composites.
- **Arkema**, acteur majeur des matériaux de spécialités

- **Owens Corning**, précurseur dans l'innovation des renforts en verre.
- **Chomarat**, expert en textiles techniques et renforts pour composites.

Cette collaboration, qui complète les travaux déjà réalisés sur la résine en bouclant la boucle sur les fibres de verre, établit une nouvelle référence en matière de fabrication circulaire du composite dans le secteur nautique :

- **Collecte des déchets** : Veolia récupère les chutes de production en composite et les achemine vers son site de recyclage dans l'ouest de la France.
- **Recyclage** : Composite Recycling utilise sa technologie de thermolyse de nouvelle génération pour séparer et recycler ces déchets en fibres de verre récupérées et en huile de thermolyse.
- **Réintégration** : Arkema transforme l'huile de thermolyse en nouvelle résine Elium®, tandis qu'Owens Corning produit de nouvelles fibres de verre et Chomarat de nouveaux renforts en fibre de verre.
- **Réutilisation** : Le Groupe Beneteau réintègre la résine Elium® recyclée et la fibre de verre dans la fabrication de nouveaux bateaux, bouclant ainsi la boucle du recyclage.

En 2025, le premier échantillon de 500kg de chute de production de fibres de verre a été envoyé à Owens Corning dans le but de valider techniquement cette méthode et de développer son industrialisation.

Perspectives

En 2026, le travail de l'alliance pour une construction nautique circulaire, initié en 2025, sera poursuivi afin de passer à une échelle plus industrielle. Les déchets composites seront collectés sur différents sites de production vendéens. Le but de cette démarche sera à moyen terme de trouver une filière vertueuse de recyclage et de réemploi des chutes de verre non souillé, permettant ainsi de détourner de l'enfouissement ces déchets de production (15 à 20% du volume commandé).

À moyen terme, le Groupe poursuivra également les pistes de valorisation des déchets dangereux et le développement de nouveaux exutoires dans les filiales étrangères (pour améliorer leur taux de revalorisation matière ou énergétique). Le déploiement du nouvel ERP permettra aussi au Groupe d'améliorer progressivement le pilotage du flux matière sur le site bordelais, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles opportunités de réduction du taux déchet en production.

INDICATEUR CIBLE [E5-3]

Taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux - Sites de production	Exercice de référence (2011/2012)	2022	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Périmètre France	58%	77%	84%	81%	79%	>70%
Périmètre Groupe*		56%	67%	67%	64%	

L'ambition du Groupe est de réduire la quantité de déchets éliminés. L'indicateur cible principal fixé est le taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux. Celui-ci correspond au ratio entre la quantité de ces déchets non éliminés (tel que défini par la norme et reporté en E5-5_08) et la quantité totale de ces déchets non dangereux générés sur l'exercice (tel que reporté en E5-5_07).

Lors du lancement de la démarche ISO 14001 sur les sites français en 2012, le taux de recyclage et de valorisation s'élevait à 58%. Cet indicateur a progressé en 10 ans pour atteindre 77% sur le périmètre français. En 2022, le Groupe s'est alors fixé d'atteindre en 2025 un taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux supérieur à 70% sur l'ensemble de son périmètre.

En 2025, le Groupe a recyclé ou valorisé 64% de ses déchets non dangereux, soit une progression de +6pts par rapport à 2022, année de référence sur le périmètre global. Le Groupe est à mi-chemin de son objectif, l'année écoulée ayant été affecté par des variations importantes d'activité et par la migration d'ERP sur le site de Bordeaux. Ces éléments ont entraîné des arrêts de production et des déchets liés à la péremption des produits. Avec plus de 85% des activités du Groupe réalisées sur des entités certifiées ISO 14001, les démarches d'amélioration continue devraient néanmoins permettre au Groupe de revenir sur sa trajectoire dès la stabilisation des process de production à court terme. Le Groupe envisage même de relever à moyen terme le niveau d'ambition actuellement fixé. Le nouvel objectif 2030 sera communiqué à l'occasion du prochain rapport.

Autres chiffres clés [E5-5]

ESRS ID	Indicateur périmètre Groupe* (quantité en tonnes)	2023	2024	2025
E5-5_07	Quantité totale de déchets produite	17 193	11 142	9 545
	dont Déchets non dangereux (DND)	15 018	9 452	8 037
E5-5_15	dont Déchets dangereux (DD)	2 175	1 690	1 508
E5-5_10	Quantité totale de déchets non recyclés	8 136	6 383	5 068
E5-5_11	Pourcentage de déchets non recyclés (%)	47%	57%	53%
entity specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux (DND)	67%	67%	64%
entity specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets (DND + DD)	71%	68%	67%
entity specific	Quantité totale de déchets par million d'heures travaillées pour l'année de reporting (en t/million h)	1 387	1 179	1 122

ESRS ID	Indicateur (quantité en tonnes pour l'année de reporting)	2025	Déchets dangereux (DD)	Déchets non dangereux (DND)
E5-5_07	Quantité totale de déchets produite	9 545	1 508	8 037
	Quantité de déchets non éliminés	6 399	1 236	5 163
E5-5_08	Quantité de déchets réutilisés	102		102
	Quantité de déchets recyclés ou valorisés matière	4 375	493	3 882
	Quantité de déchets valorisés énergétiquement	1 922	743	1 179
	Quantité de déchets éliminés	3 146	272	2 874
	Quantité de déchets éliminés par incinération	62	62	-
E5-5_09	Quantité de déchets éliminés via la mise en décharge	2 943	86	2 857
	Quantité de déchets éliminés via une autre opération d'élimination	142	125	17
E5-5_10	Quantité totale de déchets non recyclés	5 068	1 015	4 053
E5-5_11	Pourcentage de déchets non recyclés (%)	53%	1	1
E5-5_16	Quantité total de déchets radioactifs	-		
Entity Specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets	67%	82%	64%

Note méthodologique

Déchets

Les quantités de déchets reportées sont les déchets sortis du périmètre géographique des sites de production. Les quantités exprimées en tonnes correspondent aux valeurs facturées par les prestataires sur la période.

Typologie de déchets

Les principaux déchets sont :

- Déchets non dangereux réutilisés : palettes en bois,
- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois, chutes de production de composites
- Autres Déchets non dangereux : tout-venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, solvants, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

Typologie de traitement

La classification des déchets est réalisée selon les codifications européennes.

Une description synthétique est donnée ci-dessous :

- Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.
- Recyclage : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance où sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique ou les opérations de remblayage.
- Valorisation : utilisation du déchet pour remplacer un élément ou un matériau (valorisation matière) ou pour produire une source d'énergie (valorisation énergétique).
- Enfouissement : mise en décharge ou stockage souterrain.

2.3 Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles [ESRS E2]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIES [E2.IRO-1]

En tant que groupe industriel, le Groupe Beneteau est conscient de l'impact environnemental de ses opérations liées à la fabrication des bateaux de plaisance et cherche à constamment réduire son empreinte dans le cadre de ses programmes de management environnemental.

Dans le cadre de ses opérations propres, les activités ayant les impacts les plus significatifs font l'objet d'études d'impact supervisées par les autorités locales (réglementation ICPE en France). Des consultations, en particulier auprès des communautés affectées, sont menées pour tous les projets ou modifications majeurs ayant un impact lorsque la loi l'exige. Par ailleurs, en ce qui concerne la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le Groupe suit les réglementations et lignes directrices émises par les administrations et agences locales, qui élaborent des cadres sur la base de consultations sur le terrain avec les parties prenantes concernées. Ces consultations sont effectuées dans le cadre des modifications de processus lors de la préparation des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation des sites industriels.

Lors de son analyse de double matérialité, le Groupe a d'une part consulté ses experts HSEE pour évaluer les enjeux liés à ses opérations propres et d'autre part intégré les impacts de ses produits liés aux pollutions par le biais d'analyses du cycle de vie (ACV). L'enjeu de la pollution de l'air est évalué matériel pour le Groupe, en raison de ses émissions polluantes de Composé Organiques Volatiles (COV) issus de l'activité composite (utilisation de résines, gelcoats, enduits de collage et solvants) et ébénisterie (vernissage et laquage des bois), propres à l'activité de construction de bateaux de plaisance. En premier lieu, ces émissions peuvent impacter à court terme la santé et la sécurité des collaborateurs qui y seraient exposés et sont évaluées comme un impact matériel avant considération des mesures de mitigation déployées par le Groupe (enjeu de santé et sécurité des collaborateurs traité en SI). Par ailleurs, le caractère matériel de cet enjeu provient également du risque d'augmentation potentiel des exigences réglementaires qui pourrait entraîner des investissements importants pour maintenir le niveau de conformité des opérations.

POLITIQUE ET OBJECTIF [E2-1]

Depuis 2012, le Groupe a structuré sa politique Environnement en s'appuyant sur la norme internationale ISO 14001 qui vise à réduire l'impact environnemental d'une organisation en tenant compte des attentes des différentes parties prenantes. Afin de suivre l'application de cette norme

ISO 14001 et des normes internes de protection de l'environnement, le Groupe procède à des audits internes de ses sites industriels. Des audits externes sont par ailleurs réalisés annuellement par un organisme tiers accrédité sur les sites certifiés. En 2025, plus de 85% de l'activité du Groupe (mesurée en heures travaillées) est réalisée sur des sites certifiés ISO 14001. À moyen terme, le périmètre des sites certifiés est amené à s'élargir (voir section 1.1).

La politique Environnement du Groupe est partie intégrante de la politique HSEE et est accessible à tous les collaborateurs. Elle est portée par le Directeur des Opérations, membre du Comité de Direction du Groupe et est supervisée par le directeur HSEE.

Cette politique Environnement couvre différents axes, dont :

- la réduction de la consommation de matières premières et la maîtrise de la génération des déchets (enjeu traité au paragraphe E5) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production (enjeu traité au paragraphe E1) ;
- la gestion des produits chimiques et la réduction des émissions polluantes, en particulier celles de composés organiques volatiles, tel que décrites ci-dessous ;
- le plan de gestion des risques pour prévenir et limiter les risques d'accidents portant atteinte à l'environnement (départ de feu, pollution accidentelle, etc.). Pour plus de précisions, voir le chapitre 2 "Facteurs de Risques" ;
- les plans de gestion de l'eau. Même si l'activité de production est peu consommatrice de ressources en eau, des plans de gestion de l'eau sont définis sur les sites français et polonais et les plans d'actions d'amélioration continue sont audités dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001.

Émissions de Composés Organiques Volatiles

Le Groupe s'engage à prévenir et réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), en particulier celles liées au styrène, en intégrant le choix de procédés et de matériaux dans la conception et la fabrication de ses bateaux. Le Groupe généralise ainsi depuis plus de dix ans des techniques de mise en œuvre moins émissives (injection en moule fermé, infusion sous bâche), et privilégie des résines et des enduits de collage à faible teneur en styrène.

Le Groupe s'assure également de la conformité réglementaire de ses activités en France par l'établissement des bilans matières et des plans de gestion des solvants communiqués aux autorités compétentes.

Gestion des produits chimiques

Concernant les produits chimiques utilisés dans le Groupe, en complément de s'assurer que tous les produits utilisés soient conformes à la réglementation REACH, une procédure d'homologation est en place, permettant de s'assurer que tout nouveau produit a été autorisé par la médecine du travail, le service HSEE (Hygiène, Sécurité, Environnement, Énergie) et le laboratoire du Groupe. Cette validation préalable permet de vérifier notamment les risques pour la santé du personnel utilisant ce produit, les risques pour la sécurité des sites où il sera utilisé et les dangers et risques pour l'environnement en conditions normales et accidentelles d'utilisation et de stockage du produit. Cette procédure s'accompagne avec le laboratoire interne de travail pour substituer graduellement les substances les plus dangereuses.

PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E2-2]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

L'acétone étant le solvant le plus utilisé sur les sites de production et représentant plus de 60% des émissions de COV, le Groupe a renforcé son plan de gestion de l'acétone afin d'améliorer le potentiel de régénération de ce produit.

Le Groupe a également testé un substituant à l'acétone, mais le résultat n'a pas été concluant. D'autres produits sont en cours d'identification pour des tests éventuels courant 2026.

Au terme d'un partage d'expérience entre les équipes centrales et américaines, le process de moulage par infusion a été déployé dans l'usine de Cadillac. Six coques de bateaux moteurs H33 de la marque FOUR WINNS ont pu être produites en 2025, permettant à la fois un meilleur contrôle de la qualité de moulage et une réduction des émissions de COV.

Perspectives

Le Groupe continuera son travail de standardisation de l'utilisation des techniques d'infusion / injection en les déployant progressivement vers de plus petits modèles, comme ce fut le cas en 2025 au sein de l'usine américaine. Le Groupe poursuivra également l'évaluation des pistes de substitution des solvants (acétone), en particulier pour le rinçage des équipements utilisés pour le vernis et le composite.

Le Groupe poursuivra enfin le déploiement de son programme de substitution des vernis pour augmenter la proportion de vernis à base aqueuse et réduire les émissions de COV associées.

INDICATEURS CIBLES [E2-3]

Émissions de composés organiques volatils (COV)

Périmètre Groupe*	2022	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Emissions de COV des sites de production (en kg / 1000 heures travaillées)	92,0	87,7	74,5	90,9	-10%

L'objectif de réduction de 10% des émissions de COV d'ici à 2025 est calculé par rapport à l'exercice 2022. Cette cible a été fixée par le Comité de Direction Générale et présentée en Comité RSE. Elle s'inscrit dans la lignée du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques, renouvelé en décembre 2022 (PREPA 2022-2025). Cette trajectoire nationale française vise une réduction de 52% en 2030 par rapport à 2005, soit une réduction annuelle moyenne de 3% par an.

En 2025, les variations d'activités ont entraîné une consommation importante de solvants pour le nettoyage des outils et des équipements de production. Cela s'est traduit par une augmentation significative de l'indicateur d'émissions de COV rapportées aux heures travaillées. Exceptionnellement écarté de son objectif, le Groupe vise toutefois de revenir sur sa trajectoire à court ou moyen terme.

Autres chiffres clés [E2-4]

ESRS ID	Indicateur - périmètre Groupe*	2023	2024	2025
E2-4_02	Emissions de composés organiques volatils (COV) (en tonnes)	1 297	704	773
E2-5_02	Consommation de résine & gelcoat (en tonnes)	12 174	6 744	6 459
Entity Specific	Part de l'activité réalisée sur des sites certifiés ISO 14001 (en % des heures travaillées)	75%	84%	86%

Note méthodologique

La plupart des indicateurs environnementaux sont présentés en ratio par rapport au nombre d'heures travaillées, lesquelles intègrent les heures des intérimaires.

Certification ISO 14001

Les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 décembre de l'exercice. Pour un certificat multi-sites, tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

Émissions de Composés Organiques Volatils (COV)

COV ou Composés Organiques Volatils, soit tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation.

Historiquement, les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé au niveau de chaque site de production sur les quantités de produits consommés contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Émissions de COV dans le Secteur des Composites publié

en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

En 2024, la méthode de calcul des émissions de COV a fait l'objet d'une révision par les autorités françaises compétentes. Le nouveau protocole déployé sur les sites français détermine le niveau d'émissions selon le procédé d'application (pulvérisation, contact, injection, etc.), ainsi que le taux de styrène et de solvant contenu dans chaque article. Les émissions sont calculées sur la base des quantités de produits achetées sur l'exercice, nette des quantités de déchets ou de produits régénérés (ex.: acétone). L'impact de ce changement de méthode a représenté un écart de 3% sur l'année 2023 pour les sites français concernés. Au regard de la faible variation, la méthodologie historique reste utilisée pour le calcul des émissions des filiales étrangères. En 2025, une actualisation des facteurs d'émission par typologie d'utilisation des produits a été implémentée et entraînerait une réduction des émissions de 4% en 2024.

Consommation de résines et de gelcoat

La consommation de résines et de gelcoat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

2.4 Contribuer à la préservation de la biodiversité [ESRS E4]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [E4.IRO1, E4.SBM-3, E4-1]

Le Groupe Beneteau est conscient que le changement climatique et l'exploitation des ressources sont des vecteurs d'incidence directs sur la perte de biodiversité. Pour diminuer l'impact de ces facteurs de pression, le Groupe met en œuvre des politiques et plan d'actions pour réduire les émissions de GES de sa chaîne de valeur (cf. section 2.1 - ESRS E1) et pour éviter la surexploitation des ressources naturelles (cf. section 2.2 - ESRS E5).

En dehors de ces deux sous-sous-thèmes, l'analyse de double matérialité a identifié, à long terme, un risque matériel en amont de sa chaîne de valeur concernant sa chaîne d'approvisionnement en matières premières (bois, cuir, minerais, etc.). Le Groupe reporte à ce titre dans cette section sa politique d'approvisionnement en bois, ainsi que les plans d'action et les indicateurs associés.

Le Groupe a également pris en considération l'impact potentiel de ses opérations propres sur la biodiversité. Le Groupe dispose de terrains d'une surface totale de 220ha, dont plus de 75% en France. Pour rappel, 9 de ses 10 sites français sont classés au titre des ICPE¹. À ce titre, chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'État permettant d'informer les services concernés des évolutions, en particulier sur les enjeux en termes d'impact sur la biodiversité. Aucun de ces sites ne fait partie du périmètre de zones naturelles protégées. Seul le site de Bordeaux est situé en bordure d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et ce site se conforme aux réglementations en vigueur. Lors de son analyse de double matérialité, cet enjeu au niveau des opérations propres n'a pas été évalué comme matériel. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe cherche néanmoins à limiter les impacts de ses sites sur la biodiversité, notamment au travers de sa politique Environnement.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

L'impact du Groupe sur la biodiversité dans sa chaîne de valeur aval n'a pas non plus été évalué comme matériel. En tant qu'acteur responsable et soucieux de préserver les océans sur lesquels évoluent ses bateaux, le Groupe Beneteau sensibilise ses clients à l'éco-plaisance et soutient plusieurs initiatives écologiques ou scientifiques liées aux milieux marins. Le Groupe s'est également engagé, dans le cadre de l'Alliance Posidonia, dans une dynamique collective de valorisation, de communication et d'actions pour la préservation de la Posidonie en Méditerranée. Le 8 juin 2025, lors de la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) à Nice, le Groupe Beneteau a également signé le Business Call to Action,

rejoignant 70 entreprises internationales mobilisées pour intégrer l'océan dans les politiques climat et biodiversité, financer la science océanique et soutenir l'innovation bleue.

La résilience du modèle d'affaires et de la stratégie actuelle face aux enjeux systémiques liés à la biodiversité n'a pas encore été évaluée. Le Groupe réalisera cette étude à moyen terme et complétera les points de donnée associés à cet enjeu, conformément aux dispositions adoptées par la Commission européenne le 11 juillet 2025 dans l'acte délégué "Quick Fix" n°2025/1416 et transcrit par la loi DDADUE en France.

2.4.1 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (AMONT)

POLITIQUE ET OBJECTIF [E4-2]

Conscient du risque économique que représenterait la perturbation de sa chaîne d'approvisionnement en bois, le Groupe a travaillé en 2025 sur l'élaboration d'une politique bois formalisée en complément de la politique générale Achats Responsables. Cette politique spécifique est portée par le Directeur des Achats, membre du Comité de Direction. Elle sera déployée en 2026 sur le périmètre des entités français dans un premier temps, celles-ci représentant plus de 90% des achats de bois du Groupe en volume, puis à l'international à moyen terme. Cette politique s'inscrit dans le respect du nouveau règlement européen sur la déforestation (RDUE), dont la date d'application a été décalée à 2027.

liées à l'approvisionnement d'espèces rares telles que le teck, le doussié et l'iroko. De plus, le coût de certification pour les petites exploitations, comme celles du peuplier d'origine France non controversée, représente un défi supplémentaire.

En 2025, le volume de bois acheté auprès de fournisseurs dont les forêts sont couvertes par une certification d'origine est de près de 80% pour le bois massif et de 70% pour le bois contreplaqué.

Perspectives

En raison d'un dialogue plus approfondi avec ses fournisseurs lors de l'élaboration de sa politique et de changements au sein de l'équipe Achat, le Groupe n'a pas été en mesure de publier sa politique Achats Bois en 2025. Celle-ci le sera au cours de l'année 2026. À moyen terme, aucun nouveau fournisseur ne sera référencé sans certification et la boucle de Due Diligence sera finalisée avec l'ensemble des fournisseurs.

Dans le cadre du déploiement de la RDUE, le Groupe vise à améliorer la traçabilité de ses achats de bois au niveau des lots, ce qui permettra de garantir la certification au niveau des approvisionnements de bois et non plus seulement au niveau des fournisseurs.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [E4-3]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Le Groupe Beneteau s'approvisionne en placage auprès de fournisseurs qui gèrent leurs concessions forestières en Afrique, notamment au Gabon et au Cameroun. Il privilégie également l'approvisionnement local, avec près de 20% de ses bois provenant de l'Union Européenne en 2025. Cependant, le Groupe rencontre des contraintes

INDICATEUR CIBLE [E4-5]

ESRS ID	Indicateur entity specific - périmètre Groupe	Année de référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2030)
E4-MDR-T	Part de bois provenant de forêts certifiées éco-gérées (%)	50%	47%	51%	71%	>80%

Le Groupe Beneteau vise à s'approvisionner à plus de 80% en bois issu de forêts éco-gérées d'ici à 2030. Cet objectif tient compte d'une part des contraintes d'approvisionnement en ressources exotiques et d'autre part du coût de certification de gestion forestière pour les petites exploitations d'origine non controversée (comme celles du peuplier d'origine France).

La progression en 2025 fait suite au dialogue engagé avec les différents fournisseurs et de la confirmation du taux de certification des approvisionnements en bois d'un des principaux fabricants de contre-plaqué du Groupe.

Note méthodologique

Bois issu de forêts certifiées éco-gérées

Il existe deux types de certification forestière : la certification de gestion forestière (dont les principaux labels sont le FSC® et le PEFC) et la certification de légalité (dont OLB et TLV pour les plus répandus), qui repose sur le respect des lois appliquées dans le pays de production et qui reprend les principes de traçabilité.

Le bois d'origine certifiée est le bois acheté au cours de l'exercice provenant de forêts couvertes par l'un de ces deux types de certification forestière.

Le bois issu de forêts certifiées éco-gérées correspond uniquement au volume de bois acheté au cours de l'exercice provenant de forêts couvertes par un certificat de gestion forestière.

En l'absence de traçabilité au niveau de chaque lot de bois, la provenance de forêts couvertes par un certificat est calculée sur la base du pourcentage moyen communiqué par chaque fournisseur pour chaque espèce de bois. Cette traçabilité devrait être progressivement améliorée dans le cadre du déploiement de la RDUE.

2.5 Application de la Taxonomie européenne

2.5.1 PRÉSENTATION DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le règlement sur la taxonomie verte est un élément clé du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La Taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental.

En tant que Groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le Groupe Beneteau entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables. Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont les suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La Commission Européenne a établi dans des actes délégués¹ les critères de sélection techniques

permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à chacun des six objectifs environnementaux et de déterminer si cette activité économique ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

Pour la période de reporting 2025, le Groupe applique les provisions du règlement délégué de la Commission européenne du 4 juillet 2025, qui modifie le règlement délégué Article 8, le règlement délégué Climat et le règlement délégué Environnement. En tant que société mère non financière, le Groupe reporte la proportion d'activités économiques alignées à la taxonomie et liées aux six objectifs environnementaux dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et certaines des charges opérationnelles (OPEX) (les « KPIs »).

Le Groupe Beneteau détermine les KPIs d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la note méthodologique ci-dessous.

2.5.2 LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE DU GROUPE BENETEAU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ensemble des activités économiques éligibles à la taxonomie listées dans l'Acte Délégué relatif au Climat a fait l'objet d'un examen.

Le Groupe a tenu compte, dans son analyse, de la FAQ publiée en date du 2 février 2022 qui précise, à la question 9,

que les critères techniques ne sont pas retenus pour déterminer l'éligibilité des activités visées à l'article 3.3.

Après un examen approfondi impliquant toutes les fonctions pertinentes du Groupe, la principale activité économique éligible à la taxonomie est la technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport, visée à l'article 3.3.

¹ Règlement délégué climat (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (ainsi que les règlements (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023 et (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025 - modifiant le règlement délégué climat), Règlement (UE) 2022/1214 - règlement délégué complémentaire sur le gaz et le nucléaire du 9 mars 2022, Règlement délégué environnement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, et les différentes FAQ.

En effet, l'activité de construction de bateaux de plaisance (code NACE 30.12) est référencée dans l'article 3.3.1 du règlement Européen, relatif aux navires de transport maritimes et côtiers (Fabriquer, réparer, entretenir, adapter, réaffecter ou mettre à niveau [...] des navires de transport maritime et côtier de fret et des navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles).

Par ailleurs, suite à l'analyse des annexes I, II, III et IV du règlement délégué environnement (UE) 2023/2486, le Groupe n'a pas identifié d'activité éligible correspondant aux activités mentionnés dans les actes délégués des quatre autres objectifs environnementaux. En 2025, le Groupe n'est pas significativement actif dans des activités commerciales de réparation et de remise à neuf qui seraient éligibles à l'objectif de transition vers une économie circulaire. Les activités de construction de bateaux de plaisance ne font pas non plus partie des secteurs d'activité référencés par les règlements européens relatifs à l'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, à la prévention et réduction de la pollution ou à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total du Groupe a été calculée comme la part du chiffre d'affaires net provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1.1.2025 au 31.12.2025. Le dénominateur du KPI relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires net consolidé du Groupe conformément à IAS 1.82 (a).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité du chiffre d'affaires s'élève à 100% au titre de 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Le Groupe Beneteau a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'à la FAQ publiée par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe Beneteau a conclu que :

a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie s'élève à 52,0 millions d'euros, y compris celles résultant de regroupements d'entreprises (vs. 69,3 millions en 2024) ;

b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;

c) le montant des Capex concernant les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 6.5 et 7.2 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 1,0 million d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2025 (vs. 1,9 millions en 2024).

Le Groupe Beneteau a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.1 de l'annexe I au Règlement délégué.

Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans la note 7.4.1. des comptes consolidés du Groupe s'élevait à 53,1 millions d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2025 (vs. 71,2 millions d'euros en 2024).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité des dépenses d'investissement s'élève à 100% en 2025.

DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Le Groupe a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation présentées au point 1.1.3.2 de l'annexe I au Règlement délégué, ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'exploitation éligibles.

Le Groupe a identifié 23,8 millions d'euros de dépenses d'exploitation éligibles relatives au montant des coûts non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe relative à l'entretien quotidien des biens immobiliers, les installations et équipements de l'entreprise ou de tiers à qui les activités sont externalisées qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Ces dépenses d'exploitation éligibles représentent 3% des dépenses d'exploitation totales. L'essentiel des dépenses d'exploitation du Groupe consistent en des dépenses de fabrication (achat de matière première ou dépenses industrielles) qui n'entraînent pas la génération d'un montant substantiel de dépenses éligibles. Le Groupe a par conséquent choisi d'utiliser l'exemption pour l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation.

2.5.3 ANALYSE DE L'ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Parmi ses activités éligibles, le Groupe Beneteau a évalué que la fabrication de voiliers et la fabrication de bateaux à moteur 100% électriques ou hybrides séries rechargeables répondent au critère technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Pour être alignées, ces activités ne doivent néanmoins causer aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux. Le Groupe Beneteau considère que ses activités qui ne sont pas réalisées sur des sites certifiés ISO 14001 doivent être exclues à ce stade en raison de la documentation nécessaire de conformité pour répondre aux critères DNSH. L'analyse d'alignement de ces activités est donc réalisée exclusivement sur les sites français et polonais, qui représentent néanmoins plus de 85% des ventes de bateaux.

CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE

L'annexe I du règlement délégué établit que les critères d'examen technique permettant de déterminer qu'une activité économique contribue substantiellement à l'atténuation au changement climatique sont :

(j) *des navires de transport fluvial de passagers :*

i) dont les émissions de CO₂ (à l'échappement) sont nulles;

ii) qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 50 % de leur énergie de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale ;

(...)

(m) *Des navires de transport maritime et côtier de passagers, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles :*

i) Dont les émissions de CO₂ (à l'échappement) sont nulles ;

ii) Qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 25% de leur énergie de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale en mer et au port ;

iii) Dont, jusqu'au 31 décembre 2025, la valeur de l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est inférieure de 10% aux exigences de l'EEDI applicables le 1er avril 2022, si les navires peuvent être alimentés au moyen de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de carburants provenant de sources renouvelables.

Parmi les critères d'examen technique, l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est une norme instaurée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour les bateaux commerciaux et n'est pas applicable aux bateaux de plaisance.

Au regard de ces critères d'examen technique, le Groupe Beneteau est arrivé aux conclusions suivantes :

1. La fabrication de navires à voile uniquement ou à propulsion 100% électrique est considérée *de facto* comme une activité substantiellement contributive à l'atténuation du changement climatique.
2. Pour les « navires de transport fluvial de passagers » ainsi que pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à moteur conventionnel ou hybride parallèle, ces critères d'examen technique permettent d'appliquer le règlement sans ambiguïté majeure sur le caractère non-aligné.
3. Pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à voile et à moteur hybride de série, l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance ne permet pas en revanche de conclure.

En l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance, le Groupe Beneteau a donc pris la position de considérer à court terme que tous les voiliers, tels que définis par la norme ISO (EN ISO 8666:2002, Small craft - Principal data), respectent le critère technique, car leur propulsion principale est vélique. Avec le soutien du Groupe, la Fédération européenne de l'industrie nautique, EBI (European Boating Industry), a établi un *'position paper'* pour clarifier ces critères techniques et a proposé plusieurs solutions possibles pour intégrer les voiliers et bateaux à moteur hybride de série de manière plus robuste et harmonisée au texte actuel. À notre connaissance, les autorités compétentes n'ont pas fourni à ce stade de clarification sur le sujet.

Enfin, le Groupe Beneteau n'a pas identifié d'activité ayant une contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique.

PRINCIPES CONSISTANT À « NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT » (PRINCIPES DNSH)

Pour toutes les activités économiques pour lesquelles le Groupe est capable de démontrer une contribution substantielle à l'atténuation du changement du climat, les principes DNSH (Do No Significant Harm) ont été évalués, en commençant par les sites sur lesquels sont réalisées ces activités économiques. Pour les activités réalisées sur des sites non certifiés ISO 14001, fournir une documentation de la conformité avec les DNSH n'a pas été matériellement possible.

Adaptation au changement climatique

Face aux impacts du changement climatique et au-delà de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les entreprises doivent se préparer à renforcer leur résilience pour maintenir leurs opérations et leur viabilité à long terme.

Une étude préliminaire des risques climatiques, tels qu'indiqués dans l'Annexe A de l'acte délégué sur le climat, a été entreprise pour le Groupe.

L'évaluation des risques climatiques a été effectuée en prenant en compte deux scénarios du GIEC : un scénario intermédiaire de réchauffement des températures d'en moyenne +2,4°C à horizon 2100 (SSP2 -4.5) et un scénario pessimiste de réchauffement des températures de +4°C (SSP5 - 8.5) à horizon 2100, par rapport au risque actuel.

Parmi les 13 risques climatiques identifiés, 7 ont été jugés les plus pertinents au regard des activités et de la localisation des sites. Différents outils tels que DRIAS, Géorisques, Climate Central MeteoBlue, VigieEau et BRGM ont été utilisés pour réaliser une analyse fine au niveau des sites français. Ces outils ont été complétés par des données climatiques provenant de l'Atlas du GIEC et de Climate Adapt pour les sites étrangers (Italie, Portugal, Pologne, États-Unis, Tunisie). Le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas climatiques a ainsi pu être déterminé avec des projections à 2050 selon les deux scénarios choisis.

Les niveaux de risques ont été évalués selon deux éléments principaux d'analyse : le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas, complété par un niveau de vulnérabilité de chaque site face à chaque aléa. Ce dernier est évalué en fonction de l'impact du potentiel d'un aléa sur les sites et leurs activités, en prenant en compte les plans d'actions d'atténuation des risques climatiques spécifiques déjà mis en place. La combinaison du niveau d'exposition et du niveau de vulnérabilité de chaque site aux différents aléas climatiques permet de dresser la matérialité de chaque risque physique.

Les risques principaux identifiés comme potentiellement impactant sur l'activité des sites français sont l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence du risque d'inondation du site de Bordeaux (notamment en combinaison avec la montée du niveau de la mer) et le risque exceptionnel de submersion de l'ébénisterie de Saint-Hilaire de Riez. Les vagues de chaleurs, et dans une moindre mesure les restrictions d'eau liées à la sécheresse, pourraient également affecter les conditions d'opérations.

Après consultation des responsables opérationnels concernés, en particulier ceux des sites les plus exposés, il est conclu que des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour gérer et prévenir ces risques à court terme. Des actions d'adaptation complémentaires pourraient être envisagées pour atténuer l'impact de ces risques à plus long terme compte tenu de la croissance de leur ampleur et de leur fréquence.

Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Dans le cadre de la démarche ISO 14001, des plans de gestion de l'eau ont été définis et la démarche d'amélioration continue fait l'objet d'un audit externe annuel. Aucune observation majeure n'a été relevée en la matière par les audits externes réalisés. La certification ISO 14001 des sites français et polonais a été par conséquent renouvelée pour 2025. Pour les sites de production français, cette évaluation est renforcée dans le cadre des déclarations ICPE¹.

Transition vers une économie circulaire

Les bateaux produits par le Groupe ont une durée de vie de 30 à 40 ans, leur coque en composite étant facilement réparable.

Le Groupe Beneteau a adopté pour le développement de ses bateaux une démarche d'éco-conception pour contribuer à améliorer la recyclabilité de ses bateaux en fin de vie (en particulier la résine thermoplastique recyclable). Cette démarche d'innovation est reconnue dans l'industrie nautique, le Groupe ayant remporté de nombreuses distinctions au cours des dernières années, dont le prix international du Metstrade pour la mise en place d'une alliance industrielle pour la recyclabilité du composite dans l'industrie nautique (cf. paragraphe "Distinctions liées au développement durable dans l'industrie nautique" en section 1.1). Le Groupe s'est engagé dans l'industrialisation de ces processus de fabrication (cf. enjeu de l'éco-conception et de la déconstruction présenté dans ce rapport de durabilité en section 2.2 - ESRS E5).

Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche de plus grande recyclabilité dans la gestion de ses déchets. Le taux de recyclage et de valorisation des déchets s'établit à 67% pour le Groupe en 2025 (cf. section 2.2 ESRS E5), dont 79% pour les sites français.

Enfin, la direction Hygiène Sécurité Environnement Énergie (HSEE) pilote le processus de suivi et de contrôle sur les substances préoccupantes et leur traçabilité tout au long du cycle de vie des produits manufacturés (cf. section 2.3 ESRS E2).

Prévention et contrôle de pollution

La politique du Groupe en matière de prévention et de contrôle de la pollution est décrite dans la section ESRS E2 et répond aux critères (a) à (e) de l'annexe C du règlement délégué 2021/2139.

L'activité du Groupe n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances telles que (a) les polluants organiques persistants (POP), (b) le mercure et les composants du mercure, (c) les gaz appauvrissant la couche d'ozone. Les approvisionnements en produits électroniques (d) sont réalisés conformément à la directive RoHS. Le Groupe n'utilise pas à sa connaissance de produit chimique contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) (e) représentant plus de 0,1% de la masse de ces articles. Dans de rares cas, le Groupe est amené à s'approvisionner en équipements contenant des SVHC qui représentent plus de 0,1% de la masse de l'article, comme c'est le cas pour les batteries au plomb. Le Groupe a vérifié qu'il n'existe pas d'alternative appropriée et que ces substances sont utilisées dans des conditions contrôlées et conformes aux réglementations applicables.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Pour le dernier critère (f), à savoir les substances dites SOC (*substances of concern*), compte tenu de la complexité de la liste des substances à analyser, le Groupe a mis en œuvre ses meilleurs efforts en menant une analyse (sur un échantillon des principaux produits utilisés dans le processus de fabrication) sur la base des substances harmonisées répondant aux critères décrits dans l'annexe VI du règlement (CE) 1272/2008 pour les catégories de danger listées à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006 (règlement REACH). L'utilisation de ces substances est réalisée selon un processus rigoureux assurant la conformité du transport, de l'utilisation et de la gestion des matières dangereuses. La direction HSEE ainsi que les équipes innovation s'efforcent, en partenariat avec les fournisseurs du Groupe, d'identifier et, si possible, remplacer les substances identifiées dans l'art. 57 de REACH lorsqu'elles représentent plus de 0,1% de la masse du bateau.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE¹. A ce titre, une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a été réalisée sur chacun des sites de production au cours des 10 dernières années et chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions. Aucun retour n'a été fait qui mettrait en cause le respect de ce DNSH.

Par ailleurs, aucun de ces sites n'est situé dans le périmètre d'une zone naturelle protégée ou d'un site Natura 2000. Seul le site de Bordeaux est situé à la limite d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et ce site se conforme aux réglementations en vigueur.

GARANTIES MINIMALES

La dernière étape pour l'alignement des activités à la Taxonomie est la conformité aux « Garanties Minimales », ou « Minimum Safeguards » (MS). Les MS incluent toutes les procédures implémentées pour s'assurer que les activités économiques sont menées en conformité avec :

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - OCDE (2011) (OECD MNE Guidelines) ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et
- la charte internationale des droits de l'Homme.

Le Groupe Beneteau est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2020. L'ensemble du Groupe est engagé à intégrer les 10 principes d'une conduite éthique des affaires dans sa stratégie et ses opérations. Cet engagement est rappelé dans la première section du rapport de durabilité et une table de référence est jointe en annexe pour faciliter la lecture des différentes sections illustrant l'intégration de ces principes dans la démarche RSE du Groupe. Par ailleurs, le Groupe Beneteau est également soumis au devoir de vigilance dans le cadre de la Loi Potier 2, tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre 2 « Facteurs de Risques » du rapport annuel financier. Enfin ces principes sont intégrés dans la charte éthique du Groupe.

Comme explicité dans le chapitre 2 « Facteurs de Risques », le Groupe exerce une diligence raisonnable fondée sur les risques, intégrant cette dimension dans son système de gestion des risques afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles,

Droits humains (incluant droit du travail)

Le Groupe est implanté historiquement en Europe (France, Pologne, Portugal, Italie) et aux Etats-Unis pour son activité industrielle et agit en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong. En 2023, le Groupe a pris le contrôle du chantier Magic Yachts en Tunisie et a nommé une équipe en charge de mener l'intégration de cette filiale selon les politiques du Groupe.

Tel que décrit dans la section 3 « Plan de Vigilance » du chapitre 2 « Facteurs de Risques », le Groupe Beneteau s'engage à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et auprès de toutes ses parties prenantes. La Charte éthique, le Code de conduite et le dispositif d'alerte s'appliquent à tous les collaborateurs dans le monde et constituent le socle fondamental de cet engagement. Le Code de conduite Fournisseurs intègre également les aspects liés aux droits humains et libertés fondamentales. Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, de traitement ou entre les femmes et les hommes. Le Groupe poursuit également des actions en faveur des personnes en situation de handicap et de restriction professionnelle, et s'attache à garantir un environnement de travail sûr et sain dans lequel chaque collaborateur est en mesure de réaliser son plein potentiel.

Lutte contre la corruption et les risques de fraude

La lutte contre la corruption est un axe majeur de la démarche de conformité du Groupe Beneteau. A ce titre, le Groupe a défini une politique anti-corruption et mis en place des procédures pour prévenir les risques de corruption, tel que décrit dans la section 4.1 "Ethique et Conformité" de ce rapport de durabilité. Un dispositif d'alertes est déployé dans le cadre du devoir de vigilance du Groupe et décrit dans la section 3 "Plan de Vigilance" du chapitre 2 « Facteurs de Risques ».

1 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Risque fiscal

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale est un axe majeur de la démarche RSE. Le Groupe Beneteau a défini des politiques et mis en place des process et un environnement de contrôle, tels que décrits dans le chapitre 2 « Facteurs de Risques », afin de se prémunir au mieux de risques fiscaux et de respecter les lois fiscales dans les pays où le Groupe exerce ses activités. À ce titre, le Groupe Beneteau n'est pas soumis à déclaration DAC6 et le taux effectif d'imposition dans les principaux pays où il opère est aligné avec le taux standard.

Concurrence loyale

Le Groupe a intégré dans sa charte éthique et son code de conduite les sujets d'éthique des affaires et sensibilise ses employés en conséquence (voir section 4.1 Éthique et Conformité de ce rapport de durabilité).

Le Groupe n'a pas provisionné de charge pour litiges en cours sur des sujets de conformité ou d'éthique des affaires, et n'est pas poursuivi et n'a pas été condamné pour violation des lois anticorruptions, pour fraude fiscale ou pour concurrence déloyale.

La direction Éthique & Conformité s'est par ailleurs appuyée sur un outil externe pour s'assurer qu'aucun membre de son Conseil de Surveillance, du Comité de Direction ou représentant des filiales ne soit condamné en justice pour un manquement lié aux risques mentionnés ci-dessus.

2.5.4 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (« ICP » ou « KPI »)

ICP RÉCAPITULATIFS - EXERCICE 2025

ICP Exercice 2025	Total		Part d'activités éligibles à la taxinomie		Part d'activités alignées sur la taxinomie		Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie									
	EUR (million)	%	EUR (million)	%	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1)	
Chiffre d'affaires	848,6	100%	359,3	42%	42%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	42%	-	-	485,7	47%
CapEx	53,1	100%	18,4	35%	35%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	-	-	21,2	30%	
OpEx	775,6	3%			exemption								3%	exemption		

En 2025, la réduction de la part du chiffre d'affaires aligné provient essentiellement du ralentissement plus marqué des ventes de voiliers monocoques par rapport aux autres produits du Groupe, affectant par conséquent le mix de chiffre d'affaires de ses activités nautiques.

Concernant les dépenses d'investissement de l'exercice, le taux d'alignement a progressé de cinq points pour s'élever à 35%. Cette part s'élève même à plus de 45% pour les dépenses d'investissements produits, soutenue d'une part

par l'accélération du renouvellement de modèles de voiliers et d'autre part par le lancement d'une nouvelle gamme de bateaux moteurs chez JEANNEAU, spécialement conçus pour être équipés de propulsion hybride série (Sea Loft 480). Le Groupe a par ailleurs poursuivi ses investissements en faveur d'une meilleure efficacité énergétique sur ses sites industriels (notamment aux États-Unis) et a complété le déploiement de bornes de recharges électriques sur ses sites français.

TABLE 1 - ICP CHIFFRE D'AFFAIRES - EXERCICE 2025

Activités économiques	Code	Part du chiffre d'affaires éligible à la taxinomie	Valeur monétaire du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie							Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	(E, le cas échéant)			
		%	EUR (million)	%	%	%	%	%	%	%	(E, le cas échéant)	(T, le cas échéant)	%	
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3,3	100%	359,3	42%	42%	0%	0%	0%	0%	0%	E		42%	
Somme des alignements par objectif					42%	0%	0%	0%	0%	0%				
Chiffre d'affaires total			359,3	42%	42%	0%	0%	0%	0%	0%	42%	0%	42%	

TABLE 2 - ICP DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX) - EXERCICE 2025

Activités économiques	Code	Part des Capex éligible à la taxinomie	Valeur monétaire des Capex alignée sur la taxinomie	Part des Capex alignée sur la taxinomie	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie							Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	(E, le cas échéant)			
		%	EUR (million)	%	%	%	%	%	%	%	(E, le cas échéant)	(T, le cas échéant)	%	
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3,3	98%	17,4	33%	33%	-	-	-	-	-	E		33%	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	2%	0,9	2%	2%	-	-	-	-	-	E		100%	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0%	0,1	0%	0%	-	-	-	-	-	E		100%	
Somme des alignements par objectif					35%	-	-	-	-	-				
CapEx total			18,4	35%	35%	-	-	-	-	-	35%		35%	

TABLE 3 - ICP DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Le Groupe a choisi d'utiliser l'exemption pour l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation et ne reporte donc pas le tableau associé à cet ICP.

3. Informations sociétales

3.1 Le pilier "Engaged Crew" [ESRS S1]

L'ÉQUIPAGE DU GROUPE BENETEAU EN 2025 [S1-SMB3]

Fondé en Vendée il y a 140 ans par Benjamin Bénéteau, le Groupe Beneteau est avant tout un projet humain, une aventure collective qui rassemble des femmes et des hommes dans leur grande diversité autour de quatre valeurs fondatrices : la passion, l'audace, l'esprit de conquête, la transmission. Le Groupe porte la conviction qu'un *équipage engagé* est la force de l'entreprise.

Dans un marché du travail en pleine évolution, le Groupe veut donc développer un modèle social inspirant et fédérateur, qui concilie l'exigence de la performance et les attentes de ses collaborateurs afin d'attirer, développer et retenir, à tous les niveaux de responsabilités, les talents dont il a besoin pour répondre aux enjeux d'un nautisme encore plus durable.

En 2025, dans un contexte de poursuite du ralentissement des marchés du nautisme, les effectifs du Groupe ont été réduits à 6 210 employés (contre 6 419 à fin 2024). Les différentes mesures d'activité partielle prises en France et en Italie ont permis de limiter cette réduction et de préserver près de 700 emplois. Depuis 2023, le recours à l'intérim s'est réduit à moins de 5% des effectifs totaux (245 intérimaires en 2025).

En tant qu'acteur industriel international, l'équipage du Groupe est composé à 74% d'opérateurs. Plus de 90% des effectifs sont présents en Europe (dont 68% en France et 20% en Pologne). En dehors de ce continent, le Groupe compte 5% de ses effectifs aux États-Unis et 2% en Tunisie.

Les impacts sociaux matériels du Groupe Beneteau sur son personnel, ainsi que ses dépendances à l'égard de celui-ci, se traduisent par plusieurs enjeux prioritaires :

1. Protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail. Cet enjeu concerne l'impact du Groupe sur la santé mentale et physique des équipes ainsi que les accidents graves de personnes. Les risques potentiels pour la réputation du Groupe (interne et externe), la productivité, l'engagement, le risque de non-conformité et les risques financiers associés ont été identifiés au cours de l'analyse de double matérialité.
2. Attirer et retenir les talents nécessaires à son développement et renforcer la fierté d'appartenance. Ainsi, les actions du Groupe pour maintenir les emplois sur le territoire, améliorer la productivité et l'engagement et donc améliorer l'attractivité de la marque employeur sont-elles considérées comme des opportunités.
3. Développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de

carrière afin d'améliorer le sentiment d'appartenance et de pallier les risques liés à la perte de compétences et de connaissances et au coût de formation des nouveaux collaborateurs.

4. Renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion. Cet enjeu couvre les risques identifiés sur la productivité et l'engagement des collaborateurs, sur la marque employeur du Groupe (avec un impact sur le recrutement) et sur le risque de non-conformité réglementaire. Le développement des compétences, la flexibilité et l'adaptabilité des salariés au changement et le sentiment d'appartenance permettent au Groupe de considérer comme des opportunités l'attractivité de la marque employeur ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'avantage compétitif qui en résulte.

Dans son analyse de double matérialité, le Groupe n'a pas évalué comme matériel le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations. De par sa politique salariale et sociale mieux-disante que les minima sociaux dans les pays où il opère, le Groupe ne reporte pas sur la thématique de salaires décents.

Le Groupe intègre dans son rapport l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du Groupe.

POLITIQUE GÉNÉRALE [S1-1]

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe décline une politique Ressources Humaines (RH) autour de 7 piliers :

1. Les conditions de travail, en priorisant en premier lieu la sécurité et les bonnes conditions de travail (enjeu #1) ;
2. La fierté d'appartenance au Groupe et de la réalisation des produits fabriqués et des services offerts (enjeu #2) ;
3. L'emploi et le développement des compétences en favorisant la formation continue et les parcours diversifiés (enjeu #3) ;
4. La diversité et l'inclusion, avec la conviction que le mélange des talents améliore la performance (enjeu #4) ;
5. Le management, en étant bienveillant pour bâtir la confiance, être exemplaire pour être exigeant en donnant le cap et le sens (ensemble des enjeux) ;
6. La rétribution, en valorisant la performance individuelle et collective (enjeu #2) ;
7. Les relations sociales en favorisant un dialogue social de qualité et un partenariat constructif (ensemble des enjeux).

Cette politique RH, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, est portée au niveau du Comité de Direction Générale par la Directrice des Ressources Humaines.

Cette politique est complétée par un Code de Conduite (voir la section ESRS G1 sur la politique Éthique et Conformité) accessible à tous les collaborateurs via l'intranet du Groupe. Ces deux référentiels internes s'inscrivent dans la démarche du Groupe en matière de respect des droits humains avec le suivi des principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont il est signataire depuis 2020 (voir la section 1.2.4 de ce rapport).

PROCESSUS D'INTERACTION [S1-2]

Le dialogue social est un élément clé de l'équilibre au sein du Groupe Beneteau avec l'engagement sincère et manifeste de toutes les parties de participer aux différents échanges dans l'écoute et le respect mutuel, la transparence, l'application des lois et de la législation dans l'intérêt de l'entreprise et de tous ses collaborateurs.

La Directrice des Ressources Humaines veille à la tenue et au bon relais des résultats du dialogue avec son personnel. Celui-ci a lieu avec les représentants des salariés et le Groupe communique également directement grâce à des roadshows et des newsletters mensuelles. En France, comme en Pologne, une réunion CSE a lieu tous les mois et de nombreuses réunions extraordinaires ont eu lieu au cours de l'année 2025.

À fin décembre 2025, plus de 90% des effectifs du Groupe sont couverts par des accords d'entreprise, d'établissement et/ou des conventions collectives de branche régionales et/ou nationales. Une proportion similaire des effectifs est représentée dans le cadre du dialogue social.

En France, 52 accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE au cours de l'exercice 2025.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2023 une enquête interne auprès de tous ses salariés de la division Bateau dans tous les pays, afin d'évaluer la satisfaction des collaborateurs sur leur environnement de travail, les relations entre collègues et la direction, l'organisation, l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, la communication et l'information. Cette enquête, habituellement menée tous les deux ans, n'a pas pu avoir lieu en 2025 et devrait être reconduite en 2026 ou 2027. Cette enquête a néanmoins été complétée en France

par un suivi de l'engagement des employés au travers d'une question posée lors des entretiens annuels (voir section 3.1.2).

En sollicitant l'avis de ses employés, le Groupe Beneteau montre qu'il reste à l'écoute, valorise leur opinion, met en place les plans d'action nécessaires pour renforcer l'engagement et la motivation des collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et productif.

PROCÉDURES DE RÉPARATION ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S1-3]

Les collaborateurs, en tant que « lanceurs d'alerte », peuvent, de façon anonyme ou non, via la plateforme d'alertes « alert.beneteau-group.com » mise en place depuis 7 ans, signaler les comportements contraires à l'éthique et les actes répréhensibles, mettant en lumière des comportements illicites ou dangereux qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'État ou l'environnement. Pour chaque alerte, une enquête est menée et le dossier est pris en charge de façon neutre.

Pour plus d'informations sur ce dispositif d'alerte et le traitement de ces alertes, se référer à la section 3 du chapitre 2 du rapport annuel "Facteurs de risques".

Des actions de sensibilisation et d'animation du dispositif de conformité sont menées auprès des collaborateurs, notamment en matière d'éthique et de mécanismes d'alerte. Ces actions sont déployées par la Direction Éthique et Conformité, en lien avec un réseau de référents locaux, et prennent la forme de sessions d'information, de webinaires et de campagnes de communication interne (voir section 4.1). Le Groupe poursuit le renforcement de ces dispositifs afin de favoriser leur appropriation par les collaborateurs et d'assurer l'efficacité du système de traitement des alertes.

Ce dispositif d'alerte est complété par les canaux internes habituels de signalement qui incluent le management, les Ressources Humaines, les représentants du personnel, la Direction Éthique et Conformité et le réseau de référents Éthique et Conformité.

3.1.1 GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN POUR LES COLLABORATEURS

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

La préservation de l'intégrité physique et mentale de chaque collaborateur constitue une valeur fondamentale du Groupe Beneteau. L'absence d'un environnement de travail sécurisé peut impacter négativement les employés ainsi que les travailleurs occasionnels en causant des problèmes de santé physique ou mentale, tant à court terme qu'à long terme. Les principaux accidents et maladies professionnelles sont associés aux activités industrielles.

Les risques majeurs incluent l'exposition à des agents chimiques dangereux, aux poussières de bois et de composites, aux opérations de manutention, aux chutes de hauteur ou de plain-pied, à l'organisation de l'usine et à la configuration des produits. Ces risques peuvent, à moyen terme, impacter tant la productivité que l'attractivité de la marque employeur en cas d'augmentation des accidents du travail et des absences prolongées.

POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]

La politique santé sécurité du Groupe Beneteau est une partie intégrante de la politique QHSEE.

Cette politique met en place des plans d'actions dans chaque entité du Groupe pour réduire les risques santé-sécurité et ainsi prévenir l'apparition de maladies professionnelles et faire baisser le nombre d'accidents ainsi que leur gravité. Les événements non souhaités (presqu'accidents, soins, accidents avec ou sans arrêt, maladies professionnelles...) sont systématiquement enregistrés. Selon leur gravité potentielle ou avérée, ces événements sont analysés et les mesures de prévention sont mises à jour pour éviter une récurrence.

Cette politique est déclinée dans un programme pluriannuel pour la sécurité dit B-SAFE.

Le programme B-SAFE repose sur la formation de l'encadrement et la sensibilisation à la sécurité de tous les collaborateurs, permanents, intérimaires, apprentis et alternants. Les ambassadeurs B-SAFE reçoivent une formation de deux jours et peuvent ensuite former les collaborateurs du Groupe au sein des usines et des bureaux. Depuis 2016, plus de trente-huit ambassadeurs B-SAFE ont été formés en France. Le message-clé de la formation B-SAFE est celui de la responsabilisation : collective, car la sécurité est l'affaire de tous et individuelle, car chacun est acteur dans ce domaine. Le dialogue sécurité est au cœur de ce programme : c'est un moment d'échange entre opérateurs et managers sur le thème de la sécurité.

Le programme B-SAFE est en cours de déploiement sur l'ensemble des sites du groupe Beneteau. À fin 2025, ce programme a été déployé au sein des entités françaises, italienne, tunisienne et portugaise.

En complément, en France, le déploiement de cette culture sécurité se fait au travers du référentiel de production dont la sécurité est un des axes majeurs. Ce référentiel définit les moyens et processus à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux d'excellence. Une auto-évaluation annuelle par le site et une évaluation par des auditeurs internes sont réalisés pour valider le niveau du site et les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Le référentiel de production du Groupe est porté par le Directeur des Opérations du Groupe, sa mise en œuvre étant assurée par le Directeur HSEE pour la partie Sécurité.

Outre les formations réglementaires classiques (CACES ou habilitations internes pour la manutention, habilitations électriques, etc.), le Groupe déploie des sensibilisations santé-sécurité sur différents thèmes : l'utilisation de matériels jugés dangereux, les gestes et postures, et la prévention du risque chimique.

Des évaluations (internes aux sites et externes par des experts désignés) ont lieu avec régularité pour évaluer le niveau de maturité et les points de progression de chacun des sites. Ces évaluations donnent lieu à des plans d'actions collectifs au Groupe ou propres aux sites.

Depuis 2022, les accords d'intéressement des entités françaises de la division Bateau intègrent le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt. Dans ce cadre, une communication est faite auprès de l'ensemble des employés. De plus, le Groupe publie des rapports annuels réglementaires (par exemple CSSCT / OSHA).

PLAN D' ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En 2025, le Groupe Beneteau a poursuivi le déploiement du module B-Safe2 au niveau des usines françaises. Ce module de sensibilisation complète celui lancé en 2016 en renforçant l'importance de la culture sécurité dans la vie professionnelle et personnelle – la sécurité ne s'arrête pas au portail de l'usine. À fin 2025, plus de 2000 personnes en France ont été formées BSafe 1 et près de 1500 au BSafe 2.

La démarche B-Safe, initiée au Portugal en 2024, a été poursuivie avec notamment la sensibilisation des managers et la mise en place des dialogues sécurité. Cette démarche a ainsi contribué à faire baisser de près de 15% le taux de fréquence du Portugal entre 2024 et 2025 (après une première baisse de -50% entre 2023 et 2024).

La démarche B-Safe a également été lancée en Tunisie et a contribué à faire baisser de près de 80% le taux de fréquence en Tunisie.

Le Groupe a également poursuivi la démarche "TMS Pro" avec la CARSAT Pays de la Loire qui vise à diminuer l'impact des troubles musculosquelettiques et à développer la performance des entreprises (gain d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale, etc.). Dans ce cadre d'amélioration continue, un guide ergonomique pour la conception des bateaux a été déployé et des sensibilisations lancées auprès de plus de 70 personnes en 2025.

Dans le cadre de l'électrification des bateaux, le Groupe a poursuivi sa démarche de prévention liée à l'utilisation des batteries lithium et notamment :

- les formations internes « Batteries Lithium et paramétrage Victron », détaillant les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de la mise en route des batteries se sont poursuivies ;
- une instruction d'intervention d'emballage a été développée et déployée sur certains sites ;
- des solutions de stockage des batteries bateau ont été définies et les travaux d'installation lancés.

Enfin, le Groupe a poursuivi ses investissements pour améliorer les conditions de santé & sécurité au travail. En 2025, près de 1,2M€ ont ainsi été dépensés en équipements et en aménagements pour réduire les risques de chute de hauteur, prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) et adapter les postes de personnes en situation de handicap.

Perspectives

D'ici à 2026, les axes prioritaires seront :

- l'utilisation du guide ergonomique en phase de conception des nouveaux produits (travail conjoint entre le bureau d'étude et les ergonomes pour identifier les situations à risques et trouver des solutions à apporter) ;
- la poursuite du déploiement du programme B-Safe sur l'ensemble des filiales du Groupe ;

- la poursuite de la prévention primaire des maladies professionnelles et notamment des troubles musculosquelettiques (démarche TMS Pro) ;
- la prévention des risques majeurs avec notamment des actions ciblées sur la manutention mécanique et sur le risque des énergies dangereuses ;
- la prévention des risques liés à l'électrification des bateaux et en particulier le déploiement des batteries lithium pour la propulsion et le confort à bord.

INDICATEURS CIBLES [S1-5]

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des salariés (entity specific)	Exercice de référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Périmètre Groupe*	14,4	13,0	15,0	12,3	12,3

* L'activité Habitat cédée en 2024 est exclue du périmètre Groupe pour l'exercice de référence et l'année 2023 afin de fournir un historique à base comparable.

Suite à la forte réduction du taux de fréquence en 2022, le Comité de Direction Générale a fixé en 2023 un nouvel objectif cible pour 2025 correspondant à une réduction du taux de fréquence moyen de 5% par an. Dans le cadre de l'accord d'intéressement, cet objectif est revu annuellement avec les représentants des salariés, mais n'a pas fait l'objet d'ajustement dans ce rapport.

En 2025, bien que certains sites de production aient été affectés par des changements d'organisation et par des changements de cadence, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail a été de 12,3 pour les salariés, en ligne avec l'objectif révisé en 2023. Par rapport à 2024, cette amélioration de 18% provient à la fois du déploiement du programme BSafe sur les sites en Tunisie

et au Portugal, ainsi qu'au renforcement du programme BSafe en France où le taux de fréquence TF a baissé de plus de 18% pour atteindre 14,6.

Pour la France, ce taux est nettement inférieur à ceux observés au niveau français par la CARSAT en 2023 (21,1 pour le Comité Technique National F - dont filière bois) et de 32 pour la filière construction de bateaux de plaisance en 2023.

En 2025, le Groupe a décidé de poursuivre sa trajectoire de réduction du taux de fréquence des accidents avec arrêt de ses collaborateurs et vise comme ambition de passer sous la barre de 10 d'ici à 2030. Le plan d'action associé fera l'objet d'une revue interne avant publication de ce nouvel objectif dans le rapport de l'exercice 2026.

AUTRES CHIFFRES CLÉS [S1-14]

ESRS ID	Indicateur (périmètre Groupe*)	2023	2024	2025
S1-14_04	Nombre d'accidents du travail des salariés du Groupe	139	131	102
	Nombre d'accidents du travail des intérimaires	87	46	8
	Nombre total d'accidents du travail pour l'ensemble de l'effectif du Groupe	226	177	110
S1-14_05	Taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt des salariés du Groupe	13,0	15,0	12,3
	Taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt des intérimaires	47	66	30
	Taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt sur l'ensemble de l'effectif du Groupe	18,0	18,8	12,9
Entity Specific	Taux de gravité des accidents de travail des salariés du Groupe	0,89	1,18	1,23
Entity Specific	Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / maladies professionnelles	1,47%	1,43%	1,38%

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
SI-14_01	Pourcentage des salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	77%	75%
	Pourcentage des intérimaires couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	99%	100%
	Pourcentage des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	78%	74%
SI-14_02	Nombre de décès dus à des accidents et à des maladies professionnelles pour les salariés pendant l'année de reporting	0	0
SI-14_03	Nombre de décès dus à des accidents et à des maladies professionnelles pour les autres travailleurs sur site (intérimaires et sous traitants) pendant l'année de reporting	0	0
SI-14_06	Nombre de maladies professionnelles des salariés du Groupe (périmètre France)	n.a.	44
SI-14_07	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail par les salariés du Groupe	10 267	10 144
SI-14_09	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail parmi les intérimaires	1 058	338

Note méthodologique

Taux de fréquence

Le taux de fréquence reporté par le Groupe est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Comme précisé en section 1.4 sur l'indisponibilité de certaines données, le Groupe ne dispose que d'une collecte partielle, et sur un périmètre limité, des données relatives aux accidents de travail sans arrêt. Ces données ne seraient pas représentatives sur le périmètre Groupe.

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêt pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

réelles. Depuis 2024, le nombre de jour d'arrêts est calculé sur la base des jours calendaires.

Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur. Depuis l'exercice 2024, le périmètre couvre les collaborateurs et les autres travailleurs sur site (intérimaires et sous-traitants).

3.1.2 ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU NAUTISME

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [SI-SBM3]

Les travailleurs sont aujourd'hui davantage en quête de sens et en recherche d'un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée. En outre, les métiers de la construction nautique restent méconnus du grand public en général, des jeunes et par ailleurs des femmes.

Pour accompagner la transition générationnelle sur ses sites les plus matures et rendre possible la croissance durable qu'il ambitionne, l'enjeu est double pour le Groupe Beneteau : retenir les talents d'une part et d'autre part, recruter de nouveaux collaborateurs tout en féminisant ses effectifs.

L'analyse de double matérialité a montré que ces enjeux pouvaient, à court et moyen terme, faire courir un risque au Groupe en faisant baisser la productivité et l'engagement des employés. Les politiques mises en place par le Groupe visent à les transformer en opportunité en

améliorant l'engagement des collaborateurs, leur sentiment d'appartenance et donc la productivité.

POLITIQUE ET OBJECTIF [SI-1]

Les axes 2 et 6 de la politique RH générale répondent plus particulièrement aux enjeux identifiés.

Pour retenir ses talents et en attirer de nouveaux, le Groupe Beneteau met de nombreuses actions en place visant à promouvoir les métiers et les carrières au sein du Groupe, et renforcer la fierté d'appartenance. Parmi celles-ci, une communication interne qui valorise les réussites individuelles et collectives, un système de rémunération (fixes et variables) juste, motivant et équitable, un dialogue social de qualité, des programmes de formation (voir section 3.1.3). Le Groupe Beneteau a également mis en place en 2022 un programme de cooptation qui est depuis reconduit chaque année.

Le Groupe Beneteau poursuit son implication auprès de jeunes en participant à des forums emplois, des interventions dans des lycées et écoles professionnelles et supérieures dans le but de faire connaître ses métiers et proposer des contrats en alternance, des stages, et des emplois.

Afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, chaque filiale a mis en place un parcours et un programme d'intégration, pour les CDI comme les intérimaires, en coopération avec les centres de formation internes ou externes qui dispensent les formations techniques et de sécurité.

PLAN D' ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En 2025, le contexte économique compliqué a amené le Groupe Beneteau à mettre en place des mécanismes d'adaptation tout en préservant ses capacités de rebond (accord APLD-R). Ce mécanisme de chômage partiel a permis de maintenir l'équivalent de plus de 700 Employés Temps Plein (ETP).

En France, Italie et Portugal le chômage partiel a permis de maintenir les rémunérations des collaborateurs à près de 80% de leur net. Aux USA, en Pologne et en Tunisie, le Groupe a continué à couvrir les différents systèmes de protection sociale et a décidé de maintenir en grande partie la rémunération des collaborateurs pour compenser l'absence de prise en charge locale.

En 2025, le Groupe a recruté 517 collaborateurs (339 en CDI et 178 en CDD), alors que dans le même temps 779 collaborateurs ont quitté le Groupe (fin de contrat, démissions et départs en retraite).

La campagne de recrutement d'alternants a été renforcée afin de maintenir le nombre d'alternants au sein du Groupe : 53 nouveaux contrats en alternance ont été conclus pour l'année 2025 en France, maintenant à 80 le nombre de personnes en contrat d'alternance à la fin de l'exercice.

Des actions ont été reconduites afin de renforcer la capacité offerte aux salariés du Groupe à "aller sur l'eau", naviguer et essayer des bateaux. Deux bateaux de la "flotte des bateaux salariés" ont été renouvelés avec l'introduction d'un First 24 et d'un Sun Loft 47.

Bien que ralenti en 2025, le programme de cooptation a été reconduit : il a permis de recruter 8 candidats en France sur l'année.

En 2025, le Groupe Beneteau a continué d'accompagner les initiatives du Campus des Métiers du Nautisme, qui ont permis de renforcer la visibilité sur les métiers du Nautisme auprès des collégiens, avec notamment la présence dans 11 salons et forums et, en action phare, la participation à la semaine de l'emploi Maritime et fluvial en Pays de Loire.

Perspectives

En 2026, dans un contexte économique contraint et incertain, la priorité du Groupe se porte davantage sur la rétention des talents que sur le recrutement, même si des titularisations / recrutements pourront avoir lieu sur des métiers à compétences rares.

Une enquête d'opinion devrait être lancée dans les prochains mois afin de mesurer l'engagement des collaborateurs et identifier les axes d'amélioration sur 5 dimensions clés (stratégie et vision, efficacité opérationnelle, conditions de travail, management des carrières, image).

Afin d'encourager les femmes dans leur carrière, le programme de tutorat et mentorat, dont le développement n'avait pas été achevé en 2025 en raison du manque de ressources, sera déployé en 2026 en coordination avec le programme B-Equal (voir section 3.1.4).

Enfin, afin de soutenir l'opportunité réputationnelle liée aux créations et au maintien d'emplois sur le territoire telle qu'identifiée lors de l'analyse de double matérialité, le Groupe Beneteau continuera de rendre plus visible, en interne (rétention), comme en externe (attraction) ses engagements et réalisations en matière de RSE pour répondre à la quête de sens observée dans le monde du travail.

INDICATEUR CIBLE [S1-5]

Taux de turnover - effectif permanent (%)	Exercice de référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Périmètre Groupe*	11,4%	7,3%	9,1%	7,1%	< 8%

* L'activité Habitat cédée en 2024 est exclue du périmètre Groupe pour l'exercice de référence et l'année 2023 afin de fournir un historique à base comparable.

Le taux a été amplifié en 2022 sous l'effet des départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020. Hors effet du PSE, le taux de turnover de 2022 au niveau du Groupe aurait été de 9,5%.

Autres chiffres clés

ESRS ID	Indicateur - périmètre Groupe	2024	2025
S1-6_11	Nombre de salariés ayant quitté le Groupe pendant la période de reporting	1 198	779
S1-6_12	Taux de rotation des salariés (méthode ESRS S1)	16,8%	11,9%
Entity Specific	Taux de rotation des salariés permanents hors départs naturels	9,1%	7,1%
Entity Specific	Taux d'absentéisme (toutes causes confondues)	8,3%	8,8%

Note méthodologique

Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : démission, licenciement, ruptures conventionnelles et ruptures de périodes d'essai. À la différence de la méthodologie indiquée par les ESRS pour calculer le taux de rotation, cet indicateur n'intègre pas les départs pour motifs naturels (départ à la retraite ou décès) et ne couvre pas les employés en contrat temporaire.

Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congrés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

3.1.3 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DURABLE DE L'ENTREPRISE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

Il existe peu de formations « académiques » aux métiers très spécifiques de construction et commercialisation de bateaux de plaisance.

La formation initiale, le développement continu des savoir-faire et les parcours de mobilité interne sont les clés pour permettre au Groupe Beneteau de maintenir le savoir et le savoir-faire de ses équipes au niveau d'expertise requis au risque, à moyen terme de ne pas pouvoir assurer la conduite de ses activités.

POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-I]

La politique de développement des collaborateurs du Groupe Beneteau mise d'une part sur le développement des savoir-faire et des parcours de mobilité interne et d'autre part sur les programmes de formation ciblés adaptés à tous ses collaborateurs.

Chaque année pour les cadres et tous les deux ans pour les non-cadres, l'entretien professionnel d'évaluation et de développement est un moment privilégié pour faire un

point « carrière » structuré notamment autour des appétences en termes d'évolution au sein des métiers du Groupe, d'identifier les potentiels souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique, et de définir les actions prioritaires en matière de développement des compétences pour chacun des collaborateurs.

A cet effet, le catalogue de formation couvre plus de 350 thèmes (dont une centaine pour les Centres de Formation Internes) et chaque année, de nouveaux modules sont déployés pour répondre aux innovations technologiques des bateaux construits par le Groupe.

Plus particulièrement, le Plan de Développement des Compétences (PDC) a été conçu pour accompagner la transformation du Groupe sur les quatre thèmes prioritaires du Groupe Beneteau que sont le savoir-faire technique, l'excellence industrielle, l'efficacité managériale, la sensibilisation à la sécurité et à la qualité¹. Depuis 2022, un cinquième volet a été intégré en lien avec la responsabilité sociétale de l'entreprise (sensibilisation à l'Éthique & Conformité, aux enjeux environnementaux, etc.), dans le cadre duquel sont également proposés des modules dédiés au développement personnel des collaborateurs (apprentissage des outils numériques, ateliers "Fresque du Climat" et "2 tonnes", etc.).

¹ Les actions de formation en lien avec la sécurité et la qualité sont respectivement présentées dans les sections 3.1.1 et 3.3 de ce rapport de durabilité.

Le PDC est révisé chaque année itérativement pour le périmètre France. Les 5 axes prioritaires de formation sont amendés et enrichis par les besoins de chaque fonction/métier pour proposer les actions de formation adéquates en fin d'année. Le recueil des besoins individuels lors des entretiens professionnels permet également d'enrichir le PDC. Une phase d'arbitrage (besoins et budgétaire) est réalisée en avril entre les managers et les responsables des Ressources Humaines ; le PDC est mis en exécution jusqu'à la fin d'année. La réalisation du PDC de l'année précédente ainsi que le PDC de l'année en cours sont présentés aux organisations syndicales lors de la commission de formation annuelle afin de recueillir leurs avis.

Le savoir-faire technique

Avec des métiers complexes et spécifiques à la filière nautique, le Groupe Beneteau a mis en place ses propres centres de formation techniques en Vendée, à Bordeaux, aux États-Unis et en Pologne. Ils permettent de transmettre les savoir-faire techniques de la construction nautique (moulage en matériaux composites, assemblage et montage des bateaux) et dispensent également des formations pour les collaborateurs des bureaux d'études et les ingénieurs lors de leur arrivée dans le Groupe.

En France, les formateurs sont tous d'anciens opérateurs avec une forte expérience, garants de la transmission de la culture d'entreprise comme du savoir-faire artisanal et industriel.

L'excellence industrielle

En complément des formations qualité et savoir-faire technique, deux parcours métiers méthodes et conduite de projet sont proposés respectivement aux collaborateurs des méthodes usine et méthodes lancement des bureaux d'études, ainsi qu'aux chefs de projet.

L'efficacité managériale

Des parcours de développement des compétences managériales et de leadership sont proposés, tant pour les nouveaux managers que pour les managers expérimentés. Notamment, le module de formation DISC Insights présente une méthode pour aider les managers à mieux comprendre leurs collègues et à se connaître eux-mêmes afin d'avoir des relations de travail respectueuses, productives et positives. Il permet également de développer un "langage commun" unique pour aider à surmonter les défis et résoudre les conflits.

Chaque année, en septembre, un exercice de "People Review" permet d'identifier sur chacun des postes clés de l'entreprise des plans de succession nominatifs, notamment pour les compétences les plus clés.

PLAN D' ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En France, le déploiement d'un nouvel outil de digitalisation de la gestion de la formation permet aux managers d'être des acteurs plus proactifs dans la construction du Plan de Développement des

Compétences pour leurs équipes et aux équipes RH & Formation d'avoir un suivi plus performant de la gestion de la Formation (Organisation des sessions, gestion des relances, suivi de la participation, questionnaires de satisfaction, etc.). Cet outil intègre également la digitalisation de l'Entretien Professionnel. Cet outil permet enfin une traçabilité et comptabilisation plus fine des actions de formation réalisées, et offre aux collaborateurs l'accès à leur historique de formation complet depuis leur intégration au sein du Groupe Beneteau.

En 2025, plus de 92 000 heures ont été consacrées à la formation pour un peu plus de 5 400 collaborateurs (soit près de 88% de l'effectif). Les coûts de formation ont représenté plus 2,9 millions d'euros (soit près de 2% de la masse salariale).

Depuis le lancement du module de formation 'DISC Insights' en 2022, 640 collaborateurs ont été formés (dont 135 en 2025) au cours de 71 sessions animées par les équipes RH en interne (dont 14 en 2025).

Dans le cadre de l'accord d'Activité Partielle Longue Durée Rebond (APLD-R) signé en France en 2025, un programme renforcé de compagnonnage a été bâti pour accompagner spécifiquement les opérateurs sur les métiers critiques de la production. Il vise à permettre aux collaborateurs de se former sur des journées de chômage partiel. À la fin de l'exercice, 420 collaborateurs ont déjà pu développer leurs compétences dans leur métier ou sur un nouveau métier, et 245 tuteurs parmi les 474 identifiés ont déjà été formés à la pédagogie. En 2025, les tutorés de ce dispositif ont été accompagnés par 474 tuteurs. Au total, 22 184 heures de formation ont ainsi été réalisées en compagnonnage.

Pour améliorer la reconnaissance des compétences techniques de ses collaborateurs, le Groupe a lancé officiellement en 2023 la "filiale expertise" en complément de la filière d'évolution managériale. Le lancement de cette filière s'est concrétisé avec la réunion du premier "Group Technical Leaders Committee", comité de 29 experts issus de l'ensemble des métiers techniques du Groupe. En 2024 et 2025, le programme a été ralenti compte tenu du contexte économique et de la priorisation des activités.

Dans le cadre de son nouveau volet de formation dédié à la RSE, le Groupe renforce la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques, grâce aux ateliers Fresques du Climat. Ces ateliers de 3h sont un excellent moyen de comprendre facilement les enjeux du réchauffement climatique et de réfléchir aux pistes individuelles et collectives pour réduire son impact Carbone (plus d'information sur <https://climatefresk.org/>). Depuis le lancement de cette initiative, plus d'une vingtaine de salariés se sont formés comme animateurs et leur implication a permis de franchir en 2025 le cap de plus de 1000 collaborateurs sensibilisés dans le Groupe. Cette sensibilisation est complétée depuis 2024 par un module de formation « ateliers 2 tonnes », auquel plus de 160 collaborateurs ont participé, leur permettant ainsi de mesurer l'impact d'actions concrètes sur leur bilan carbone.

Enfin, des formations IFS ont été dispensées pour 505 collaborateurs, représentant près de 1500 heures de formation, afin de poursuivre la montée en compétences sur le nouvel ERP déployé sur la filiale de Bordeaux.

Perspectives

En 2026, les sites concernés par le mécanisme APLD-R vont poursuivre le programme de compagnonnage (avec l'objectif que 7% des heures chômées soient consacrées à la formation).

Un plan d'accompagnement à destination de 250 gap-leaders (responsables d'équipe d'opérateurs) et 300 managers est également prévu. Il vise à renforcer les compétences managériales au pilotage de leurs équipes dans les contextes de crise et de les aider à anticiper les signaux de risques psychosociaux (RPS).

Le Groupe poursuivra également le déploiement du module de formation DISC Insights auprès de ses managers sur l'ensemble des sites, ainsi que le déploiement des ateliers de la Fresque du Climat et ateliers « 2 tonnes », en élargissant le périmètre des personnes sensibilisées grâce à la formation de nouveaux ambassadeurs présents dans les usines.

2026 sera également une année de mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour le Groupe Beneteau ; en soutien de ces éléments, le Plan de Développement des Compétences devra se révéler un outil renforcé pour soutenir le maintien et le développement des compétences des collaborateurs du Groupe.

INDICATEUR CIBLE [S1-5]

Nombre d'heures de formation moyen par salarié (S1-13_04)	Exercice de référence 2022	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Périmètre France	12	13,9	14,8	16,5	>15
Périmètre Groupe*	9,2	14,0	13,1	14,7	

Afin de s'aligner sur les normes ESRS, le nombre d'heures de formation couvre l'ensemble des salariés depuis 2023, et non plus seulement les salariés permanents.

L'objectif de 15h par salarié fixé en 2022 par la Direction et approuvé par le Comité RSE correspond à un temps de formation équivalent à 1% du temps de travail.

L'accélération du plan de formation en France depuis 2022 s'est structurée grâce à une équipe dédiée et le déploiement de l'outil B-One Learning en 2023. Déjà proche de l'objectif en 2024, l'indicateur de pilotage de cet enjeu atteint 16,5h/salarié en 2025 sur le périmètre France, soutenu en particulier par le déploiement du programme

de compagnonnage qui représente près de 30% des heures de formation sur ce périmètre. Le Groupe a identifié et présenté les axes de travail au Comité RSE en 2025 pour permettre aux filiales étrangères d'atteindre le même niveau d'ambition de 1% du temps de travail en formation.

Le Groupe vise à promouvoir le même niveau d'ambition de formation sur l'ensemble de ses filiales et ainsi de maintenir son objectif de 15h par salarié à court et moyen terme.

AUTRES CHIFFRES CLÉS [S1-13]

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
S1-13_03	Nombre d'heures de formation moyen pour les femmes	12,1	15,8
S1-13_03	Nombre d'heures de formation moyen pour les hommes	13,6	14,3
Entity specific	Nombre de salariés formés	6 010	5 429
Entity specific	Part de salariés formés	89%	86%

Note méthodologique

Formation

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen.

Part de salariés formés

Nombre de salariés, permanent ou temporaire, ayant suivi au moins une formation au cours de l'exercice, rapporté à l'effectif du Groupe.

3.1.4 RENFORCER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

Compte tenu de la diversité des métiers, la grande hétérogénéité des compétences nécessaires à la bonne exécution des activités, il est absolument fondamental que la diversité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Groupe, soit perçue par tous comme une richesse. Elle contribue au bien vivre ensemble et, in fine, à la performance collective.

Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.

Si le Groupe Beneteau a toujours cherché à promouvoir la diversité et l'inclusion au-delà de la stricte conformité réglementaire, le Groupe pourrait néanmoins être confronté, à court et moyen terme, à des risques de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières (OETH, Loi Rixain, etc.)

POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]

Implanté en Europe (France, Pologne, Italie et Portugal), en Tunisie, aux États-Unis et également en Asie Pacifique pour son activité industrielle ou commerciale, le Groupe Beneteau s'engage - dans toutes ces géographies - à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes ses activités et exige de ses partenaires ces mêmes engagements (voir Achats Responsables).

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, ou de traitement différencié entre les femmes et les hommes. La Charte éthique et le Code de conduite sont les référentiels de cette politique pour ses collaborateurs partout dans le monde et le Code de conduite fournisseurs pour ses partenaires.

Le dispositif d'alerte déployé sur l'ensemble du Groupe Beneteau (voir chapitre 2 "Facteurs de Risques" du rapport financier annuel et l'enjeu "Éthique et Conformité" du pilier Ethical Growth à la section 4.1 du présent chapitre) permet aux collaborateurs ainsi qu'aux tiers d'effectuer tout signalement en matière de discrimination ou de harcèlement.

Dans le Groupe Beneteau, l'égalité des chances est abordée sous 4 angles :

- Femmes-Hommes : avec 32% de femmes dans ses effectifs, le Groupe Beneteau affiche un taux de mixité, globalement supérieur à la moyenne du secteur de l'Industrie (< à 30%). Ce taux de mixité s'améliore progressivement depuis plusieurs années dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais reste cependant insuffisant, notamment dans la population des cadres où ce taux est de 29,1%.
- Ages : 30% des collaborateurs du Groupe Beneteau sont âgés de plus de 50 ans (dont 14% de plus de 55 ans). Le Groupe est attentif d'une part à sécuriser leur fin de carrière, avec une attention particulière à leurs conditions de travail, et d'autre part à développer une capitalisation des savoirs qu'ils ont acquis.
- Handicap : au-delà des contraintes légales vis-à-vis de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) le Groupe Beneteau souhaite progressivement favoriser l'emploi de collaborateurs en situation de handicap et veille à leur garantir un environnement de travail sûr et sain.
- Multiculturalité : implanté dans 7 pays, le Groupe Beneteau est attentif à cette diversité au sein de ses équipes.

Programme B-Equal

Pleinement conscient de l'impact positif que génère un taux de mixité plus équilibré, le Groupe Beneteau a lancé en décembre 2023 le programme B-Equal. Ce programme, accélérateur de parité, a pour ambition d'atteindre les 3 objectifs suivants :

1. Lutter contre les propos, comportements sexistes et le harcèlement sexuel, avec un principe fort de "tolérance 0" sur le sujet ;
2. Tendre vers la parité et l'équité dans tous les métiers, avec comme objectifs 0 écart de salaires pour travail à valeur égale et 40% de femmes dans le Groupe d'ici à 2030 ;
3. Développer les potentiels féminins, avec l'ambition d'atteindre a minima 40% de femmes dans les instances dirigeantes en 2030.

Le programme B-Equal concerne l'ensemble des entités du Groupe. Il est animé par un comité composé de 12 membres qui se réunissent 1 fois par mois pour mettre en œuvre le plan d'action. Ce plan d'action a été validé en amont par le Comité de Direction Générale et présenté au Comité RSE en juin 2024.

Le Groupe s'est par ailleurs engagé avec 300 autres organismes et entreprises en France en signant l'initiative #StOpE en janvier 2024.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [SI-4]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En 2025, les principales actions menées ont été les suivantes :

Lutter contre le sexisme et les harcèlements sexuels et sexistes :

- renouvellement de l'engagement à l'initiative #StOpE en janvier 2025 (7 engagements de la charte tenus sur 8, le minimum étant de s'engager sur une action par an) ;
- enquête lancée en mars 2025 sur l'impact des campagnes 2024 et l'état du sexisme dans le Groupe : plus de 700 réponses, majoritairement en France et en Pologne ;
- suite à cette enquête, 3^e campagne de sensibilisation dans tous les pays en avril et septembre 2025 pour partager les résultats et le verbatim associé : redire "stop" aux comportements et propos intolérables et redonner confiance dans l'efficacité du système d'alerte ;
- impression à grande échelle du Quick user Guide – « Que faire en cas de harcèlement ? » avec remise en main propre à chaque collaborateur par son manager.

Tendre vers la parité et l'équité dans tous les métiers :

- « Egapro » déployé à l'international, avec une moyenne de 85/100 sur l'ensemble du périmètre du Groupe en 2025 ;
- campagne du 8 mars 2025 orientée sur "Oser au féminin" avec des mises en avant de collaboratrices œuvrant dans des environnements stéréotypés "masculins" ;
- campagne et budget d'Augmentations Individuelles spécifique pour la réduction des écarts liés au genre, mise en place de nuages de points "genrés" sur les rémunérations, suivi des taux d'augmentation, de promotion, sensibilisation des managers à ces données ;
- groupes de paroles 100% féminin organisés sur 3 sites en France entre avril et novembre 2025 ;
- participation à deux ½ journées avec le Collège Herriot de La Roche-sur-Yon de découverte des métiers du Nautisme, en relation, avec le CMQ « Design et Industrie du futur », par le biais d'un jeu qui met en situation des femmes dans les métiers industriels ;
- production de vidéos mettant en avant des femmes commerciales au sein du Groupe et de son réseau de concessionnaires, diffusion sur les réseaux sociaux et en interne ;
- finalisation de la charte et du guide de la parentalité, publiés et communiqués début 2026 après présentation aux représentants syndicaux en CSE.

Développer les potentiels féminins :

- attention portée à l'égalité des chances des CV féminins dans les processus de recrutement

Perspectives

En 2026, le Groupe Beneteau poursuivra le déploiement de son programme B-EQUAL, en particulier les actions suivantes :

- diffusion de la charte de parentalité au sein de toutes les entités du Groupe, du guide de la parentalité en France, reprenant toutes les dispositions légales et spécifiques au Groupe pour accompagner les collaborateurs dans leur parcours de parents en adéquation avec leur parcours professionnel. Création d'un guide propre à chaque entité étrangère pour tenir compte des spécificités de chaque pays, accompagnement des managers sur le sujet ;
- renouvellement de la signature #StOpE en janvier 2026 et de l'engagement à lutter contre le sexisme ordinaire, avec une attention particulière portée en 2026 aux événements commerciaux ;
- budget spécifique alloué à la campagne d'augmentations individuelles pour continuer de gommer les écarts salariaux toujours présents entre les femmes et les hommes à poste équivalent sur toutes les entités ;
- participation à des journées de présentation des métiers IT du Groupe dans les universités avec témoignages exclusifs de collaboratrices démontrant aux jeunes étudiantes la possibilité d'évoluer dans des milieux techniques ;
- renforcement de la communication pour la journée internationale des droits de la femme, toujours orientée sur « Oser au féminin » afin d'assumer pleinement le principe des compétences non "genrées" et du potentiel de chacune des femmes du Groupe ;
- relance des groupes de paroles, sources de pistes d'actions concrètes pour le programme ;
- lancement du programme de mentorat en France en septembre 2026 pour permettre à plus de femmes d'accéder à des postes de responsabilités.

Par ailleurs, conscient de la stagnation, voire régression, de l'index Égalité Homme/Femme dans les entités polonaises et américaines, le Groupe mènera en 2026 des actions spécifiques sur l'augmentation des femmes en retour de congé maternité et une analyse des écarts de salaires par catégories socio-professionnelles qui permettront aux sites concernés d'améliorer leur index actuellement inférieur à 75.

Enfin, au regard du risque de non-conformité avec les obligations légales de la loi Rixain sur le taux de mixité des instances dirigeantes, le Groupe va réaliser en 2026 une cartographie et une identification des talents féminins internes, afin de pouvoir définir un plan d'actions pour se réaligner avec la trajectoire visée de 40% d'ici à 2030.

INDICATEURS CIBLES [S1-5]

Index Égalité Femmes/Hommes (entity specific)	Exercice de référence (2019)	2023	2024	2025	Objectif (2025)
France - SPBI	79/100	89/100	89/100	74/85 (soit 87/100)	>90/100
France - Construction Navale Bordeaux	77/100	94/100	89/100	79/85 (soit 93/100)	
Moyenne Groupe		87/100	85/100	85/100	

L'Index Égalité Femmes/Hommes, mesuré pour les filiales françaises du Groupe depuis 2019, a été déployé sur l'ensemble des entités du Groupe en 2023 (voir la note méthodologique ci-dessous).

En 2025, l'absence d'augmentations salariales générales en France a entraîné l'impossibilité de mesurer le critère d'augmentation des femmes en retour de congé maternité. La note calculée sur 85 a été ramenée au

pro rata sur 100, ce qui a entraîné une réduction de 2 points en moyenne sur ces périmètres par rapport aux scores qui auraient été obtenus avec le maintien de la note historique sur ce critère d'augmentation des femmes en retour de congé maternité. L'impact sur la moyenne du Groupe a été compensé par la progression de l'index sur les sites italiens et portugais. Les 3 sites dont l'index est inférieur à 75 font l'objet d'un plan d'action dédié en 2026.

Taux de mixité

ESRS-ID	Taux de mixité	Exercice de Référence 2022	2023	2024	2025	Objectif (2030)
S1-6_01	Périmètre Groupe*	31,8%	32,9%	32,4%	32,5%	>40%
S1-9_02	Instances dirigeantes	0%	0%	10%	10%	
Entity Specific	Comité de Management Groupe (GMC)	n.a.	21%	23%	19%	

L'instance dirigeante opérationnelle du Groupe compte une femme sur 10 dirigeants au 31 décembre 2025, soit un taux de mixité de 10%, taux qui n'a pas évolué depuis 2024.

Au 31 décembre 2025, le Comité de Management Groupe (GMC) comptait 15 femmes sur 77 dirigeants, soit un taux

de mixité de 19,5%. Le GMC regroupe les collaborateurs ayant les plus hauts niveaux de responsabilité du Groupe, y compris les membres des instances dirigeantes.

Autres chiffres clés [S1-9, S1-12]

Répartition des genres au sein des instances dirigeantes

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
S1-9_01	Nombre de Femme au sein des instances dirigeantes	1	1
	Effectif total des instances dirigeantes	10	10
S1-9_02	Taux de mixité	10%	10%

Part de l'effectif féminin par statut (indicateur "entity specific")	2024	2025
Employés / Ouvriers	32,7%	32,7%
Techniciens et Agents de Maîtrise	32,7%	34,2%
Cadres et Assimilés	29,1%	28,3%
Total périmètre Groupe	32,4%	32,5%

Répartition des effectifs par âge

ESRS ID	Tranches d'âge	en nombre	en pourcentage
S1-9_03	Moins de 30 ans	718	12%
S1-9_04	Entre 30 et 50 ans	3 627	58%
S1-9_05	Plus de 50 ans	1 865	30%
	Total	6 210	100%

Personnes en situation de handicap (S1-12)

Personnes en situation de handicap (Périmètre France)	2022	2023	2024
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	331	307	344
% de l'effectif moyen France	6,4%	5,1%	7,8%

Note méthodologique**Index Égalité Femmes/Hommes**

L'Index Égalité Femmes/Hommes est calculé selon la même méthodologie que celle préconisée par le Ministère du Travail français pour le calcul de l'index Egapro.

Cet index basé sur cinq critères contribue à mesurer le progrès sur différents plans d'actions ciblés, notamment la mise en place d'enveloppes d'augmentations dédiées et la signature d'un accord sur les augmentations de retour de congé maternité. La moyenne Groupe est pondérée par l'effectif des filiales de plus de 100 collaborateurs.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH (périmètre France). Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim et sous-traitance.

La donnée est déclarée auprès de l'URSSAF au mois de mai pour l'exercice clos au 31 décembre, soit postérieurement à la publication du rapport de gestion. La donnée 2025 n'est donc pas disponible et le nombre d'unités de valeur reporté au 31 décembre 2024 correspond à la déclaration faite auprès de l'URSSAF en mai 2025 par les entités françaises.

3.1.5 DONNÉES SOCIALES ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE**S1-6 - Caractéristiques des salariés du Groupe**

Effectifs par catégories professionnelles (entity specific)	2024	2025
Employés / Ouvriers	4 575	4 381
Techniciens et Agents de Maîtrise	1 218	1 206
Cadres et Assimilés	626	623
Effectif total (périmètre Groupe)	6 419	6 210

Effectifs par genre (S1-6_01)	2024	2025
Femmes	2 078	2 021
Hommes	4 341	4 189
Effectif total (périmètre Groupe)	6 419	6 210
% de femmes	32,4%	32,5%

Effectifs par pays (S1-6_04)	2024	2025
France	4 421	4 195
Pologne	1 198	1 249
Etats-Unis	264	280
Portugal	217	183
Italie	155	151
Tunisie	156	144
Hong Kong	8	8
Effectif total (périmètre Groupe)	6 419	6 210

Effectifs par contrat et par genre (S1-6_07)	Permanent (CDI)	Temporaire (CDD)	2025
Femmes	1 932	89	2 021
Hommes	4 010	179	4 189
Autres	0	0	
Effectif total (périmètre Groupe)	5 942	268	6 210

Effectifs par contrat et par région (S1-6_08)	CDI	CDD	Autre	2025
France	4 094	101	0	4 195
Autre Pays de l'Espace Economique Européen	1 421	162	0	1 583
Pays hors Espace Economique Européen	427	5	0	432
Effectif total (périmètre Groupe)	5 942	268	0	6 210

Les indicateurs S1-6_11 et S1-6_12 sont reportés en section 3.1.2.

S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
S1-8_01	Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives	89%	89%
S1-8_02	dont France	100%	100%
S1-8_02	dont Pologne	66%	66%
S1-8_03	dont Pays hors Espace Economique Européen	36%	34%

Les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10% du total des salariés du Groupe sont la France et la Pologne. L'ensemble des salariés de ces pays sont représentés pour le dialogue social (S1-8_06).

S1-9 - Indicateurs de diversité

Les indicateurs S1-9_01, S1-9_02, S1-9_03, S1-9_04 et S1-9_05 sont reportés dans la section 3.1.4.

S1-13 - Indicateurs de formation et de développement des compétences

Les indicateurs S1-13_03 et S1-13_04 sont reportés dans la section 3.1.3.

SI-14 - Indicateurs de santé & sécurité

Les indicateurs SI-14_01, SI-14_02, SI-14_03, SI-14_04, SI-14_05, SI-14_06, SI-14_07, SI-14_09 sont reportés dans la section 3.1.1.

SI-16 - Indicateurs de rémunération

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
SI-16_01	Écart de rémunération entre les genres (méthode ESRS SI)	-9%	-7%
SI-16_02	Ratio de rémunération annuelle totale	25,7	25,6

Les indicateurs de rémunération sont calculés sur la base de la rémunération annuelle brute totale (voir note méthodologique ci-dessous pour plus de détails)

SI-17 - Nombre d'incidents ou de plaintes liés au droit du travail

ESRS ID	Indicateur - périmètre des salariés du Groupe	2024	2025
SI-17_01	Nombre d'incidents de discrimination (y compris harcèlement)	8	12
SI-17_05	Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de discrimination (y compris harcèlement)	0	0
SI-17_08	Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains (travail forcé ou travail des enfants)	0	0
SI-17_11	Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains (travail forcé ou travail des enfants)	0	0

Les nombres d'incidents ou de plaintes présentés dans le tableau ci-dessus relèvent du nombre de signalements dans le système d'alerte éthique du Groupe concernant ses collaborateurs effectués au cours de l'année 2025, indépendamment de leur statut de traitement et des conclusions après enquête.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'est impliqué dans aucune plainte auprès des points de contact nationaux (NCP) pour la conduite responsable des entreprises de l'OCDE.

Note méthodologique

Effectif

Les termes "effectif", "salarié" et "collaborateur" désignent toutes les personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du Groupe. Sauf mention contraire, les intérimaires sont exclus du périmètre de reporting des effectifs.

Chaque salarié compte pour "un", quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité). Les effectifs sont fondés sur les données déclarées à la fin de la période de reporting.

Rémunération

Tous les éléments de la rémunération annuelle brute sont considérés pour les calculs d'écart de salaire et de ratio de rémunération, à l'exception des indemnités de licenciement ou de départ à la retraite, des primes liées à une situation particulière qui ne concerne pas la personne du salarié, des primes d'ancienneté, des heures supplémentaires ou complémentaires, et de l'intéressement et participation. Pour chaque salarié, la rémunération est rapportée au nombre d'équivalent temps plein (EQTP) en tenant compte de la durée de présence du salarié au cours de la période de référence annuelle, et le cas échéant de sa quotité de temps partiel.

3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S2-SBM3]

Lors de son analyse de double matérialité, des impacts négatifs potentiels à court et moyen terme, d'une part sur la santé & sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur amont et d'autre part sur la sécurité de l'emploi en raison du contexte macroéconomique, ont été identifiés en raison de la taille et de la dépendance de certains acteurs de la chaîne de valeur amont de l'industrie nautique. Pour cette première analyse de double matérialité, le Groupe n'a pas pu réaliser une évaluation spécifique propre à ses partenaires. Ces impacts potentiels négatifs sont donc qualifiés comme matériels à ce stade. Suite à l'adoption de l'acte délégué *Quick Fix* n° 2025/1416 par la Commission européenne le 11 juillet 2025 et à sa transcription par la loi DDADUE en France, le Groupe Beneteau réévaluera à court terme la pertinence de cet enjeu et complétera le cas échéant les points de donnée associés à cet enjeu.

Dans le cadre de l'évolution réglementaire sur la CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) au niveau européen, le Groupe a identifié un risque potentiel de sanction financière en cas de non-conformité dans son devoir de vigilance associé au respect des droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur amont.

Les travailleurs de la chaîne amont sont essentiellement ceux des fournisseurs. Les sous-traitants travaillant sur les sites du Groupe ne représentent que 2% des heures travaillées par les salariés et intérimaires du Groupe.

Selon l'analyse de double matérialité, les enjeux liés aux travailleurs dans la chaîne amont n'ont pas été qualifiés de matériels pour le Groupe.

POLITIQUE [S2-1]

Pour prévenir les impacts négatifs et les risques liés aux travailleurs de sa chaîne de valeur, le Groupe dispose d'un Plan de Vigilance (détaillé dans la section 3 du chapitre 2 du rapport annuel), d'un Code de Conduite Fournisseur et d'une politique "Achats Responsables" (voir section "Achats Responsables").

Ce code de conduite spécifique pour ses fournisseurs et sous-traitants précise les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux exigés par le Groupe, basé sur la Charte Éthique du Groupe. Il couvre en particulier les thèmes des droits humains et libertés fondamentales, et de la santé et sécurité au travail. Il s'inscrit dans les engagements du Groupe, signataire depuis 2020 du Pacte Mondial des Nations Unies (voir section 1.2.4 de ce rapport).

Ce Code de Conduite Fournisseurs est disponible sur le site internet du Groupe en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois). Dans le cas où les relations avec les fournisseurs font l'objet d'un contrat, le respect de ce code de conduite est intégré dans les conditions générales.

PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES FOURNISSEURS [S2-2]

Le Groupe Beneteau dialogue avec les fournisseurs par l'intermédiaire de leurs représentants exécutifs.

L'appartenance du Groupe à la Fédération des Industries Nautiques lui permet de recueillir indirectement les vues des travailleurs de la chaîne de valeur.

Le Groupe participe également à des événements tels que le Metstrade à Amsterdam, le JEC World ainsi que les salons nautiques où les acteurs de la chaîne de valeur sont directement ou indirectement représentés.

PROCESSUS VISANT À PRÉVENIR, ATTÉNUER ET REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS, ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S2-3]

Le Groupe utilise des notations comme EcoVadis pour sa cartographie des risques, y compris pour les travailleurs de la chaîne de valeur, afin de détecter des violations des droits humains.

Le dispositif d'alerte du Groupe est accessible à tous les travailleurs de la chaîne de valeur, en totale confidentialité. Ce dispositif est détaillé en section 4.1 du présent chapitre du rapport annuel financier.

PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [S2-4]

En 2025, les principales actions se sont concentrées sur la généralisation de la démarche d'évaluation EcoVadis, telle que décrite dans la section "Achats Responsables".

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas à sa connaissance de contrat d'approvisionnement avec un fournisseur condamné pour une atteinte grave en matière de droits de l'homme (travail forcé, travail des enfants).

Tel que précisé dans la section Éthique & Conformité, la procédure de due diligence des tiers fournisseurs sera adaptée à moyen terme afin d'intégrer l'outil de "veille 360°" disponible dans la plateforme Ecovadis.

INDICATEURS CIBLES [S2-5]

L'indicateur clé de performance correspond au taux d'achats réalisé auprès de fournisseurs dont la démarche RSE est évaluée par un tiers comme EcoVadis. Cette évaluation ne couvrant pas seulement les droits des travailleurs de la chaîne de valeur, mais également les enjeux environnementaux et de gouvernance, celui-ci est reporté dans la section "Achats Responsables".

3.3 Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs [ESRS S4]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S4.SBM-3]

Les conditions de sécurité apportées par ses bateaux sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau. Les clients du Groupe expriment des attentes fortes sans aucune concession possible.

Dans le nautisme tout particulièrement, la qualité répond à une attente majeure de sécurité pour les consommateurs et les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau.

Le Groupe Beneteau est conscient que le risque zéro n'existe pas, mais met la sécurité au cœur de la conception de ses bateaux et travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Ainsi, il s'impose comme un fabricant qui mérite la confiance de tous ses utilisateurs.

Cet enjeu matériel touche, à court terme, les opérations propres du Groupe :

- Impact potentiel sur la sécurité des plaisanciers ;
- Risque financier (coûts de garantie incluant éventuellement les coûts de rappel, SAV et litiges potentiels) ;
- Opportunité ou risque lié à la réputation des marques se traduisant par un gain ou une perte d'attractivité face aux attentes des clients.

POLITIQUE ET OBJECTIF [S4-1]

La politique Qualité du Groupe s'appuie sur une feuille de route pluriannuelle à horizon 2030 qui vise à améliorer la qualité des bateaux livrés à ses clients, en garantissant un bateau sûr, fiable et en améliorant la satisfaction des utilisateurs finaux. Elle s'applique aux fournisseurs et à l'ensemble du Groupe, de la conception des bateaux jusqu'à leur expédition.

Cette feuille de route a été validée par le Comité de Direction Générale et présentée au Comité RSE en 2024 ; son suivi a été vu en Comité RSE en 2025.

Le management de qualité s'inscrit dans le cadre de la norme ISO 9001. Tous les sites français et polonais du Groupe sont certifiés, ce qui représente plus de 80% de l'activité en heures travaillées.

En parallèle, la direction Qualité est associée au Comité Produit et est ainsi en capacité d'alerter et de prévoir les solutions correctives lors du développement des nouveaux modèles.

La feuille de route Qualité 2030 a été pensée en mettant le client au centre des activités du Groupe avec comme cap, un bateau sûr et aux qualités pérennes. Elle s'organise autour de quatre axes : bateau sûr, bateau fiable, qualité perçue et satisfaction client. Cette feuille de route repose également sur trois facteurs clés de succès : l'innovation et le développement, la capacité industrielle (animation qualité améliorée et bonnes pratiques) ainsi que les compétences techniques métier.

De la conception à l'expédition

Lors du développement d'un nouveau modèle, toutes les fonctions critiques pour la sécurité sur le bateau sont validées par les équipes qualité. Elles accompagnent également la fabrication du premier bateau et réalisent les premiers essais en mer / sur l'eau de tout nouveau modèle pour y conduire les audits qualité en conditions d'utilisation client.

Lors de la construction du bateau, les contrôles qualité tout au long du processus de fabrication permettent d'identifier et de corriger les points de non-qualité et de les analyser en fonction de leur impact sur la sécurité des consommateurs. Cette boucle dynamique vise à intégrer rapidement les correctifs nécessaires.

Dans le cadre des procédures d'achats considérées sensibles ou critiques d'un point de vue qualité et sécurité des consommateurs, la sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation contenant les critères qualité et sécurité attendus. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. La notation qualité ainsi que le plan d'action associé font l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée dans le cas des 180 fournisseurs qu'il considère comme stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier. (voir également la section "Achats responsables")

Les centres de formation internes du Groupe Beneteau permettent de former les opérateurs et de les habilitier pour toutes les opérations à risque pour la conformité du bateau. Les contenus de formation sont évolutifs et intègrent au fur et à mesure les nouvelles technologies développées par le Groupe.

PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX [S4-2]

Afin de garantir la sécurité de ses bateaux lors de leur utilisation, les marques du Groupe Beneteau proposent aux réseaux de concessionnaires des formations techniques de plusieurs jours, dispensées dans ses centres de formation internes et animées par les équipes du service après-vente (SAV) et les formateurs des centres de formation internes, avec la participation de certains fournisseurs.

La politique de SAV est pilotée par la direction commerciale du Groupe et déployée par chacune des marques. Elle a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des produits livrés dans le cadre de la garantie et la satisfaction des clients par l'assistance technique et les services associés. Elle vise également à alerter, le cas échéant, sur la qualité des produits livrés. Pour ce faire, elle s'appuie sur trois principes :

- accompagner les distributeurs et les clients (mise à l'eau / mise en service, mise à disposition des guides techniques et maintenance) ;
- répondre aux sollicitations et résoudre les défaillances des produits livrés (traitement des requêtes et demandes, intervention et réparation, anticipation et coordination des campagnes de rappel ou d'alerte) ;
- piloter les partenaires (impliquer et coordonner, former et animer).

Pour mieux prendre en compte les attentes de ses clients, le Groupe s'appuie sur l'approche « customer centricity », sur une restructuration de ses enquêtes de satisfaction dont le déploiement du Net Promoter Score (NPS), en particulier lors ou à la suite de la livraison de ses bateaux, et la mise en place d'échanges entre ses clients et ses salariés.

Le taux de collecte des enquêtes NPS atteint environ 25% sur les marques ayant lancé cette démarche dès 2023 et les premiers résultats montrent la cohérence de la feuille de route Qualité.

PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S4-3]

Pour remédier aux impacts négatifs, le Groupe se base sur sa politique de service après-vente. Il intervient soit par l'intermédiaire d'une équipe en propre qui se déplace chez les concessionnaires ou en formant les équipes des concessionnaires. Dans le cadre de la garantie produit ou au-delà, le Groupe fournit les instructions nécessaires pour la remise en conformité du produit.

Dès lors qu'un risque majeur serait identifié pour la sécurité des clients, le Groupe serait susceptible de prévenir les affaires maritimes et/ou d'effectuer des campagnes de rappel en conformité avec les réglementations applicables sur ses marchés, comme la EU General Product Safety Regulation (GPSR) au niveau européen ou auprès des US Coast Guard Boating Safety Division aux États-Unis.

La feuille de route qualité et la politique de SAV du Groupe sont à disposition des collaborateurs dans le système de documentation interne et sont détaillées dans les conditions générales de vente des produits pour les utilisateurs finaux.

PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S4-4]

Actions en place et résultats obtenus en 2025

L'analyse des points relatifs à la sécurité des clients a été renforcée afin de mettre en place les actions correctives dans les plus brefs délais, d'améliorer les standards de conception et de fabrication ainsi que le contenu des formations dispensées en interne.

L'axe concernant les nouveaux développements a également été renforcé afin de mieux valider les nouveautés et de mieux maîtriser le traitement des points critiques rencontrés lors des développements.

Compte tenu des retours clients de ces dernières années, le Groupe a renforcé dès 2024 ses actions préventives envers les éventuels risques électriques et ceux relatifs à la structure des bateaux, tout en maintenant ses efforts sur l'éradication des vibrations.

Concernant les risques électriques, de nombreuses actions ont été engagées afin de traiter les risques et de former l'ensemble des équipes concernées. Le bilan fait à fin 2025 sur ce thème montre une baisse du nombre d'évènements par rapport à 2023. Le Groupe a ainsi poursuivi le déploiement des formations sur cette thématique en 2025, en relation notamment avec la mise en place des pulsions électriques.

Les équipes de développement Bateau travaillent de plus en plus en co-conception avec les fournisseurs sur les nouveaux modèles. Les équipes achats et qualité mènent ensemble des audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité. En 2025, l'objectif de notation fournisseur a été tenu (81% de fournisseurs classés A pour un objectif supérieur à 70 %). Un plan d'actions est mis en place avec les fournisseurs le nécessitant et fait l'objet d'un suivi présenté dans le rapport mensuel AQF. Il consiste en un plan d'audit renforcé et un suivi des actions correctives beaucoup plus exigeant.

L'efficacité du plan d'action et du processus de remédiation sont revus par le Comité de Direction Générale dans le cadre de la démarche ISO 9001 et audités annuellement par un tiers indépendant pour le renouvellement de la certification. En 2025, tous les sites certifiés ont été renouvelés.

Perspectives

Les priorités 2026 de la feuille de route qualité définie à horizon 2030 sont les suivantes :

Axe « Bateau sûr » :

Continuité du projet Risques électriques.

Axe « Bateau fiable » :

Amélioration des systèmes connectés, avec un plan d'action visant à renforcer la fiabilité des installations en synergie avec les fournisseurs du Groupe et un plan de montée en compétences sur 2026.

Renforcement des actions visant à renforcer l'étanchéité des installations, vitrages notamment dès 2026.

Axe « Qualité perçue » :

Le Groupe poursuivra en 2026 les deux projets déjà engagés, d'une part, de réduction des bruits/vibrations, afin de proposer un meilleur confort à bord dans une démarche d'amélioration continue, et, d'autre part, d'amélioration de la qualité de finition des bois, priorisée selon les remontées clients.

Axe « Satisfaction client » :

Le principe du NPS (Net Promoter Score) a été retenu comme outil de mesure de la satisfaction clients. L'année 2025 a permis de clarifier et rendre robuste les processus de remontée d'informations pour les différentes marques du Groupe. Cela permettra de renforcer cet axe "Satisfaction Client" et de définir en 2026 les plans d'actions prioritaires pour les prochaines années, dont certaines seront menées dès l'exercice en cours.

Enfin, le Groupe poursuit le déploiement de la norme ISO 9001. Des actions ont été engagées depuis 2024 sur le site italien afin de le préparer pour obtenir une certification en 2026. Les premières évaluations sont en cours de réalisation sur les sites américains et portugais et des actions sont mises en place pour converger, à moyen terme, vers les exigences de certification.

Afin de s'assurer de la contribution de l'ensemble des services et entités du Groupe à l'amélioration sensible de la satisfaction client en 2026 et dans les années à venir, le Groupe a intégré le KPI de cet enjeu dans les plans de rémunération variable long terme (voir section 1.2.2). L'allocation des ressources sur les priorités 2026 est dimensionnée en fonction des priorités clients. Le total des investissements et des dépenses liés à la mise en œuvre de ces plans d'action est considéré non matériel au regard du total des Capex et Opex du Groupe.

INDICATEURS CIBLES [S4-5]

Indicateur "entity specific" - périmètre Groupe*	Exercice de référence (2019)	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Coûts de garantie 12 mois (en % du chiffre d'affaires)	0,69%	0,50%	0,55%	0,49%	0,45% (-10% vs. 2023)
Coûts de garantie total (en % du chiffre d'affaires)		1,43%	1,74%	1,64%	

Depuis 2021, le Groupe publie l'indicateur mis en place pour suivre la performance qualité. Celui-ci repose sur les coûts de garantie rapportés au volume de facturation des bateaux de l'année.

Suite à la réduction importante des coûts de garantie en 2023, le Groupe avait décidé de maintenir son cap de réduction annuel de 5% par an et avait donc revu l'objectif pour 2025 à 0,45%.

En 2024, bien que les coûts de garantie aient baissé en valeur de 25% pour les 12 mois et de 15% pour toutes les années, la forte baisse du chiffre d'affaires dégrade le ratio.

En 2025, les coûts de garantie 12 mois et totaux ont baissé de plus de 20% par rapport à 2024. Ramené au volume de facturation, l'indicateur court terme progresse donc de près de 10% sur l'année et repasse sous le seuil de 0.5%, franchi pour la première fois en 2023, sans atteindre toutefois l'objectif révisé en 2023.

Pour 2026, le Groupe a pour objectif court-terme d'amélioration de 5% de l'indicateur 12 mois par rapport à 2025. La feuille de route Qualité s'inscrit quant à elle dans une trajectoire de réduction à moyen terme de 30% d'ici à 2030 par rapport à 2024.

Note méthodologique

Coûts de garantie

Les coûts des demandes de garanties accordées intègrent le coût des heures et des pièces nécessaires au traitement de la garantie ainsi que les coûts inhérents à l'opération (sortie du bateau de l'eau, coûts de stockage, de location de bâtiment et structure nécessaire aux opérations)

Le coût de garantie 12 mois comptabilise uniquement les coûts de garantie dans l'année qui suit la livraison des bateaux, l'objectif étant de mesurer au mieux l'efficacité des actions mises en place.

L'indicateur Coûts de garantie total comptabilise l'ensemble des demandes de garanties, que ce soit sur la première année ou les suivantes.

L'indicateur rapporté au chiffre d'affaires ne considère que le volume de facturation des bateaux de l'année. Les remises de fin d'année ou le chiffre d'affaires provenant de la vente de services ou de pièces de rechanges sont exclus du dénominateur.

4. Informations sur la conduite des affaires

Groupe familial depuis plus de 4 générations, le modèle du Groupe Beneteau s'inscrit dans le temps long et a vocation à se développer au bénéfice de tous. Le Groupe porte la conviction qu'une croissance partagée est un levier de progrès collectif et que la création de valeur ne peut se faire au détriment de la sécurité des plaisanciers ou des droits fondamentaux de l'Homme.

Le Groupe veut se développer de manière éthique et exemplaire, selon un modèle durable et responsable qui reflète ses valeurs et ses engagements, toujours soucieux d'un juste équilibre dans ses relations avec ses partenaires : concessionnaires, fournisseurs, communautés locales ou clients finaux.

Signataire du Global Compact depuis décembre 2020, le Groupe agit collectivement avec ses parties prenantes autour de trois enjeux principaux :

1. Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité ;
2. Garantir la qualité des produits pour une sécurité optimale de tous les usagers des bateaux produits par le Groupe (reporté dans la section 3.3 - ESRS S4) ;
3. Renforcer les relations responsables avec ses partenaires, en particulier ses fournisseurs, et s'associer à des acteurs innovants et engagés dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, le respect des lois Sapin II et Devoir de vigilance d'une part et d'autre part du Règlement Général sur la Protection des Données est venu encore renforcer la nécessité de placer l'éthique des affaires au cœur de la conduite des activités du Groupe au niveau mondial.

Le Conseil de Surveillance, via son Comité RSE et, particulièrement sur les sujets de conduite des affaires, son Comité d'Audit et des Risques, s'assure du suivi des enjeux éthiques et suit leur évolution grâce au pilier Ethical Growth de la stratégie B-Sustainable. Les travaux des différents comités ainsi que les compétences des administrateurs sont traités dans la première section du chapitre 6 "Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise" du rapport financier annuel.

4.1 Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité [ESRS G1-1,3,4]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

À l'issue de l'analyse de double matérialité, les enjeux les plus matériels pour le Groupe en matière de conduite des affaires sont :

- la corruption et les pots-de-vin,
- la fraude et le blanchiment d'argent (dans la chaîne aval),
- les relations de long terme avec ses parties prenantes (concessionnaires et fournisseurs).

Ces deux premiers enjeux présentent des risques de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières et altérer l'image et les relations avec les parties prenantes.

La gestion des relations avec les fournisseurs est quant à elle considérée comme une opportunité pour le Groupe de créer et d'entretenir une relation de long-terme avec ses fournisseurs, permettant une création de partenariats durables. Cet enjeu est traité en section 4.2 ci-après.

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Les actes de corruption peuvent exposer les entreprises, leurs dirigeants et chacun de leurs collaborateurs à des sanctions telles que des poursuites judiciaires, des amendes ou encore la perte de contrats.

Aussi le Groupe Beneteau fait de la lutte contre la corruption une priorité et s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes : l'intégrité est l'un des principes éthiques du Groupe.

Le Groupe Beneteau sensibilise d'une part ses collaborateurs afin de détecter et de prévenir des risques de corruption et attache d'autre part une attention toute particulière à ses partenaires commerciaux (fournisseurs, concessionnaires) situés dans des pays classés comme à risque de faits de corruption ou qui réalisent des activités que le Groupe considère potentiellement à risques. Les principaux risques qu'il a identifiés auprès de ses tiers concessionnaires sont la monétisation/fuite d'informations confidentielles relatives aux projets de développement, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dont il pourrait à son insu être considéré comme complice.

Lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent

Même si une entreprise suit une politique fiscale transparente et n'est pas présente dans des pays à fiscalité privilégiée, elle peut être confrontée, du fait de la localisation de ses activités de distribution, à des risques exogènes de fraude ou d'évasion fiscale dont elle serait considérée comme complice.

Le Groupe Beneteau agit donc en interne, pour se prémunir contre toute forme de fraude fiscale, et en externe, pour éviter d'agir involontairement en facilitateur de fraude fiscale de la part de ses clients.

POLITIQUE ET OBJECTIF [G1-1, G1-3]

Le socle de cet enjeu repose sur une Charte éthique et le Code de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce socle a été complété par l'adoption du Code de conduite Fournisseurs qui est partagé lors de la contractualisation de sous-traitants (voir enjeu sur les achats responsables en section 4.2).

Ces référentiels sont signés par la Présidente du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire. Leurs mises à jour et le suivi de leur déploiement sont réalisés sous la responsabilité de la direction Conformité et Éthique.

Le programme Éthique et Conformité du Groupe est présenté une fois par an au Comité RSE, et de manière ad hoc lorsqu'une situation particulière mérite l'attention de ce Comité.

Le Groupe veut développer une culture et une pratique de l'éthique au quotidien. Des actions de sensibilisation ou de formations sur ces aspects sont mis en place à tous les niveaux. Le Groupe attend de ses managers qu'ils aient un effet d'entraînement positif sur les attitudes, les comportements et les choix de leurs équipes et qu'ils soient particulièrement attentifs à la lutte contre la corruption, contre l'évasion et la fraude fiscale, ainsi qu'au respect des droits de l'Homme. Le Groupe porte une attention particulière à la formation du management et aux alertes qui peuvent être remontées.

La Charte éthique et les codes de conduite du Groupe sont à disposition sur le site Internet Corporate du Groupe. L'ensemble des politiques est mis à disposition des employés sur l'intranet du Groupe et un logiciel intégrant les processus du Groupe permet le suivi, la mise à jour et les remontées terrain de ces derniers.

Lutte contre la corruption

Depuis 2018, les politiques et l'organisation ont été ajustées afin de se mettre en conformité avec la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », et tenir compte des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) :

- une politique Groupe anti-corruption qui constitue la pierre angulaire du programme de conformité du Groupe, visant à prévenir et à lutter contre toute forme de corruption, publique ou privée ;
- une cartographie des risques de corruption a été établie pour la première fois en 2018 et renouvelée en 2024, permettant de définir un programme de mise en conformité ;
- un Comité d'éthique, élargi en 2022 en Comité RSE, régi par une charte Éthique, a été établi pour veiller à l'efficacité de ce dispositif ;
- une plateforme de recueil des signalements "alert.beneteau-group.com" est accessible aux collaborateurs sur l'intranet et à toute partie prenante depuis le site internet du Groupe ; les signalements peuvent être effectués en six langues (français, anglais, italien, portugais, polonais, slovène) ; les signalements sont réceptionnés simultanément en toute confidentialité par le Responsable de la Conformité et de l'Éthique et la Directrice des Ressources Humaines du Groupe ainsi que par un référent de l'entité locale (généralement son directeur général) qui décident ensemble de leurs traitements ;
- en France les référents harcèlements et agissements sexistes sont formés par un responsable Ressources Humaines accompagné par un prestataire externe ;
- en Pologne 100% des effectifs ont été formés, par la référente conformité locale, à l'utilisation de la plateforme d'alerte dédiée uniquement aux signalements faits par des salariés des entités Polonaises. Ce dispositif vient en complément du dispositif d'alerte Groupe ;
- le Code de Conduite a été renforcé par des politiques Groupe concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux & invitations ;
- une évaluation des risques pays et activités est revue annuellement en prenant en compte le référentiel Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International ;
- une procédure de sélection et de contractualisation des tiers (concessionnaire, fournisseur ou sous-traitant) a été mise en place, en tenant compte des risques liés à leur pays d'établissement, leur activité et à leur actionnariat. Depuis 2022, la procédure a été renforcée par la mise en place d'évaluation externalisée, dite "due diligence d'intégrité", dans le cas de tiers considérés à risque élevé du fait de leur localisation, leur activité, leur nationalité et/ou la banque qu'ils utilisent ;
- des questionnaires de due diligence anti-corruption sont adressés en ligne aux tiers considérés à risque de par leur localisation géographique et/ou leur activité ;
- le Groupe s'appuie sur un outil externe permettant d'identifier les tiers à risque (sanction, Personnes Politiquement Exposées, mauvaises presses) ;
- les contrats avec les tiers concessionnaires du Groupe intègrent une clause spécifique concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;

- des formations, en ligne ou en présentielles dédiées au programme anti-corruption du Groupe Beneteau, sont conduites en cinq langues (français, anglais, italien, polonais et portugais) auprès des managers de toutes les entités ainsi qu'à l'ensemble des équipes les plus exposées au risque de corruption (Achats, Douane, Finances, Commerce et Administration des ventes).

Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale

Bien que le Groupe ne dispose pas de politique formalisée dédiée à la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale, cet enjeu est intégré dans le processus de vente sous la responsabilité de la direction commerciale.

Le modèle de commercialisation des bateaux est celui du réseau de distribution constitué de concessionnaires indépendants. Des vérifications dites « due diligence » sont réalisées en fonction de la localisation du prospect client et de son activité (concessionnaire ou loueur professionnel). Une « due diligence » renforcée est systématiquement réalisée pour toute commande de bateaux par un tiers non concessionnaire du Groupe et/ou dont l'objet social est sans lien avec le nautisme.

Dans le cadre du Floor plan, la procédure de validation d'un tiers concessionnaire intègre la vérification systématique du flux financier.

Le Groupe Beneteau utilise systématiquement des prestataires utilisant des outils d'intelligence économique pour réaliser des "due diligence" renforcée dans le cadre de projet de prises de participations.

PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES

Actions en place et résultats obtenus en 2025

En 2025, les principales actions menées par le Groupe pour le déploiement de son dispositif anticorruption :

- Sensibilisation et animation du dispositif de conformité :** des actions de sensibilisation ont été menées auprès du Comité de Direction en Tunisie portant sur la politique cadeaux et invitations ainsi que sur le dispositif d'alerte interne. Par ailleurs, la politique cadeaux et invitations a été adaptée et déployée au Portugal, afin de tenir compte du contexte local. Enfin, des actions d'animation de la fonction conformité ont été conduites en Pologne, visant à renforcer l'appropriation des principes de conformité par les équipes locales.

INDICATEURS CIBLES

Indicateurs "entity specific" - Périmètre Groupe	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Nombre d'alertes confirmées	26	19	31	n.a.
% Formation Ethique & Conformité des populations cibles	94%	97%	90%	>95%

En 2025, 31 alertes ont été traitées. Parmi celles-ci, 12 concernent des cas de harcèlement, 4 cas de conflit d'intérêts, 1 cas de non-respect de la protection des données personnelles et 14 cas de non-respect du code de conduite.

- Mise en place de dispositifs de prévention :** en Tunisie, un dispositif de due diligence a été mis en place dans le cadre du processus de création des tiers, afin de renforcer la prévention des risques de corruption et de non-conformité.
- Formation et prévention des conflits d'intérêts :** une formation en ligne relative aux conflits d'intérêts et à la politique cadeaux et invitations a été déployée. Le taux de réalisation atteint 90%, avec un taux de complétion de 100 % pour les membres du GMC (Comité de Management Groupe).

Au cours de l'exercice, deux situations de conflits d'intérêts ont été identifiées et traitées. Les déclarations de conflits d'intérêts des membres du GMC ont par ailleurs été actualisées.

Au 31 décembre 2025, le réseau de distribution du Groupe est constitué de près de 1 200 points de vente dans le monde. 42 concessionnaires sont présents dans des pays considérés à risque élevé de corruption et/ou d'évasion fiscale, dont cinq situés dans des pays figurant sur la liste des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union Européenne. En 2025, le Groupe a fait appel à un prestataire externe pour effectuer deux due diligence d'intégrité concernant un concessionnaire historique et deux prospects clients finaux. Les résultats de ces études ont permis d'une part de confirmer la poursuite de la relation d'affaire et d'autre part de sécuriser la vente.

Perspectives

Dans la continuité du travail de cartographie des risques de corruption, des plans de remédiations seront décrits et suivis pour chacune des entités du Groupe sur 2026 et 2027.

Le Groupe lancera des formations en ligne au travers de l'outil interne B-One (LMS) sur le périmètre France et via une plateforme en ligne sur le périmètre hors France sur les thématiques suivantes : corruption, conflits d'intérêts, cadeaux & invitations. Il s'agit de conforter les résultats de l'année 2025. L'objectif est de former plus de 95% des employés ciblés à l'horizon 2026.

La procédure de due diligence des tiers clients sera déployée pour les activités refit en cours de développement.

Le Groupe a réalisé en 2025 plus de 600 formations pour la prévention et la détection de corruption. À fin décembre 2025 90% des personnes ciblées (dont 100% des équipes

dirigeantes) ont été à nouveau sensibilisées au travers de formations sur le programme Éthique du Groupe ou d'actions spécifiques de sensibilisation.

Autres chiffres clés [G1-4]

ESRS ID	Indicateur	2024	2025
G1-4_01	Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption	0	0
G1-4_02	Montant des amendes pour violation des lois anticorruption	0	0
G1-4_04	Nombre d'infractions aux procédures et règles relatives aux actes de corruption	0	0

4.2 Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme [ESRS G1-2]

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite du Groupe Beneteau. La création de partenariats durables sur le long-terme constitue une opportunité pour le Groupe. Afin de construire avec eux des relations pérennes, le Groupe souhaite partager avec ses fournisseurs ses engagements pour une croissance durable, matérialisés notamment par les 10 principes du Global Compact dont il est signataire. En outre, le respect de la loi sur le Devoir de vigilance est venu encore renforcer la nécessité pour le Groupe de veiller et inciter à ce que ses fournisseurs respectent ses engagements sociaux et environnementaux, ainsi que ceux concernant le respect des droits humains.

Au titre de l'analyse de double matérialité, le risque lié au délai de paiement vis-à-vis de fournisseurs n'a pas été considéré comme matériel et le Groupe ne reporte pas les points de données de la norme ESRS G1-6 dans ce rapport. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe s'engage à limiter ce risque, en particulier auprès de petites et moyennes entreprises. Les entités françaises, qui représentent près des trois quarts des achats externes du Groupe, se conforment en la matière à la Loi de Modernisation de l'Économie, et pilotent le délai de paiement pour les fournisseurs d'articles référencés faisant l'objet de commande d'achat. Le déploiement d'un nouveau système informatique permettra à moyen terme de couvrir l'ensemble des fournisseurs.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique d'Achats Responsables du Groupe Beneteau vise à promouvoir l'application des principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise auprès de toutes les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe souhaite s'assurer que, quel que soit leur contexte local, ses fournisseurs partagent ses engagements, et contribuent à l'atteinte de ses ambitions RSE.

Cette politique est portée par la Direction des achats. Elle est publiée dans les clauses contractuelles du Groupe et est disponible sur l'intranet et le site internet.

Cette politique s'articule autour de quatre axes principaux.

1. Des engagements partagés : le Code de conduite fournisseurs disponible en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois) est le référentiel clé de cette politique d'achats responsables. Il définit ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants quelle que soit leur catégorie d'achats. La filière Achats est directement impliquée dans la mise en œuvre de cette politique et les acheteurs doivent remettre le code de conduite fournisseurs lors de consultations, d'appels d'offres, ou au début d'une relation commerciale, afin de recueillir leur engagement à le respecter, matérialisé sous forme de clause contractuelle. Les recommandations présentées dans le code ne constituent pas une liste exhaustive, mais permettent aux fournisseurs du Groupe de jauger leurs performances en regard de ses attentes.
2. Un approvisionnement local privilégié : dans la mesure du possible, le Groupe Beneteau développe un réseau de fournisseurs de proximité et a vocation à maintenir ce marquage territorial fort et ce pour l'ensemble des sites de production toutes géographies confondues.
3. Une démarche d'innovation en partenariat avec ses fournisseurs : la politique Achats responsables du Groupe Beneteau l'oriente vers des choix de matières cohérents par rapport à ses engagements environnementaux et sociaux (voir aussi la section sur l'éco-conception des produits - ESRS E5). Les équipes de développement travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour éco-concevoir les nouveaux modèles.
4. Une cartographie Qualité précise de ses fournisseurs : le Groupe considère que ses fournisseurs sont des partenaires essentiels de sa politique Qualité (voir aussi la section ESRS S4). La sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation intégrant les critères qualité et sécurité attendus. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur concerné est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. Chaque année, un planning d'audit qualité des

fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. Les équipes achats et qualité conduisent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité qui fait l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée pour les 180 fournisseurs stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier.

PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES

Actions en place et résultats obtenus en 2025

Le Groupe a continué à promouvoir sa politique Achats Responsables malgré les défis associés au repli de l'activité de production. Le développement du programme Ecovadis pour l'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants (ou tout autre organisme équivalent) lancée en mai 2023 a permis d'atteindre une couverture de 56% à la fin de l'exercice 2025 (+32pts vs. 2022) et un score moyen de 64/100, témoignant d'une constante croissance et d'un très bon niveau de maturité du panel fournisseurs. Cette évaluation basée sur 21 critères, regroupés en quatre thèmes (Éthique, Social, Environnement et Chaîne d'approvisionnement) permet à chaque fournisseur d'obtenir une note ainsi que des axes stratégiques d'amélioration autour desquels les équipes Achats doivent les animer.

Afin d'encourager ses fournisseurs à améliorer leurs engagements et démarches RSE, les équipes Achats ont lancé en 2025 une newsletter semestrielle *Buy-Sustainable* à destination du panel. Le contenu de celle-ci permet de partager les avancées du programme Ecovadis

et les objectifs du Groupe, ainsi que de communiquer sur les actions internes et les initiatives inspirantes de certains des fournisseurs du panel.

Par ailleurs, le Groupe privilégie, tant que faire se peut, les achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux pour marquer son ancrage territorial, notamment en France ; en 2025, ils ont représenté 38% des achats de production, une part stable par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

En 2025, 71% de la quantité totale de bois achetée par le Groupe provenait de forêts couvertes par une certification d'origine. Pour plus de détail sur cet indicateur, voir la section 2.4 - ESRS E4.

Perspectives

Suite au succès de cette première phase du projet avec Ecovadis, le Groupe a décidé de prolonger le programme et de fixer une trajectoire de couverture à 80% d'ici à 2030.

Dans cette deuxième phase du projet, l'évaluation de la politique RSE des fournisseurs va devenir un prérequis pour entrer dans le panel et un déréférencement pourrait être envisagé pour les acteurs non évalués. L'intégration et la pondération de ce critère RSE avec les autres critères d'achat sera clarifié dans l'arbre de décision final.

Enfin, la direction des achats continuera d'impliquer les fournisseurs du Groupe dans une démarche écosystémique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de l'empreinte environnementale de la chaîne de valeur amont du Groupe, en particulier via l'approvisionnement des matières recyclées ou bio attribuées (voir section 2.2).

INDICATEURS CIBLES

Indicateur "entity specific" - Périmètre Groupe*	Exercice de Référence (2022)	2023	2024	2025	Objectif (2025)
Part des achats provenant de fournisseurs évalués RSE	24,0%	40,7%	55,6%	56,0%	>50%

Lors du lancement du projet d'évaluation des fournisseurs par Ecovadis en mai 2023, une évaluation de l'indicateur a été réalisé par l'équipe projet pour l'année de référence 2022. En échangeant avec des membres de la société d'évaluation, le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre

plus de 50% de ses achats provenant de fournisseurs évalués d'ici à 2025. Comme précisé dans le plan d'action ci-dessus, l'objectif initialement fixé ayant été dépassé, le Groupe a décidé de prolonger le programme Ecovadis et de fixer une trajectoire de couverture à 80% d'ici à 2030.

Note méthodologique

Achats provenant de fournisseurs évalués RSE

Part des achats d'articles référencés (en M€) provenant de fournisseurs évalués RSE. Les fournisseurs évalués RSE sont les fournisseurs disposant d'une évaluation par EcoVadis (ou autre organisme équivalent) valable au 31 décembre de l'année ou expirée depuis moins de deux ans.

Fournisseurs locaux en France

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

5. Annexes

5.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2]

Enjeu	Exigence de publication correspondante	Section de ce rapport
ESRS 2	BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.4
	BP-2 – Publication d'information relatives à des circonstances particulières	1.4
	GOV-1 - Le rôle des instances d'administration, de direction et de surveillance	1.2
	GOV-2 - Informations et questions de développement durables transmises et traitées par les instances d'administration, de gouvernance et de surveillance	1.2
	GOV-3 - Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération	1.2
	GOV-4 - Déclaration sur la due diligence	1.2
	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes relatifs à l'information en matière de durabilité	1.2
	SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	1.1
	SBM-2 – Dialogue avec les parties prenantes	1.3
	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	1.3
ESRS E1	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	1.3
	IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	5.1
	E1-1 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1
	E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1, 2.1.1, 2.1.2
	E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.1, 2.1.2
	E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.1, 2.1.2
	E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.1
	E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1, 2.1.2
	E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	n.a
	E1-8 – Tarification interne du carbone	n.a
ESRS E2	E1-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	n.a
	E2-1 – Politiques en matière de pollution	2.3
	E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution	2.3
	E2-3 – Cibles en matière de pollution	2.3
	E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.3
	E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	n.a
ESRS E3	E2-6 – Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution	n.a
	E3 – Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution	n.a
ESRS E4	E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	2.4
	E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-5 – Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.4
	E4-6 – Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	n.a
ESRS E5	E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3
	E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3
	E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.2

Enjeu	Exigence de publication correspondante	Section de ce rapport
	E5-4 – Flux de ressources entrants	2.2.1
	E5-5 – Flux de ressources sortants	2.2.2, 2.2.3
	E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	n.a
	S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.1
	S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1
	S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1, 3.1.4, 3.1.5
	S1-7 – Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	n.a
ESRS S1	S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1, 3.1.5
	S1-9 – Indicateurs de diversité	3.1.4
	S1-10 – Salaires décents	3.1.5
	S1-11 – Protection sociale	3.1, 3.1.5
	S1-12 – Personnes handicapées	3.1.4
	S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	3.1.3
	S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.1
	S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.5
	S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.4, 3.1.5
	S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.4
	S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.2
	S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	3.2
	S2-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	3.2
ESRS S2	S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	3.2
	S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.2
ESRS S3		n.a
	S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.3
	S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.3
	S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.3
ESRS S4	S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.3
	S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.3
	G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1
	G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	4.2
ESRS G1	G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1
	G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1
	G1-5 – Influence politique et activités de lobbying	n.a
	G1-6 – Pratiques en matière de paiement	n.a

5.2 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence lien 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				1.2.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		1.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1, 2.1.2

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence lien 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
		575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				2.1.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.1.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				2.1.1
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement (UE) 2020/1816		non matériel
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement			non matériel

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence lien 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
		climatique: expositions soumises à un risque physique.			
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				2.3
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				non matériel 1.3.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				non matériel 2.4
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				2.4
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				2.2.3
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				2.2.3

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence lien 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				3.1.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.1
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				3.1.1
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				3.1.5
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.2
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				3.2
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.3
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				3.3
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)					4.1

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence lien 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte (paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				4.1
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.1
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				2.1

5.3 Tables de correspondance UN Global Compact & ODD

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principes du global Compact	Chapitres du document	
DROITS DE L'HOMME		
Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;	· Introduction Engaged Crew	3.1
	· Politique achats responsables	3.2, 4.2
	· Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales	4.1
	· Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs	3.1.1
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;	· Favoriser la diversité et l'inclusion	3.1.4
	· Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales	4.1
	· Politique achats responsables	4.2
NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL		
Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	· Introduction Engaged Crew	3.1
	· Indicateurs Sociaux - nombre d'accords signés	3.1.5
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	· Garantir la pratique éthique des affaires	4.1
	· Politique achats responsables	4.2
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;	· Garantir la pratique éthique des affaires	4.1
	· Politique achats responsables	4.2
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	· Garantir la pratique éthique des affaires	4.1
	· Politique achats responsables	4.2
	· Engagement sur la diversité et la non-discrimination	3.1.4
ENVIRONNEMENT		
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;	· Maitriser des risques industriels	chapitre 2
	· Certification ISO 14001	2.3
	· Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie	2, 2.1.2, 2.2
	· Réduire l'impact des opérations industrielles sur l'environnement	2.1.1, 2.2.3, 2.3
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;		4.2
	· Politique achats responsables	
	· Introduction « preserved oceans »	3.1
	· Certification ISO 14001	2.3
	· Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie	2, 2.1.2, 2.2
· Réduire l'impact des opérations industrielles sur l'environnement	2.1.1, 2.2.3, 2.3	
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	· Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie	2, 2.1.2, 2.2
	· Réduire l'impact des opérations industrielles sur l'environnement	2.1.1, 2.2.3, 2.3
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	· Garantir la pratique éthique des affaires et lutter contre toute forme de corruption	4.1
	· Politique achats responsables	4.2

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD	INFORMATIONS CLES	LIEN VERS LA CSRD
Enjeu Majeur		
3	Dans un contexte socio-économique qui conduit à une recherche constante d'amélioration de la productivité, le Groupe Beneteau est particulièrement vigilant pour garantir la sécurité de ses collaborateurs, ne pas porter atteinte à leur santé et leur assurer des conditions de bien-être au travail de ses collaborateurs.	section 3.1.1
	Réduire les émissions de COV dans les sites de production est un objectif prioritaire du Groupe.	section 2.3
8	Dans le nautisme, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation. Tous les bateaux du Groupe sont conçus pour assurer la sécurité des plaisanciers.	section 3.3
	Dans ses nombreux sites, partout dans le monde, le Groupe Beneteau participe au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail.	section 3.1.2
12	Le Groupe Beneteau associe par ailleurs ses collaborateurs à la performance de son entreprise via le versement d'intéressement et de participation aux résultats et l'actionnariat salarié.	section 3.1.2
	Le Groupe Beneteau a mis en place une démarche d'éco-conception de ses produits pour faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. Le Groupe a par ailleurs été reconnu au sein de son industrie pour le développement et l'intégration à échelle industrielle de résine recyclable.	section 2, 2.2
	Le Groupe Beneteau a engagé une campagne d'analyses de cycle de vie couvrant progressivement son offre de bateaux.	section 2
13	Le Groupe Beneteau est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental, en particulier de gestion de ses déchets. Ses sites de production principaux en France et Pologne sont certifiés ISO 14001	section 2.2.3
	Le Groupe Beneteau met à la disposition de ses distributeurs un service après-vente de qualité.	section 3.3
	Le Groupe Beneteau vise à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les activités de fabrication de bateaux (100% du chiffre d'affaires du Groupe depuis 2024) sont éligibles à la Taxonomie Européenne.	section 2.1
16	Le Groupe a identifié les différentes sources d'émission de GES de ses activités (Scopes 1, 2 & 3) et met en place un plan d'action de réduction. Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles de bateaux d'ici 2030.	section 2.1
	Signataire du Global Compact, le Groupe Beneteau veille à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi qu'à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	section 4.1 et 3.1.4, Plan de Vigilance
Enjeu Modéré		
4	Le Groupe Beneteau a mis en place des programmes de formation afin d'accompagner la montée en compétence de ses collaborateurs, facteur de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.).	section 3.1.3
	Le Groupe Beneteau propose des parcours en alternance et des stages pour développer des aptitudes professionnelles chez les jeunes.	
5	Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.	section 3.1.4
7	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a engagé une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique, pour réduire ses consommations et les sources de gaspillage d'énergie de manière continue et pérenne.	section 2.1.1
	Le Groupe déploie un projet d'ombrières photovoltaïque de plus de 40 000m ² sur ses sites de production en France et intègre sur certains modèles de bateaux la génération d'électricité à bord via des panneaux solaires ou des moteurs électriques.	
9	Le Groupe Beneteau investit en recherche et développement pour assurer le maintien de ses savoir-faire et accélérer sa transition vers une industrie durable. Le Groupe a en particulier co-développé durant 3 ans une résine recyclable pour la production de ses bateaux	section 2.2.1
14	Le Groupe Beneteau s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin. Outre l'intégration d'innovations technologiques permettant de réduire les impacts sur l'environnement lors de la phase d'usage, le Groupe sensibilise les plaisanciers à une pratique du nautisme qui préserve les Océans.	section 2.4
15	La politique d'achats responsables vise à augmenter la part de bois issus de forêts éco-gérées (labellisées FSC ou PEFC).	section 2.4
	9 des 10 sites français sont classés au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).	section 2.4
17	Le Groupe Beneteau déploie sa politique RSE au travers d'une démarche partenariale avec ses fournisseurs et parties prenantes.	section 1.3.1
	Le Groupe a engagé une action d'évaluation de ses fournisseurs avec l'agence de notation Ecovadis.	section 4.2
	Le Groupe déploie un projet d'ombrières photovoltaïque en partenariat avec les acteurs locaux	section 2.1.1
Enjeu Limité		
6	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a mis en œuvre des mesures d'économie d'eau et suit des indicateurs de résultats.	section 1.3.2
10	Le Groupe Beneteau met en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (à l'embauche, au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat), en particulier vis-à-vis des femmes (voir ODD 5) et des personnes en situation de handicap.	section 3.1.4
Non concerné		
1, 2, 11	Les activités du Groupe Beneteau focalisées sur la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance ne le conduisent pas à contribuer aux ODD pour réduire l'extrême pauvreté, lutter contre la faim dans le monde et/ou réduire l'empreinte environnementale et sanitaire des villes, de leurs infrastructures et de leur fonctionnement.	

6. Rapport de certification sur le rapport de durabilité

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de BENETEAU SA. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025, incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans le chapitre 3 « *Rapport de durabilité* » du rapport financier annuel (ci-après le « *Rapport de durabilité* »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, BENETEAU SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par BENETEAU SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et

- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par BENETEAU SA dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de BENETEAU SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par BENETEAU SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Par ailleurs, les informations comparatives relatives à l'exercice 2023 ou antérieurs n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification des informations en matière de durabilité au sens de l'article L.821-54 du Code de commerce.

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR BENETEAU SA POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, QUI INCLUENT L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L.2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par BENETEAU SA incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par BENETEAU SA avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par BENETEAU SA pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a conclu que l'analyse de double matérialité réalisée au titre de l'exercice 2024 demeurerait valable pour l'exercice 2025 sont mentionnées à la section « 1.3 Identification et gestion des impacts, risques et opportunités [IRO-1, SBM-2, SBM-3] » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs considérés pour apprécier l'absence de modifications apportées à l'analyse de double matérialité ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité au cours de l'exercice.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont par ailleurs consisté notamment à :

- apprécier le caractère approprié des facteurs considérés par l'entité avec notre connaissance de l'entité et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier si les analyses sectorielles et les *benchmarks* concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section « 1.3.2 Méthodologie d'identification des IRO [IRO-1] » du Rapport de durabilité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRs

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRs :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par BENETEAU SA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRs.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRs.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section « 2. Informations environnementales » du Rapport de durabilité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;

- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur les scopes 1, 2 et 3, notamment sur les catégories « 1. Utilisation des produits vendus » et « 1. Produits et services achetés » ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories ;
 - le processus de collecte d'informations ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données directement mesurables (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de tests, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre de la santé et de la sécurité du personnel de l'entreprise (ESRS S1-14) figurent dans la section « 3.1 Le pilier "Engaged Crew" [ESRS S1] » du Rapport de durabilité.

Sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées notamment la direction des ressources humaines, nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité ;
- examiner la documentation sous-jacente disponible ;
- mettre en œuvre des procédures sur la consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section précitée du Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- examiné le périmètre géographique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de la norme ESRS SI-14 et, le cas échéant, apprécié la pertinence de ces méthodes et hypothèses ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;
- examiné, sur la base de tests, les justificatifs avec les informations correspondantes ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par BENETEAU SA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Prévention et contrôle de pollution » de la section « 2.5.3 Application de la taxonomie européenne » du Rapport de durabilité, en lien avec le DNSH (*Do Not Significant Harm*) Pollution, qui fait état de la complexité de la liste des substances à analyser au titre du critère (f) et de l'analyse menée par l'entité sur un échantillon des principaux produits utilisés dans le processus de fabrication.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication prévues à l'article 8 du règlement « Taxonomie ».

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

En ce qui concerne les informations publiées au titre des activités alignées décrites dans la section « 2.5.3 Analyse de l'alignement à la taxonomie européenne » du Rapport de durabilité, nos travaux ont consisté à :

- apprécier les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- apprécier, par sondage, le respect des critères techniques d'alignement mentionnés dans les actes délégués, en particulier pour l'activité 3.35 « Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport » de l'objectif d'atténuation du changement climatique ;
- analyser, par sondage, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à aucun des autres objectifs environnementaux, en particulier pour ce qui concerne le DNSH pollution ;
- apprécier l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section « 2.5.4 Indicateurs clés de performance (« KPIS ») » du Rapport de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- concernant les dénominateurs (chiffre d'affaires et Capex totaux) présentés dans les tableaux réglementaires : examiné les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers;

- concernant les numérateurs (part de chiffre d'affaires et Capex durables) testé le respect de la méthodologie d'alignement sur une sélection d'activités.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la section « 2.5 Application de la taxonomie européenne » du Rapport de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité au sein de ce rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 09 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit

Patrick Vincent-Genod



Comptes consolidés du Groupe Beneteau

4.1	Faits marquants de l'exercice	119
4.2	Principes comptables	121
4.3	Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice	125
4.4	Information sectorielle	129
4.5	Données opérationnelles	130
4.6	Charges et avantages du personnel	134
4.7	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	138
4.8	Provisions et passifs éventuels	146
4.9	Financement et instruments financiers	147
4.10	Impôts sur le résultat	160
4.11	Capitaux propres et résultat par action	163
4.12	Informations relatives aux parties liées	165
4.13	Événements postérieurs à la clôture	166
4.14	Honoraires des commissaires aux comptes	166
4.15	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	167

COMPTES CONSOLIDÉS

En K€	Note	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	5.1	848 624	1 034 380
Variation des stocks de produits finis et en-cours		(32 805)	(54 190)
Autres produits de l'activité		640	1 626
Achats consommés		(358 489)	(370 667)
Charges de personnel	6.2	(282 784)	(327 123)
Charges externes	5.6	(114 121)	(122 492)
Impôts et taxes		(14 644)	(15 265)
Amortissements		(62 256)	(61 834)
Autres charges opérationnelles courantes	5.7	(11 715)	(11 393)
Autres produits opérationnels courants	5.7	5 992	2 872
Résultat opérationnel courant		(21 556)	75 913
Autres produits et charges	5.8	(9)	(10)
Résultat opérationnel		(21 565)	75 903
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9 689	9 029
Coût de l'endettement financier brut		(5 218)	(6 235)
Coût de l'endettement financier net		4 471	2 794
Autres produits financiers		1 308	110
Autres charges financières	9.2	(29 428)	(2 778)
Résultat financier	9.2	(23 649)	125
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7.5	5 210	(18 639)
Charge d'impôt sur les résultats	10	(3 178)	(27 937)
Résultat net des activités poursuivies		(43 182)	29 452
Résultats des activités abandonnées	2.5	0	63 153
Résultat net de l'ensemble consolidé		(43 182)	92 605
Participations ne donnant pas le contrôle		(229)	(246)
Résultat net (part du Groupe)		(42 953)	92 851
En €			
Résultat net (part du Groupe) par action	11.3	(0,53)	0,37
Résultat dilué net par action	11.3	(0,53)	0,37

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat des activités abandonnées	0	63 153
Résultat des activités poursuivies	(43 182)	29 452
Résultat net de la période	(43 182)	92 605
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat ultérieurement		
Ecart actuariels	2 267	1 218
Ecart de conversion	2 811	
Effet impôt	(702)	(315)
Sous total	4 376	904
Éléments qui seront reclassés en résultat ultérieurement		
Ecart de conversion	1 923	(1 249)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	2 541	(4 129)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Effet impôt	(790)	985
Sous total	3 674	(4 394)
Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 050	(3 490)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(35 133)	89 115
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère	(34 905)	89 361
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(229)	(246)

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF - en K€	Note	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	7.1	35 152	33 952
Autres immobilisations incorporelles	7.2	12 632	15 687
Immobilisations corporelles	7.3	301 760	310 048
Participations dans les entreprises associées	7.5	64 865	57 702
Actifs financiers non courants		4 656	4 657
Actifs d'impôts différés	10	16 002	17 090
Actifs non courants		435 067	439 137
Stocks et en-cours	5.3	283 811	317 822
Clients et comptes rattachés	5.2	23 624	18 735
Autres créances	5.4	61 410	70 782
Créances concessionnaires liées au floor plan	5.5	238 374	313 153
Actif d'impôt courant		19 426	24 410
Actifs financiers liés à l'incident de trésorerie	1.6	84 795	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.4	292 361	455 962
Actifs courants		1 003 801	1 200 864
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		0	12 309
Total Actif		1 438 869	1 652 310

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF - en K€	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital	11	8 279	8 279
Primes		27 850	27 850
Autocontrôle	11	(27 851)	(24 812)
Réserves consolidées		764 478	781 826
Résultat consolidé		(42 953)	92 851
Capitaux propres (Part du Groupe)		729 804	885 994
Participations ne donnant pas le contrôle		280	(138)
Total Capitaux propres		730 084	885 857
Provisions	8	12 310	6 210
Engagements envers le personnel	6.3	21 490	21 559
Dettes financières	9.3	19 511	16 931
Passifs d'impôts différés	10	(1)	287
Passifs non courants		53 310	44 986
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme	9.3	109 699	81 859
Dettes Financières auprès des organismes de financement liées au floor plan	5.5	238 374	313 153
Fournisseurs et autres crédateurs	5.4	99 174	62 227
Autres dettes	5.4	174 727	216 280
Autres provisions	8	32 468	40 889
Dettes d'impôts exigible	5.4	1 034	968
Passifs courants		655 476	715 376
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		0	6 089
Total des capitaux propres et passif		1 438 869	1 652 310

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital émis	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de Conversion	Résultat	Capitaux propres, part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2023	8 279	27 850	(20 290)	661 567	(6 491)	184 993	855 911	110	856 021
Résultat 2024						92 851	92 851	(246)	92 605
Autres éléments du résultat global				(2 241)	(1 249)		(3 490)		(3 490)
Résultat global 2024	0	0	0	(2 241)	(1 249)	92 851	89 361	(246)	89 115
Affectation du résultat 2023				184 993	0	(184 993)	0		0
Distribution de dividendes				(58 952)			(58 952)		(58 952)
Ecart de conversion					2 668		2 668		2 668
Variation de périmètre (2)				392			392	(2)	390
Mouvements sur actions propres			(4 522)	(121)			(4 643)		(4 643)
Autres (1)				1 259			1 259		1 259
Capitaux propres au 31/12/2024	8 279	27 850	(24 812)	786 897	(5 072)	92 851	885 994	(138)	885 857
Résultat 2025						(42 953)	(42 953)	(229)	(43 182)
Autres éléments du résultat global				3 315	4 734		8 050		8 050
Résultat global 2025	0	0	0	3 315	4 734	(42 953)	(34 904)	(229)	(35 133)
Affectation du résultat 2024				92 851	0	(92 851)	0		0
Distribution de dividendes				(115 102)			(115 102)		(115 102)
Variation de périmètre (2)				(3 837)			(3 837)	647	(3 190)
Mouvements sur actions propres			(3 039)	(116)			(3 155)		(3 155)
Autres (1)				807			807		807
Capitaux propres au 31/12/2025	8 279	27 850	(27 851)	764 815	(338)	(42 953)	729 803	280	730 084

(1) Détail des autres variations - Normes IFRS 2, cf § 6.4

(2) Variations de périmètre détaillé en note 3.4

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Note	31/12/2025	31/12/2024
Activités opérationnelles			
Résultat Net de l'ensemble consolidé		(43 182)	92 605
Résultat net des activités abandonnées		0	63 153
Résultat net des activités poursuivies		(43 182)	29 452
Retraitement des quote-parts dans les résultats des entreprises mises en équivalence (y compris dividendes reçus)		(5 210)	18 639
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		63 532	65 402
Amortissements et provisions		63 470	56 869
Plus ou moins-values de cession		706	3 086
Impôts différés		(644)	5 447
Marge brute d'autofinancement		15 140	113 493
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		43 961	(68 029)
Stocks et encours		27 866	87 081
Créances		(2 486)	(37 356)
Impôt exigible		4 765	(21 542)
Dettes		13 816	(96 212)
Variation des créances concessionnaires liées aux floor plans	5.5	55 963	85 732
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation des activités abandonnées		6 220	36 683
Total 1 - Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		121 284	167 879
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	7.4	(53 822)	(64 643)
Cessions d'immobilisations		1 134	337
Créances - Dettes sur immobilisations		(805)	(8 033)
Incidence des variations de périmètre	3.4	(4 565)	(43)
Autres flux liés à l'incident de trésorerie	1.6	(84 795)	0
Flux de trés.aff.aux opér.d'investissement des activités abandonnées		0	(14 235)
Flux de trésorerie lié à la cession de la division Habitat		0	185 049
Total 2 - Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(142 853)	98 432
Activités de financement			
Variation du capital social		0	0
Autres flux liés aux activités de financement		0	0
Actions propres		(2 845)	(4 639)
Dividendes versés aux actionnaires		(115 102)	(58 952)
Emission de dettes financières	9.3	21 867	2 606
Remboursement de dettes financières	9.3	(6 990)	(8 596)
Variation des dettes financières auprès des organismes de financement liés aux floor plans	5.5	(55 963)	(85 732)
Flux de trés.aff.aux opér.de financement des activités abandonnées		0	9 214
Total 3 - Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(159 033)	(146 099)
VARIATION DE TRÉSORERIE (1+2+3)		(180 604)	120 212
Incidence des variations de cours des devises		(1 402)	1 323
Trésorerie à l'ouverture	9.4	442 031	320 496
Trésorerie à la clôture (1)	9.4	260 026	442 031
Trésorerie à la clôture retraitée de l'incident de trésorerie	1.6	344 821	0
<i>(1) La trésorerie à la clôture se compose de :</i>			
Valeurs mobilières de placement		181 256	250 729
Disponibilités		111 106	205 233
Comptes bancaires créditeurs		(32 336)	(13 931)

Cotée sur Euronext Paris, Beneteau est une société anonyme de droit français.

L'activité principale du Groupe, dont Beneteau SA est la société holding, consiste en :

- La conception, fabrication et commercialisation auprès d'un réseau international de concessionnaires, de bateaux de plaisance à voile et à moteur.

Les autres activités du Groupe sont considérées comme accessoires.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois, reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après le « Groupe » ou le "Groupe Beneteau"). Ils ont été arrêtés par le Directoire du 17 mars 2026 et présentés au Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 18 mars 2026, qui en a autorisé la publication. Ces comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 11 juin 2026.

1. Faits marquants de l'exercice

1.1 Dynamique des semestres 2025

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 848,6 M€ en 2025, en repli de 17% à taux de change constant (TCC), dans un marché du nautisme pénalisé tout au long de l'exercice par un environnement macroéconomique incertain. Après une phase de normalisation des stocks au sein des réseaux de distribution au premier semestre (-27,3% à TCC), l'activité a connu une inflexion au second semestre (-5,2% à TCC), aussi bien en Europe qu'aux Amériques, soutenue par les premiers effets de la stratégie d'accélération des lancements de nouveaux modèles (avec 23 nouveaux bateaux présentés en 2025).

Au second semestre 2025, l'activité a ainsi montré une amélioration sensible sur l'ensemble des segments. La Voile multicoque a connu un recul limité à 5% à taux de change constant, traduisant un net redressement par rapport au premier semestre. En Voile monocoque, les ventes sont restées en retrait de 35%, en légère amélioration séquentielle par rapport au premier semestre, dans un marché demeuré difficile. Le segment Motor Yachting a affiché une amélioration sensible, avec une baisse contenue à 4% sur la période (contre -19% au premier semestre). Enfin, l'activité Dayboating est revenue en territoire positif au second semestre, avec une progression de 7%.

1.2 Impact de la sous activité

Dans un contexte de fort ralentissement des marchés, le Groupe a mis en place des mesures de flexibilité destinées à conserver les compétences et les capacités de rebond de l'activité. Les mécanismes d'activité partielle en France et en Italie ont ainsi permis de préserver environ 10% des

compétences du Groupe (soit environ l'équivalent de 700 emplois). Ces leviers ont été complétés par le renforcement de la formation, qui atteint près de 15h par salarié en 2025 (+12% vs. 2024), dont près de 30% a été réalisée en France sous la forme de compagnonnage.

1.3 Droits de douane aux US

En 2025, environ 20 % des ventes du Groupe ont été réalisées à l'export vers les États-Unis. Dans le contexte de mise en place de droits de douane supplémentaires, le Groupe a pris

en charge une partie de ces coûts afin de préserver sa compétitivité commerciale sur ce marché. Cette décision a affecté le ROC d'environ 5 M€ sur l'exercice.

1.4 Implémentation d'IFS

Le déploiement du nouvel ERP sur le site de Bordeaux, désormais stabilisé, a engendré sur le premier semestre une perte d'environ 20M€ de chiffre de d'affaires et des coûts d'inefficience dont l'impact total sur le ROC représente près de 11M€.

1.5 Réorientation des investissements dans les métiers des services

PROVISIONNEMENT DES COÛTS RÉSIDUELS D'EXPOSITION POUR LES ACTIVITÉS MARINAS ET CHARTERS

Le résultat net 2025 a été affecté par les activités de Boat Clubs et charters détenues en minoritaire, toujours pénalisées par la faiblesse de leurs marchés. Le Groupe a décidé au second semestre 2025 de se désengager de ses métiers d'opérateurs charter et Boat Clubs, déficitaires, et d'accompagner ses clients opérateurs de la location par des offres de produits, de financement, de refit et d'après-ventes plus adaptées à leurs besoins.

Cette décision s'est traduite dans le résultat financier 2025 par une dépréciation de 29M€ des comptes courants d'associés et garanties avec les sociétés Your Boat Club et Blue Sea Holding (détenant Dream Yacht Charter et Navigare). Les titres de ces sociétés avaient déjà fait l'objet d'une dépréciation totale au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 13M€.

ENGAGEMENT ET PRISE DE CONTRÔLE DANS LES ACTIVITÉS DE SERVICE EN SUPPORT DES CHANTIERS DU GROUPE

Dans le cadre de la poursuite de son développement dans les activités de services, le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale SPBI, a élargi son périmètre de consolidation avec la prise de contrôle :

- De la société *Boat Management Services*, détenue à hauteur de 100 % le 1er octobre 2025. Cette société est spécialisée dans la maintenance et le reconditionnement de bateaux.

- De la société *Sailing Atlantic Services*, détenue à hauteur de 51,3 % le 12 décembre 2025. Cette société est spécialisée dans la préparation et l'équipement de bateaux neufs.

1.6 Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture

Le 23 décembre 2025, la Direction Financière du Groupe Beneteau a constaté l'exécution erronée de très nombreux ordres de virements obsolètes pour un montant total de 145 millions d'euros.

Le prestataire en charge de la diffusion des ordres de virements des entités françaises du Groupe auprès de notre réseau bancaire a réémis par erreur des ordres de virement déjà générés et exécutés en 2022 au bénéfice de certains salariés, prestataires et fournisseurs français.

Dès la découverte de l'incident, une campagne de rappel bancaire a été organisée avec l'ensemble des partenaires concernés. Les procédures de rappel ralenties dans leur mise en œuvre par les périodes de fermetures interbancaires du 25 et 26 décembre et la période des fêtes, se sont déroulées jusqu'au 20 janvier 2026.

Il reste à ce jour moins de 0,5 M€ non recouvré en lien avec cet incident, et le Groupe poursuit ses démarches afin de recouvrer l'intégralité de ces sommes. Tout d'abord grâce à la campagne d'envoi de mises en demeure visant les quelques fournisseurs et concessionnaires ayant à ce jour refusé ou n'ayant pas répondu aux campagnes de rappel bancaire qui devrait logiquement porter ses fruits grâce, notamment, à des mécanismes de compensation et de mise en demeure pour répétition de l'indu.

Dans ce contexte, au regard du niveau de trésorerie du Groupe, l'impact résiduel sera non significatif.

Dans les comptes au 31 décembre 2025, les procédures de rappel étant en cours, nous constatons un retour partiel de ces paiements émis par erreur. Les mouvements concernés par cet incident sont isolés et tracés dans les comptabilités des trois sociétés concernées.

Aux bornes du Groupe le solde de cette trésorerie en transit au 31/12/2025 s'élève à 84.7 M€. Ce montant se répartissant entre les trois entités suivantes :

- SPBI : 59,5M€
- Construction Navale Bordeaux : 17,1M€
- Beneteau SA : 8,1M€

Ces sommes quasiment recouvrées en intégralité à la publication créent un décalage de perception de trésorerie au 31/12/2025. Elles sont présentées sur la ligne actif financier courant dans le bilan et sont isolées dans le tableau de flux dans les activités d'investissement. Ces sommes ont été retraitées dans la trésorerie nette du Groupe présentée en note 9.4.

1.7 Variation de périmètre

Le 15 juillet 2025, le Groupe a procédé à la cession de sa filiale brésilienne BBM (Beneteau Brasil Construção de Embarcações LTDA), devenue non stratégique et sans activité opérationnelle depuis 2019, date à laquelle elle avait fait l'objet d'un provisionnement du coût résiduel des

engagements de sortie. La cession effective des titres à un tiers a permis la sortie de BBM du périmètre Groupe au cours de l'exercice 2025. En l'absence d'enjeux opérationnels, cette opération permet au Groupe de réduire son exposition aux risques liés à cette entité.

2. Principes comptables

2.1 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Groupe Beneteau est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- Une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, permettant ainsi la mise en œuvre des actions correctives le cas échéant,
- La qualité de l'information financière transmise au Directoire et au Conseil de Surveillance Groupe,
- L'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du Groupe,
- Le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières...),
- La maîtrise des risques d'erreurs.

Les comptes consolidés sont présentés en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du Groupe Beneteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du Groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- Comptabilité et consolidation,
- Contrôle de gestion,
- Systèmes d'information,
- Trésorerie,
- Juridique.

Ces services s'assurent que les différentes entités du Groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au Groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du Groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du Groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du

résultat annuel, du reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêts semestriels des comptes sociaux et consolidés.

Pour la production des comptes consolidés, Beneteau utilise le référentiel commun au Groupe défini par une douzaine de normes ; permettant l'homogénéité des méthodes comptables et règles de consolidation ainsi que la normalisation des formats de restitution.

Beneteau établit les comptes consolidés en application des normes IFRS. Des notes d'instruction de la direction financière définissent les calendriers de clôture. Chaque semestre, un rapprochement est réalisé entre les éléments des comptes consolidés et le reporting mensuel afin d'analyser et d'expliquer les éventuels écarts. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement, à la fin du premier semestre pour une revue limitée et au 31 décembre pour un audit.

2.2 Référentiel appliqué

Les comptes consolidés sont présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 en appliquant les normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice. Une liste complète des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne est disponible sur le site de la Commission Européenne (cf. https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en et https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_financial-reporting_fr).

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

Amendement à IAS 21 – Absence de convertibilité, Effets des variations des cours des monnaies étrangères relatif à la détermination du taux de change d'une devise inconvertible applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

L'IASB a publié en novembre 2025 le document « Informations à fournir sur les incertitudes dans les états financiers », qui présente des exemples illustratifs sur la manière dont une entité applique les exigences des normes comptables IFRS pour comptabiliser les effets des incertitudes dans ses états financiers. Ces exemples n'ont eu aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.3 Base de préparation

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société Beneteau ("la Société") et de ses filiales. Le Groupe désigne la Société, société mère du Groupe et les entités du périmètre de consolidation (cf. note 3 « Périmètre de

consolidation et faits caractéristiques de l'exercice » et note 12 « Informations relatives aux parties liées »).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.4 Estimations et jugements comptables déterminants

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « passifs courants » sont constitués des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou passifs sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui

ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

Notes	Estimation	Nature de l'information communiquée
Note 3.4	Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre	Le cas échéant, présentation des principales méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises et des hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation annuels
Note 7.2.1	Frais de développement	Le cas échéant, présentation des méthodes de dépréciation
Note 6.3	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 6.4	Rémunération en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes-valeurs
Note 7.5	Participation dans les entreprises mises en équivalence et créances associées	Le cas échéant, présentation des méthodes sous-jacentes à la détermination de la valeur recouvrable des participations et des créances associées
Note 8	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 10	Impôts sur les résultats	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

Conséquences comptables du risque climatique

Le Groupe Beneteau prend en compte au mieux les risques climatiques dans les hypothèses de clôture afin d'intégrer les éventuels impacts dans les états financiers.

Dans le cadre de ses activités au 31 décembre 2025, le Groupe appréhende les risques identifiés, liés au changement climatique, au niveau du plan d'affaires :

- Dans l'évaluation de la valeur de certains de ses actifs à travers leur durée d'utilité ou lorsqu'il s'agit des actifs incorporels à durée de vie indéfinie l'appréciation d'évènements pouvant conduire à l'identification d'un indice de perte de valeur ;
- Dans la mise en place des feuilles de route de décarbonations au travers de l'identification des actions de réduction ;
- Dans le développement de gamme de produits répondant aux comportements futurs potentiels des consommateurs, plus attentifs à l'impact carbone de leur consommation ;

- Dans les arbitrages en termes d'investissements.

Concernant les risques de transition, le Groupe peut être concerné par les risques suivants :

- Les tensions sur la disponibilité des matières premières et la chaîne d'approvisionnement ;
- L'accès aux financements en cas de non-respect des objectifs de réduction des gaz à effet de serre liés à l'Accord de Paris ;
- Les changements significatifs de comportement d'achat des clients impactant l'offre de produits commercialisés ;
- L'image et la réputation de l'entreprise auprès des clients et des parties prenantes, exigeant des entreprises de lutter activement contre le changement climatique ;
- Les conditions de travail des collaborateurs qui pourraient être impactées notamment dans des zones qui subiront des épisodes de fortes chaleurs.

2.5 Contrats de location

En tant que preneur

De manière non significative, le Groupe Beneteau est preneur de contrats de location immobiliers, portant principalement sur des bureaux, ainsi que de contrats de location relatifs à des véhicules et à du matériel de production. Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", en tenant compte des termes et conditions de chaque contrat.

À la date de conclusion d'un contrat de location, le Groupe détermine si ce contrat porte sur un actif identifié et s'il confère un contrôle sur l'utilisation de l'actif. Si tel est le cas, la norme IFRS 16 s'applique et les contrats de location sont comptabilisés au bilan par la constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée.

Au P&L, les charges de loyers sont annulées par la constatation :

- D'une dotation aux amortissements de l'actif loué ;
- D'une charge d'intérêt déterminée par application du taux d'actualisation à la dette.

Exemption :

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat) ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers des autres locations.

Impact dans les comptes

Suite à l'application de cette norme, le Groupe a comptabilisé dans les comptes clos au 31/12/2025 une dotation aux amortissements de 2,7M€ et une charge d'intérêt de 0,3M€.

En tant que bailleur

Le Groupe n'exerce pas la fonction de bailleur.

3. Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice

3.1 Méthode de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont le cas échéant actuellement exerçables.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris les goodwill) reste inchangée.

INTÉRÊTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées ou co-entreprises.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques

financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

La co-entreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la co-entreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

MÉTHODES APPLIQUÉES AU GROUPE

Au 31 décembre 2025, les sociétés du Groupe sont contrôlées de façon exclusive par Beneteau. Les comptes de ces sociétés sont donc consolidés par intégration globale.

Les sociétés Scheiber et Seascope sont contrôlées conjointement par le Groupe et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, les sociétés SGB Finance, Your Boat Club, Blue Sea Holding et Yacht Solutions, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont également consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence. Le risque lié aux engagements hors bilan donnés sont dépréciés en résultat financier.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 3.4.

3.2 Regroupement d'entreprises

Pour comptabiliser l'acquisition de filiales, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de la première consolidation d'une filiale ou participation, le Groupe évalue l'ensemble des éléments identifiables acquis à leur juste valeur à cette date. Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise ou d'analyses complémentaires en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Les goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises sont inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 7.6 « Goodwill et perte de valeur sur actifs immobilisés ». Les pertes de valeurs éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

GOODWILL

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne « goodwill ».

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

AJUSTEMENTS ET/OU COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition si leur réalisation est considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du goodwill uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

3.3 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de transactions importantes.

Les taux de change retenus proviennent des cotations de la Banque de France.

Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

3.4 Périmètre de consolidation et évolution

LES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2025 SONT LES SUIVANTES :

	Siège	N° siren	% d'intérêt	Méthode
SPBI	Dompierre-sur-Yon, France	491 372 702	100	IG
Construction Navale Bordeaux	Bordeaux, France	342 012 390	100	IG
Boating Solutions	Saint-Gilles-Croix-de-Vie, France	901 862 565	100	IG
My Boat Solutions	Nantes, France	833 958 333	100	IG
Beneteau Boat Club	Les Sables d'Olonne, France	831 363 619	100	IG
Wiziboat (1)	Valbonne, France	833 830 623	74,93	IG
Boat Management Services (2)	Canet-en-Rousillon, France	450 467 857	100	IG
Sailing Atlantic Services (3)	Les Sables d'Olonne, France	433 652 633	51,3	IG
Ostroda Yacht	Ostroda, Pologne		100	IG
S. J. Delphia	Olecko, Pologne		100	IG
GBI SPA	Monfalcone, Italie		100	IG
Group Beneteau Tunisie	Bizerte, Tunisie		100	IG
Group Beneteau Portugal	Freguesia de Campos, Portugal		100	IG
Beneteau Group America	Fort Lauderdale, FL, Etats-Unis		100	IG
Rec Boat Holdings	Cadillac, MI, Etats-Unis		100	IG
925 Frisble Street	Cadillac, MI, Etats-Unis		100	IG
Four Winns	Cadillac, MI, Etats-Unis		100	IG
Glastron	Cadillac, MI, Etats-Unis		100	IG
Wellcraft	Cadillac, MI, Etats-Unis		100	IG
Beneteau Group Asia Pacific	Hong-Kong		100	IG
Beneteau Group Industries Mexico	San Miguel de Allende-Mexico		100	IG
SGB Finance	Marcq-en-Barœul, France	422 518 746	49	ME
Seascope	Ljubljana, Slovénie		50	ME
Blue Sea Holding	Bruxelles, Belgique		41,09	ME
Your Boat Club	Minnesota, Etats-Unis		49	ME
Yacht Solutions	Bordeaux, France	803 661 206	20	ME
Scheiber (4)	Saint Pierre du Chemin, France	546 850 264	40	ME

IG : Intégration globale - ME : Mise en équivalence

(1) La participation de Boating Solutions dans Wiziboat est passée de 74,77% à 74,93% en 2025.

(2) SPBI a pris le contrôle de la société Boat Management Services le 1er octobre 2025 en acquérant 100% du capital. Cette société est spécialisée dans la maintenance et le refit de bateaux.

(3) SPBI a pris le contrôle de la société Sailing Atlantic Services le 12 décembre 2025 à hauteur de 51,3% du capital. Cette société est spécialisée dans la préparation et l'équipement de bateaux neufs.

(4) Scheiber est entré dans le périmètre de consolidation le 14 février 2025, la valeur d'équivalence des titres à l'entrée s'élève à 1,4M€. Ce sous-traitant du groupe est spécialisé dans l'électronique embarquée qui équipe notre flotte.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le 15 juillet 2025, le Groupe a procédé à la cession de sa filiale brésilienne (Beneteau Brasil Construção de Embarcações SA), devenue non stratégique depuis 2019 et sans activité

opérationnelle. La sortie de périmètre a toutefois généré un impact comptable positif de 4M€ au niveau du résultat, lié aux effets fiscaux constatés lors de l'opération.

3.5 Actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les autres principes comptables du groupe.

Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du groupe qui leur sont applicables.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

3.6 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consenti à des tiers détenant des participations ne conférant pas le contrôle dans certaines sociétés consolidées, des options de vente sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Ces dettes financières ne portent pas intérêt.

En application d'IAS 32, "Instruments financiers : présentation", lorsque des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part en réduction de la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle concerné ;

- D'autre part, en diminution des capitaux propres – Part du Groupe, pour le montant de la dette financière qui excède la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle correspondant.

La dette financière est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle.

En l'absence de prescriptions des normes IFRS en la matière, la Société a appliqué les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 et comptabilise les variations ultérieures de la dette financière en capitaux propres.

Les informations relatives aux participations dans les entreprises mises en équivalence sont disponibles au point 7.5.

4. Information sectorielle

Suite à la vente de la division Habitat le 30 novembre 2024 :

- Le Groupe Beneteau exerce son activité sur un seul segment opérationnel qui est la fabrication et la distribution de bateaux de plaisance à son réseau mondial de distribution.
- Le Directoire, qui est le principal décideur opérationnel de la gouvernance du Groupe, en supervise la performance financière et soumet ses recommandations d'allocation de ressources (plan produit et capex industriel) au Conseil de Surveillance. Les principales sources d'information du Directoire dans son évaluation de la performance financière du groupe sont :
 - Les analyses de chiffre d'affaires, de part de marché et de marge sur coûts variables de ses business units : Voile monocoque, Voile multicoque, Dayboating et Motor yachting
 - La structure de coûts du Groupe et l'évolution de sa profitabilité
 - Les analyses internes et externes des développements attendus des différents segments de marché

Les autres activités sont considérées comme non significatives

Le Groupe possède des actifs notamment en France, aux États-Unis, en Pologne, en Italie, en Tunisie et au Portugal.

Conformément à la norme IFRS 8 et IFRS 15, les produits des activités ordinaires du Groupe sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation du client et par type de bateau (voile / moteur).

Au sein de la division Bateau, les produits des activités ordinaires se répartissent comme suit selon les zones géographiques, les types de bateaux et les types de clientèle :

Zone	2025		2024	
	Chiffre d'affaires	Pourcentage	Chiffre d'affaires	Pourcentage
France	129 329	15,2%	160 530	15,5%
Reste de l'Europe	397 387	46,8%	484 263	46,8%
Amérique du Nord	226 190	26,7%	272 356	26,3%
Amérique du Sud	12 374	1,5%	8 700	0,8%
Asie	21 979	2,6%	39 561	3,8%
Reste du Monde	61 366	7,2%	68 971	6,7%
TOTAL par zone géographique	848 624	100,0%	1 034 380	100,0%
Ventes Flottes*	57 380	6,8%	92 196	8,9%
Ventes Concessionnaires	791 245	93,2%	942 184	91,1%
TOTAL par type de clientèle	848 624	100,0%	1 034 380	100,0%
Voile	362 749	44,3%	495 982	49,1%
Moteur	456 421	55,7%	514 551	50,9%
Total Bateau	819 170	100,0%	1 010 533	100,0%
Autres**	29 454		23 847	
TOTAL par type de bateau	848 624		1 034 380	

* Les ventes flottes représentent le volume des ventes à des loueurs de bateaux

** Les ventes "autres" sont constituées principalement des ventes de pièces de rechanges

Au sein du Groupe Beneteau, les actifs non courants et leurs investissements respectifs se répartissent comme suit, selon les zones géographiques :

Zone	2025		2024	
	Actifs non courants	Investissements Corporels et incorporels	Actifs non courants	Investissements Corporels et incorporels
France	301 444	47 790	291 628	57 788
Reste de l'Europe	82 608	3 002	89 049	2 078
Amériques	36 588	2 373	44 391	3 056
Reste du monde / Apac	14 429	657	14 070	1 720
	435 067	53 822	439 137	64 643

5. Données opérationnelles

5.1 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens a été transféré au client et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

Ce montant est net des remises et rabais accordés aux clients, des achats de transport versés aux transitaires et transporteurs en charge du transport des bateaux et des escomptes accordés aux clients. Les achats de transport

concernent majoritairement des prestations de transport terrestre (préacheminement des bateaux en vente FCA – arrivée au lieu choisi par le client) et en faible part, les prestations de transport maritime (ventes CIF).

Au sein du Groupe, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date d'expédition des biens, date à laquelle le contrôle sur les biens vendus est transféré aux clients.

5.2 Créances clients, autres débiteurs

Les créances clients représentent les montants dus par les clients au titre des ventes de biens et services. Elles constituent des actifs financiers correspondant à un droit contractuel de recevoir de la trésorerie et sont évaluées au coût amorti, diminué le cas échéant d'une provision pour pertes de crédit attendues. Elles sont incluses dans les actifs courants.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur brute.

Le Groupe procède à la décomptabilisation d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie associés à cet actif arrivent à expiration ou lorsque ces droits sont transférés à un tiers dans des conditions telles que le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés.

En K€	Valeur brute au 31/12/2025	Dépréciations	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
Clients et comptes rattachés	26 429	(2 805)	23 624	18 735
TOTAL	26 429	(2 805)	23 624	18 735

La gestion du risque financier relatif aux créances clients et comptes rattachés est présentée en note 9.1.1.

5.3 Stocks

Les stocks de matières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré / premier sorti.

La dépréciation des stocks de matières première est déterminée selon une méthode statistique, essentiellement fondée sur le risque de non-utilisation de ces pièces.

Le coût de production des produits finis et travaux en cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production, excluant les coûts de recherche et de service après-vente. Les coûts indirects

comprennent l'ensemble des frais généraux de production, des bureaux d'étude ainsi que les coûts d'assurance et dotations aux amortissements. Ces coûts sont ensuite alloués sur la base des heures de production retraitées des heures relevant du dispositif APLD (Activité Partielle de Longue Durée).

Les dépréciations sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation. Cette valeur nette probable de réalisation correspond au prix net des frais directs de distribution attendu du stock considéré.

En K€	Valeur brute au 31/12/2025	Dépréciations	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	74 593	(10 548)	64 046	59 736
En-cours de production	98 076	0	98 076	82 900
Produits intermédiaires et finis	125 991	(4 302)	121 690	175 186
Total	298 660	(14 849)	283 811	317 822

5.4 Fournisseurs et autres créances et dettes

En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
DETTES FOURNISSEURS		99 174	62 227
Avances et acomptes reçus sur commandes		60 670	72 552
Dettes fiscales et sociales		78 353	102 132
Autres dettes d'exploitation (*)		31 598	34 191
Dettes sur instruments financiers	Note 9	(0)	1 437
Dettes sur immobilisations		3 577	4 516
Produits constatés d'avance		530	1 453
AUTRES DETTES		174 727	216 280
DETTE D'IMPOT EXIGIBLE		1 034	968

* Les autres dettes sont principalement constituées de créances financières envers des sociétés non intégrées globalement. La variation constatée au cours de l'exercice résulte principalement de la dépréciation intégrale des comptes courants accordés aux sociétés Your Boat Club et Blue Sea Holding dont les titres avaient fait l'objet d'une dépréciation au cours de l'exercice précédent.

En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés sur commandes		3 399	1 942
Créance sur instruments financiers	Note 9	1 797	619
Créances fiscales et sociales diverses		28 655	26 994
Autres créances (**)		15 237	30 153
Charges constatées d'avance		12 324	11 075
AUTRES CREANCES		61 410	70 782

** Les autres créances d'exploitation sont majoritairement constitués de dettes relatives aux remises de fin d'année.

5.5 Créances et dettes liées aux Floor Plans concessionnaires

Les concessionnaires clients du Groupe bénéficient de mécanismes de financement bancaire de leurs inventaires de bateaux, appelés Floor Plans. Les factures approuvées par les organismes de financement sont payées directement par ces derniers au Groupe dans un délai très court après leur émission. Dans le cadre des accords de collaboration entre le Groupe et les organismes de financement concernés, le Groupe est engagé à racheter aux organismes de financement les bateaux qu'ils seraient amenés à reprendre en cas de défaillance des concessionnaires dans le remboursement de leurs crédits de Floor Plan.

Le paiement de la facture par une banque est analysé comme un transfert de la créance à l'organisme de financement, nécessitant d'apprécier si les risques et

avantages sont conservés par le cédant ou transférés au cessionnaire. L'engagement de rachat des bateaux souscrit par le Groupe revient à assumer la quasi-totalité de risques liés à la créance. Le Groupe a ainsi conclu que les créances sur les concessionnaires qui étaient transférées aux organismes de financement dans le cadre des mécanismes de Floor Plan doivent être maintenues au bilan, en contrepartie d'une dette financière.

Le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit attendu sur les créances relatives aux concessionnaires dans le cadre des Floor Plans. Ce risque est suivi quotidiennement au sein du Groupe.

Les dettes et créances de Floor Plans ont la même maturité.

	31/12/2025	31/12/2024
Au début de l'exercice	313 153	387 666
Variation	(55 963)	(85 732)
Impact du taux de change	(18 816)	11 218
A la clôture	238 374	313 153

5.6 Autres charges externes par nature

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Consommables, sous-traitance, maintenance	47 682	52 386
Marketing, publicité	15 135	16 086
Honoraires, commissions, études et recherches, assurance	24 904	26 640
Location	4 808	5 934
Autres (*)	21 592	21 446
Charges externe	114 121	122 492

* Le poste "Autres" est majoritairement constitué des coûts de transports sur achats et de missions.

Les charges de location et les charges locatives associées concernent des contrats de locations exemptés ou hors champs d'application de la norme IFRS16.

5.7 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Provisions devenues sans objet	3 867	1 093
Plus-values nettes sur cession des actifs immobilisés	439	0
Produit net sur les créances devenues irrécouvrables	0	0
Divers produits (*)	1 687	1 779
Autres produits opérationnels courants	5 992	2 872

* Les divers produits intègrent notamment des indemnités perçues dans le cadre de la résolution de litiges.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Brevets, droits d'auteur	(9 215)	(7 138)
Moins-values nettes sur cession des actifs immobilisés	0	(1 119)
Charges nettes sur les créances devenues irrécouvrables	(1 005)	(671)
Divers (**)	(1 494)	(2 464)
Autres charges opérationnelles courantes	(11 715)	(11 393)

** Au sein des autres charges opérationnelles courantes, le poste « Divers » correspond à des estimations de litiges dont la résolution n'est pas connue en date d'arrêté et qui sont évaluées selon les éléments connus à date.

Des provisions constituées dans le cadre de litiges techniques ont été mises à jour en fonction des nouveaux éléments à disposition. Cette mise à jour conduit à la diminution du risque résiduel.

L'augmentation du poste brevet et droits d'auteurs s'explique par le déploiement de l'ERP sur la société bordelaise (Construction Navale Bordeaux). Le nombre de licences a conduit à une augmentation du coût des droits d'usage.

5.8 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les éléments classés entre autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable dont la présentation mérite d'être différenciée des autres éléments du résultat opérationnel afin de ne pas fausser la lecture de la performance courante de l'entreprise.

Il s'agit de charges ou de produits en nombre limité, significatifs et inhabituels ou anormaux et comprennent l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt d'une activité, les cessions d'immobilisations hors exploitation, les coûts et provisions relatives à un litige significatif.

Au 31 décembre 2025, le montant des produits et le montant des charges est non significatif pour le Groupe.

6. Charges et avantages du personnel

6.1 Effectif

L'effectif moyen (y compris intérim) est réparti de la façon suivante par activité :

	31/12/2025	31/12/2024
Effectif moyen de l'activité bateau (dont intérim)	6 465	7 159

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	643	630
Agents de maîtrise	1 228	1 258
Employés et ouvriers	4 402	4 827
Intérim	193	443
Effectif total (dont intérim)	6 465	7 159

Pour s'adapter à son activité cyclique, le Groupe peut avoir recours au personnel intérimaire.

Compte tenu de la baisse d'activité, le groupe ne compte en moyenne que 193 intérimaires contre 443 l'exercice passé. Ces derniers sont essentiellement constitués d'employés et d'ouvriers.

Au 31 décembre 2025, le Groupe Beneteau compte 6 218 salariés (hors intérim) à travers le monde. La répartition et autres informations relatives aux effectifs sont fournies dans le rapport de durabilité au point 8.4.1 du Rapport de gestion.

6.2 Charges liées aux avantages au personnel

Les charges de personnel sont réparties de la façon suivante :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements (*)	180 982	196 358
Charges sociales (*)	74 645	79 569
Personnel extérieur	17 685	28 577
Avantages au personnel donnant lieu à provision	2 593	1 768
Rémunérations en actions (IFRS 2)	818	1 330
Participation et intéressement	6 061	19 522
Frais de personnel	282 784	327 123

* Les salaires sont présentés net des aides relatives au chômage partiel.

6.3 Actifs / Passifs liés aux avantages au personnel

Les actifs / passifs liés aux avantages au personnel sont de deux natures :

- Médailles du travail concernant principalement les sociétés françaises et polonaises ;
- Indemnités de départ à la retraite pour les filiales situées en Pologne, aux États-Unis, en Italie et en France.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Médailles du travail	3 190	3 064
Indemnités de départ à la retraite	18 300	18 496
Total	21 490	21 559

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Il existe cinq régimes de retraite différents au sein du Groupe selon le pays d'appartenance des filiales : Pologne, États-Unis, Italie, Tunisie et France. Ce sont tous des régimes à prestation définie (gestion interne en France, Italie, Tunisie et Pologne ; gestion externe aux États-Unis).

Le Groupe comptabilise les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il

s'agit d'un régime à prestations définies. En France, Tunisie, Pologne et Italie, la gestion est internalisée avec versement direct de l'employeur. Aux États-Unis, les cotisations sont versées à un fond de retraite.

L'évaluation de l'engagement est réalisée par un actuaire indépendant, sur la base d'un taux d'actualisation de 3,9% en 2025 contre 3,2% en 2024.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers de couverture		
Valeur en début d'exercice	9 750	8 923
Rendement	279	828
Versements complémentaires		
Prestations payées	(779)	
Valeur fin d'exercice	9 251	9 750
Engagement comptabilisé au bilan		
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par des actifs financiers (dette actuarielle)	27 551	28 246
Valeur des actifs financiers	(9 251)	(9 750)
Valeur actuarielle des engagements non couverts		
Engagement net comptabilisé au bilan	18 300	18 496
Composantes de la charge annuelle		
Coût des services rendus	2 508	2 191
Charges d'intérêts sur la dette actuarielle	831	823
Rendement attendu des actifs	475	(286)
Changement de régime		0
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat		
Charge de l'exercice	3 814	2 729
Variation des engagements comptabilisés au bilan		
Début d'exercice	18 496	19 964
Correction ouverture	38	(381)
Variation de périmètre		
Variation de change	(78)	69
Décaissements	(1 982)	(2 336)
Charge de l'exercice	3 814	2 729
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(1 988)	(1 549)
Engagement net comptabilisé à la clôture	18 300	18 496
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	3,9%	3,2%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	entre 5% et 2,5% selon tranche d'âge	entre 5% et 2,5% selon tranche d'âge
Age départ en retraite Cadre né avant 1952	65 ans	65 ans
Cadre né après 1952	65 ans	65 ans
Non cadre né avant 1952	64 ans	64 ans
Non cadre né après 1952	64 ans	64 ans
Taux de Turn over dégressif par tranche d'âge	TO de 7% de 25ans à 29 ans TO de 3% de 30 à 40ans TO à 1,50% de 40 à 50 ans et 0% au-delà	TO de 7% de 25ans à 29 ans TO de 3% de 30 à 40ans TO à 1,50% de 40 à 50 ans et 0% au-delà

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le Groupe comptabilise les engagements à ce titre selon la probabilité de présence dans le Groupe des salariés à la date du versement.

L'évaluation de l'engagement est réalisée par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation sur le périmètre France de 3,9% en 2025 contre 3,2% en 2024 et sur le périmètre Pologne de 5,81% en 2025 contre 5,99% en 2024.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Début d'exercice	3 064	1 280
Décassements	(42)	(52)
Charge de l'exercice	335	439
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves (*)	(166)	1 396
Provision à la clôture	3 190	3 064

* En 2024, la perte intégrée l'ajustement du changement de méthode d'évaluation en Pologne.

6.4 Paiements fondés sur des actions

Les plans d'attribution d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux sont évalués à leur juste valeur, laquelle est constatée dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des actions de performance a été déterminée en utilisant le modèle Monte Carlo. L'attribution de ces actions est conditionnée à des performances internes et/ou externes dont les pourcentages sont donnés dans la partie gouvernance en 6.4 :

- Niveau de ROC
- Performance relative au cours de bourse de l'action
- Performance extra-financières liées à la sécurité de nos salariés, la qualité de nos produits et l'efficacité du déploiement du nouvel ERP IFS.

Les principales données retenues pour le calcul de la juste valeur sont :

- Le cours de l'action à la date d'attribution par le Conseil,
- La moyenne des 20 derniers cours de bourse,
- Le taux de dividende estimé par action,
- La volatilité du titre,
- Le taux d'intérêt sans risque,
- La durée d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2023 un plan d'attribution d'actions a été voté. Ce plan du 12 janvier 2023 sera réputé définitivement attribué à l'issue de la période d'acquisition des droits de 3 ans au lendemain du Conseil de Surveillance d'arrêté des comptes 2025 soit le 19 mars 2026.

Au cours de l'exercice 2024 un plan d'attribution d'actions a été voté. Ce plan du 4 juin 2024 sera réputé définitivement attribué à l'issue de la période d'acquisition des droits de 3 ans.

Au cours de l'exercice 2025 un nouveau plan d'attribution d'actions a été voté. Ce plan du 19 juin 2025 sera réputé définitivement attribué à l'issue de la période d'acquisition des droits de 3 ans.

La charge IFRS 2 de l'exercice cumulant le plan 2023, le plan 2024 et le nouveau plan 2025 s'élève à 818k€ à laquelle s'ajoute la charge patronale de 310k€ (total 2025 : 1 128k€ VS 2024 1 496k€). Depuis mars 2025, le taux de la contribution patronale est passé de 20% à 30% sur les actions gratuites.

6.5 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (parties liées)

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe comptabilisés en charge s'établissent comme suit :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	1 424	1 429
Jetons de présence	39	0
Paiement en actions (*)	1 153	755
Total	2 617	2 184

* Charges cumulées déterminées conformément à la norme IFRS2 « paiement en actions » et selon les modalités décrites en note 6.4

7. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

7.1 Goodwill

Conformément à la norme IAS36, le Groupe a affecté ses écarts d'acquisition à des « unités génératrices de trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur comme détaillé en note 7.6.

Comme l'exercice précédent, le Groupe effectue le test d'impairment des goodwill au niveau de son activité division Bateau tel que définien note 4. Le test est détaillé en note 7.6.

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis

- 100 % du capital de la société Boat Management Services, spécialisée dans les activités de refit et de maintenance de bateaux, pour un montant de 3,2 M€. Cette opération s'inscrit dans la réorientation des investissements du Groupe dans les métiers du service.

Cette acquisition a conduit à comptabiliser un goodwill de 2,2 M€ reflétant le savoir-faire des équipes ainsi que le potentiel de développement de l'activité refit au sein du Groupe.

- 51,30 % du capital de la société Sailing Atlantic Services, sous-traitant du Groupe, pour un montant de 0,7 M€. Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 0,8 M€ et a été déterminé selon la méthode du goodwill complet, dans le but de générer des synergies et des perspectives de développement de l'activité de préparation de bateaux neufs.

La variation des goodwill est présentée en note 7.4 au sein du tableau de variation de l'actif immobilisé.

7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties, mais sont soumises à des

tests annuels systématiques de perte de valeur conformément à l'approche décrite en note 7.1.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles correspondent aux écarts d'acquisition et aux frais de développements.

7.2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Si le Groupe estime qu'il est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus, il immobilise ses projets de développement engagés pour la réalisation des moules nécessaires au lancement de nouveaux modèles de bateaux.

7.2.2 AMORTISSEMENT DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel suivant :

- Concessions, brevets, licences sur la durée de validité du dépôt,
- Logiciels entre 1 et 3 ans.

Ils font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur

7.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les immobilisations corporelles produites en interne par le Groupe sont comptabilisées à leur coût de production.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte le cas échéant de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou changements de circonstances pouvant indiquer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • aménagements sur terrain | 10 à 20 ans |
| • constructions d'exploitation | 20 ans |
| • installations et agencements des constructions | 10 à 20 ans |
| • matériel et outillage | 3 à 10 ans |
| • installations et agencements du matériel | 3 à 10 ans |
| • matériel de transport | 3 à 5 ans |
| • matériel et mobilier de bureau & informatique | 3 à 10 ans. |

7.4 Détail de l'actif immobilisé à la clôture

7.4.1 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ EN VALEUR BRUTE

En K€	Début d'exercice au 01/01/2025	Augmentation	Cession, Mise au rebut (****)	Var. change	Var de périmètre (**)	Var. par transfert de poste à poste	Impact IFRS 16 (***)	Fin de période au 31/12/2025
Goodwill (*)	33 952	0	0	(1 880)	3 080	0	0	35 152
Frais de développement	6 803	0	0	7	0	(1 993)	0	4 817
Concessions, Brevets, Licences	25 650	0	0	(2 631)	6	(689)	0	22 336
Autres immobilisations incorporelles	17 375	532	(4 406)	4	3	2 963	0	16 471
Immobilisations incorporelles en cours	758	528	0	0	0	(790)	0	496
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	50 586	1 060	(4 406)	(2 619)	9	(509)	0	44 121
Terrains	59 118	63	0	(409)	441	(1 285)	0	57 928
Constructions et aménagements	335 652	1 832	(632)	(758)	(665)	7 297	2 111	344 837
Matériel et installations techniques	617 675	9 172	(14 677)	(4 460)	(111)	38 135	(5)	645 729
Autres immobilisations corporelles	53 072	2 253	(2 937)	(376)	501	828	(9)	53 334
Immobilisations corporelles en cours	60 270	39 441	(870)	(259)	(0)	(43 857)	0	54 725
Avances et acomptes sur immobilisations	460	332	(458)	0	0	(1)	0	332
Total Immobilisations corporelles	1 126 247	53 093	(19 573)	(6 263)	166	1 117	2 097	1 156 885
Participation dans les entreprises associées et co-entreprises (****)	57 702	5 101	0	0	1 400	662	0	64 865
Participations non consolidées	4 292	0	(3)	(0)	0	(0)	0	4 288
Prêts	100	0	(25)	0	0	0	0	75
Autres immobilisations financières	265	21	(28)	(3)	(10)	0	0	246
Total actifs financiers non courants	4 657	21	(56)	(3)	(10)	0	0	4 609
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 273 143	59 275	(24 035)	(10 765)	4 646	1 270	2 097	1 305 633

* Les impacts du Goodwill sont liés à :

- un impact change principalement lié à RBH

- une augmentation des Goodwill pour 3M€ liée aux rachats des sociétés Boat Management Services et Sailing Atlantic Services

** La variation de périmètre est liée à l'intégration des sociétés Boat Management Services et Sailing Atlantic Services suite aux prises de contrôles opérées en 2025.

*** L'impact IFRS 16 correspond à l'effet d'ouverture lié à la première comptabilisation, sous la norme IFRS 16, d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) contractée par la filiale tunisienne du Groupe.

**** La variation des titres mis en équivalences est impactée par l'acquisition de 40% des titres de Scheiber le 14 février 2025 ainsi que par le reclassement en provision non courante des titres ayant une valeur négative conformément à IAS28.38.

***** Les importantes mises au rebut de l'exercice s'inscrivent dans une démarche de fiabilisation et de mise à jour de la base des immobilisations des filiales Beneteau SA et SPBI SAS, en vue de la migration vers le nouvel ERP du Groupe.

Flux de trésorerie liés à l'acquisition des immobilisations

En K€	31/12/2025
Acquisitions immobilisations incorporelles	1 060
Acquisitions immobilisations corporelles	53 093
A l'exclusion des avances et acomptes	(332)
Acquisitions immobilisations financières	0
Acquisitions des immobilisations en tableau de flux de trésorerie	53 822

7.4.2 VARIATION DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

En K€	Début d'exercice au 01/01/2025	Dotation	Dépréciation	Diminution par cession ou mise au rebut (***)	Var. de change	Var. de périmètre (*)	Var. par transfert de poste à poste	Impact IFRS 16 (**)	Fin de période au 31/12/2025
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	(6 042)	(326)	0	0	(7)	0	2 024	(0)	(4 351)
Concessions, Brevets, Licences	(13 537)	(405)	0	0	1 399	(5)	0	0	(12 548)
Autres immobilisations incorporelles	(15 319)	(1 640)	0	4 406	(9)	(4)	(2 024)	0	(14 591)
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	(34 898)	(2 371)	0	4 406	1 383	(9)	0	0	(31 489)
Terrains	(27 054)	(723)	0	0	0	0	3	0	(27 774)
Constructions et aménagements	(214 243)	(14 463)	0	616	510	1 402	(379)	(926)	(227 483)
Matériel et installations techniques	(534 660)	(40 271)	0	14 433	3 631	142	453	0	(556 272)
Autres immobilisations corporelles	(40 242)	(4 850)	0	2 230	329	(380)	(682)	0	(43 596)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	(816 199)	(60 306)	0	17 279	4 469	1 164	(606)	(926)	(855 125)
Participation dans les entreprises associées et co-entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total actifs financiers non courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(851 097)	(62 678)	0	21 685	5 853	1 155	(605)	(926)	(886 614)

* La variation de périmètre est liée à l'intégration des sociétés Boat Management Services et Sailing Atlantic Services suite aux prises de contrôles opérées en 2025.

** L'impact IFRS 16 correspond à l'effet d'ouverture lié à la première comptabilisation, sous la norme IFRS 16, d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) contractée par la filiale tunisienne du Groupe.

*** Les importantes mises au rebut de l'exercice s'inscrivent dans une démarche de fiabilisation et de mise à jour de la base des immobilisations des filiales Beneteau SA et SPBI SAS, en vue de la migration vers le nouvel ERP du Groupe.

7.5 Participation dans les entreprises mises en équivalence

MÉTHODE DE COMPTABILISATION

Conformément à la norme IAS 28, les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de leur comptabilisation initiale, ces participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans le résultat et dans les autres éléments du résultat global des entités concernées, ainsi que des éventuels dividendes perçus.

Par ailleurs, ces participations font l'objet d'une revue régulière afin d'identifier l'existence d'indices de perte de valeur. En présence de tels indices, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable de la participation. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable de la participation, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener celle-ci à sa valeur recouvrable.

SGB FINANCE

Il s'agit de la participation à hauteur de 49% dans SGB Finance, les 51% étant détenu par CGL (Groupe Société Générale).

SEASCAPE D.O.O.

Depuis 2021, le Groupe Beneteau détient un contrôle conjoint de Seascape d.o.o. Dans les comptes consolidés, cette société slovène détenue à 50% est comptabilisée par mise en équivalence.

YOUR BOAT CLUB

En juillet 2021, Beneteau Group America Inc. (filiale américaine de SPBI) a réalisé l'acquisition d'une participation de 40% dans les sociétés Your Boat Club. Au cours de l'exercice 2023, la participation a été portée à 49%. Your Boat Club est actif dans le secteur des Boat Clubs et des marinas aux États-Unis.

Au cours de l'exercice 2024, l'identification d'un indice de perte de valeur a conduit le Groupe à déprécier la totalité de la valeur de ses titres mis en équivalence, pour un montant de 7,7 M€.

Au cours de l'exercice 2025, la confirmation de cet indice de perte de valeur a conduit le Groupe à déprécier intégralement les comptes courants associés à cette

participation, pour un montant de 23 M€. Une provision complémentaire pour le risque d'appel en garantie des engagements a également été comptabilisée sur l'exercice pour 6M€ (cf note 8.1).

BLUE SEA HOLDING

Boating Solutions SAS (filiale française de Beneteau SA, anciennement dénommée Leisure Boat) a créé conjointement avec PPF l'entité Blue Sea Holding basée en Belgique, détenue à 58,91% par PPF et à 41,09% par Boating Solutions SAS. Blue Sea Holding a réalisé les prises de participations au sein des sociétés Dream Yacht Group et Navigare Yachting Global Holding.

Au cours de l'exercice 2024, l'identification d'un indice de perte de valeur sur ces participations a conduit le Groupe à déprécier la totalité de la valeur de ses titres mis en équivalence, pour un montant de 5,6 M€.

Au cours de l'exercice 2025, la confirmation de cet indice de perte de valeur a conduit le Groupe à déprécier intégralement les comptes courants associés à la société Blue Sea Holding, pour un montant de 5,9 M€.

DREAM YACHT GROUP

La valeur des titres acquis par Boating Solutions SAS fin 2021 s'élève à 28 millions d'euros.

NAVIGARE YACHTING

La valeur des titres acquis par Boating Solutions SAS fin 2021 s'élève à 3,7 millions d'euros. En juillet 2024, une acquisition complémentaire du reste des parts de la société a été réalisé pour 0,4M€.

YACHT SOLUTIONS

En juillet 2023, le Groupe Beneteau a pris une participation de 20% chez Yacht Solutions pour 0,3M€. Cette société est active dans le secteur de l'équipement, la personnalisation et la prise en main de yachts.

SCHEIBER

En février 2025, Le Groupe Beneteau a pris une participation de 40% chez Scheiber pour 1,4M€. Ce sous-traitant du groupe est spécialisé dans l'électronique embarquée qui équipe notre flotte.

TABLEAU DE VARIATION DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

	SCB		Your Boat Club		Blue Sea Holding		Autre		TOTAL MEE	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025 (****)	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
En K€										
A l'ouverture	57 346	49 554	0	11 715	0	13 059	356	18	57 702	74 346
Ecart d'ouverture			0	(141)	(37)		(74)	(86)	(111)	(227)
Acquisition (*)					0	668	1 400		1 400	668
Distribution de dividendes	0	0							0	0
Variation change				223					0	223
Résultat de l'année	5 699	7 791	(3 700)	(4 118)	(10 358)	(8 293)	(725)	(703)	(9 084)	(5 323)
Dépréciation des titres en résultat (**)			3 700	(7 679)	5 638	(5 638)			9 338	(13 316)
Reclassement des titres MEE négatifs en provisions non courantes (***)					(200)	200	863	1 127	663	1 327
Pertes non comptabilisées (****)					4 957				4 957	
En date de clôture	63 046	57 346	0	0	0	0	1 819	356	64 865	57 702

Via Blue Sea, le résultat intègre la part de Dream Yacht Charter et Navigare depuis le 01 juillet 2024.

* Le montant de 1,4M€ d'acquisition correspond principalement à l'acquisition des titres de Scheiber le 14 février 2025.

** Conformément à IAS 36, le Groupe a décidé en 2024 de déprécier à 100% les titres de Your Boat Club et de Blue Sea Holding suite à un indice de perte valeur ayant conduit à réaliser un test de dépréciation. Le Groupe a repris cette provision en 2025 à hauteur des pertes réalisées par ces sociétés.

*** Conformément à IAS 37, le Groupe a reclassé en provision non courante la valeur des titres mis en équivalence ayant une valeur négative. L'impact est essentiellement lié à Seascope.

**** Dans le contexte des échanges détaillés à la note 1.5, et en l'absence d'information, le résultat de Navigare n'est pas présenté. Il aurait été imputé sur la ligne "pertes non comptabilisées".

***** Conformément à IAS 28, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes des sociétés mises en équivalence lorsque la valeur de la participation est ramenée à zéro, sauf en cas d'obligation du Groupe envers ces entités.

TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LES CAPITAUX PROPRES

Nom de l'entité	SGB		Your Boat Club		Blue Sea Holding		Autre		TOTAL MEE		
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	
Siège social*	Marcq-en-Barœul, France		Minnesota, Etats-Unis		Bruxelles, Belgique						
Nature de la relation	Contrôle conjoint		Contrôle conjoint		Contrôle conjoint						
Méthode de Consolidation	Mise en équivalence		Mise en équivalence		Mise en équivalence						
Capitaux propres en k€	128 672	117 033									
% d'intérêt et de contrôle	49%	49%	49%	49%	41,09%	41,09%					
Valeur nette comptable des titres mis en équivalence en k€	63 045	57 346	0	0	0	0	1 819	356	64 865	57 702	

* Le lieu d'activité de Your Boat Club est l'ensemble des Etats-Unis, Blue Sea Holding porte les titres de Dream Yacht Charter et Navigare qui interviennent au niveau mondial.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	SGB		Your Boat Club		Blue Sea Holding		Seascope		Yacht Solution		Scheiber
	KEUR	KEUR	KUSD	KUSD	KEUR	KEUR	KEUR	KEUR	KEUR	KEUR	KEUR
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Actifs non courants			29 695	33 859	68 250	67 250	2 679	3 060	199	259	1 399
Actifs courants			1 134	1 819			5 509	5 726	1 317	1 847	2 952
Trésorerie ou équivalent			246	457	1	693			42	367	1 269
Total actifs nets	672 917	756 321	31 075	36 135	68 251	67 943	8 187	8 786	1 558	2 473	5 620
Dont échéance supérieure à 1 an	437 450	500 183									
Capitaux propres	128 672	117 033	(21 760)	(12 702)	65 978	66 845	(5 533)	(3 807)	22	(53)	1 420
Passifs non courants	32 967		16 931	18 392			107	209			
Passifs courants	42 873		35 904	30 445	2 273	1 099	13 613	12 384	1 536	2 526	4 200
Comptes et emprunts	468 405	561 559									
Dont échéance supérieure à 1 an	349 280	399 110									
Produit net bancaire	20 383	26 051									
Chiffre d'affaires			17 262	22 936			12 415	11 305	4 768	5 712	6 051
Résultat net (12 mois)	11 631	15 901	(8 533)	(9 097)	(779)	(799)	(1 577)	(1 539)	71	332	206

Les créances relatives aux prêts (avances et comptes courants) consentis par le Groupe Beneteau à ces entités s'établissent à 27,5M€ en valeur brute et 4,8M€ en valeur nette au 31 décembre 2025.

7.6 Goodwill et perte de valeur sur actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe a affecté ses écarts d'acquisition à une « unité génératrice de trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

Le Groupe effectue le test d'impairment des goodwill au niveau de son unique division opérationnelle comme défini en note 4.

Les goodwill et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, tels que certaines marques acquises, font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice.

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'existent des indices de perte de valeur, tels qu'une baisse de performance opérationnelle, un changement prolongé du marché ou un événement affectant l'utilisation prévue. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sont réversibles à l'exception de la partie Goodwill.

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE

Les immobilisations qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de dépréciation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- Les goodwill qui leur sont affectés dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- Les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et le besoin en fonds de roulement net.

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les UGT portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de l'UGT ainsi que sur les évolutions des marchés sur lesquels opère le Groupe.

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- Sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (net des coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- Sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession in fine d'un actif ou d'une UGT.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur trois ans.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat opérationnel en fonction des performances passées et du développement des marchés qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du marché concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles la filiale opère.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, éventuellement majoré d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

TESTS DE DÉPRÉCIATION RÉALISÉS À LA CLÔTURE

Les tests réalisés par le Groupe n'ont pas conduit à enregistrer de pertes de valeur sur les Goodwill.

Les valorisations, taux d'actualisation et résultat des tests de dépréciation sont résumés dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute du goodwill	35 152	33 952
Valeur Nette comptable de l'UGT	412 022	459 434
Valeur d'entreprise	812 717	654 139
Taux d'actualisation	11,12%	12,69%
- coût des fonds propres	14,76%	14,56%
- coût net de la dette	3,29%	2,89%
Taux de croissance à l'infini	2,1%	2,1%
Analyses de sensibilité		
Taux d'actualisation qui conduirait à une dépréciation	18,35%	16,10%
Variation du taux de marge opérationnelle qui conduirait à une dépréciation	(4,14)	(3,54)

8. Provisions et passifs éventuels

8.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si les conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les principaux risques couverts sont des litiges commerciaux, garanties constructeur, litiges fiscaux, litiges prud'homaux.

Les provisions pour garanties couvrent les coûts intervenant durant la période de garantie des produits commercialisés par le Groupe. Elles sont calculées sur la base d'une approche statistique permettant de déterminer un ratio de coûts de garantie par rapport au chiffre d'affaires. Ce ratio est calculé sur la base des données historiques observées. La provision statistique peut être complétée dans certaines circonstances par des provisions sérielles.

En K€	31/12/2024	Dotation	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Var. périmètre	Résultat global	Variation de change	Reclassement (**)	31/12/2025
Provisions pour restructuration	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges judiciaires	4 566	1 047	(1 068)	(664)	0	0	0	0	3 880
Autres provisions non courantes (*)	1 644	6 405	0	0	0	0	(282)	662	8 429
Total Provisions non courantes	6 210	7 452	(1 068)	(664)	0	0	(282)	662	12 310
Provisions pour garanties	40 114	4 187	(9 038)	(3 203)	(122)	0	(400)	0	31 537
Autres provisions courantes	775	418	(191)	(20)	0	0	(12)	(38)	931
Total provisions	47 099	12 057	(10 297)	(3 887)	(122)	0	(694)	624	44 777

* La dotation de 6 M€ enregistrée en autres provisions non courantes correspond essentiellement à la constatation d'une provision pour risque liée aux garanties accordées par le Groupe sur les financements de type Floor Plan de la société mise en équivalence Your Boat Club.

** La variation par transfert de poste à poste des autres provisions non courantes est relative au reclassement des titres mis en équivalence ayant une valeur négative.

Les provisions ont été revues au 31 décembre 2025 en fonction des éléments à disposition à la date de l'arrêté comptable. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à la mise à jour de risques techniques en fonction des données historiques réelles.

Sur la base des éléments spécifiques, statistiques et sériels connus au 31 décembre 2025, compte tenu de la baisse d'activité constatée sur l'exercice, de l'enrichissement de nos produits, et de l'évolution des dépenses réelles de garantie, les provisions courantes comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 31.5 millions d'euros en diminution de 8.6 millions d'euros.

Les autres provisions courantes incluent majoritairement les contributions patronales sur AGA.

8.2 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité des sociétés du Groupe.

CONTRÔLES FISCAUX

Le Groupe peut faire l'objet de contrôles fiscaux dans différents pays. Lorsqu'il considère disposer de suffisamment d'arguments aucun passif n'est enregistré.

9. Financement et instruments financiers

9.1 Gestion des risques financiers

9.1.1 RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Ce risque concerne les créances commerciales. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Par ailleurs, les pertes de crédit attendues attachées créances commerciales liées aux Floor Plans, présentées sur une ligne distincte du bilan (note 5.5) sont estimées non significatives.

PRINCIPE

La facturation intervient lors de l'expédition du bien (cf note 5.1).

Les clients paient les sociétés du Groupe conformément aux conditions exposées au contrat de vente, c'est-à-dire principalement comptant avant l'enlèvement sauf obtention d'un accord de financement ou obtention d'une garantie bancaire.

En cas d'accord de financement, le concessionnaire fait financer son achat par l'organisme de financement en

utilisant une partie de la ligne de crédit que cet organisme lui a octroyé selon des critères étudiés au préalable. Dans les 30 jours de l'établissement de la facture au client, l'organisme de financement effectue le paiement au Groupe, qui est comptabilisé comme une extinction de la créance client. Le concessionnaire rembourse ensuite l'organisme de financement selon un échéancier détaillé.

En cas de défaillance du concessionnaire, le Groupe doit procéder à la reprise de possession physique du bateau pour le compte du financeur et le Groupe est engagé à racheter le bateau au financeur pour un prix égal au capital restant dû. En récupérant le bateau, le Groupe dispose de son réseau de concessionnaire pour permettre la re-commercialisation de ce dernier. Ainsi, le risque résiduel correspond uniquement à l'éventuel effort commercial pour permettre la vente à un nouveau concessionnaire au-delà du capital restant due par le concessionnaire.

Le risque d'impayé est donc limité.

Classement des créances commerciales en échues et non échues :

31/12/2025

En K€	Brut	dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	8 966	8 016	0	8 966
Echues	17 463	15 197	(2 805)	14 658
Créances commerciales	26 430	23 214	(2 805)	23 624

31/12/2024

En K€	Brut	dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	5 121	4 402	0	5 121
Echues	18 874	15 948	(1 914)	16 960
Créances commerciales	23 995	20 350	(1 914)	22 080

Au 31 décembre 2025 les 14,7 millions d'euros de créances nettes échues concernent principalement les retards de règlement des clients par rapport au délai théorique de paiement, dont le risque de crédit est appréhendé par le Groupe.

L'âge des créances échues hors clients douteux est réparti de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

En K€	Echues depuis plus de 120 jours	Echues entre 90 et 120 Jrs	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
	4 523	401	2 509	10 029	17 463

En date du 31 décembre 2024, la situation des créances impayées était la suivante :

En K€	Echues depuis plus de 120 jours	Echues entre 90 et 120 Jrs	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
	4 821	419	2 863	10 770	18 874

Variation des dépréciations sur créances commerciales

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Solde à l'ouverture	1 914	1 316
Perte de valeur comptabilisée	891	598
Solde fin d'exercice	2 805	1 914

9.1.2 AUTRE RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque concerne essentiellement les actifs financiers. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne principalement les placements que le Groupe effectue en dépôt à terme ou certificats de dépôt auprès d'établissements bancaires de première qualité.

9.1.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Groupe dispose d'une trésorerie qui évolue avec le cycle d'exploitation.

Le Groupe peut être amené à recourir à des moyens de financement pendant la période d'hiver.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe avait renouvelé son contrat de crédit RCF d'un montant de 150 M€ (utilisable en USD à hauteur maximale de 50 M€) sur une nouvelle durée de 5 ans, prorogable 2 ans, avec son pool de banques partenaires. Ce contrat inclut 3 objectifs RSE et intègre des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers évalués en date de clôture (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA supérieur à 3). Ces contraintes ont été respectées au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe avait renouvelé :

D'une part, sa convention de crédit complémentaire avec un partenaire bancaire pour 20 M€ (utilisable en EUR ou en USD) incluant 3 objectifs RSE.

Et d'autre part, son contrat de crédit complémentaire avec un partenaire bancaire pour 20 MUSD incluant 3 objectifs

RSE et intégrant des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers évalués en date de clôture, selon les mêmes règles que le RCF principal.

Au 31 décembre 2025, les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 241 M€.

9.1.4 RISQUE DE MARCHÉ

Ce risque correspond au risque que des variations du prix de marché affectent le résultat du Groupe. Le Groupe opérant principalement en Europe et Amérique du Nord est exposé au risque de change.

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le Groupe utilise uniquement des contrats de change à terme qui portent sur le dollar et le zloty.

Les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture sont les suivants :

- Existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- Efficacité attendue de la couverture, pouvant être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Cette dernière est mise à jour à chaque clôture. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

L'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

	31/12/2025		31/12/2024	
	KUSD	KPLN	KUSD	KPLN
Créances commerciales	896	470	747	375
Dettes fournisseurs et acomptes clients	(91 217)	(57 887)	(65 258)	(15 512)
Exposition bilancielle brute	(90 321)	(57 418)	(64 512)	(15 137)
Ventes prévisionnelles estimées	187 540	3 290	150 700	6 450
Achats prévisionnels estimés	(19 025)	(389 100)	(23 000)	(309 600)
Exposition prévisionnelle brute	168 515	(385 810)	127 700	(303 150)
Contrats de change à terme	(39 679)	30 332	(69 488)	158 991
Exposition nette	38 515	(412 895)	(6 300)	(159 296)

9.1.5 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le Groupe est amené à souscrire des emprunts à taux variable. Afin de se prémunir de l'exposition au risque de taux d'intérêt, il peut souscrire en parallèle des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

9.2 Résultat financier

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 689	9 029
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9 689	9 029
Intérêts et charges assimilées	(5 218)	(6 235)
Variation de juste valeur sur investissements détenus à des fins de transaction	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(5 218)	(6 235)
Coût de l'endettement financier net	4 471	2 794
Différence négative de change (nette) (**)	0	(2 617)
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	(45)	0
Autres charges financières (*)	(29 383)	(162)
Autres charges financières	(29 428)	(2 778)
Différence positive de change (nette) (**)	1 308	0
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	0	111
Autres intérêts et produits assimilés	0	(2)
Autres produits financiers	1 308	110
Résultat financier	(23 648)	125

* Majoritairement, les autres charges financières se décomposent comme suit :

- 5,9 M€ correspondent à la dépréciation intégrale du compte courant consenti par le Groupe à la société mise en équivalence *Blue Sea Holding*, dont la valeur des titres avait déjà été totalement dépréciée en 2024 ;
- 16,6 M€ concernent la dépréciation intégrale du compte courant accordé à la société mise en équivalence *Your Boat Club*, dont la valeur des titres avait également été entièrement déprécié au cours de l'exercice 2024 ;
- 5,5 M€ résultent de la comptabilisation d'une provision pour risque relative aux garanties octroyées par le Groupe au titre des financements de type *Floor Plan* contractés par *Your Boat Club*.
- Constatation d'une provision complémentaire de 0,9 M€ au titre d'un engagement de financement envers cette même société.

** Ecart de change VS N-1 de +3,9M€ s'expliquant par le résultat en dollar (perte N-1 de 2,5M€ VS gain en N de 0,2M€) et par le résultat de change en Zloty (perte N-1 de 0,1M€ VS un gain en N de 1M€).

9.3 Endettement financier brut

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

La présente note fournit des informations sur les dettes financières du Groupe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, risque de change et de liquidité sont présentés en note 9.1.

En K€	31/12/2024	Impact IFRS 16 (**)	Variation de périmètre (***)	Variation de change	Mouvements de trésorerie	Emission	Remboursement	Reclassement	31/12/2025
Concours bancaires créditeurs	13 931	0	0	171	18 233	0	0	0	32 336
Emprunt en crédit-bail	101	0	0	1	0	0	(59)	0	43
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit (*)	62 540	0	0	(7 962)	0	18 182	(1 003)	568	72 325
Dettes financières liées aux locations financières	2 193	77	6	(47)	0	880	(2 762)	1 859	2 206
Emprunts et dettes financières diverses	3 094	0	0	0	0	0	(305)	0	2 789
Dettes financières à court terme	67 928	77	6	(8 008)	0	19 062	(4 129)	2 427	77 363
Emprunt en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	9 912	0	55	0	0	850	(2 821)	(568)	7 428
Dettes financières liées aux locations financières	5 849	1 247	2	(47)	0	1 930	(41)	(1 859)	7 082
Emprunts et dettes financières diverses	1 170	0	3 832	0	0	0	0	0	5 002
Dettes financières à long terme	16 931	1 247	3 890	(47)	0	2 780	(2 861)	(2 427)	19 511
Dettes Financières à court et long terme	84 859	1 325	3 896	(8 055)	0	21 842	(6 990)	0	96 874
Dette Financière Nette	98 790	1 325	3 896	(7 884)	18 233	21 842	(6 990)	0	129 210

* Principalement lié à une ligne de crédit en dollar pour 61MUSD au 31/12/2024 augmenté de 20MUSD sur le premier semestre 2025.

** L'impact IFRS 16 correspond à l'effet d'ouverture lié à la première comptabilisation, sous la norme IFRS 16, d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) contractée par la filiale tunisienne du Groupe.

*** La variation du périmètre résulte de l'évaluation et de la réévaluation des engagements de rachat relatifs aux sociétés Scheiber et Wiziboat.

Les emprunts et dettes financières divers à long terme sont constitués des dettes liées aux engagements de rachat des participations dans les filiales concernées.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Sailing Atlantic Services	785	0
Scheiber	3 686	0
Wiziboat	531	1 170
Dettes financières diverses	5 002	1 170

Au 31 décembre 2025, les termes et conditions des emprunts auprès des établissements de crédit en cours sont les suivants :

En K€	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	31/12/2025	Valeur comptable à court terme	Valeur comptable à long terme
				Valeur nominale		
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,85%	2032	1 412	216	1 196
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,95%	2027	338	228	110
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,85%	2026	370	370	0
Prêt bancaire	EUR	taux fixe 0,15%	2028	7 737	2 575	5 162
Lignes de tirage court terme	USD	Libor USD +1,20% à 1,27%	2026 à 2029	68 935	68 935	
Leasing				43	43	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				78 835	72 367	6 468

9.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale d'un à douze mois.

Les valeurs mobilières de placement sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un

montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Dans la continuité de la note 1.6 traitant de l'incident de trésorerie, les tableaux ci-dessous sont retraités du montant de 84.7 M€ correspondant au différé de perception de trésorerie.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	181 256	250 729
Disponibilités à l'actif	111 106	205 233
TRESORERIE et EQUIVALENT TRESORERIE	292 361	455 962
Actifs financiers courants liés à l'incident de trésorerie (*)	84 795	0
TRESORERIE et EQUIVALENT TRESORERIE RETRAITE DE L'INCIDENT	377 156	455 962

* Cf note 1.6 "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

Le Groupe suit la trésorerie nette, qui se définit et se calcule à partir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme suit :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	181 256	250 729
Disponibilités à l'actif	111 106	205 233
Actifs financiers courants liés à l'incident de trésorerie (*)	84 795	0
Concours bancaires et intérêts courus	(32 336)	(13 931)
Dettes financières auprès des établissements de crédit	(79 796)	(72 553)
Dettes financières liées aux locations financières	(9 288)	(8 042)
Autres dettes financières diverses	(7 790)	(4 264)
TRESORERIE NETTE	247 947	357 172

* Cf note 1.6 "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

La variation de la trésorerie nette est la suivante :

En K€	31/12/2024	Variation de trésorerie	Variation de change	Variation de périmètre	Incident de trésorerie	31/12/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	455 962	(78 696)	(1 230)	1 120	(84 795)	292 361
Actifs financiers courants liés à l'incident de trésorerie (*)	0	0	0	0	84 795	84 795
Endettement financier brut	(98 790)	(34 409)	7 884	(3 896)	0	(129 210)
Trésorerie nette	357 172	(113 105)	6 653	(2 775)	0	247 947

* Cf note 1.6 "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

9.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des créances clients, autres créances, dettes fournisseurs, emprunts et dettes financières. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, celui-ci est évalué à sa juste valeur, majoré le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les actifs financiers classés en actifs au coût amorti correspondent à des actifs détenus dans le but de recevoir des flux contractuels et ayant des caractéristiques de base d'un prêt. Les actifs financiers classés dans les catégories « actifs à la juste valeur par résultat » ou « actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global » et les passifs financiers classés dans la catégorie « passifs à la juste valeur par résultat » sont évalués à la juste valeur.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers

activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif (sur la base de cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques).
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe sont listés ci-dessous :

Types	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme : La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de taux de crédits de haute qualité dans les différentes devises.	Non applicable	Non applicable

9.5.1 CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE DE COMPTABILISATION

En K€	Valeur comptable au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs au coût amorti	Actif financier à la juste valeur par OCI	Prêts et créances	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs au coût amorti
Participations non consolidées	4 288	4 288			4 288			
Prêts et cautions	75	75		75				
Créances clients	23 624	23 624		23 624				
Autres créances (*)	61 410	61 410	(74)	59 613	1 871			
Créances concessionnaires liées au floor plan	238 374	238 374		238 374				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292 361	292 361	292 361					
Actifs financiers courants liés à l'incident de trésorerie (**)	84 795	84 795	84 795					
Dettes financières	(129 210)	(129 210)						(129 210)
Dettes financières auprès des organismes de financement liées au floor plan	(238 374)	(238 374)						(238 374)
Dettes fournisseurs	(99 174)	(99 174)						(99 174)
Autres dettes	0	0					0	
Sous total	238 170	238 170	377 083	321 686	6 159	0	0	(466 758)

* Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat et par OCI correspondent à la juste valeur des instruments financiers dérivés du Groupe.

** Cf note 1.6 "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

9.5.2 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN FONCTION DES NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

				31/12/2025
En K€	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	4 288	4 288
Instruments de couverture	0	1 797	0	1 797
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	377 156	0	377 156
Actifs financiers	0	378 953	4 288	383 242
Instruments de couverture	0	0		0
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0

				31/12/2024
En K€	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	4 254	4 254
Instruments de couverture	0	0	0	0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	455 962	0	455 962
Actifs financiers	0	455 962	4 254	460 216
Instruments de couverture	0	(1 437)		(1 437)
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0
Passifs financiers	0	(1 437)	0	(1 437)

9.5.3 CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

En K€	Valeur comptable au 31/12/2025	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Prêts et cautions	75	75			
Créances clients	23 624	23 624			
Autres créances	61 410	61 410			
Créances concessionnaires liées aux floor plans	238 374	238 374			
Disponibilités	111 106		111 106		
SICAV et autres placements	181 256		181 256		
Actifs financiers courants liés à l'incident de trésorerie (*)	84 795		84 795		
Autres emprunts	(96 874)		(96 874)		
Concours bancaires	(32 336)		(32 336)		
Dettes financières auprès des organismes de financement liées aux floor plans	(238 374)	(238 374)			
Total	333 056	85 109	247 947	0	0

* Cf note 1.6 "Incident de trésorerie en fin d'exercice impactant la présentation de la trésorerie à la clôture".

En K€	Valeur comptable au 31/12/2024	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Prêts et cautions	100	100			
Créances clients	18 735	18 735			
Autres créances	70 782	70 782			
Créances concessionnaires liées aux floor plans	313 153	313 153			
Disponibilités	205 233		205 233		
SICAV et autres placements	250 729		250 729		
Autres emprunts	(84 858)		(84 858)		
Concours bancaires	(13 931)		(13 931)		
Dettes financières auprès des organismes de financement liées aux floor plans	(313 153)	(313 153)			
Total	446 790	89 617	357 172	0	0

9.6 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Pour les instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture, les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture sont enregistrés en résultat, dans la ligne « autres charges financières ».

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

Nature	Volume en milliers de devises	Date d'échéance	Juste valeur (en K€)	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur le résultat en K€	Impact brut sur les réserves en K€
VAT USD	130 000	Entre janvier et juin 2026	1 323	Oui	(474)	1 798
VAT PLN	7 000	entre janvier et juillet 2026	154	Oui	82	73
Dette sur instruments financiers			1 478		(393)	1 871

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose :

- De ventes à terme \$ pour un taux moyen de 1,1562 €/ \$ en 2025 ; 1,0498 €/ \$ en 2024
- D'achats à terme PLN contre € pour un taux moyen de 4,3332 PLN/€ en 2025 ; 4,4164 PLN/€ en 2024

9.7 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2025, les engagements hors bilan sont les suivants :

En K€	Réciproques	Donnés	Reçus
Cautions		2 050	0
Garanties		22 251 (1)	2 111 (2)
Garanties entreprises liées		5 663 (3)	0
Total Groupe		29 964	2 111

(1) Garanties bancaires 20 131 k€

Hypothèques sur emprunts 2 120 k€

(2) Autres garanties bancaires reçues 2 111 k€

(3) Garanties non provisionnées données par la société BGA à Your Boat Club relatives à des prêts bancaires et des Floor plans.

10. Impôts sur le résultat

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôts et les règles fiscales appliquées pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat.

En application d'IFRIC 23, les provisions pour risque au titre de l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées en impôts au compte de résultat et en dettes d'impôt courant au bilan. Au 31 décembre 2025, aucune provision n'a été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

Depuis 2024, la France a transposé la réforme fiscale internationale Pilier 2 dans son droit national. Beneteau SA étant une société de droit français, la réforme est applicable à l'ensemble des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté selon les règles de Pilier 2. Sur la base de ces règles, du fait de l'application des mesures transitoires de sauvegarde, aucun impôt complémentaire n'a été constaté dans les comptes consolidés du 31 décembre 2025.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice

comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou à des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible et que le Groupe est en mesure de contrôler la politique de distribution des dividendes de ces sociétés. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

La loi de finance 2025 française (article 48) a validé le versement d'une contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés sur l'exercice 2025. Sont redevables de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises les personnes morales redevables de l'IS qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros. Elles doivent relever le taux d'impôt sur les sociétés de droit commun à 25% pour tenir compte de cette majoration de 20.6% de l'impôt. Dans ce contexte le TEI en France passe de 25.83 % en 2024 à 30.98% pour 2025.

De plus l'assiette de cette contribution est constituée de la moyenne des 2 composantes que sont l'impôt de l'exercice précédent 2024 et l'impôt de l'exercice 2025.

Par application du principe IAS12, précisant que la charge d'impôt doit être rattachée aux résultats qui la génèrent. Nous avons comptabilisé au 31/12 en une seule fois la part de la contribution exceptionnelle assise sur la composante 2024, pour un montant de 2.9 millions d'euros.

LA VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT EST LA SUIVANTE :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles	4 353	22 490
Impôts différés	(1 175)	5 447
Charge d'impôt sur les résultats	3 178	27 937

LE RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE SE DÉCOMPOSE COMME SUIT :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôt théorique sur le résultat consolidé (Charge) / Produit	13 934	(19 654)
calculé au taux de	30,98%	25,83%
Incidence des crédits d'impôt	1 029	479
Incidence des pertes fiscales non activées	(11 697)	(6 622)
Impact des autres différences permanentes	21	(1 113)
Impact des redressements fiscaux	(850)	0
Incidence des variations de taux d'imposition	(2 668)	(1 027)
Incidence de la contribution exceptionnelle sur l'exercice 2024	(2 947)	
Impact au compte de résultat	(3 178)	(27 937)

* La charge fiscale constatée en 2025, correspond à la finalisation du contrôle de la filiale française Construction Navale Bordeaux.

PERTES FISCALES NON ACTIVÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :

En K€	Pertes fiscales en base cumulées			Impôt de l'exercice
	Pertes cumulées totales non activées au 31/12/2024	Pertes non activées de la période	Pertes cumulées totales non activées au 31/12/2025	Impôts non activés sur l'exercice
- Italie	(48 823)	(675)	(49 498)	(209)
- US	(17 755)	(33 606)	(51 360)	(10 411)
- Portugal	(17 204)	(1 328)	(18 532)	(411)
- Pologne	(875)	0	0	0
- Tunisie	(3 154)	(1 054)	(4 208)	(326)
- Mexique	(226)	(74)	(300)	(23)
- France	(974)	(912)	(1 885)	(282)
Total PERTES FISCALES et IMPOT	(89 011)	(37 647)	(125 783)	(11 663)

LE DÉTAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA FIN DE L'EXERCICE EST LE SUIVANT :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	4 493	4 519
Stocks	3 981	3 328
Avantages du personnel	3 567	3 735
Instruments financiers	0	447
Différences temporelles	2 265	7 234
Activation des déficits fiscaux reportables	4 388	1 839
Autres *	634	
Compensation	(3 324)	(4 012)
Total des impôts différés actif	16 002	17 090
Amortissements dérogatoires	2 787	2 876
Instruments financiers	538	
Autres *	0	1 424
Compensation	(3 324)	(4 012)
Total des impôts différés passif	1	287
Actif net d'impôts différés	16 001	16 803

* La rubrique « Autres » est principalement liée à la constatation d'impôts différés résultant des incidences des variations de durées d'amortissement ainsi que pour les exercices précédents d'un impôt différé passif au titre d'une provision constatée sur notre filiale brésilienne BBM cédée en 2025.

LA VARIATION DES ACTIFS NETS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SE DÉCOMPOSE COMME SUIVIT :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
A l'ouverture	16 803	21 478
Ecart ouverture	78	
Variation de périmètre	0	0
Normes IAS 32&39 et IAS 19	(513)	834
Ecart de conversion	(567)	110
Produit (charge) d'impôts différés	1 180	(5 444)
Normes IAS 19	(979)	(177)
A la clôture	16 001	16 803

11. Capitaux propres et résultat par action

11.1 Information sur le capital et les réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont

déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €.

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
BERI 21	45 001 027	90 002 054	45 001 027	90 002 054
Autocontrôle	2 667 109		2 281 134	
Public	35 121 704	38 540 999	35 507 679	37 947 021
TOTAL	82 789 840	128 543 053	82 789 840	127 949 075

Composition du capital au 31 décembre 2025 :

La société BERI 21 SA dispose d'un droit de vote double, comme tout actionnaire au nominatif depuis au moins 2 ans.

- BERI 21 SA détient 54,36% du capital et 70,02% des droits de vote exerçables.
- 3,22% du capital est détenu en autocontrôle, sans droit de vote.
- Le reste du capital est détenu par le public. Conformément aux statuts, tout actionnaire détenant plus de 1 % du capital doit informer la société. Au 31 décembre 2025, quatre actionnaires autres que BERI 21 ont porté à notre connaissance un franchissement de seuil, à savoir : BERI 210 à hauteur de 3,78 %, Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 2,47 %, Amiral Gestion à hauteur de 2,58 % et T. Rowe Price à hauteur de 2,50 %.

Il est précisé que 3 032 894 actions sont détenues par les salariés et anciens salariés du Groupe (vs. 2 856 444 actions en 2024), soit 2 338 210 actions individuellement par inscription au nominatif et 694 684 actions (0,84 % du capital) dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTIONS, en application de l'article L.225-102 du Code de commerce.

Il n'existe pas d'actions de préférence.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution des dividendes du Groupe consiste à rémunérer l'actionnaire sur la base des résultats de l'exercice passé, tout en préservant les capacités d'investissements du groupe par ses fonds propres.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS ET DIRIGEANTS

La politique du Groupe consiste en l'attribution d'actions de performance dans la limite du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société. Ces attributions s'effectuent auprès des dirigeants et mandataires sociaux, mais également auprès d'une plus large population des effectifs du Groupe.

- Le 12 janvier 2023, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution de 398 800 actions de performance, couverte entièrement par les actions propres disponibles (hors contrat de liquidité). La période d'acquisition est fixée à 3 ans, sans période d'incessibilité. Elles sont intégralement soumises à conditions de performance.
- Le 04 juin 2024, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution de 411 000 actions de performance, couverte entièrement par les actions propres disponibles (hors contrat de liquidité). La période d'acquisition est fixée à 3 ans, sans période d'incessibilité. Elles sont intégralement soumises à conditions de performance.
- Le 19 juin 2025, le Conseil de Surveillance a approuvé la décision du Directoire portant sur l'attribution de 398 500 actions de performance, couverte entièrement par les actions propres disponibles (hors contrat de liquidité). La période d'acquisition est fixée à 3 ans, sans période d'incessibilité. Elles sont intégralement soumises à conditions de performance.

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIONS PROPRES

Tous les 18 mois au maximum, un nouveau programme de rachat d'actions propres est défini et est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

11.2 Actions propres

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Nombre	Valorisation en K€
Actions au 31/12/2024	2 281 134	24 812
Acquisitions	2 069 073	17 420
Attribution (*)	(4 000)	(43)
Cessions	(1 679 098)	(14 337)
Actions au 31/12/2025	2 667 109	27 851

* Transfert de 4 000 actions suite à une attribution anticipée

11.3 Résultat par action

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, net d'actions auto-détenues.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits ou charges qui résulteraient de la conversion des actions ordinaires potentielles dilutives. Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
	Résultat net de l'ensemble consolidé	Résultat hors activités abandonnées
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	(42 953)	29 698
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	80 424 360	80 645 219
Résultat de base par action (en euros)	(0,53)	0,37
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif	80 758 825	80 868 767
Résultat dilué par action (en euros)	(0,53)	0,37

12. Informations relatives aux parties liées

Informations concernant les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- Les opérations avec les sociétés ou les administrateurs des sociétés qui exercent des fonctions de direction et de contrôle de l'activité au sein du Groupe, incluant notamment les opérations effectuées avec la société BERI 21, actionnaire majoritaire du Groupe. Cette société réalise des études pour la conception des bâtiments industriels du Groupe et à ce titre facture les sociétés du Groupe. Elle facture également des prestations d'assistance juridique, d'assistance et de conseil en matière d'organisation et d'investissement, et de conseil en matière stratégique. Par ailleurs, le Groupe loue une partie de ses bureaux à BERI 21.
- La rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe Beneteau.
- Les opérations avec la co-entreprise SGB Finance, ainsi que les nouvelles prises de participations mises en équivalence.

TRANSACTIONS AVEC BERI 21 ET AUTRES ACTIONNAIRES OU ADMINISTRATEURS

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de biens et services	93	95
Achats de biens et services	1 082	907
Créances	16	6
Dettes	652	215

TRANSACTIONS AVEC LES CO-ENTREPRISES

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de biens et services	4 580	3 587
Achats de biens et services	2 739	2 784
Frais financiers	868	1 454
Créances	789	717
Dettes	104	234

13. Événements postérieurs à la clôture

La cession de l'activité habitat comprenait un prix initial et deux compléments de prix fondés sur les performances des exercices 2023 et 2024. Le complément de prix indexé sur l'EBIT 2023 avait été comptabilisé en décembre 2024 et a été encaissé en février 2025. Le complément de prix

indexé sur l'EBIT 2024 défini dans le contrat de cession porte sur un montant maximum de 13m€ et fait l'objet de discussions avec le cessionnaire ; à ce titre, aucune écriture complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes de 2025.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes ont été les suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Exercice de 12 mois clos le 31.12.2025 - en K€	PwC		EY	
	PricewaterhouseCoopers Audit*	Réseau	EY Audit*	Réseau
Honoraires afférents à la certification des comptes				
* Emetteur	133		128	
* Filiales intégrées globalement	120	235	66	250
Sous-total	253	235	194	250
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (**)				
	75		75	
Sous-total	75	0	75	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité				
* Emetteur (1)	6		41	
* Filiales intégrées globalement (2)	1	301		
Sous-total	7	301	41	0
TOTAL	335	536	310	250

* Entité commissaire aux comptes titulaire de la société Beneteau SA

** Pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

(1) Ces services comprennent :

Pour PwC Audit, les diligences dans le cadre de l'attestation des covenants des contrats de financement et des rapports relatifs aux opérations sur le capital.

Pour EY Audit, les diligences dans le cadre de l'attestation des covenants des contrats de financement et analyse de la conformité de la situation de vos salariés en mobilité internationale.

(2) Ces services comprennent :

Pour PwC Audit, les diligences relatives à un rapport relatif à une opération sur le capital.

Pour le réseau PwC, des missions d'assistance à la conformité fiscale dans des pays, hors de France, où la réglementation permet aux auditeurs de réaliser ces services.

15. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Beneteau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies

significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (Y COMPRIS GOODWILL)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à M€ 349,45 au regard d'un total de bilan de M€ 1 438,9. Comme indiqué dans la note 7.6 de l'annexe des comptes consolidés, les actifs corporels et incorporels (y compris *goodwill*) font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les *goodwill*, en comparant leur valeur comptable à leur valeur d'utilité afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation.

Ce test est réalisé au niveau de son segment opérationnel qui regroupe l'ensemble des unités génératrices de trésorerie (UGT), comme mentionné dans les notes 4 et 7.1 de l'annexe des comptes consolidés. Les modalités de test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note 7.6 de l'annexe des comptes consolidés.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital pour l'UGT.

Nous avons considéré que la valorisation des actifs corporels et incorporels (y compris *goodwill*) constitue un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés et du mode de détermination de leur valeur d'utilité, principalement fondée sur des estimations qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses ou d'appréciations de la direction.

Notre réponse

Nos travaux, réalisés en intégrant dans notre équipe des experts en évaluation d'actifs, ont notamment consisté à :

- apprécier les éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT au niveau duquel l'actif immobilisé corporel et incorporel (y compris *goodwill*) est suivi par le groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;
- examiner la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe et comparer ces projections avec les budgets et plan d'affaires présentés au conseil de surveillance ;
- évaluer la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux de trésorerie projetés avec les analyses externes disponibles ;
- apprécier le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés en contrôlant notamment que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT permettent d'approcher le taux de rémunération attendu par des participants de marché pour des activités similaires ;
- procéder à des analyses de sensibilité sur le taux de croissance long terme et le taux d'actualisation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

EVALUATION DES TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE, DES CRÉANCES ET PASSIFS RATTACHÉS

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, le groupe détient plusieurs participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28. Comme détaillé dans la note 7.5 de l'annexe des comptes consolidés, la valeur nette comptable de ces titres s'établit à M€ 64,9 et les créances relatives aux prêts (avances et comptes courants) consentis à ces entités s'établissent à M€27,5 en valeur brute et M€ 4,8 en valeur nette.

L'évaluation de ces participations repose notamment sur :

- l'analyse des performances financières et des perspectives des sociétés mises en équivalence ;
- l'identification d'éventuels indicateurs de perte de valeur ;
- l'appréciation des flux et positions financières rattachés (créances, avances, engagements financiers ou garanties).

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et des créances et passifs rattachés comme un point clé de notre audit du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre un ensemble de procédures visant à évaluer la pertinence de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence, ainsi que des créances et passifs qui leur sont rattachés.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des pactes d'actionnaires liant le groupe Beneteau à ses partenaires afin d'apprécier la nature de l'influence exercée, les avances et garanties consenties et le niveau d'engagement du groupe qui en découle ;
- apprécier les éléments composant la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence, ainsi que des créances et engagements qui leur sont rattachés ;
- évaluer le caractère approprié des indicateurs de perte de valeur identifiés par la société et la valeur recouvrable des actifs à partir notamment des données financières disponibles ;
- apprécier la valeur recouvrable des créances et avances, de même que la valeur des engagements financiers rattachés aux sociétés mises en équivalence ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 7.5 de l'annexe des comptes consolidés sur les valeurs recouvrables et les engagements financiers.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Beneteau par votre assemblée générale du 8 février 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 juin 2025 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la première année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit

Patrick Vincent-Genod



Comptes annuels Beneteau SA

5.1	Rapport de gestion de BENETEAU S.A.	173
5.1.1	Principaux niveaux de résultat	173
5.1.2	Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	173
5.1.3	Autres éléments	174
5.1.4	Affectation du résultat	175
5.1.5	Résultats des 5 derniers exercices BENETEAU S.A.	176
5.2	Comptes annuels BENETEAU SA	177
5.3	Annexe aux comptes annuels	180
5.3.1	Notes sur le bilan actif	181
5.3.2	Notes sur le bilan passif	186
5.3.3	Notes sur le compte de résultat	189
5.3.4	Autres informations	191
5.3.5	Tableau des flux de trésorerie	194
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	195

1. Rapport de gestion de BENETEAU S.A.

1.1 Principaux niveaux de résultat

Société mère du Groupe Beneteau, BENETEAU S.A. a une activité opérationnelle non significative au regard de ses filiales industrielles.

PRINCIPAUX NIVEAUX DE RÉSULTAT

En M€	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	35,5	35,6
Résultat d'exploitation	(4,5)	(11,7)
Résultat financier	53,1	41,0
Résultat net	47,7	217,8

1.2 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

PAR TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT (A) :

En K€	Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées TTC	110	195	4	94	5	408
Pourcentage du montant total des achats TTC	0,3%	0,6%	0,0%	0,3%	0,0%	1,3%
NOMBRE de factures						46

En K€	Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées TTC	86	1	0	0	20	107
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
NOMBRE de factures						82

FACTURES EXCLUES DU POINT (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

	Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	néant	0
Montant total des factures exclues (k€)	néant	0

DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ

	Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	Légal	Légal

1.3 Autres éléments

Conformément aux statuts, tout actionnaire détenant plus de 1% du capital doit informer la société. Au 31 décembre 2025, quatre actionnaires autres que BERI 21 ont porté à notre connaissance un franchissement de seuil, à savoir : BERI 210 à hauteur de 3,78 %, Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 2,47 %, Amiral Gestion à hauteur de 2,58 % et T. Rowe Price à hauteur de 2,50 %.

Il est précisé que 694 684 actions, soit 0,84% du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTIONS, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Les dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élèvent, pour l'exercice, à la somme de 53 973 €.

Aucune délégation pour augmentation de capital n'a été donnée sur l'exercice par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux achats, attributions et ventes d'actions Beneteau dans les conditions suivantes :

- Des achats pour un total de 2 069 073 actions au cours moyen de 8,42 €

- Des ventes pour un total de 1 679 098 actions au cours moyen de 8,52 € ainsi qu'un transfert pour 4 000 actions (attribution anticipée / PAGA)
- Des frais de négociation : 125 K€.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le solde des actions propres est de 2 667 109 actions au nominal de 0,10 €, représentant 3,22 % du capital, soit 1,45 % en actions attribuées. La valeur au bilan s'élève à 27 851 milliers d'euros et la valeur au 31 décembre 2025, déterminée sur la base de la moyenne des cours de Bourse de décembre 2025, s'élève à 21 812 milliers d'euros. Une dépréciation à hauteur de 3 648 milliers d'euros a été passée à la clôture 2024 pour tenir compte de la perte de valeur latente des actions propres non réservées à un plan d'attribution d'actions. Au 31 décembre 2025, une reprise de 630 milliers d'euros a été constatée suite à la revalorisation de cette dépréciation.

Les motifs des attributions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale du 19 juin 2025.

Les motifs des acquisitions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par les Assemblées Générales du 4 juin 2024 et 19 juin 2025.

1.4 Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de BENETEAU SA, d'un montant de 47 749 479,12 €, augmenté de 3 288 507,20 € de Report à nouveau positif antérieur, soit un bénéfice distribuable de 51 037 986,32 €, de la manière suivante :

- Dividendes : 16 557 968,00 €
- Autres réserves : 34 480 018,32 €

Le poste "Autres réserves" sera ainsi porté de 137 257 179,74 € à 171 737 198,06 €.

Le montant total de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividendes au 11 juin 2026, soit 82 789 840 actions et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à

dividende évolue, en fonction notamment du nombre d'actions auto-détenues.

Le dividende proposé s'élève à 0,20 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il sera versé le vendredi 19 juin 2026, après déduction des prélèvements sociaux.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte "Report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2022	2023	2024
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	0,42 €	0,73 €	1,43 €

1.5 Résultats des 5 derniers exercices BENETEAU S.A.

En €	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 601 627	27 176 330	30 424 642	35 649 347	35 525 962
Résultat avant impôts, participation et					
Intéressement des salariés, amort. Et prov.	(14 522 836)	42 377 262	28 476 052	262 934 050	61 924 891
Impôts sur les bénéfices	(3 231 680)	(204 584)	(3 840 796)	3 375 004	830 949
Participation et intéressement des salariés	190 684	175 940	187 642	264 506	14 082
Résultat net	(7 636 507)	39 192 413	38 443 911	217 820 844	47 749 479
Résultat distribué	24 836 952	34 771 733	60 436 583	118 389 471	16 557 968
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement,					
mais avant amortissements et provisions	(0,13)	0,51	0,42	3,13	0,74
Résultat net	(0,09)	0,47	0,46	2,63	0,58
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,42	0,73	1,43	0,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés	41	40	39	39	35
Montant de la masse salariale	5 852 389	5 312 438	5 679 472	6 240 073	4 242 754
Montant des sommes versées					
au titre d'avantages sociaux	2 257 831	2 272 008	4 737 509	2 434 851	1 920 681

2. Comptes annuels BENETEAU SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ACTIF

En K€	Notes	Montants bruts 31/12/2025	Amortissements et provisions	Montants nets 31/12/2025	Montants nets 31/12/2024
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1.1	38 513	19 212	19 302	21 144
Frais de développement		574	574		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		34 495	18 637	15 858	15 406
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		3 444		3 444	5 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.1.2	11 316	10 604	711	827
Terrains		392	172	220	220
Constructions		6 722	6 653	68	95
Installations techniques, mat. et outillage		705	700	5	9
Autres immobilisations corporelles		3 405	3 079	326	503
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		91		91	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	3.1.3	77 653	6 019	71 635	72 083
Participations		62 648	3 000	59 648	59 651
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		15 002	3 019	11 983	12 432
Prêts					
Autres immobilisations financières		4		4	
ACTIF IMMOBILISE		127 483	35 835	91 648	94 054
STOCKS ET EN-COURS		34		34	1
Avances, acomptes versés sur commandes		34		34	1
CREANCES (2)	3.1.4	178 443	34 350	144 093	143 474
Créances clients et comptes rattachés		2 427		2 427	4 283
Autres créances	3.1.5	166 515	34 350	132 165	132 914
Charges constatées d'avance		9 501		9 501	6 277
Valeurs mobilières de placement	3.1.6	232 003		232 003	392 940
Actions propres		12 869		12 869	0
Autres titres		180 951		180 951	259 451
Disponibilités		38 184		38 184	133 489
ACTIF CIRCULANT		410 480	34 350	376 131	536 415
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation-Actif					
TOTAL DE L'ACTIF		537 963	70 184	467 778	630 469
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à moins d'un an		178 443	34 350	144 093	143 474

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 - PASSIF

En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé :)	3.2.1	8 279	8 279
Primes d'émission, de fusion, d'apport		27 850	27 850
Ecarts de réévaluation			
RESERVES		138 129	37 215
Réserve légale		871	871
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		137 257	36 343
Report à nouveau		3 289	1 483
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)		47 749	217 821
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		329	351
CAPITAUX PROPRES		225 625	292 999
Provisions pour risques		700	700
Provisions pour charges		2 400	1 695
PROVISIONS	3.2.2	3 100	2 395
DETTES FINANCIERES		221 355	321 198
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		95 247	69 917
Emprunts et dettes financières diverses (2)		126 108	251 282
DETTES D'EXPLOITATION	3.2.3	17 699	13 876
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 960	8 172
Dettes fiscales et sociales		1 489	4 102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		266	722
Autres dettes		4 984	880
Produits constatés d'avance			
DETTES (1)		239 054	335 075
Ecarts de conversion et différences d'évaluation- Passif			
TOTAL DU PASSIF		467 778	630 469
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		233 892	327 337
(2) Dont emprunts participatifs			

3. Annexe aux comptes annuels

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2025, la société Beneteau SA a procédé à une revue de son exposition financière résiduelle envers Boating Solutions SAS. Cette analyse a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire des avances en compte courant à hauteur de 5,9 M€.

Pour mémoire, lors de l'exercice 2024, les titres de participation avaient été dépréciés pour un montant de 3 M€, ainsi que les comptes courants associés pour 28,4 M€.

Incident de trésorerie :

Le 23 décembre 2025, la Direction Financière de Beneteau SA a constaté l'exécution erronée de très nombreux ordres de virements obsolètes. Dès la découverte de l'incident, une campagne de rappel bancaire a été organisée avec l'ensemble des partenaires concernés jusqu'au 20 janvier 2026. À ce jour, l'ensemble des sommes ont été recouvrées.

Au 31 décembre, les procédures de rappel étant encours, Les mouvements concernés par cet incident ont été tracés et isolés et Beneteau SA constate à la clôture un solde de trésorerie en transit de 8,1M€.

Cette trésorerie en décalage temporaire est classée dans les comptes sociaux sur la même ligne que les comptes courants de trésorerie, et est donc présenté en « autres créances » pour les comptes individuels de la société.

PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS

Les chiffres fournis dans la présente annexe sont en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus

par le Code de Commerce (art. 123-12 à 123-23), ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03, modifié notamment par les règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2022-06).

Les conséquences comptables du risque environnemental sont appréciées au niveau de la holding financière du groupe (cf. note 2.3 de l'annexe consolidée).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Changement de méthode 2025 :

La société Beneteau SA a appliqué le règlement ANC n°2022-06 de modernisation des états financiers. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ce règlement qui vise à moderniser, simplifier et clarifier la présentation des états financiers, est notamment venu :

- Redéfinir le résultat exceptionnel ;
- Supprimer la technique de transfert de charges ;
- Mettre à jour le plan comptable en conséquence ;
- Instaurer une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les impacts de ce nouveau règlement ont été décrits dans les différentes notes concernées, lorsque cela était jugé nécessaire.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

La cession de l'activité habitat comprenait un prix initial et deux compléments de prix fondés sur les performances des exercices 2023 et 2024. Le complément de prix indexé sur l'EBIT 2023 avait été comptabilisé en décembre 2024 et a été encaissé en février 2025. Le complément de prix indexé sur l'EBIT 2024 défini dans le contrat de cession porte sur un montant maximum de 13m€ et fait l'objet de discussions avec le cessionnaire ; à ce titre, aucune écriture complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes de 2025.

3.1 Notes sur le bilan actif

Les immobilisations valorisées au coût d'acquisition. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Ce test consiste à comparer la valeur comptable à la valeur d'utilité, et, le cas échéant une dépréciation pourra être constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur inscrite au bilan. La valeur d'inventaire est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

3.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles s'élèvent au 31 décembre 2025 à 38 513 milliers d'euros en valeur brute et à 19 302 milliers d'euros en valeur nette après amortissement et provisions contre 21 144 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024.

Les différents éléments composant ce poste sont les suivants :

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours des exercices antérieurs, la société a engagé un projet de recherche et développement en matière de processus de conception, de développement et de fabrication de bateaux, totalement différent.

En raison de la nature même de ce projet, le Groupe a décidé d'immobiliser les frais externes (honoraires essentiellement) et internes (main-d'œuvre directement liée au projet) et de les porter à l'actif du bilan en frais de recherche et développement.

L'amortissement de ces frais de recherche et développement a débuté au moment de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés : soit au 1^{er} septembre 2004.

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET MARQUES

La durée de consommation des avantages économiques attendus de la marque n'est pas déterminable. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique engagé par le Groupe en juillet 2020, l'arrêt de l'exploitation de la marque "Monte Carlo Yachts" détenu par Beneteau SA a été décidée. Ainsi une dépréciation pour la totalité de sa valeur comptable a été comptabilisée pour un montant de 753 milliers d'euros.

La concession est un droit d'usage exclusif à long terme permettant de bénéficier de la pleine jouissance des Fibres Optiques Noires ; elle est amortie sur sa durée d'utilité, soit 15 ans.

SOLUTIONS INFORMATIQUES

Les logiciels sont amortis sur 1 an à 5 ans selon leur durée de vie prévue.

Les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Beneteau sont amortis sur 5 ans. Le Groupe, a fait le choix d'un nouvel outil (IFS) dont les phases de cadrage ont été initialisées au cours de l'exercice 2021 et la mise en production se poursuit en 2025. Les coûts d'implémentation du nouvel ERP, inscrits en immobilisations incorporelles encourus s'élevaient à 5 334 milliers d'euros en 2024, entièrement mis en service sur janvier 2025 suite au déploiement de la solution dans notre filiale bordelaise (Construction Navale Bordeaux). Au cours de l'exercice 2025, 3 438 milliers d'euros en 2025 ont été comptabilisés en immobilisations en cours. Les coûts engagés pour l'adaptation de l'outil au besoin de nos filiales sont amortis dès la date de mise en service dans les filiales concernées. Au 31 décembre 2025, 22 218 milliers d'euros ont été activés en immobilisations incorporelles suite à la mise en service réalisé en 2023 en Italie et 2025 à Bordeaux.

3.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour la partie produite par l'entreprise. Elles n'ont jamais fait l'objet de réévaluation.

La société pratique, dans la mesure du possible, des amortissements dégressifs considérés comme dérogatoires pour la fraction excédant l'amortissement économique. La provision ainsi constituée s'élève à 329 k€.

3.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles s'élèvent au 31 décembre 2025 à 77 653 milliers d'euros contre 78 732 milliers d'euros au 31 décembre 2024 en valeur brute.

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable au bilan.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la quote-part d'actif net comptable, la valorisation est généralement confortée par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- Flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année sur la base des taux de croissance à long terme des secteurs d'activité et zones géographiques concernés. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans ;
- Actualisation des flux de trésorerie sur la base du coût moyen pondéré du capital.

L'estimation de la valeur d'usage peut justifier le maintien d'une valeur nette comptable supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation intégrés au coût de revient des titres sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans.

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.4 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

En K€	Valeur brute des Immos 31/12/2024	Acquisitions/ Augmentation des actifs	Cessions / Diminution des actifs	Valeur brute des Immos 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement	574			574
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (*)	32 639	6 098	(4 242)	34 495
Immobilisations incorporelles en cours (*)	5 738	3 444	(5 738)	3 444
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 951	9 542	(9 980)	38 513
Terrains	392			392
Constructions sur sol propre	4 947			4 947
Constructions installations, agencements	1 778	6	(8)	1 775
Installations générales et agencements	18			18
Installations techniques, matériels et outillages	792		(87)	705
Matériel de transport	104		(17)	88
Matériel de bureau et informatique	3 987	121	(809)	3 299
Immobilisations en cours		91		91
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 016	219	(921)	11 316
Avances et acomptes sur Immos.				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	50 967	9 761	(10 900)	49 829
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	62 651		(3)	62 648
Autres titres immobilisés (**)	16 081		(1 079)	15 002
Prêts et autres immobilisations financières		4		4
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 731	4	1 082	77 653
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	129 700	9 764	(11 982)	127 483

* Dont 5,7M€ de transfert de poste à poste relatif au déploiement de l'ERP dans notre filiale bordelaise (Construction Navale de Bordeaux) en janvier 2025.

** Mouvement lié aux variations des actions propres :

Un montant de 4,1 M€ a été reclassé en VMP, au titre des actions propres destinées à être attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, conformément aux dispositions du PCG applicables aux actions propres.

Une acquisition d'actions propres pour un montant de 3M€

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En K€	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissement 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Amortissement 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement	3-5 ans	Linéaire	574	0		574
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3-5 ans	Linéaire	17 234	5 646	(4 242)	18 637
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			17 808	5 646	(4 242)	19 213
Terrains	10 à 20 ans pour les aménagements	Linéaire pour les aménagements	172			172
Constructions sur sol propre	20 ans	Linéaire	4 947			4 947
Constructions installations, agencements	10 à 20	Linéaire	1 683	33	(8)	1 707
Installations générales et agencements	3 à 5 ans	Linéaire	18			18
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans	Linéaire	783	4	(87)	700
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire	58	14	(17)	56
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire	3 531	283	(809)	3 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			11 191	334	(921)	10 604
TOTAL			28 999	5 980	(5 162)	29 817

3.1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement de la créance à la clôture.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours de clôture ou converties au taux de

couverture si elles font l'objet d'un contrat de couverture de change à terme.

La perte de change latente donne lieu à la constitution d'une provision pour charges à due concurrence.

À la clôture, le poste client ne comprend aucune créance à plus d'un an et se décompose ainsi :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	2 427	4 283
<i>Dont clients douteux</i>		
Provisions pour dépréciation des comptes clients		
TOTAL	2 427	4 283

L'état des échéances des créances se décompose comme suit :

En K€	Valeur brute 31/12/2025	A moins d'un an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	4	4	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4	4	
ACTIF CIRCULANT	178 443	178 443	
Clients	2 427	2 427	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	68	68	
Etat : impôts et taxes diverses	17 938	17 938	
Groupe et associés (*)	140 313	140 313	
Débiteurs divers (**)	8 196	8 196	
Charges constatées d'avance	9 501	9 501	
TOTAL	178 447	178 447	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

* Ces créances sont relatives aux comptes courant que Beneteau SA a envers ses filiales dans le cadre des opérations de cash pooling.

** Le compte débiteur divers est constitué des sommes non encore recouvrées suite à l'incident de trésorerie du 23 décembre 2025.

3.1.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sur les 2 667 109 d'actions propres détenues au 31 décembre 2025, la part affectée et réservée pour les plans d'actions de performance en cours, mis en œuvre par les conseils d'administrations du 12 janvier 2023, du 4 juin 2024 et par le Conseil de Surveillance du 19 juin 2025, représente 1 204 300 actions (cf. notes 3.4.4 et 3.4.5). Ces actions PAGA réservées sont présentées sur la ligne VMP pour une valeur de 12 869K€.

Les autres titres se composent de comptes à terme pour 180 951 K€ en comparaison de 250 700 K€ en décembre 2024.

3.1.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS - ACTIF

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 501 K€ au 31 décembre 2025, contre 6 277 K€ au 31 décembre 2024. Elles sont exclusivement constituées de charges d'exploitation.

Elles concernent principalement des prestations informatiques dont la facturation annuelle est décalée par rapport à la date de clôture de Beneteau SA.

La variation significative observée sur l'exercice s'explique essentiellement par l'enregistrement, au 31 décembre 2025, d'une facture pluriannuelle relative aux licences de l'ERP IFS, dont la charge sera étalée sur une durée de neuf ans.

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 890K€ et se décomposent en :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	7	11
Produits financiers (*)	1 883	2 000
TOTAL	1 890	2 011

* Les produits financiers sont constitués des intérêts sur comptes courants à recevoir.

3.2 Notes sur le bilan passif

3.2.1 CAPITAL SOCIAL

Il se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €, entièrement libérées.

Les informations relatives aux actions propres et aux programmes d'attribution d'actions sont détaillées aux notes 3.4.4 et 3.4.5.

La variation des capitaux propres sur l'exercice est la suivante :

En K€

En K€	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	292 999
Subventions d'investissements	
Reprise nette amortissements dérogatoires	(22)
Distribution de dividendes	(115 101)
Résultat de l'exercice	47 749
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025	225 625

Le résultat net hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires s'élève à (+) 47 727 milliers d'€ au 31 décembre 2025.

Les dispositions fiscales entraînent pour notre société une dette future d'impôt d'un montant net de 102 milliers d'€, calculée au taux de 30,98%.

Affectation des résultats de l'exercice précédent :

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 font apparaître un résultat de 217 821 K€. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté de la manière suivante :

En K€

Résultat net 31/12/2024	217 821
Report à nouveau 31/12/2024	1 483
Prélèvement sur les réserves	
RESULTAT DISTRIBUABLE	219 304
Réserve légale	
Autres réserves	100 914
Distribution de dividendes	115 101
Autres répartitions	
Report à nouveau	3 289
TOTAL AFFECTATION	219 304

3.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	Montant en fin d'exercice 31/12/2024	Augment. Dotations de l'exercice	Diminution reprise de provisions utilisées	Diminution reprise de provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice 31/12/2025
Provisions pour litiges	700				700
Provision pour pertes de change					
Autres provisions pour charges	1 695	993		289	2 400
TOTAL	2 395	993		289	3 100

Au 31 décembre 2025, Beneteau SA a comptabilisé les opérations suivantes :

- Le 12 janvier 2023, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution d'actions de performance de Beneteau, dont le coût propre à ses salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, est étalé sur la période d'acquisition (3 ans). Le coût cumulé pris en compte au 31 décembre 2025 s'élève à 951 milliers d'euros incluant la revalorisation, intervenue au cours de l'exercice 2025, de la contribution patronale au taux de 30 % conformément à l'article L.137-13 du Code de la sécurité sociale.
- Le 4 juin 2024, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution d'actions de performance de Beneteau, dont le coût propre à ses salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, est étalé sur la période d'acquisition (3 ans). La charge constatée en 2025 est de 1 086 milliers d'euros incluant la revalorisation, intervenue au cours de l'exercice 2025, de la contribution patronale au taux de 30 % conformément à l'article L.137-13 du Code de la sécurité sociale.
- Le 19 juin 2025, le Conseil de surveillance a approuvé la décision du Directoire portant sur l'attribution d'actions de performance de Beneteau, dont le coût propre à ses salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, est étalé sur la période d'acquisition (3 ans). La charge constatée en 2025 est de 357 milliers d'euros incluant la contribution patronale au taux de 30 % conformément à l'article L.137-13 du Code de la sécurité sociale.
- Une reprise aux provisions pour médaille du travail à hauteur de 0,1 milliers d'euro dont l'évaluation prend en compte les salariés présents dans l'entreprise à la date du calcul, leur ancienneté, le barème des gratifications en fonction de cette ancienneté, le taux de survie, la rotation et une actualisation financière.

3.2.3 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Provisions pour dépréciation des immobilisations :

En K€	Montant en fin d'exercice 31/12/2024	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice 31/12/2025
Dépréciations sur Immos. Incorporelles (*)	753			753
Dépréciations sur Immos. Corporelles				
Dépréciations sur titres de participation (**)	3 000			3 000
Dépréciations sur autres immobilisations financières (***)	3 648		630	3 019
TOTAL	7 401		630	6 772

* Dépréciation de la marque Monte Carlo Yachts en juillet 2020, suite au plan Let's Go Beyond

** Dépréciation de la totalité des titres de Boating Solutions en 2024.

** Dépréciation liée à la perte de valeur latente sur les actions propres non affectées à des plans d'actions de performance déterminés. La revalorisation de cette dépréciation a conduit à reprendre 630K€ au 31 décembre 2025. Cf note 3.4.5

Provisions pour amortissements dérogatoires :

En K€	Montant en fin d'exercice 31/12/2024	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice 31/12/2025
Amortissements dérogatoires	351	22	45	329
TOTAL	351	22	45	329

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

En K€	Montant en fin d'exercice 31/12/2024	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice 31/12/2025
Provisions sur créances clients				
Provisions sur créances diverses *	28 400	5 950		34 350
TOTAL	28 400	5 950		34 350

* La dépréciation des créances correspond à la dépréciation intégrale du compte courant détenu sur la société Boating Solutions. La dotation complémentaire enregistrée au cours de l'exercice fait suite à la revue de l'exposition financière résiduelle de la société envers cette entité.

3.2.4 DETTES

La répartition des dettes, selon leur échéance au 31 décembre 2025, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€		Valeur brute 31/12/2025	A moins d'un an	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	à 1 an maximum à l'origine	87 510	87 510		
	à plus d'un an à l'origine	7 737	2 575	5 162	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		10 960	10 960		
Personnel et comptes rattachés		791	791		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		577	577		
Etat et autres collectivités publiques					
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	7	7		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts et comptes rattachés	115	115		
Dettes sur immos. et comptes rattachés		266	266		
Groupe et associés (**)		126 108	126 108		
Autres dettes		4 984	4 984		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		239 054	233 892	5 162	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		18 182			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 821			

* Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués d'un emprunt de 7 737K€ à échéance 2028 (taux fixe de 0,15%). Les 87,5M€ correspondent à une ligne de tirage court terme en dollar.

** Ces dettes sont relatives aux comptes courants que Beneteau SA a envers ses filiales dans le cadre des opérations de cash pooling.

3.2.5 CHARGES À PAYER

Au 31 décembre 2025 les charges à payer s'élèvent à 5 168 K€ suivant détail ci-après :

En K€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 336		
Dettes fiscales et sociales	1 071		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		799	
Emprunts et dettes financières diverses		82	
Autres dettes	880		
TOTAL	4 287	881	

3.3 Notes sur le compte de résultat

3.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

EN K€	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Production vendue de services	26 283	9 243	35 526	35 649
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	26 283	9 243	35 526	35 649
% du CA total	74%	26%	100%	0%

3.3.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 955 milliers d'€, contre 1 613 milliers d'€ l'exercice précédent.

3.3.3 EFFECTIF

Ventilation de l'effectif moyen par catégorie	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	25	30
Agents de maîtrise	7	6
Employés et ouvriers	3	3
Intérim		
Effectif total (dont intérim)	35	39

3.3.4 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier fait apparaître un produit net de 53 054 milliers d'€ tenant compte de 58 166K€ de dividendes reçus de ses filiales.

3.3.5 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Un événement est considéré comme majeur et inhabituel lorsque ses conséquences peuvent influencer significativement le jugement porté sur les états financiers et que celui-ci n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 22K€ est exclusivement constitué des dotations nettes relatives aux amortissements dérogatoires. Sur l'exercice précédent, la plus-value sur cession des titres de la filiale Bio Habitat expliquait le résultat de 192 236K€.

3.3.6 IMPÔT ET FISCALISATION DU RÉSULTAT

Au 31 décembre 2025, la ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

En K€	Avant IS	IS	Net après IS
Résultat courant	48 572	(800)	47 772
Résultat exceptionnel	22	(31)	(9)
TOTAL	48 595	(831)	47 764
		Participation des salariés	(14)
		RESULTAT NET	47 749

Beneteau S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les conventions conclues à ce titre avec les filiales intégrées prévoient que l'économie d'impôt réalisée et liée aux déficits, soit prise en compte immédiatement dans le résultat de la société mère dans la limite du résultat fiscal d'ensemble utilisable.

La charge d'impôt s'élève pour l'exercice 2025 à 831 milliers d'euros comprenant la contribution exceptionnelle 2024 à hauteur de 2,9M€ et l'économie d'impôt d'intégration fiscale de 2,2M€.

3.4 Autres informations

3.4.1 NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous récapitule les transactions réalisées au cours de l'exercice avec ses parties liées. Ces opérations ont été effectuées dans des conditions normales de marché, comparables à celles qui auraient été conclues avec des tiers indépendants.

Les comptes de Beneteau sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de BERI 21 SA.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de biens et services	35 047	35 239
Achats de biens et services	9 925	9 775
Produits financiers	63 885	89 407
Charges financières	5 007	16 209
Créances d'exploitations	2 484	12 514
Dettes d'exploitations	16 303	20 682
Créances financières	179 225	123 369
Dettes financières	151 089	237 441

3.4.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Ils comprennent :

En K€	31/12/2025
Caution:	
- Consortium pour construction d'une usine pour une filiale	500
- Douanes	40
Garanties entreprises liées:	
- Engagement bancaire pour les lignes de crédit des filiales	18 138
- Engagement bancaire pour les défaillances clients des filiales	0
- Contre-garantie filiales liée aux contrats de financement des produits	103 920
Indemnités de départ à la retraite	196
Locations financières longue durée	848
Ventes à terme en devise valorisées en k€ au cours de couverture	112 567
TOTAL	236 209

Les cautions et garanties données ne concernent pas les dirigeants.

3.4.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Capitaux propres hors résultat net	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos (*)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brut	Net					
Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)									
C.N.B	129 035	100	4 776	4 776	42 648		284 884	13 999	44 766
S.P.B.I	421 093	100	40 774	40 774			702 383	967	13 401
GBI	6 425	100	5 608	5 608	21 584		31 434	(675)	
My Boat Solutions	(1 398)	100	5 520	5 520	3 191		2 236	29	
Boating Solutions	(47 821)	100	3 000		7 211		499	(9 728)	
TOTAL des filiales	507 334		59 678	56 678	106 620		1 021 436	4 592	58 167
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
SGB Finance	54 306	49	2 967	2 967				(7 433)	
TOTAL des participations	54 306		2 967	2 967				(7 433)	
TOTAL des filiales et des participations	561 640		62 645	59 645	106 620		1 021 436	(2 841)	58 167

* Dernier exercice clos au 31/12/2024 pour SGB

3.4.4 ACTIONS DE PERFORMANCES

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé le 12 janvier 2023 de la mise en place d'un plan d'attribution pour 398 800 actions de performance (à échéance 3 ans), le 4 juin 2024 de la mise en place d'un plan d'attribution pour 411 000 actions de performance (à échéance 3 ans) et le 19 juin 2025 de la mise en place d'un plan d'attribution pour 398 500 actions de performance (à échéance 3 ans).

L'historique d'exercice des actions de performance est le suivant :

Exercice d'attribution définitive	Nombre d'actions gratuites attribuées
2006/2007	42 500
2007/2008	57 500
2010/2011	21 250
2012/2013	32 500
2015/2016	1 056 200
2017/2018	530 000
2019/2020	169 477
2023	1 044 010
2025 (*)	4 000

* Transfert de 4 000 actions suite à une attribution anticipée

3.4.5 ACTIONS PROPRES

La valeur au bilan s'élève à 27 851 milliers d'€ et la valeur au 31 décembre 2025, déterminée sur la base de la moyenne des cours de Bourse de décembre 2025, s'élève à 21 812 milliers d'€. Une dépréciation à hauteur de 3 019 milliers d'€ a été

passée à la clôture 2024 pour tenir compte de la perte de valeur latente des actions propres non réservées à un plan d'attribution d'actions.

	Nombre	Valorisation en milliers €
Actions au 31/12/2024	2 281 134	24 812
Acquisitions	2 069 073	17 420
Attribution (*)	(4 000)	(43)
Cessions	(1 679 098)	(14 337)
Actions au 31/12/2025	2 667 109	27 851

* Transfert de 4 000 actions suite à une attribution anticipée

Cours moyen d'achat de l'exercice :8,42€
 Cours moyen d'attribution de l'exercice :ns
 Cours moyen de vente de l'exercice :8,52 €
 Cours de Bourse au 31 décembre 2025 :8,305 €
 Moyenne des cours de Bourse de décembre 2025 :8,178 €

Sur les 2 667 109 actions propres détenues au 31 décembre 2025, la part affectée et réservée pour les plans d'actions de performance en cours, mis en œuvre par les conseils d'administrations du 12 janvier 2023 et du 4 juin 2024 et

Conseil de surveillance du 19 juin 2025, représente 1 204 300 actions (cf. notes 3.4.4 et 3.4.5). Ces actions PAGA réservées sont présentées en 2025 sur la ligne VMP pour une valeur de 12 869K€.

3.5 Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	47 749	217 821
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	6 033	(193 825)
Amortissements et provisions	6 031	41 473
Plus ou moins-values de cession	2	(235 298)
Marge brute d'autofinancement	53 782	23 996
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(135 128)	(170 982)
Créances (*)	(360 709)	(13 734)
Dettes	225 581	(157 248)
Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(81 346)	(146 986)
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(4 021)	37 057
Cessions d'immobilisation	1	235 298
Dettes sur immobilisations	(484)	(2 118)
Total 2 - Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(4 504)	270 237
Opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(115 101)	(58 954)
Encaissements provenant de dettes financières	18 182	4 161
Remboursements de dettes financières	(3 126)	(3 568)
Cession / Transfert (acquisition) d'actions propres	(3 039)	(4 522)
Variation de périmètre	0	0
Autres flux liés aux activités de financement (**)	5 950	
Total 3 - Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement	(97 134)	(62 883)
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	(182 987)	60 368
Trésorerie à l'ouverture	383 547	323 179
Trésorerie à la clôture	200 560	383 547
Détail : Autres valeurs mobilières	180 951	250 700
Disponibilités	38 184	133 489
Comptes bancaires créditeurs	(18 574)	(642)

* Le poste créances tient compte des sommes non encore recouvrées suite à l'incident de trésorerie du 23 décembre 2025 pour 8,1M€.

** Le poste autres flux liés aux activités de financement est lié à la dépréciation complémentaire du compte courant détenu sur la société Boating Solutions. La dotation complémentaire enregistrée au cours de l'exercice fait suite à la revue de l'exposition financière résiduelle de la société envers cette entité.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Beneteau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode 2025 » de la note « Principes, règles, méthodes comptables et présentation des états » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES COMPTES-COURANTS ASSOCIÉS

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les titres de participation s'élèvent à K€ 62 648 en valeur brute et K€ 59 648 en valeur nette. Les comptes-courants associés s'établissent pour leur part à K€ 140 313 en valeur brute.

Comme indiqué dans la note 3.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation correspond au coût d'achat ou à la valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale et des perspectives d'activité et de résultat de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement de votre groupe.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation et des comptes-courants associés constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation des titres de participation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activité et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre du test de dépréciation des écarts d'acquisition réalisé pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés de votre société ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable, le cas échéant, des créances sur les entreprises liées.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Beneteau par votre assemblée générale du 8 février 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 juin 2025 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la première année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les

plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit

Patrick Vincent-Genod

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

1. Organisation générale de la gouvernance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2025, la Société a adopté une structure de gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance duale reflète davantage la réalité de l'exercice de la gouvernance au sein du Groupe Beneteau, et permet de renforcer la dissociation des fonctions de Président de l'organe de contrôle de la direction générale, ainsi que l'exercice collégial de l'organe de direction, avec deux mandataires sociaux exécutifs.

Les statuts de la Société et les règlements intérieurs applicables aux organes de direction et de contrôle sont disponibles sur le site www.beneteau-group.com (ci-après le « Site »).

En outre, le Groupe Beneteau s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (disponible sur le site internet du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise : www.hcge.fr). Ainsi, les organes de gouvernance du Groupe Beneteau appliquent les recommandations du Code Afep-Medef ; un tableau de synthèse (section 6.6) reprend les dispositions du Code qui n'ont pas été retenues par la Société et en explique les raisons.

1.1 Conseil de Surveillance

COMPOSITION

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31/12/2025 - ÉCHELONNEMENT DES MANDATS

Nom	Année de Naissance	Conseil de Surveillance			Conseil d'Administration					Conseil de Surveillance				
		2005	2014	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Administrateurs :														
Annette Roux	1942	A			A		X			X	A		E	
Catherine Pourre *	1957		A		A			X			A		E	
Louis-Claude Roux	1982		A		A	X			X		A	E		
Anne Leitzgen *	1973			A	A	X			X		A	E		
Sébastien Moynot *	1972				A			X			A		E	
Marie-Hélène Dick *	1964							A			A		E	
Eric Léonard *	1966									A	A		E	
représentant les salariés :														
Clément Boyenval	1985							A		X			E	
Censeurs :														
Luc Dupé	1949	A			B			X			B		E	

A : année de 1ère nomination / membre du CS ou CA
E : année d'échéance du mandat actuel
* indépendant

B : année de 1ère nomination / censeur du CS ou CA
X : année de renouvellement de mandat

La liste détaillée des mandats au 31 décembre 2025 pour chacun des membres du Conseil de Surveillance et censeur figurent dans le présent rapport (section 2).

Viennent en renouvellement à l'Assemblée Générale de juin 2026 les mandats de Madame Anne Leitzgen, membre du Conseil de Surveillance, et de Monsieur Louis-Claude Roux, membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Forte d'une expérience en management stratégique et familial, Madame Anne Leitzgen a débuté sa carrière dans la publicité avant de développer et diriger des entreprises familiales internationales. Elle est membre du Conseil du Groupe Beneteau depuis 2017 et présidente de Schmidt Groupe SAS, après y avoir occupé plusieurs postes de direction. En cas de renouvellement au Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale de juin 2026, Madame Leitzgen continuera d'apporter au Conseil son expérience de dirigeante d'entreprise familiale ainsi que son expérience pointue en matière de RSE.

Monsieur Louis-Claude Roux est Président du Directoire de BERI 21 depuis 2018 et Vice-Président du Conseil de Beneteau SA. Présent dans le Groupe depuis 2005, il a occupé des fonctions en marketing, production, innovation et gouvernance, contribuant aux travaux stratégiques et aux instances de nomination et rémunération. En cas de renouvellement au Conseil de Surveillance à l'Assemblée 2026, Monsieur Roux continuera d'apporter au Conseil son excellente connaissance des rouages du Groupe ainsi que sa vision actionnariale de long terme.

Leurs biographies complètes figurent en section 2 du présent chapitre (Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31/12/2025) ainsi que sur le Site de la Société.

Le Conseil a l'intention de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler ces deux mandats, les compétences et l'apport de chacun des membres concernés étant jugés de grande qualité et répondant aux enjeux du Groupe Beneteau et de son Conseil de Surveillance.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement intérieur, régissant ses modalités de fonctionnement et celles de ses différents Comités. Il mentionne notamment les critères d'indépendance que le Conseil de Surveillance applique pour l'appréciation de l'indépendance de ses membres. L'intégralité du Règlement intérieur est disponible sur le Site.

Afin de respecter les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, un échelonnement des mandats a été organisé depuis 2015 et 2016.

Puis, en 2017, les dispositions nécessaires ont été prises afin de respecter (i) la proportion d'un tiers au moins de membres indépendants et (ii) la proportion de 40 % au moins de membres de chaque sexe. Il a notamment été introduit dans les statuts la notion de censeur et il a été procédé à des nominations en ce sens.

De même, les statuts ont déterminé en 2020 le mode de désignation d'un membre du Conseil représentant les salariés et le Comité de Groupe a procédé à cette désignation.

Lors de l'exercice 2025, comme lors de l'exercice précédent, le Conseil de Surveillance a tenu au moins une partie de réunion hors la présence des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, conformément à l'article 12.3 du Code Afep-Medef, et cette pratique sera maintenue chaque année.

INDÉPENDANCE

L'analyse de la situation de chacun des membres du Conseil de Surveillance et censeurs au regard des 8 critères d'indépendance du Code Afep-Medef est détaillée ci-après :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes (ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes) :

- Salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
- Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou membre du Conseil de Surveillance d'une société que la Société consolide,
- Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou membre du Conseil de Surveillance de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère).

Critère 2 : Mandats croisés (ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat de membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat de membre du Conseil de Surveillance).

Critère 3 : Relations d'affaires significatives (ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement ou conseil significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité).

Critère 4 : Lien familial (ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société).

Critère 5 : Commissaire aux comptes (ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes).

Critère 6 : Durée de mandat (ne pas être membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis plus de 12 ans).

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif (dans ce cas, ne pas percevoir une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe).

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important (dans le cas d'un membre du Conseil de Surveillance représentant un actionnaire important de la Société (+10% en capital ou en droits de vote) ou sa société mère : l'actionnaire ne doit pas participer au contrôle de la Société).

Prenant en considération chacun de ces critères pour chacun des membres, le Conseil de Surveillance a conclu sur l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et censeurs tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8	Qualification retenue par le Conseil de Surveillance
Membres du Conseil de Surveillance									
Clément Boyenval	non satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	non-indépendant
Marie-Hélène Dick	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	indépendante
Anne Leitzgen	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	indépendante
Eric Léonard	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	indépendant
Sébastien Moynot	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	indépendant
Catherine Pourre	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	Indépendante
Annette Roux	non satisfait	satisfait	satisfait	non satisfait	satisfait	non satisfait	satisfait	non satisfait	non-indépendante
Louis-Claude Roux	non satisfait	satisfait	satisfait	non satisfait	satisfait	satisfait	satisfait	non satisfait	non-indépendant
Censeurs									
Luc Dupé	non satisfait	satisfait	satisfait	non satisfait	satisfait	non satisfait	satisfait	satisfait	non-indépendant

ÉVALUATION

Le Conseil de Surveillance a évalué son fonctionnement au cours de l'exercice 2025, comme chaque année, via un questionnaire annuel, analysé par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance (CRNG).

Le Conseil de Surveillance a constaté l'amélioration réalisée en 2025 sur la forme et l'envoi des documents préparatoires ainsi que les modalités de diffusion des comptes-rendus des Comités.

En 2026, les efforts d'amélioration continue porteront sur la présentation des documents supports aux acquisitions, la mise en place d'un software Conseil et Comités, ainsi que la sélection et l'onboarding de nouveaux membres.

DIVERSITÉ ET MIXITÉ

MATRICE DES COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CENSEURS

Les principaux domaines de compétences et d'expériences de chacun des membres du Conseil de Surveillance et censeurs sont répartis comme suit :

	Membres du Conseil de Surveillance								Censeur
	C.Boyenval	MH.Dick	A.Leitzgen	E.Léonard	S.Moynot	C.Pourre	A.Roux	LC.Roux	L.Dupé
Dirigeant		X	X	X		X	X	X	X
Comptabilité / Finance / Audit		X		X	X	X			
Gouvernance / Ressources Humaines		X	X	X	X	X	X	X	
Commerce / Marketing / Communication		X	X	X			X	X	
Gestion organisationnelle / industrielle	X	X	X	X		X		X	
Droit / Domaine juridique		X			X	X	X		X
IT / Cybersécurité				X		X			
RSE / Développement durable		X	X		X	X		X	X
Gestion des risques / Assurance					X	X			X
Planification stratégique		X	X	X		X	X	X	
Gestion internationale		X	X	X		X	X	X	
Connaissance du secteur	X					X	X	X	X

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil veille à favoriser une composition diversifiée, tant en termes de genre que de nationalités, d'expériences internationales et d'expertises complémentaires. Cette politique de diversité permet d'assurer une gouvernance équilibrée et de renforcer la richesse des débats et des décisions stratégiques du Conseil. Pour chaque membre du Conseil proposé à l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance s'appuie sur la matrice des compétences du Conseil et sur les expériences et expertises individuelles. Cette analyse permet d'évaluer la contribution attendue de chaque candidat au fonctionnement et à la diversité des travaux du Conseil. Les biographies des candidats sont communiquées aux actionnaires dans le rapport et sur le Site.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil s'est réuni deux fois sous la forme de Conseil d'Administration et trois fois sous la forme de Conseil de Surveillance (pour rappel, le changement de mode de gouvernance a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025) :

SOUS FORME DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 19 mars 2025, principalement pour l'examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la distribution d'un acompte sur dividende, les rémunérations et les parts variables des dirigeants mandataires sociaux (objectifs réalisés en 2024 et objectifs fixés pour 2025) et du budget 2025.

- Administrateurs présents ou représentés : Catherine Pourre, Présidente du Conseil, Louis-Claude Roux, Vice-Président, Annette Roux, Anne Leitzgen, Marie-Hélène Dick, Eric Léonard, Sébastien Moynot représentant BPI France Investissements SAS, Clément Boyenval (soit 8 sur un total de 8).
- Censeurs présents ou représentés : Claude Brignon, Luc Dupé et Christian de Labriffe (soit 3 sur un total de 3).

Le 25 avril 2025, principalement pour l'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'examen du Rapport Financier Annuel 2024 (et plus particulièrement du rapport de gestion, du rapport de durabilité et du rapport sur le gouvernement d'entreprise), ainsi que la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires, son ordre du jour et ses résolutions, visant notamment à statuer sur le changement du mode d'administration et de direction de la Société avec Directoire et Conseil de Surveillance et nomination des anciens administrateurs en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

- Administrateurs présents ou représentés : Catherine Pourre, Présidente du Conseil, Annette Roux, Marie-Hélène Dick, Eric Léonard, Sébastien Moynot représentant BPI France Investissements SAS, Clément Boyenval (soit 6 sur un total de 8).
- Censeurs présents ou représentés : Luc Dupé et Christian de Labriffe (soit 2 sur un total de 3).

SOUS FORME DE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le 19 juin 2025, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle, principalement pour désigner le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance, statuer sur leur rémunération, désigner le censeur, constater la poursuite du mandat du membre du Conseil représentant les salariés, reconstituer à l'identique les Comités, nommer les membres du Directoire et statuer sur leur rémunération, approuver le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que celui du Directoire, et approuver le PAGA 2025 / 2028.

- Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : Catherine Pourre, Présidente du Conseil, Louis-Claude Roux, Vice-Président, Annette Roux, Marie-Hélène Dick, Eric Léonard, Sébastien Moynot représentant BPI France Investissements SAS, Clément Boyenval (soit 7 sur un total de 8).
- Censeur présent ou représenté : Luc Dupé (soit 1 sur un total de 1).

Le 23 septembre 2025, principalement pour l'examen et l'arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2025.

- Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : Catherine Pourre, Présidente du Conseil, Louis-Claude Roux, Vice-Président, Annette Roux, Anne Leitzgen, Eric Léonard, Sébastien Moynot représentant BPI France Investissements SAS, Clément Boyenval (soit 7 sur un total de 8).
- Censeur présent ou représenté : Luc Dupé (soit 1 sur un total de 1).

Le 16 décembre 2025, principalement pour la prévision d'atterrissage 2025, la people review / succession planning des principaux managers, le plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux, la politique de rémunération des Mandataires Sociaux ainsi que l'examen des critères d'indépendance.

Le Conseil a également débattu à cette occasion de son fonctionnement, suite au questionnaire annuel d'évaluation adressé aux membres du Conseil de Surveillance et à l'analyse des réponses et commentaires par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

La première partie de cette séance du Conseil s'est tenue hors la présence des Dirigeants Mandataire Sociaux Exécutifs.

- Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : Catherine Pourre, Présidente du Conseil, Louis-Claude Roux, Vice-Président, Annette Roux, Anne Leitzgen, Marie-Hélène Dick, Eric Léonard, Sébastien Moynot représentant BPI France Investissements SAS, Clément Boyenval (soit 8 sur un total de 8).
- Censeur présent ou représenté : Luc Dupé (soit 1 sur un total de 1).

1.2 Comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a institué quatre Comités spécialisés (Comité Stratégique, Comité d'Audit et des Risques, Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et Comité Responsabilité Sociétale des Entreprises). Les comptes-rendus des travaux et recommandations des Comités spécialisés sont présentés au Conseil de Surveillance, pour décision.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025 ayant décidé le changement de mode de gouvernance de moniste à duale, le Conseil de Surveillance a reconstitué ses Comités à l'identique.

COMITÉ STRATÉGIQUE

MISSIONS :

Le Comité Stratégique a pour mission principale de porter une appréciation sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement de la société et du Groupe et notamment les plans produits, le plan industriel, le business-plan à 3 ans et les orientations de la politique d'image et de communication. Le Comité est également saisi des opérations d'acquisitions/cessions.

COMPOSITION :

- Président : Louis-Claude Roux
- Membres : Eric Léonard, Sébastien Moynot, Catherine Pourre et Annette Roux

Certaines personnalités qualifiées peuvent être invitées, selon l'ordre du jour.

RÉUNIONS :

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Stratégique s'est réuni 8 fois, principalement sur l'analyse des marchés, le plan produits, l'organisation commerciale et la fixation des objectifs, la veille concurrentielle, les projets d'acquisitions et de cession stratégiques (notamment l'acquisition de Boat Management Services), les partenariats stratégiques.

La totalité des membres du Comité Stratégique était présente aux sessions des 4 février, 20 mai, 17 et 18 juin, 8 juillet, 17 juillet, 13 octobre et 25 novembre 2025. Quatre membres sur cinq étaient présents à la réunion du 26 septembre 2025 (absente excusée : Annette Roux).

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

MISSIONS :

Avec un focus particulier sur les comptes, le plan à moyen terme et le budget, le contrôle et les risques, les compétences du Comité d'Audit couvrent notamment le contrôle de la direction générale de la Société et la remise de conseils sur les questions ayant trait aux contrôles internes de gestion et de maîtrise des risques, le contrôle des informations comptables et financières de la Société qui lui sont soumises (examen des comptes semestriels et annuels, engagements hors bilan, ...), le contrôle du suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes, le contrôle de la politique de la Société en matière de choix fiscaux et le contrôle du financement de la Société.

COMPOSITION :

- Présidente : Catherine Pourre
- Membres : Eric Léonard et Sébastien Moynot

Les membres du Comité d'Audit et des Risques ont été choisis pour leurs compétences financières ou comptables et leur expérience (voir matrice des compétences).

Conformément au Code Afep-Medef, le Comité d'Audit et des Risques est au moins composé aux 2/3 de membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Les membres du Directoire, les Commissaires aux comptes et certaines personnalités qualifiées peuvent être invitées, selon l'ordre du jour.

RÉUNIONS :

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni 5 fois, principalement pour l'examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'examen des comptes consolidés semestriels du 30 juin 2024, les engagements hors bilan significatifs, la revue du rapport de durabilité (DPEF) en commun avec le Comité RSE, le suivi du Plan de Contrôle Interne, les travaux sur la cartographie des risques et le suivi du Top 10 des risques prioritaires, la politique assurances, l'avancement du projet Starboard (nouvel ERP), l'appel d'offre Commissaires aux comptes, le choix de l'auditeur de durabilité et la préparation de la clôture annuelle des comptes au 31 décembre 2024 ainsi que pour l'incident de trésorerie dont ont été victimes certaines entités françaises du Groupe Beneteau le 23 décembre 2025.

Certains travaux de conformité peuvent être partagés avec le Comité RSE, selon les sujets.

La totalité des membres du Comité d'Audit et des Risques étaient présents aux sessions des 18 mars, 24 avril, 22 septembre, 15 et 30 décembre 2025.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

MISSIONS :

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance formule des recommandations, avis et propositions auprès du Conseil de Surveillance dans les domaines relatifs à la composition des organes de gouvernance (notamment l'élaboration du profil et des critères de sélection des candidats), au plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux, à la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, des membres du Conseil et des principaux dirigeants non-mandataires sociaux, aux plans d'attribution gratuite d'actions (ou autres dispositifs d'intéressement de long terme en actions), ainsi qu'aux règles et pratiques de gouvernance (fonctionnement du Conseil, politique de mixité, rapport sur le gouvernement d'entreprise, etc.).

COMPOSITION :

- Président : Marie-Hélène Dick
- Membres : Sébastien Moynot, Catherine Pourre, Annette Roux

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la majorité des membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sont indépendants (voir l'état récapitulatif des critères d'indépendance). Le Président du Comité est indépendant.

Certaines personnalités qualifiées peuvent être invitées, selon l'ordre du jour des Comités (notamment le Président du Directoire et le Directeur des Ressources Humaines).

RÉUNIONS :

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance s'est réuni 3 fois, principalement pour la fixation de la part variable de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux (réalisation des objectifs de l'exercice 2024 et fixation des objectifs pour l'exercice 2025), leur évaluation individuelle et la politique de rémunération et benchmark, la préparation du PAGA 2025 / 2028, le plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux, la People Review et le plan de succession du Top Management, l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance (questionnaire annuel), l'examen des critères d'indépendance et l'application des recommandations du Code Afep-Medef.

La totalité des membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance étaient présents aux sessions des 10 mars et 24 novembre 2025. Un membre du comité était absent excusé de la session du 18 avril 2025 (Claude Brignon).

COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

MISSIONS :

Le Comité RSE contribue notamment à la définition des règles de conduite ou principes d'action (Faire/Ne pas Faire) qui guident le comportement des dirigeants et des collaborateurs du Groupe en matière d'Éthique et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale, veille au respect des règles et valeurs définies dans la charte Éthique Groupe et le Code de Conduite Groupe, s'assure que le management intègre et maîtrise les enjeux et les risques extra-financiers dans la réalisation de leurs missions, s'assure de la mise en œuvre et du suivi des programmes anti-corruption (loi Sapin II), devoir de vigilance (loi Potier) et RSE et examine la stratégie de durabilité du Groupe.

COMPOSITION :

- Président : Sébastien Moynot
- Membres : Clément Boyenval, Marie-Hélène Dick, Anne Leitzgen, Louis-Claude Roux (membres du Conseil de Surveillance) et Luc Dupé (censeur)

Certaines personnalités qualifiées peuvent être invitées, selon l'ordre du jour.

RÉUNIONS :

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'est réuni 5 fois, principalement pour la revue et la validation du rapport de durabilité au titre de 2024 selon la CSRD (y compris revue de la matrice de double matérialité), la trajectoire carbone du Groupe, le choix des auditeurs pour les prochains rapports de durabilité, la préparation de la prochaine enquête d'opinion des employés, le programme B-EQUAL axé sur la lutte contre le sexisme et les harcèlements sexuels/sexistes, la santé et la sécurité, la démarche Achats responsables et plus généralement la poursuite du plan RSE B-SUSTAINABLE avec son développement et sa communication autour des 3 piliers :

* Ethical growth : Éthique des affaires, nouveau plan B-Qualité et Achats responsables.

* Engaged crew : suivi de l'enquête de satisfaction employé et progression du programme B-Equal.

* Preserved Ocean : Énergie scope 1&2, émissions de COV, trajectoire Carbone et feuille de route des matériaux biosourcés et recyclables.

Certains travaux de conformité peuvent être partagés avec le Comité d'Audit et des Risques, selon les sujets.

Les éléments liés à la mixité et à la diversité sont développés dans le Rapport de durabilité (chapitre 3, section 3.1.4).

La totalité des membres du comité RSE étaient présents lors de la réunion du 13 octobre 2025. Pour la session du 10 mars 2025 : deux membres du comité RSE étaient absents excusés (Louis-Claude Roux et Clément Boyenval). Pour les autres sessions : un seul membre était absent excusé (Marie-Hélène Dick le 24 avril ; Anne Leitzgen le 8 juillet et Louis-Claude Roux le 10 décembre 2025).

1.3 Directoire

Le Directoire est l'instance collégiale de direction de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Les membres du Directoire sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil de Surveillance ou aux assemblées d'actionnaires.

Les dispositions applicables à la composition et au fonctionnement du Directoire sont celles prévues par le Code de commerce et par les statuts de la Société.

Le Directoire a été doté d'un Règlement intérieur, précisant les règles de fonctionnement de l'organe de direction, listant les projets de décision nécessitant un accord préalable de l'organe de contrôle (en annexe B dudit règlement), et rappelant les obligations auxquelles sont soumis les membres du Directoire, notamment en matière de confidentialité et de déontologie boursière. L'intégralité du Règlement intérieur est disponible sur le Site.

Enfin, le Conseil a pris acte de l'engagement formel des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs de ne pas recourir à des opérations de couverture sur les actions qu'ils détiennent.

Afin d'accomplir ses missions de direction de la Société, le Directoire s'appuie actuellement sur les instances suivantes :

- Le comité de direction générale (« CODIR ») : composé du Président du Directoire, du Directeur Général Opérations, du Directeur administratif et financier, de la Directrice des ressources humaines, du Directeur des Opérations, du Directeur des Achats Stratégiques et de l'Innovation, du Directeur des Marques et de la Communication et des Directeurs des trois Business Unit de la Division Bateau, le CODIR fixe les objectifs à court et moyen terme et s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

- Le comité de management groupe (« GMC ») : composé du top management des activités Bateau et des fonctions Groupe transverses, il comprenait 77 personnes au 31 décembre 2025, dont 19,5% de femmes. Il a pour objectif de partager mensuellement les résultats de la Société et l'avancée des projets structurants du Groupe, mais aussi d'épauler le CODIR dans la construction de projets d'avenir et innovants pour le Groupe Beneteau. Des réunions mensuelles sont régulièrement organisées en distanciel. Le Comité se réunit en présentiel dans un format séminaire au moins une fois par an.

Dans le cadre de ses décisions de nomination et de renouvellement des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance veille à promouvoir une gouvernance équilibrée et inclusive.

Il appartient au Directoire, après avis du Conseil de Surveillance, de fixer des objectifs en termes de mixité et l'horizon de temps pour y parvenir. Le Directoire déterminera les modalités de mise en œuvre du plan d'action afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 40 % de femmes dans les instances dirigeantes à horizon 2030.

Le Directoire est actuellement composé deux membres : M. Bruno Thivoyon (Président du Directoire) et M. Gianguido Girotti (Directeur Général Opérations).

Ce dernier quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 juin 2026 et le Conseil de Surveillance post-Assemblée Générale procédera alors à la nomination de son remplaçant. En conséquence, un comité opérationnel est mis en place début 2026 autour du Président du Directoire, en complément des instances exécutives existantes, ce afin de faciliter la coordination entre les différents services et la gestion du Groupe. Il est composé des membres du CODIR (cf. infra) et des représentants des Directions Groupe Projets/ Design Center, Marketing et Communication, Industrie, Supply Chain, Qualité, HR Corporate, Communication, Contrôle de Gestion, Systèmes d'Information, Juridique opérationnel et Relations Investisseurs et coordinateur RSE. Il comporte 33% de femmes.

2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31/12/2025

Bruno THIVOYON

Président du Directoire - Membre du Directoire

Né le : 17 mai 1974

Nationalité : Française

Bruno Thivoyon est Président du Directoire de Beneteau SA.

Il fut Directeur Général Délégué, en charge des Finances, du Juridique et des Systèmes d'Information du 1^{er} janvier au 17 juin 2022, après avoir rejoint le Groupe Beneteau en janvier 2020 en tant que Directeur Financier Groupe. Il fut ensuite Directeur Général jusqu'à l'adoption de la résolution décidant de modifier le mode de gestion de Beneteau SA, désormais société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Bruno Thivoyon a débuté sa carrière en 1998 chez Valeo, après une double formation Ingénieur (Génie des Systèmes Industriels) et IAE. Pendant 22 ans, il a occupé plusieurs positions en finance, au siège puis au sein de différentes entités opérationnelles. Depuis 2012, il occupait le poste de Vice-Président Finance du Pôle Visibilité spécialisé dans le développement et la production de solutions d'éclairage et essuyage pour les constructeurs automobiles, ainsi que celle de Directeur du Développement International et des partenariats stratégiques depuis 2018. Il a notamment participé à trois acquisitions en Europe, en Amérique du Nord et au Japon, ainsi qu'à leurs intégrations et était administrateur d'Ichikoh, société cotée au Japon.

Nombre d'actions détenues : 79 650 actions directement

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée)

1^{er} mandat : CA du 17-12-2021(Directeur Général Délégué),

puis CA du 17-06-2022(Directeur Général)

Dernier renouvellement : CS du 19-06-2025 (Président du Directoire)

Echéance : comptes 2027 / AG 2028

Président du Directoire
et Membre du Directoire

SPBI SAS*	Représente Beneteau SA, Président
Construction Navale Bordeaux SAS*	Représente Beneteau SA, Président
Boating Solutions SAS*	Président
SGB Finance SA*	Administrateur
Ostroda Yacht Sp. Zoo (Pologne)*	Membre du Supervisory Board
Stocznia Jachtowa DELPHIA Sp. Zoo (Pologne)*	Membre du Supervisory Board
Beneteau Group America Inc. (USA)*	Director (administrateur)
FIN (Fédération des Industries Nautiques)	Administrateur

* Sociétés du Groupe Beneteau

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

BLUE SEA HOLDING (Belgique)	Administrateur	Fin du mandat en 2025
BIO HABITAT SA	Président du Conseil d'administration	Fin du mandat en 2024
BIO HABITAT ITALIA SPA (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2024
GBI SPA (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2023
GBI HOLDING SRL (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2022
MONTE CARLO YACHT SPA (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2022
JEANNEAU ITALIA SRL (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en

Gianguido GIROTTI**Membre du Directoire - Directeur Général Opérations****Né le** : 9 août 1977**Nationalité** : Italienne

Gianguido Girotti est Directeur Général de Beneteau SA, en charge de la division Bateau.

Auparavant, Gianguido Girotti a été directeur de la marque BENETEAU de 2017 à 2019, puis directeur général adjoint en charge de la stratégie de marque et de produits pour la division Bateaux du Groupe jusqu'en 2022.

Diplômé en architecture navale de l'Université de Southampton (Royaume-Uni), Gianguido Girotti a rejoint la marque Beneteau en tant que Directeur Marketing pour les voiliers en mai 2015, après avoir travaillé d'abord avec l'architecte naval German Frers puis Cantiere del Pardo (Grand Soleil et Dufour). Il est nommé directeur général de la marque Beneteau en avril 2017.

Nombre d'actions détenues : 162 500 actions directement**Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :****Beneteau SA (cotée)**1^{er} mandat : CA du 14-06-2019(Directeur Général Délégué)

Dernier renouvellement : CS du 19-06-2025 (Directeur Général)

Echéance : comptes 2027 / AG 2028

Membre du Directoire
et Directeur Général Opérations

SPBI SAS*	Représente Beneteau SA, Président
Construction Navale Bordeaux SAS*	Représente Beneteau SA, Président
SGB Finance SA*	Administrateur
Beneteau Group America Inc. (USA)*	Director (administrateur)
Rec Boat Holdings LLC (USA)*	Manager (administrateur) & Président
Wellcraft LLC (USA)*	Manager (administrateur) & Président
Glastron LLC (USA)*	Manager (administrateur) & Président
Four Winns LLC (USA)*	Manager (administrateur) & Président
925 Frisbie Street LLC (USA)*	Manager (administrateur) & Président
Beneteau Group Asia Pacific Ltd (Hong-Kong)*	Director
GBI SPA (Italie)*	Président du Conseil d'Administration
Ostroda Yacht Sp. Zoo (Pologne)*	Président du Supervisory Board
Stocznia Jachtowa DELPHIA Sp. Zoo (Pologne)*	Président du Supervisory Board
Groupe Beneteau Portugal LDA (Portugal)*	Directeur Général
BG Industries Mexico (Mexique)*	Cogérant
My Boat Solutions SAS*	Président

* Sociétés du Groupe Beneteau

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

BLUE SEA HOLDING (Belgique)	Administrateur	Fin du mandat en 2025
BENETEAU GROUP AMERICA INC (USA)	Président	Fin du mandat en 2024
BIO HABITAT ITALIA SPA (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2024
GBI HOLDING SRL (Italie)	Administrateur	Fin du mandat en 2022

Clément BOYENVAL**Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés****Né le** : 16 décembre 1985**Nationalité** : Française**Compétences clés** : gestion organisationnelle-industrielle, connaissance du secteur*Clément Boyenval est membre du Conseil de Surveillance représentant des salariés.**Diplômé d'école d'ingénieur, Clément Boyenval est manager de projet de transformation au sein du Groupe Beneteau. Clément a rejoint la division Bateau du Groupe Beneteau en 2011 en tant qu'ingénieur calcul de structures pour les projets en développement. Il a ensuite occupé le poste d'ingénieur R&D composites, puis porté un projet de performance matière. De 2019 à 2025, il a occupé différents postes au sein du programme de changement d'ERP pour la division bateau.***Nombre d'actions détenues** : 500 actions directement**Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :****Beneteau SA (cotée)**1^{er} mandat constaté au CA du 28-09-2021

Dernier renouvellement constaté au CS du 19-06-2025

Échéance : comptes 2026 / AG 2027

Membre du Conseil de Surveillance
représentant les salariés
Membre du Comité RSE**Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années** : Néant

Marie-Hélène DICK

Membre du Conseil de Surveillance

Née le : 22 octobre 1964

Nationalité : Française

Compétences clés : gouvernance-RH, dirigeant, planification stratégique

Marie-Hélène Dick-Madelpuech est membre des instances de gouvernance de Beneteau SA depuis le 17 juin 2022.

Elle est Présidente du Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance depuis le 4 juin 2024.

Docteur vétérinaire, elle a rejoint en 1989 l'institut Pasteur, puis, après son MBA HEC, le laboratoire pharmaceutique Ardeval. En 1992, au décès de son père, elle décide avec sa famille de reprendre l'entreprise familiale Virbac qu'il a fondée 20 ans plus tôt. Société cotée depuis 1985, Virbac est le 6^{ème} laboratoire pharmaceutique mondial en santé animale.

Marie Hélène Dick préside son Conseil d'administration depuis 20 ans. Elle est également Présidente de la société Panpharma, laboratoire spécialisé dans les médicaments essentiels pour les hôpitaux, qu'elle a repris avec son mari.

Nombre d'actions détenues : 500 actions directement

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée)

1^{er} mandat : AG du 17-06-2022

Dernier renouvellement : AG du 19-06-2025

Echéance : comptes 2027 / AG 2028

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente du CRNG
Membre du Comité RSE

VIRBAC S.A. (France, cotée)	Présidente du Conseil d'administration
Fondation d'Entreprise Virbac (France)	Présidente
OKELEN S.A. (France)	Présidente et Directeur Général
PANMEDICA S.A.S. (France)	Représente OKELEN, Président
PANPHARMA S.A. (France)	Présidente du CA
Société Civile ILOUET	Gérante
PANPHARMA Australia Pty Limited	Directeur
PANPHARMA UK Limited	Directeur
SCI SAMAKEUR MH (France)	Co-gérante
Société Civile INVESTEC (France)	Gérante
Société Civile Du Regard (France)	Co-gérante
Société Civile Immobilière OKOLLINE (France)	Co-gérante

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années : Néant

Anne LEITZGEN**Membre du Conseil de Surveillance****Née le** : 18 septembre 1973**Nationalité** : Française**Compétences clés** : commerce-marketing-communication, dirigeant, planification stratégique*Anne Leitzgen est membre des instances de gouvernance du Groupe Beneteau depuis 2017.**Elle a débuté sa carrière en tant que Chef de groupe en agence de publicité (Kenya, Publicis). Elle a ensuite rejoint en 2000 la SALM, devenue SCHMIDT GROUPE, dont elle a occupé plusieurs postes avant d'en assurer aujourd'hui la Présidence.**Anne Leitzgen est diplômée d'une Maîtrise de gestion et Bachelor BBA spécialisation marketing (1995). Elle a ensuite réalisé en 2004 le Cycle d'enseignement supérieur approfondi (CESA) - Successeurs d'entreprise HEC/CPA. En 2005, elle est diplômée d'un Master en gestion et management stratégique (ICG Strasbourg). En 2006, elle a réalisé un Cycle Leading the family business auprès de l'International Institute for Management Development.***Nombre d'actions détenues** : 500 actions directement**Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :****Beneteau SA (cotée)**

1 ^{er} mandat : AG du 27-01-2017	Membre du Conseil de Surveillance
Dernier renouvellement : AG du 19-06-2025	Membre du Comité RSE
Echéance : comptes 2025 / AG 2026	
SCHMIDT GROUPE SAS*	Présidente du Directoire
FIM SPL (ES-JEREZ)*	Administrateur Unique
Beteiligungsgesellschaft Leitzgen mbH (DE)*	Geschäftsführerin
EMA*	Président Schmidt Groupe
IMMO DEVELOPPEMENT*	Président Schmidt Groupe
MYLA SG*	Président EMA
UNIFA	Administrateur
SOCOMECC	Administrateur
Quest for Change	Administrateur
Société Civile Karl Leitzgen	Gérante
Prospective Invest (SCI)	Gérante
HEDY (SAS)	Présidente
SCI PERLES	Co-gérante
SCI Leitzgen-Giraud	Gérante
La Parenthèse Blanche (SARL)	Gérante
SCI Les Aigles	Gérante
Parenthèse Urbaine SAS	Présidente
Parenthèse Alsacienne SARL	Gérante
Parenthèse Nature SAS	Présidente
Parenthèse Agricole SAS	Présidente

* Sociétés du Groupe SCHMIDT

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

SCHMIDT GROUPE Limited (UK)	Director	Fin du mandat en 2025
SCHMIDT GROUPE SPAIN & PORTUGAL, S.L. (ES)	Administrateur Unique	Fin du mandat en 2025
EVA SG	Président EMA	Fin du mandat en 2024
LESAGE INDUSTRIE BETON	Administrateur	Fin du mandat en 2024
SALM Groupe SPAIN (ES)	Administrateur Unique	Fin du mandat en 2022
SCHMIDT Suofeiya Kitchen Co. Ltd	Chairman of the Board	Fin du mandat en 2022
ECC	Représente Schmidt Groupe, Président	Fin du mandat en 2021
BETTYLEEUEW SPRL	Représente EMA, Gérant	Fin du mandat en 2021
ANNA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
LOUISA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
ALICIA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
MELISSA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
SOFIA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
ELENA SG	Représente EMA, Président	Fin du mandat en 2021
INSA	Administrateur	Fin du mandat en 2021

Eric LEONARD

Membre du Conseil de Surveillance

Né le : 29 juin 1966

Nationalité : Française

Compétences clés : dirigeant, planification stratégique, gestion internationale

Diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon en 1990, Eric Léonard a débuté sa carrière chez PSA avant de rejoindre le cabinet The Boston Consulting Group en 1996, après un MBA à l'INSEAD.

Eric Leonard a par la suite occupé différentes fonctions opérationnelles et stratégiques au sein du Groupe ESSILOR, notamment la Présidence d'ESSILOR Europe et Présidence d'ESSILOR of America avant de rejoindre l'équipe de Direction Générale du Groupe jusqu'en 2022.

Nombre d'actions détenues : 1000 actions directement

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée) 1 ^{er} mandat : AG du 4-06-2024 Renouvellement : AG du 19-06-2025 Echéance : comptes 2026 / AG 2027	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique Membre du Comité d'Audit & Risques
Fondation de l'Armée du Salut (fondation reconnue d'utilité publique)	Administrateur Président du Comité Stratégique
CASP (association reconnue d'utilité publique)	Administrateur Vice-Président

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

GrandVision AB, Pays-Bas	Administrateur	Fin du mandat en 2022
Nikon Essilor, Japan	Administrateur	Fin du mandat en 2022
Shamir Optical, Israel	Administrateur	Fin du mandat en 2022
Essilor of America, USA	Administrateur	Fin du mandat en 2022

Sébastien MOYNOT**Membre du Conseil de Surveillance****Né le** : 29 février 1972**Nationalité** : Française**Compétences clés** : RSE-développement durable, comptabilité-finance-audit, planification stratégique

En tant que représentant de Bpifrance, Sébastien Moynot est membre des instances de gouvernance de Beneteau SA depuis le 8 février 2019. Il est Président du Comité RSE depuis le 4 juin 2024.

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, est une banque publique qui accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Bpifrance Investissement est la société de gestion de Bpifrance ; c'est elle qui réalise les investissements en fonds propres pour le compte de Bpifrance.

Sébastien Moynot est depuis 2013 membre du comité de direction du Capital Développement chez Bpifrance Investissement, en charge plus spécifiquement des investissements au capital des ETI et des grandes entreprises. Il avait rejoint le fonds stratégique d'investissement à sa création en 2009, comme directeur d'investissement.

Sébastien Moynot est ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris, titulaire d'un DEA de probabilités et agrégé de mathématiques. Il est également diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique.

Il exerce et a exercé par ailleurs différents mandats sociaux dans des entreprises non cotées.

Nombre d'actions détenues : 500 actions indirectement via la société Bpifrance Investissement, elle-même détenant 5,23% du capital indirectement via la société BERI 21 S.A..

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée)	Représente Bpifrance Investissement SAS, Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité RSE Membre du Comité Stratégique Membre du Comité d'Audit & Risques Membre du CRNG
1 ^{er} mandat : AG du 08-02-2019 Dernier renouvellement : AG du 19-06-2025 Echéance : comptes 2027 / AG 2028	
KYOTO TOPCO SAS	Représente Bpifrance Investissement SAS, censeur
VERALLIA	Représente Bpifrance Investissement SAS, administrateur
COSMEUR SAS	Représente Bpifrance Investissement SAS, Président du CA
ARKEMA	Représente Bpifrance Investissement SAS, membre du CA
VIVESCIA INDUSTRIES	Représente Bpifrance Investissement SAS, censeur au CS
NEXTEAM	Représente Bpifrance Investissement SAS, censeur au CS

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

ALBIOMA	Représente Bpifrance Investissement SAS Administrateur	Fin du mandat en 2022
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY SAS	Représente Bpifrance Investissement SAS Administrateur	Fin du mandat en 2022

Catherine POURRE

Présidente du Conseil de Surveillance - Membre du Conseil de Surveillance

Née le : 2 février 1957

Nationalité : Française

Compétences clés : *Dirigeant, planification stratégique, finance-audit, gestion des risques-assurances, gouvernance-RH*

Membre des instances de Gouvernance de Beneteau SA depuis 2014, Catherine POURRE est également Présidente de son Comité d'Audit.

Catherine POURRE a débuté sa carrière au sein de PricewaterhouseCoopers, dont elle a été Associée de 1989 à 1999, puis a occupé des fonctions de Directeur exécutif de Cap Gemini Ernst & Young de 1999 à 2002. En 2002, Catherine POURRE a rejoint le Groupe Unibail-Rodamco

en qualité de Directeur Général Adjoint en charge de la fonction Finance et des Fonctions Centrales, puis de 2007 à 2013 en qualité de membre du Directoire d'Unibail-Rodamco SE.

Catherine POURRE est actuellement membre du Conseil d'Administration de SEB SA et Présidente de son Comité d'Audit. Elle est également membre du Supervisory Board de Unibail Rodamco Westfield NV et présidente de son Comité de Nominations, Rémunérations et Gouvernance.

Chevalier de l'Ordre du Mérite, Catherine POURRE a aussi été élevée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2013.

Catherine POURRE est diplômée de l'ESSEC, de droit de l'Université Catholique de Paris et est expert-comptable diplômée.

Nombre d'actions détenues : 500 actions directement

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-01-2014 Dernier renouvellement : AG du 19-06-2025 Echéance : comptes 2027 / AG 2028	Présidente du Conseil de Surveillance Présidente du Comité d'Audit & Risques Membre du Comité Stratégique Membre du CRNG
SEB SA (cotée, France)	Administratrice représentant permanent du FSP Présidente du Comité Audit et Conformité Membre du Comité Stratégie et RSE Membre du Comité Gouvernance et Rémunération
Unibail-Rodamco-Westfield NV (cotée Pays-Bas)	Membre du Supervisory Board Présidente du Comité Gouvernance, Nomination et Rémunération Membre du Comité d'Audit
CPO Services SARL (Luxembourg)	Gérante
BERI 210 SARL (Luxembourg)	Représente CPO Services SARL, Gérant

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

Crédit Agricole CIB	Membre du CA	Fin du mandat en 2023
Association Class 40	Membre du CA et Trésorière	Fin du mandat en 2023
Crédit Agricole SA (cotée France)	Membre du CA	Fin du mandat en 2022

Annette ROUX**Membre du Conseil de Surveillance****Née le** : 4 août 1942**Nationalité** : Française**Compétences clés** : dirigeant, gouvernance-RH, connaissance du secteur

Annette Roux est Présidente de la Fondation d'entreprise Beneteau depuis 2005, devenue Beneteau Foundation en 2020 (Fonds de dotation), Présidente du Conseil de Surveillance de BERI 21 (holding familiale du Groupe Beneteau) et membre du Conseil de Surveillance de Beneteau SA.

Entrée en 1964 dans la société familiale Chantiers BENETEAU pour y conduire la reconversion du chantier artisanal de la pêche professionnelle à la plaisance, Mme Roux présidera les instances de gouvernance du Groupe Beneteau de 1976 à 2005.

Vice-présidente du Conseil du Groupe Beneteau de 2005 à 2015, elle a cédé la Vice-Présidence à son fils Louis-Claude Roux en 2015.

Nombre d'actions détenues : 9 800 actions directement, 3 129 961 actions indirectement via la société BERI 210 SARL ainsi que 38,05 % du capital indirectement via la société BERI 21 S.A..

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 Dernier renouvellement : AG du 19-06-2025 Echéance : comptes 2026 / AG 2027	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique Membre du CRNG
BERI 21 SA	Présidente du Conseil de Surveillance
BENETEAU FOUNDATION	Présidente du Conseil d'administration
BERI 210 SARL (Luxembourg)	Gérante

Liste des mandats ayant expirés au cours des 5 dernières années :

SPBI SA	Administrateur	Fin du mandat en 2025
BIO HABITAT SA	Administrateur	Fin du mandat en 2024

Louis-Claude ROUX

Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Conseil de Surveillance

Né le : 15 juin 1982

Nationalité : Française

Compétences clés : gouvernance-RH, planification stratégique, gestion organisationnelle-industrielle

Président du Directoire de BERI 21 depuis le 31 août 2018 et Vice-Président du Conseil de Beneteau SA depuis 2015, Louis-Claude Roux est le fils d'Annette Roux.

Il travaille au sein du Groupe Beneteau depuis 2005. D'abord chargé d'études marketing pour la holding

d'investissements et de contrôle BERI 21, il passe ensuite quatre années sur des postes opérationnels de production dans le Groupe : chez Construction Navale Bordeaux pour un plan d'intégration aux métiers du nautisme (2008), puis au service des méthodes pour le lancement de l'activité Bio Habitat. Il devient ensuite responsable innovation chez BH, avant de réintégrer BERI 21 pour s'occuper des travaux du Comité Stratégique et du Comité des Nominations et Rémunérations.

Louis-Claude Roux possède un Bachelor of Arts en communication internationale de l'Université Américaine de Paris et un MBA en gestion d'entreprise et entrepreneuriat de l'INSEEC.

Nombre d'actions détenues : 17 150 actions directement

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :

Beneteau SA (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-01-2014 Dernier renouvellement : AG+CS du 19-06-2025 Echéance : comptes 2025 / AG 2026	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité Stratégique Membre du Comité RSE
BERI 21 SA	Président du Directoire
BENETEAU FOUNDATION	Administrateur et Secrétaire
BERI 210 SARL (Luxembourg)	Gérant

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années :

SPBI SA	Administrateur	Fin du mandat en 2025
BIO HABITAT SA	Vice-Président du CA	Fin du mandat en 2024
BAND OF BOATS	Membre du Comité d'Administration	Fin du mandat en 2022

Luc DUPE**Censeur****Né le** : 15 mai 1949**Nationalité** : Française**Compétences clés** : droit-domaine juridique, gestion des risques-assurance, connaissance du secteur**Nombre d'actions détenues** : 6 400 actions directement

Luc Dupé a effectué l'ensemble de sa carrière dans le nautisme, occupant pendant 30 ans les fonctions de Directeur des Affaires Juridiques et Assurances du Groupe

Liste des mandats en cours au 31/12/2025 :**Beneteau SA (cotée)**1^{er} mandat : 28-01-2005

Dernier renouvellement : CS du 19-06-2025

Echéance : comptes 2027 / CS 2028

Censeur au Conseil de Surveillance
Membre du Comité RSE

BERI 21 SA

Membre du Directoire et Directeur Général

ELMA ASSOCIES SAS

Directeur Général Délégué

Liste des mandats ayant expirés au cours de 5 dernières années : Néant

3. Politique de rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux est déterminée par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et conformément aux

recommandations du Code Afep-Medef. Cette politique est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale de Beneteau S.A.

3.1 Politique de Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs

Le Conseil de Surveillance conçoit la Politique de Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs en fonction des meilleures pratiques du marché et des intérêts des actionnaires. Cette Politique vise à aligner les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires :

- En créant un lien direct et explicite entre la performance du Groupe et la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social Exécutif ;
- En veillant à adopter une approche équilibrée entre la performance à court terme et la performance à moyen/long terme ; et
- En établissant des niveaux de rémunération compétitifs.

Elle vise également à rester cohérente avec la rémunération de tous les personnels et à prendre en considération les attentes de l'ensemble de l'écosystème du Groupe Beneteau, ses clients, ses fournisseurs et le public en général. Dans cet esprit, le Conseil et son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance surveillent l'évolution du ratio d'équité qui est maintenant publié annuellement dans le rapport annuel et prend en compte les vues des salariés à travers le dialogue entre la Direction et les représentants des salariés dans les différentes géographies dans lesquelles le Groupe est présent. En cherchant l'équilibre entre ces différentes perspectives, le Conseil et son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance recherchent ainsi pertinence et efficacité de cette politique de rémunération.

La politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs s'appuie sur les objectifs suivants qui contribuent à la stratégie, aux intérêts long terme, au développement durable, à l'identité, aux missions et valeurs du Groupe et de ses activités, considérant l'intérêt du Groupe ainsi que tous les aspects relevant de la Responsabilité Sociale du Groupe :

5 objectifs :

- **ATTIRER** les candidats à haut potentiel dont le Groupe a besoin ;
- **MOTIVER** les managers pour délivrer les objectifs ambitieux à court et long terme ;
- Les **FIDÉLISER** pour maintenir une équipe de Direction expérimentée et soudée ;
- **RÉCOMPENSER** l'atteinte des objectifs collectifs et individuels et la prise de décision contribuant à la création de valeur et au succès à long terme du Groupe ;
- **ALIGNER** les intérêts des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Les 5 principes directeurs pour l'atteinte de ces objectifs :

- **Les meilleures pratiques de gouvernance en matière de rémunération** : Le Conseil de Surveillance et son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance s'engagent à appliquer autant que possible les standards les plus élevés en matière de gouvernance de rémunération et visent à prendre en considération les recommandations les plus récentes des autorités en la matière, de même que les recommandations des agences de vote.
- **Évaluation globale et équilibrée de la rémunération** : Chaque composant de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs est évalué à titre individuel et collectif pour chacun des dirigeants concernés, ainsi que le niveau de rémunération global de façon à assurer aux dirigeants un niveau de rémunération attractif tout en étant cohérent avec les pratiques de marché des sociétés comparables.

- **Pay for Sustainable Performance** : Une rémunération liée à la performance individuelle et la performance du Groupe à travers des rémunérations variables court terme et long terme soumises à des conditions de performance exigeantes est le point central de la politique de rémunération. Ce principe assure l'alignement de l'intérêt des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs avec les objectifs de création de valeur à court terme et long terme du Groupe et de ses actionnaires.
- **Transparence** : Le Conseil de Surveillance s'assure de la transparence de la Politique et de son application auprès des actionnaires et des agences de vote. Un effort constant est fourni en matière d'explication, en particulier en cas de non-conformité aux recommandations.
- **Benchmark externe indépendant** : Régulièrement, au début d'un nouveau mandat par exemple ou quand cela semble pertinent, le Conseil de Surveillance et son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance conduit une analyse comparative des rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, effectuée par un expert indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2023 et a conduit aux évolutions apportées pour 2024 et entérinées par l'Assemblée Générale de juin 2024. Deux panels ont été ainsi constitués pour l'analyse comparative : le premier réunit 20 entreprises françaises comparables appartenant principalement au secteur industriel, dont une majorité de sociétés cotées en bourse, le second regroupe 10 entreprises européennes principalement du secteur du nautisme.

En particulier, les règles ci-dessous sont suivies par le Conseil de Surveillance :

INCLUS :

- Une répartition équilibrée entre les trois composants de la rémunération totale : rémunération fixe, rémunération variable annuelle et rémunération variable Long Terme ;

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

La rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs comprend une rémunération fixe (RF), une rémunération variable annuelle (RVA), une rémunération variable Long-Terme (RVLT), un plan de retraite supplémentaire et quelques autres avantages.

Le graphe ci-après illustre le mix de rémunération entre Rémunération Fixe et rémunérations variables, en prenant

- Des rémunérations raisonnables et équilibrées basées sur une analyse comparative externe indépendante ;
- Un plafond sur la rémunération variable annuelle (RVA) ;
- Un plafond sur la rémunération variable Long-Terme (RVLT) ;
- Une période d'acquisition de 3 ans pour les actions de performance ;
- Des conditions de performance ambitieuses sur la période des 3 ans pour les actions de performance ;
- Des conditions de performance en matière de Développement Durable prises en compte dans les rémunérations variables court terme et long terme ;
- L'obligation pour les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs de garder des actions sur toute la durée de leurs mandats ;
- L'accès au Plan d'Épargne Entreprise du Groupe Beneteau, sans abondement, ni décote ;
- Un plan de retraite supplémentaire raisonnable (5 à 6 % de la rémunération fixe) ;
- Des dispositions de malus et de restitution (clawback)

EXCLUS :

- Pas de prime de prise de fonction ;
- Pas de rémunération exceptionnelle ;
- Pas de contrat de prestation de services ;
- Pas d'intéressement ni de participation ;
- Pas de jetons de présence intra-groupe sauf obligation légale locale (Pologne) ;
- Pas de récompense pour la sous-performance ;
- Pas de retraite supplémentaire à prestations définies ;
- Pas d'attribution d'actions de performance sans conditions de performance.

l'hypothèse de performance maximum atteinte par la RVA et l'allocation maximum de la RVLT (en valeur IFRS).

33,3%	33,3%	33,3%
RF	RVA	RVLT

Dans les tableaux qui suivent, les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs sont désignés par les termes de leur fonction actuelle, soit respectivement pour Bruno THIVOYON « Président du Directoire » et pour Gianguido GIROTTI « Directeur Général Opérations ». Pour autant, les éléments communiqués valent également pour leur

fonction précédente, soit respectivement pour Bruno THIVOYON « Directeur Général » et pour Gianguido GIROTTI « Directeur Général Délégué ». Le changement de gouvernance opéré le 19 juin 2025 n'a en effet pas impacté leurs éléments de rémunération.

Le tableau ci-après résume la politique de rémunération 2025 des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour chacun de ses composants :

Composant	Objectif et Lien avec la Stratégie	Caractéristiques	Président du Directoire et Directeur Général
Rémunération Fixe (RF)	Attirer des professionnels talentueux et expérimentés grâce à une rémunération compétitive qui reflète l'étendue des responsabilités, la complexité et les dynamiques du business	Déterminée/revue au début de chaque mandat porté à 3 ans. Elle n'est pas modifiée en 2025 pour les 2 Dirigeants Mandataires Sociaux	La rémunération fixe est déterminée sur la base d'un benchmark externe. En cas de nomination d'un nouveau DMSE, la même règle s'applique. En cas d'embauche externe, le CS peut ajuster le niveau de la Rémunération Fixe en fonction de la position, du profil et de tout autre élément pertinent.
Rémunération Variable Annuelle (RVA)	Piloter la stratégie à court terme et récompenser l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels annuels	70% Financiers (25% CA Groupe, 45% Taux ROC Groupe), au moins 10% critères ESG et 20% Objectifs individuels en nombre limité	80% de la Rémunération Fixe à objectif atteint - maximum 100% de la Rémunération Fixe en cas de surperformance
Rémunération Variable Long-Terme (RVLT)	Fidéliser et aligner sur les objectifs de création de valeur à moyen/long terme du Groupe et des actionnaires	70% Financiers (35% Taux ROC Groupe, 35% TSR vs Panel) et 30% autres dont au moins 20% ESG	Attribution cible et maximum de 100% de la rémunération fixe (valeur IFRS) - Période d'acquisition de 3 ans - Période de performance de 3 ans - Au maximum 40% pour les DMSE d'une enveloppe de 0,5% du capital par an
Obligation de Détention d'actions	Aligner l'intérêt des DMSE avec celui des actionnaires	20% minimum des actions attribuées définitivement conservées pendant toute la durée de la présence en qualité de DMSE de BENETEAU SA	Pas de plafond
Retraite supplémentaire	Constitue un complément de retraite	Contribution Employeur dans un PERO	Contribution Employeur : 5% TA et TB et 6% TC
Autres avantages	Avantages en nature	Assurance Décès, Assurance Santé, Assurance Chômage des MS, véhicule de fonction, accès au PEE	
Clawback / Malus	En conformité avec les règles d'éthique du Groupe	Dans la limite autorisée par la loi, en cas de faute grave causant un dommage important au Groupe, en particulier en cas d'ajustement des résultats financiers, le CA se réserve le droit de réduire ou annuler des actions de performance en cours d'acquisition ou le variable Court terme, d'obtenir le remboursement de variables acquis et payés ou des dommages et intérêts	

RÉMUNÉRATION FIXE (RF)

La rémunération Fixe d'un Dirigeant Mandataire Social Exécutif est déterminée au début de son mandat et restera inchangée jusqu'au terme / renouvellement de son mandat. Par exception, des évolutions en cours de mandat peuvent résulter d'un changement significatif dans le périmètre de responsabilités ou au cas de changement significatif du Groupe, suivant une décision du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en considération :

- Le niveau et la complexité du rôle ;
- Le profil, l'expérience et la carrière dans le Groupe ou ailleurs ;
- Les analyses comparatives de rémunération pour des fonctions ou responsabilités similaires dans le cadre de benchmarks externes considérés comme pertinents par le Conseil d'Administration ;
- Les ratios d'équité, salaires et autres conditions d'emploi au sein du Groupe.

Pour déterminer le niveau de la rémunération fixe, le Conseil de Surveillance et son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance peuvent faire appel à un

Conseil externe. La capacité du Groupe à attirer, motiver et retenir les talents au moyen de rémunérations compétitives est clé pour assurer une performance robuste et pérenne du Groupe.

Un exercice de benchmark a été réalisé en 2023 avec l'assistance d'un expert externe. Étant donné les caractéristiques uniques du Groupe, leader sur son marché et la nature de ses concurrents, les analyses ont porté sur 2 panels :

- Le premier réunit 20 entreprises françaises comparables appartenant principalement au secteur industriel

(Panel 1 : AKWEL, ATLANTIC, BOIRON, BONDUELLE, CIE DES ALPES, GUERBET, HAULOTTE, ID LOGISTICS GROUP, LISI, MANITOU, MERSEN, PIERRE ET VACANCES, ROBERTET, SCHMIDT GROUPE, SOMFY, TRIGANO, VETOQUINOL, VILLMORIN & CIE, VIRBAC).

- Le second regroupe 10 entreprises européennes appartenant principalement au secteur nautique

(Panel 2 : AKWEL, BAVARIA YACHTS, DOMETIC, FERRETTI GROUP, FOUNTAINE PAJOT, GARMIN, HANSE YACHTS, LISI, SAN LORENZO).

Sur la base de ces benchmarks, les composants de la Rémunération Globale ont été rééquilibrés.

Les rémunérations fixes, notoirement sous-évaluées au profit de la rémunération variable long terme, ont ainsi été portées de 360 500 € en 2023 à 475 000 € en 2024 et inchangées en 2025 :

Fonction	Dirigeant	RF 2023	RF 2024	RF 2025
Président du Directoire	Bruno THIVOYON	360 500 €	475 000 €	475 000 €
Directeur Général	Gianguido GIROTTI	360 500 €	475 000 €	475 000 €

Pour l'année 2026, en application de cette politique, le Conseil de Surveillance a décidé de maintenir inchangée la rémunération fixe des deux Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE (RVA)

Les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs ont une cible de rémunération variable qui représente un pourcentage de leur rémunération fixe et récompense l'atteinte des objectifs financiers, stratégiques et opérationnels à court terme. À objectifs atteints, la Rémunération Variable Annuelle est de 80% de la Rémunération Fixe pour les 2 Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs. Cette Rémunération Variable Annuelle (RVA) peut aller jusqu'à 100% de la Rémunération Fixe pour les 2 Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs en cas de surperformance par rapport aux objectifs.

La Rémunération Variable Annuelle comprend des composants quantitatifs et qualitatifs détaillés ci-dessous.

En évaluant la performance, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, prend en considération les résultats délivrés comparés aux budgets et plans dans les formules de calcul déterminées en début d'exercice.

Pour 2025, avec le renforcement des objectifs ESG et la cession de l'activité Habitat fin 2024, la pondération est devenue CA Groupe (25%), Taux de ROC Groupe (45%), ESG (10%) sur 2 objectifs collectifs, dont un de décarbonation et individuels (20% sur 3 à 5 objectifs individuels).

Indicateurs de performance	Description	Poids 2024
Chiffre d'Affaires Groupe	Montant lié à l'atteinte du niveau de CA par rapport au Budget	25%
Taux de ROC Groupe	Montant lié à l'atteinte du Taux de ROC par rapport au Budget	45%
ESG	2 objectifs communs aux 2 Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs : Réduction des émissions de CO ₂ Scope 1&2 (5%) et Réduction du taux de fréquence des Accidents du Travail (5%)	10%
Individuels	3 objectifs communs aux 2 DMSE pondérés à 6 ou 7% chacun	20%

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, peut décider d'ajuster le résultat de tel ou tel critère des variables annuels en cas de circonstances exceptionnelles imprévues, indépendantes de la volonté des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs (tel que la crise COVID-19). Cette disposition permettra au Conseil de Surveillance d'assurer l'adéquation entre mise en œuvre de la Politique de rémunération et performance des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs. Toute décision

d'ajustement par le Conseil de Surveillance sera publiée, expliquée et justifiée au regard, entre autres, de l'alignement avec l'intérêt des actionnaires et restera soumis à un vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale suivante.

Pour 2026, la pondération reste liée au CA Groupe (25%), Taux de ROC Groupe (45%), ESG (10%) sur 2 objectifs collectifs, dont un de décarbonation, et individuels (20% sur 1 à 3 objectifs individuels).

Indicateurs de performance	Description	Poids 2026
Chiffre d'Affaires Groupe	Montant lié à l'atteinte du niveau de CA par rapport au Budget	25%
Taux de ROC Groupe	Montant lié à l'atteinte du Taux de ROC par rapport au Budget	45%
ESG	2 objectifs communs aux 2 DMSE : Réduction des émissions de CO ₂ Scope 1&2 (5%) et Réduction du taux de fréquence des Accidents du Travail (5%)	10%
Individuels	3 objectifs pour le Président du Directoire, pondérés à 6 ou 7% 1 objectif pour le Directeur Général (lié à la transition) pondéré à 20%	20%

Les indicateurs de performance et leur atteinte seront publiés dans le Rapport Financier Annuel à l'issue de l'exercice concerné.

RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME (RVLT)

Le Conseil de Surveillance considère que la Rémunération Variable Long-Terme sous la forme d'actions de performance est particulièrement appropriée dans la mesure où cet instrument aligne l'intérêt des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs et celui des actionnaires. Le plan d'actions de performance est un composant clé de la politique de rémunération du Groupe et un outil efficace de motivation et de rétention. Il est applicable dans les mêmes termes et conditions aux Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs et à d'autres salariés du Groupe (environ 75 participants).

Chaque année, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Rémunérations, des

Nominations et de la Gouvernance, détermine l'allocation d'actions de performance, en prenant en considération de multiples facteurs, incluant (i) la performance financière du Groupe, (ii) la performance globale des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, (iii) les autres composants de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, (iv) la valeur de la RVLT de l'année précédente et (v) la valorisation des actions de performance de l'année effectuée par l'expert indépendant en valorisation IFRS2.

Le nombre d'actions de performance acquises est calculé suivant le règlement de plan applicable.

Principales caractéristiques de la structure de variable LT

Caractéristiques	Description	Commentaires
Valeur	Attribution cible et maximum : 100% du Fixe (en valeur IFRS)	Le nombre d'actions attribuées est déterminé chaque année par le CS sur recommandation du CRNG en fonction des performances passées et anticipées du Groupe et des conditions de marché prévalant au moment de l'attribution
Durée de performance	3 ans	La performance est évaluée à l'issue des 3 ans
Période d'acquisition	3 ans	La présence des DMSE est requise sur toute la période d'acquisition. Des exceptions sont prévues en cas de départ à la retraite, décès ou invalidité

Conditions de performance applicables aux actions de performances

En 2025, la Rémunération Variable Long-Terme a été modifiée afin d'intégrer, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, l'importance croissante des engagements de responsabilité durable à

long terme. La pondération de ces critères a été portée à 20%. L'évaluation de la performance reflètera la progression du Groupe par rapport à ses objectifs RSE de long terme, en ligne avec les engagements annoncés.

Indicateurs de Performance		Pondération	Seuil mini	Entre min et max	Maximum
TSR vs panel	Surperformance de l'action BSA par rapport à un panel de 8 actions du nautisme	35%	0% sous l'indice	0 à 100% linéairement entre indice et indice +10%	100% à indice +10%
Taux de ROC	Taux de ROC Exercice n+3 compris entre 6 et 12% Si CA < 1400M€	35%	0% sous Tx ROC à 6%	50 à 100% linéairement entre 6 et 12% du Tx ROC	100% si Tx ROC >12%
	Si CA > 1400M€		0% sous Tx ROC à 6%	20 à 100% linéairement entre 6 et 12% de Tx ROC	100% si Tx ROC >12%
Sécurité	Réduction du Taux de fréquence des accidents du travail entre 2024 et 2027	10%	0 sous -10%	0 à 100% linéairement entre -10% et -15%	100% si > -15%
Décarbonation	Réduction des émissions CO2 (Scope 1&2) en intensité d'heures travaillées	10%	0 sous -10%	0 à 100% linéairement entre -10% et -15%	100% si > -15%
Qualité	Réduction du coût moyen de la non qualité en pourcentage du CA	10%	0 sous 6 points de baisse	0 à 100% linéairement entre 6 points et 10 points de baisse	100% si > à 10 points de baisse

En 2026, les conditions de la Rémunération Variable Long Terme restent inchangées.

L'attribution 2026 d'actions de performance sera décidée par le Conseil post Assemblée Générale 2026.

OBLIGATIONS DE CONSERVATION ET DÉTENTION D'ACTIONS

Afin d'aligner les intérêts des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs sur ceux des actionnaires et conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs doivent satisfaire à des exigences de conservation et de détention des actions du Groupe. Ils doivent ainsi conserver au minimum 20 % des actions de performance acquises, ce pendant toute la durée de leur présence au sein du Groupe en qualité de Dirigeant Mandataire Social Exécutif de Beneteau S.A.

SORT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LONG TERME EN CAS DE DÉPART

Les dispositifs de rémunération variable de long terme attribués aux Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs sont soumis à une condition de présence au sein du Groupe en continu, de la date d'attribution jusqu'au jour d'expiration de la période d'acquisition de trois ans.

En cas de départ d'un Dirigeant Mandataire Social Exécutif avant l'expiration de cette période, le principe est la perte de l'ensemble des droits non définitivement acquis.

Par exception, et à titre purement discrétionnaire, le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité compétent, peut décider du maintien total ou partiel des droits à rémunération variable de long terme, notamment en fonction des circonstances du départ. Toute décision de ce type fait l'objet d'une motivation spécifique et est prise dans le respect des recommandations du Code Afep-Medef.

PLAN DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Plan d'Épargne Retraite Obligatoire régi par les articles L.141-1 et suivants du code des assurances et L.224-23 du code monétaire et financier. Il permet la constitution d'une retraite par capitalisation complétant la retraite des régimes obligatoires, servie sous forme de rente viagère ou de capital. Le contrat inclut une garantie en cas de décès de l'assuré avant la liquidation de sa retraite, ainsi que des garanties de prévoyance optionnelles.

Le Groupe Beneteau cotise pour les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs à hauteur de 5% pour les tranches A et B, 6% sur la tranche C (sachant que le Dirigeant Mandataire Social Exécutif cotise à hauteur de 2% sur cette même tranche).

AUTRES AVANTAGES

Les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs bénéficient :

- D'une assurance décès / prévoyance, dont env. 4K€ à la charge de l'entreprise sur les tranches A, B, C
- D'une assurance santé, dont env. 2K€ à la charge de l'entreprise sur le régime de base
- D'une assurance chômage (type GSC) : cotisation moyenne env. 25K€ / an par dirigeant
- D'un véhicule de fonction (hybride ou électrique uniquement) : avantage moyen env. 6 K€ / an par dirigeant
- D'un accès au Plan d'Épargne Entreprise Beneteau sans abondement, ni décote

Les Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs ne bénéficient d'aucun autre avantage.

CLAWBACK / MALUS

Afin d'aligner les politiques du Groupe sur les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'intenter une action à l'encontre des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs (notamment de demander un remboursement des variables acquis et payés ou des dommages et intérêts), dans la limite de la loi applicable, et ce, en cas de faute lourde ou de fraude ayant un impact négatif significatif sur le Groupe, en particulier nécessitant un retraitement financier.

En outre, dans une telle situation, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, évaluera la performance du Dirigeant Mandataire Social Exécutif concerné et prendra les mesures appropriées relatives au versement de la RVA et de la RVLTL, notamment l'annulation de tous les droits sur les actions de performance non encore acquises par le Dirigeant Mandataire Social Exécutif concerné (malus).

3.2 Politique de Rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil

La rémunération fixe annuelle du Président du Conseil (d'Administration du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 19 juin 2025 / de Surveillance depuis le 19 juin 2025) est restée inchangée en 2025 à 360 500 €.

Il n'y a pas de part variable pour le Président du Conseil.

Le Vice-Président du Conseil n'est pas rémunéré.

Pour 2026, il est proposé de maintenir cette rémunération sans changement.

3.3 Politique de Rémunération des Mandataires Sociaux non-Exécutifs

Au titre de 2025, le Conseil de Surveillance s'est réparti la somme globale allouée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2026, à titre de rémunération annuelle (jetons de présence), soit 450 000 €, en conservant les mêmes règles de répartition que pour 2024, soit :

- Un fixe annuel de 13 500 € est attribué à chaque membre du Conseil de Surveillance et censeur ;
- Un fixe annuel de 5 000 € est attribué à chaque Président de Comité ;
- Un fixe annuel de 3 000 € est attribué à chaque membre de Comité ;
- Un variable de 2 000 € par séance de Conseil et de 1 500 € par séance de Comité est attribué à chaque membre du Conseil de Surveillance et censeur, en fonction de leur assiduité (les participants aux Comités à titre de simples invités, donc non-membres, ne sont pas rémunérés).

Ces dispositions sont revues chaque année par le Conseil de Surveillance.

Pour l'année 2025, la partie fixe totale représente 45,13 % et la partie variable totale représente 54,87 % de la somme globale attribuée (membres du Conseil et censeurs).

Pour l'exercice 2026 en cours, il est proposé d'attribuer au Conseil de Surveillance, à titre de rémunération annuelle (jetons de présence), une somme globale maximale inchangée de 450 000 € que le Conseil se répartira comme il l'entend.

En l'occurrence, sur recommandation de son Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a décidé de rééquilibrer cette répartition afin de se rapprocher des standards du marché (rémunération variable plus importante que rémunération fixe et rééquilibrage entre Président de Comité et membre de Comité).

Ainsi, pour le Conseil :

- Un fixe annuel de 12 000 € sera attribué à chaque membre du Conseil de Surveillance et censeur auquel s'ajoutera un variable de 2 500 € par séance de présence.

Pour les Comités :

- Un fixe annuel de 7 000 € sera attribué à chaque Président de Comité auquel s'ajoutera un variable de 2 500 € par séance de présence planifiée ;
- Un fixe annuel de 4 000 € sera attribué à chaque membre de Comité auquel s'ajoutera un variable de 1 500 € par séance planifiée de présence ;
- Les réunions ad hoc des Comités seront rémunérés selon la disponibilité restante de l'enveloppe.

4. Rémunérations des mandataires sociaux en 2025

4.1 Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs

RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES AVANTAGES ATTRIBUÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DES EXERCICES CONSIDÉRÉS (TABLEAU 1 DU CODE AFEP-MEDEF)

Nom	Fonction	Nature	Exercice 2025	Exercice 2024
			Montants attribués	Montants attribués
M. THIVOYON Bruno	Président du Directoire BENETEAU S.A.	Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	626 905	678 953
		Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (*)	227 435	349 550
		TOTAL	854 340	1 028 503
M. GIROTTI Gianguido	Directeur Général BENETEAU S.A.	Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	639 433	713 691
		Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (*)	227 435	349 550
		TOTAL	866 868	1 063 241

* Valorisation des instruments financiers à l'origine telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société.

DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 (TABLEAU 2 DU CODE AFEP-MEDEF)

Nom	Fonction	Nature	Exercice 2025		Exercice 2024	
			Montants attribués	Montants versés (*)	Montants attribués	Montants versés
M. THIVOYON Bruno	Président du Directoire BENETEAU S.A.	Rémunération fixe	469 063	506 667	405 929	398 367
		Rémunération variable annuelle	80 085	218 638	218 687	277 946
		Autres avantages :				
		- Retraite	20 724	22 424	20 402	20 315
		- Jetons de présence	13 441	13 441	13 405	13 405
		- Autres (GSC, av nature véhicule)	43 592	45 315	20 530	20 664
	TOTAL	626 905	806 485	678 953	730 697	
M. GIROTTI Gianguido	Directeur Général BENETEAU S.A.	Rémunération fixe	469 063	506 667	405 929	398 367
		Rémunération variable annuelle	80 085	218 638	218 687	277 946
		Autres avantages :				
		- Retraite	20 724	22 424	20 402	20 315
		- Jetons de présence	25 861	25 861	25 694	25 694
		- Autres (GSC, av nature véhicule)	43 700	47 294	42 978	42 681
	TOTAL	639 433	820 883	713 691	765 003	

* En 2025, à la suite d'un changement de date de paie mis en œuvre dans le cadre d'une harmonisation au niveau du Groupe, les montants versés intègrent 13 mois de rémunération, contre 12 mois en 2024.

DÉTAIL CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse de l'évaluation des performances de chaque composante de la rémunération variable annuelle applicable aux deux Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs :

Président du Directoire, Bruno Thivoyon :

Indicateurs de performance	Poids	Description	Point bas (paiement à 50% - aucun paiement en deçà)	Cible (paiement à 100%)	Point haut (paiement à 125%, plafonné au-delà)	Résultat 2025	Taux d'atteinte
CA	25,0%	CA en M€	900	950	1 020	849	0,0%
ROC	45,0%	Taux de ROC/CA *	2,0%	3,5%	5,0%	-2,5%	0,0%
Sécurité	5,0%	Taux de fréquence d'accidents du travail inf à	n/a	12,6	n/a	12,5**	100,0%
CO2	5,0%	Réduction des émissions scope 1 et 2 en intensité d'heures travaillées	0,0%***	-5,0%	n/a	-2,9%****	57,6%
Objectifs qualitatifs	20,0%	Nouveaux métiers et Investisseurs	n/a	n/a	n/a	47,9%	45,0%
TOTAL	100,0%						16,9%

Directeur Général Opérations, Gianguido Girotti :

Indicateurs de performance	Poids	Description	Point bas (paiement à 50% - aucun paiement en deçà)	Cible (paiement à 100%)	Point haut (paiement à 125%, plafonné au-delà)	Résultat 2025	Taux d'atteinte
CA	25,0%	CA en M€	900	950	1 020	849	0,0%
ROC	45,0%	Taux de ROC/CA *	2,0%	3,5%	5,0%	-2,5%	0,0%
Sécurité	5,0%	Taux de fréquence d'accidents du travail inf à	n/a	12,6	n/a	12,5**	100,0%
CO2	5,0%	Réduction des émissions scope 1 et 2 en intensité d'heures travaillées	0,0%***	-5,0%	n/a	-2,9%****	57,6%
Objectifs qualitatifs	20,0%	Nouveaux métiers et Investisseurs	n/a	n/a	n/a	47,9%	45,0%
TOTAL	100,0%						16,9%

* Bornes de l'indicateur ROC dépendantes du niveau de CA (les bornes affichées ici correspondent à un CA inférieur à 950 M€).

** S'entend à isopérimètre (ie hors Tunisie)

*** Taux d'atteinte proportionnel entre 0 et -5%.

**** Performance calculée à iso-températures (permettant de retraiter l'effet d'un hiver plus rude aux Etats-Unis et en Pologne).

**Informations requises par l'AMF sur la situation des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs au 31 décembre 2025
(Tableau 11 du code Afep-Medef)**

	Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom	THIVOYON Bruno				
Fonction	Président du Directoire BENETEAU S.A.	Accord de Mandat, contrat de travail suspendu	oui	non	non
Date début de mandat au Directoire	19/06/2025				
Date fin de mandat	CS arrêtant les comptes du 31/12/2027 en 2028				
Nom	GIROTTI Gianguido				
Fonction	Directeur Général BENETEAU S.A.	Accord de Mandat, contrat de travail suspendu	oui	non	non*
Date début de mandat au Directoire	19/06/2025				
Date fin de mandat	juin 2026				

* Clause de non-concurrence rattachée au contrat de travail suspendu. En cas de mise en œuvre de cette clause, le Conseil d'Administration appliquera les recommandations du Code Afep-Medef relatives aux éventuelles indemnités de fin de mandat

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE - BENETEAU SA

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Président du Directoire BENETEAUS.A.					
THIVOYON Bruno					
Ratio sur rémunération moyenne	6,14	7,81	6,45	3,58	
Ratio sur rémunération médiane	10,06	13,72	12,19	5,40	
Président Directeur Général de METZ Jérôme					
Ratio sur rémunération moyenne				6,39	7,46
Ratio sur rémunération médiane				9,65	10,67
Directeur Général BENETEAU S.A.					
GIROTTI Gianguido					
Ratio sur rémunération moyenne	6,14	7,81	6,75	6,48	5,70
Ratio sur rémunération médiane	10,06	13,72	12,74	9,78	8,14
CHAPELEAU Jean Paul					
Ratio sur rémunération moyenne				4,88	6,11
Ratio sur rémunération médiane				7,36	8,74

Les ratios sont calculés sur la base des rémunérations versées aux 35 salariés de la société Beneteau SA, dans la continuité de ce qui a été pratiqué ces dernières années. Sur l'exercice, un ratio similaire a été calculé par rapport à l'effectif du groupe au sein de la partie 3.1.5 du Rapport de durabilité (S1-16_02).

L'évolution des ratios au cours des exercices s'explique principalement par les mouvements de la population restreinte de la holding Beneteau SA ainsi que par des effets de cut-off dans la prise de fonction des différents mandataires sociaux sur cette période.

FONCTION DE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Bruno Thivoyon exerce ses fonctions dirigeantes depuis le 17 juin 2022 (Directeur Général puis Président du Directoire).

FONCTION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL OPÉRATIONS

Gianguido Girotti exerce ses fonctions dirigeantes depuis le 14 juin 2019 (Directeur Général Délégué puis Membre du Directoire).

4.2 Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux non Exécutifs

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS (TABLEAU 3 DU CODE AFEP-MEDEF)

Nom	Fonction	Nature	Exercice 2025		Exercice 2024	
			Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
M. BOYENVAL Clément *	Membre du CS	Jetons de présence	32 500	28 900	28 900	25 500
Mme DICK Marie-Hélène	Membre du CS	Jetons de présence	40 000	47 300	47 300	38 600
Mme LEITZGEN Anne	Membre du CS	Jetons de présence	28 500	32 300	32 300	39 300
M. LEONARD Eric	Membre du CS	Jetons de présence	50 500	34 600	34 600	0
M. LYON CAEN Yves	Président du Conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2024	Jetons de présence		20 400	20 400	34 900
		Autres rémunérations			154 216	184 258
M. MOYNOT Sébastien *	Membre du CS	Jetons de présence	70 500	56 300	56 300	43 900
Mme POURRE Catherine	Présidente du Conseil de Surveillance	Jetons de présence	60 000	49 700	49 700	45 200
		Autres rémunérations	350 488	380 530	208 790	178 748
Mme ROUX Annette	Membre du CS	Jetons de présence	46 000	39 900	39 900	36 300
M. ROUX Louis Claude	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence	47 500	38 900	38 900	54 000

* Les jetons de présence de M. Clément BOYENVAL et M. Sébastien MOYNOT ont été directement versés par Beneteau S.A. respectivement à la Fédération Chimie Energie CFDT et à la BPI.

La part variable des jetons de présence versés aux administrateurs en 2025 (au titre de 2024) représente 47,7 % du montant total des jetons de présence versés aux administrateurs en 2025.

La part variable des jetons de présence attribués aux administrateurs / membres du Conseil de Surveillance en 2025 (à verser en 2026) représente 55,5 % du montant total des jetons de présence attribués aux administrateurs / membres du Conseil de Surveillance en 2025.

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES CENSEURS (TABLEAU 3 DU CODE AFEP-MEDEF)

Nom	Fonction	Nature	Exercice 2025		Exercice 2024	
			Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
M. BRIGNON Claude	Censeur au Conseil d'Administration	Jetons de présence	13 000	38 700	38 700	33 700
M. DUPE Luc	Censeur au Conseil d'Administration	Jetons de présence	34 000	33 300	33 300	33 700
M. de LABRIFFE Christian	Censeur au Conseil d'Administration	Jetons de présence	8 500	29 700	29 700	36 300

4.3 Opérations sur actions réalisées par les mandataires sociaux

1. OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

ÉTAT DES OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31/12/2025

Néant

OPTIONS CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant

OPTIONS EXERCÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Néant

2. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

ÉTAT DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2025

Date d'attribution : 19/06/2025

Nombre d'actions attribuées : 398 500

Cours d'ouverture du 19/06/2025 : 7,945 €

Valeur des actions attribuées (1) : 5,054€ par action

DÉTAIL DES ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025 (TABLEAU 6 DU CODE AFEP-MEDEF)

Actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice	Valorisation économique IFRS des actions attribuées (1)	Date d'acquisition définitive (2)	Date de disponibilité	Conditions de performance et de présence
THIVOYON Bruno	Paga 12 : 19/06/2025	45 000	227 435	18/06/2028	18/06/2028	oui
GIROTTI Gianguido	Paga 12 : 19/06/2025	45 000	227 435	18/06/2028	18/06/2028	oui

(1) La valeur correspond à la valeur IFRS des droits attribués, telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS2 (sur la base de l'évaluation du cabinet actuariel "société d'actuarial conseil Anteeo."), après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition des droits, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS2 de la charge sur la période d'acquisition.

(2) L'acquisition définitive est soumise à la réalisation des conditions de performance

Les 45 000 actions de performance attribuées à chaque mandataire social représentent 0,054 % du capital en supposant qu'elles soient toutes acquises à l'issue de la période d'acquisition.

CONDITIONS DE PERFORMANCE DU PLAN 12 DU 19/06/2025

Les conditions de performance retenues dans le règlement pour l'attribution des actions répondent aux conditions suivantes :

- **Pour 35 %** : Atteinte du Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe.

La performance du Groupe est attendue dans un tunnel de taux de ROC rapporté au chiffre d'affaires compris entre 6 et 12%. Compte tenu de la forte cyclicité du marché de la plaisance, l'appréciation de la performance s'opère de façon différenciée selon le niveau de chiffre d'affaires global de la Division Bateau.

Si le CA Groupe 2027 est inférieur à 1400 M€

- Un taux de ROC inférieur strictement à 6% conduit à 0% d'attribution pour cet indicateur
- Un taux de ROC de 6% déclenche 50% de l'indicateur ROC
- Un taux de ROC supérieur ou égal à 12% déclenche 100% de l'indicateur
- Entre 6 et 12%, le taux d'atteinte varie linéairement entre 50% et 100%

Si le CA Groupe 2027 est supérieur à 1400 M€

- Un taux de ROC inférieur strictement à 6% conduit à 0% d'attribution pour cet indicateur
- Un taux de ROC de 6% déclenche 20% de l'indicateur ROC
- Un taux de ROC supérieur ou égal à 12% déclenche 100% de l'indicateur
- Entre 6 et 12%, le taux d'atteinte varie linéairement entre 20% et 100%

- **Pour 35 %** : Performance relative du cours de bourse de l'action Beneteau SA.

Pour évaluer la performance relative au cours de bourse de l'action Beneteau SA, il a été constitué un indice composite (« l'Indice »), reprenant les cours de bourse de 8 concurrents mondiaux cotés en bourse.

100% de cette quote-part sera réputée acquise si l'évolution entre la moyenne du cours de l'action Beneteau SA calculée sur les 20 séances précédant le 19 juin 2025 et la moyenne du cours de l'action Beneteau SA calculée sur les 20 séances précédant le 18 juin 2028 est supérieure d'au moins 10% à l'évolution de l'Indice sur la même période et calculée de la même manière.

L'évolution du cours de l'action Beneteau et de l'indice devra se calculer dividendes réinvestis.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Si l'action Beneteau sous-performe l'indice : quote-part à zéro
- La quote-part varie linéairement de 0% à 100% dès que l'action Beneteau surperforme l'indice, et ce, jusqu'à une surperformance de 10%

- **Pour 10 %** : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la sécurité de nos salariés

100% de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière de sécurité, en améliorant le Taux de fréquence Monde Division Bateau (employés, hors Tunisie) : 15 % de baisse du Taux de fréquence entre celui publié au titre de l'année fiscale 2024 (TF de 13,2) et celui au titre de l'année fiscale 2027.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Entre 0 et 10% de baisse : quote-part à 0
- De 10% à 15% de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100%
- Au-delà de 15% de baisse : quote-part à 100%
- Pour 10 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration des émissions de CO2 en intensité

100% de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière d'amélioration de son impact CO2 Scope 1 / 2 en intensité d'heures travaillées, soit une amélioration de 15 % de l'indicateur Groupe d'émission de CO2 en intensité d'heures travaillées entre celui publié au titre de l'année fiscale 2024 et celui au titre de l'année fiscale 2027.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Entre 0 et 10% de baisse : quote-part à 0

- De 10% à 15% de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100%

- Au-delà de 15% de baisse : quote-part à 100%

- Pour 10 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la qualité de nos produits

100% de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière d'amélioration de qualité, soit une amélioration de 10 points du ratio de coût moyen 2025-2027 des réclamations clients sur CA moyen 2025-2027, soit 1,40 par rapport au coût moyen 2022-2024 des réclamations clients sur CA moyen 2022-2024, à savoir 1,50.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Entre 0 et 6 points de baisse : quote-part à 0
- De 6 à 10 points de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100%
- Au-delà de 10 points de baisse : quote-part à 100%

Pour tous les indicateurs, sauf l'indicateur boursier, la mesure de la performance s'entend à 'isopérimètre' par rapport à fin 2024.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE DÉFINITIVEMENT ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 AUX MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU 7 DU CODE AFEP-MEDEF)

Actions de performance attribuées devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions définitivement acquises
THIVOYON Bruno	PAGA 10 : 12/01/2023	Néant	Néant
	PAGA 11 : 05/06/2024	Néant	Néant
	PAGA 12 : 19/06/2025	Néant	Néant
GIROTTI Gianguido	PAGA 10 : 12/01/2023	Néant	Néant
	PAGA 11 : 05/06/2024	Néant	Néant
	PAGA 12 : 19/06/2025	Néant	Néant

CONDITIONS DE PERFORMANCE DU PLAN 11 DU 05/06/2024

Les conditions de performance retenues dans le règlement pour l'attribution des actions répondent aux conditions suivantes :

- Pour 30 % : Performance relative du cours de bourse de l'action Beneteau SA.

Pour évaluer la performance relative au cours de bourse de l'action Beneteau SA, il a été constitué un indice composite (« l'Indice »), reprenant les cours de bourse de 8 concurrents mondiaux cotés en bourse pour 80% et de l'indice et Stoxx Europe Travel & Leisure pour 20%.

100% de cette quote-part sera réputée acquise si l'évolution entre la moyenne du cours de l'action Beneteau SA calculée sur les 20 séances précédant le 5 juin 2024 et la moyenne du cours de l'action Beneteau SA calculée sur les 20 séances précédant la date de la fin de la Période d'Acquisition est supérieure d'au moins 10% à l'évolution de l'Indice sur la même période et calculée de la même manière.

L'évolution du cours de l'action Beneteau et de l'indice devra se calculer dividendes réinvestis.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Si l'action Beneteau sous-performe l'indice : quote-part à 0
- La quote-part varie linéairement de 0% à 100% dès que l'action Beneteau surperforme l'indice, et ce, jusqu'à une surperformance de 10%
- Pour 30 % : Performance du Résultat Opérationnel Courant consolidé de la division Bateau.

La performance de la Division Bateau est attendue dans un tunnel de taux de ROC rapporté au chiffre d'affaires compris entre 6 et 12%. Compte tenu de la forte cyclicité du marché de la plaisance, l'appréciation de la performance de l'Entreprise s'opère de façon différenciée selon le niveau de chiffre d'affaires global de la Division Bateau.

Si le CA Division Bateau 2026 est inférieur à 1400 M€

- Un taux de ROC inférieur strictement à 6% conduit à 0% d'attribution pour cet indicateur
- Un taux de ROC de 6% déclenche 50% de l'indicateur ROC
- Un taux de ROC supérieur ou égal à 12% déclenche 100% de l'indicateur
- Entre 6 et 12%, le taux d'atteinte varie linéairement entre 50% et 100%

Si le CA Division Bateau 2026 est supérieur à 1400 M€

- Un taux de ROC inférieur strictement à 6% conduit à 0% d'attribution pour cet indicateur
- Un taux de ROC de 6% déclenche 20% de l'indicateur ROC
- Un taux de ROC supérieur ou égal à 12% déclenche 100% de l'indicateur
- Entre 6 et 12%, le taux d'atteinte varie linéairement entre 20% et 100%
- Pour 15 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la Sécurité de ses salariés.

100% de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière de sécurité, soit une amélioration du Taux de fréquence Monde Division Bateau (employés) : 20% de baisse du Taux de fréquence entre celui publié au titre de l'année fiscale 2022 et celui au titre de l'année fiscale 2026.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Entre 0 et 15% de baisse : quote-part à 0
- De 15% à 20% de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100%
- Au-delà de 20% de baisse : quote-part à 100%
- Pour 15 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la Qualité de nos produits.

100% de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière d'amélioration de la qualité, soit une amélioration du Coût des réclamations clients sur CA de la Division Bateau : 20% de baisse du Coût des réclamations clients sur CA entre celui publié au titre de l'année fiscale 2022 et celui au titre de l'année fiscale 2026.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Entre 0 et 15% de baisse : quote-part à 0
- De 15% à 20% de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100%
- Au-delà de 20% de baisse : quote-part à 100%
- Pour 10 % : Déploiement du Programme STARBOARD. 100% de cette quote-part sera acquise si le déploiement du Programme STARBOARD pour Construction Navale Bordeaux et SPBI est finalisé en 2026 (Go live et fonctionnement 'normal' post go live).

CONDITIONS DE PERFORMANCE DU PLAN 10 DU 12/01/2023

- Pour 30 % : Performance relative du cours de bourse de l'action Beneteau.

Pour évaluer la performance relative au cours de bourse de l'action Beneteau, il a été constitué un indice composite (l'Indice"), reprenant les cours de bourse de 6 concurrents mondiaux cotés en bourse pour 80 % et l'indice Stoxx Europe Travel & Leisure pour 20 %.

100 % de cette quote-part sera réputée acquise si l'évolution entre la moyenne du cours de l'action Beneteau calculée sur les 20 séances précédant le 5 décembre 2022, date de présentation de l'actualisation du plan "Let's Go Beyond !" et la moyenne du cours de l'action Beneteau, calculée sur les 20 séances précédant la date de la fin de la période d'acquisition (soit le 12 janvier 2026) est supérieure d'au moins 10 % à l'évolution de l'Indice sur la même période et calculée de la même manière.

L'évolution du cours de l'action Beneteau et de l'Indice devra se calculer dividendes réinvestis.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Si l'action Beneteau sous-performe l'Indice : quote-part à 0
- La quote-part varie linéairement de 0 à 100 % dès que l'action Beneteau surperforme l'indice et ce jusqu'à une surperformance de 10 %
- Pour 40 % : Performance du Résultat Opérationnel Courant consolidé Groupe (1) ou Résultat Opérationnel Courant Division Bateau (2).

100 % de cette quote-part sera réputée acquise si le taux de ROC constaté à la clôture du 31 décembre 2025 est égal à 11,5 %.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

- Moins de 10 % de ROC : quote-part à 0

. De 10 à 11,5 % de ROC : la quote-part varie linéairement de 0 à 100 %

. Pour 15 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la Sécurité de nos salariés.

100 % de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière de sécurité, soit une amélioration du Taux de fréquence Monde Division Bateau (employés) : 15 % de baisse du Taux de fréquence entre celui publié au titre de l'année fiscale 2022 et celui au titre de l'année fiscale 2025.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

. Entre 0 et 10 % de baisse : quote-part à 0

. De 10 à 15 % de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100 %

. Pour 15 % : Performance extra-financière du Groupe Beneteau liée à l'amélioration de la Qualité de nos produits.

100 % de cette quote-part sera acquise si la Division Bateau atteint ses objectifs en matière d'amélioration de la qualité, soit une amélioration du Coût des réclamations clients sur CA de la Division Bateau : 15 % de baisse du Coût des réclamations clients sur CA entre celui publié au titre de l'année fiscale 2022 et celui au titre de l'année fiscale 2025.

La règle d'interpolation linéaire suivante est mise en place afin de proportionner la quote-part au résultat :

. Entre 0 et 10 % de baisse : quote-part à 0

. De 10 à 15 % de baisse : la quote-part varie linéairement de 0 à 100 %.

Pour tous les indicateurs, sauf l'indicateur boursier, la mesure de performance s'entend à isopérimètre d'activité par rapport au 31 décembre 2022.

Les plans 2023, 2024 et 2025 ont une période d'acquisition sur 3 ans sans période de conservation. Les Dirigeants Mandataires Sociaux ont une obligation de conservation de 20 % minimum des actions définitivement attribuées pendant toute la durée de leur mandat social.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (TABLEAU 9 DU CODE AFEP-MEDEF)

	PAGA 12	PAGA 11	PAGA 10	PAGA 9	PAGA 8	PAGA 7
Date d'assemblée	19/06/2025	04/06/2024	17/06/2022	07/02/2020	09/02/2018	29/01/20216
Date du conseil d'administration / de surveillance	19/06/2025	04/06/2024	12/01/2023	16/03/2021	09/02/2018	28/04/2016
Nombre total d'actions de performance attribuées	398 500	411 000	398 800	1 241 400	291 600	326 000
Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux	90 000	90 000	133 000	258 500		
- M. THIVOYON Bruno	45 000	45 000	66 500	88 500	Néant	Néant
- M. GIROTTI Gianguido	45 000	45 000	66 500	170 000	Néant	Néant
Date d'acquisition des actions de performance	18/06/2028	31/03/2027	31/03/2026	22/03/2023	09/02/2020	17/05/2018
Date de fin de période de conservation	18/06/2028	31/03/2027	31/03/2026	22/03/2024	09/02/2021	17/05/2019
Nombre d'actions de performance définitivement attribuées	-	-	-	1 044 010	169 477	318 000
Nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux mandataires sociaux	-	-	-	232 650		
- M. THIVOYON Bruno	-	-	-	79 650	Néant	Néant
- M. GIROTTI Gianguido	-	-	-	153 000	Néant	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	197 390	122 123	8 000
Actions de performance attribuées restantes	-	-	-			

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES CENSEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant

5. Contrôle interne et gestion des risques

5.1 Dispositifs de pilotage et de supervision des risques

Dans un environnement économique, réglementaire et opérationnel en constante évolution, le Groupe Beneteau se doit de disposer d'un dispositif structuré et robuste de gestion des risques. Le Groupe est un acteur international majeur de l'industrie nautique, exposé à des enjeux diversifiés : industriels, commerciaux, financiers, technologiques, environnementaux et de conformité. L'anticipation et la maîtrise des risques constituent à ce titre des leviers essentiels de performance durable et de résilience organisationnelle.

DÉFINITION DES CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

La mise en place d'un cadre formalisé de gestion des risques répond à plusieurs impératifs : assurer la continuité des activités, préserver la solidité financière, protéger les collaborateurs et les actifs, garantir la conformité aux exigences réglementaires et soutenir la réalisation des objectifs stratégiques. Ce dispositif contribue également à renforcer la transparence et la qualité de l'information communiquée aux actionnaires, aux partenaires et aux parties prenantes.

La gestion proactive des risques constitue ainsi un élément clé du pilotage global du Groupe. Elle permet d'identifier les risques majeurs, d'évaluer leur impact potentiel, de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise adaptées et de suivre leur évolution dans le temps. Intégré au processus décisionnel, ce dispositif contribue à assurer la stabilité, la compétitivité et la capacité du Groupe Beneteau à saisir les opportunités dans un secteur en transformation constante.

En 2025, la Direction du Contrôle interne, de la Conformité et de l'Éthique a actualisé la cartographie des risques. Les risques identifiés sont évalués selon trois critères :

L'impact potentiel (financier, environnemental, réputationnel) sur les parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs ou autres parties prenantes) ;

- La probabilité de survenance ;
- La capacité à réduire ces risques.

Les évaluations d'impact et de probabilité permettent de positionner les risques au sein d'une matrice de criticité, en les classant par niveau d'importance (faible, modéré, élevé, critique). La capacité de maîtrise des risques est ensuite combinée à cette analyse, afin d'établir une matrice de priorisation. Cet outil de

pilotage est mis à disposition de la direction générale et des managers afin d'orienter les actions de prévention et de contrôle.

La cartographie des risques ainsi élaborée en 2025 a été présentée au Comité d'Audit qui en a validé les conclusions.

SUPERVISION DES RISQUES : LES PRINCIPAUX ACTEURS

LA DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE, DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE

Le contrôle interne désigne l'ensemble des dispositifs destinés à maîtriser les activités et les risques, afin de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Mis en œuvre sous l'autorité du Conseil de Surveillance et par l'ensemble des collaborateurs, il vise à fournir une assurance raisonnable quant :

- À la bonne application de la politique générale du Groupe,
- Au respect des lois et réglementations en vigueur,
- À la prévention, la détection et la maîtrise des risques liés aux activités, y compris les risques de fraude et d'erreur,
- À la fiabilité des informations comptables et financières.

La conformité constitue l'ensemble des principes, règles et dispositifs visant à garantir le respect des lois, des réglementations, des normes éthiques et des engagements internes du Groupe dans l'ensemble de ses opérations. Elle contribue à prévenir les risques financiers, opérationnels et réputationnels liés notamment à la corruption, aux conflits d'intérêts, aux sanctions internationales et aux pratiques commerciales.

Intégrée au dispositif global de gestion des risques, la fonction conformité assure une surveillance continue des obligations applicables, participe à l'évaluation des risques de non-conformité et accompagne les directions opérationnelles dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle.

Ce cadre structuré entend permettre au Groupe, conscient de ses engagements à l'égard des actionnaires et des autorités publiques, de sécuriser ses activités, de renforcer la transparence de ses pratiques et d'assurer un niveau élevé d'intégrité dans la conduite de ses affaires.

LA DIRECTION JURIDIQUE ET ASSURANCES

Direction Assurances

L'ensemble des programmes d'assurance du Groupe est géré par la Direction Juridique et Assurances Groupe, qui est responsable de l'identification des risques assurables du Groupe et de leur évaluation. Le Groupe souscrit des assurances pour couvrir les risques liés à l'exercice normal de ses activités, notamment des polices d'assurances dommages.

La Direction Juridique et Assurances Groupe s'emploie à optimiser et à pérenniser les couvertures d'assurance souscrites pour le compte de Beneteau SA et celui de l'ensemble de ses filiales, afin de protéger les intérêts du Groupe en cas de survenance de sinistres, mais aussi pour que cette couverture soit et reste à un niveau de coût qui préserve la compétitivité des filiales sur leurs marchés mondiaux.

Outre les contrats d'assurance légalement obligatoires, Beneteau SA souscrit notamment des assurances :

- Responsabilité civile,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants,
- Dommages aux biens et interruption d'activités,
- Dommages cyber,
- Transports des marchandises tant à l'exportation qu'à l'importation quel que soit le mode de transport utilisé (terrestre, maritime ou aérien).

Ces assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables ses filiales, mais aussi les dommages, parfois majeurs, qu'elle-même ou ses filiales pourraient subir, qu'il s'agisse de risques classiques comme l'incendie ou d'événements plus exceptionnels comme la cyberattaque auxquels le Groupe a dû faire face en 2021. Les montants des garanties sont adaptés aux risques encourus.

Enfin, Beneteau SA et ses filiales poursuivent, en étroite coordination avec leurs assureurs dommages, le

développement de mesures de prévention et de protection pour réduire la fréquence et la gravité des sinistres qui pourraient paralyser l'activité d'un site ou de l'ensemble des sites du Groupe.

Direction Juridique

La Direction Juridique et Assurances Groupe joue un rôle central dans la gestion proactive des risques juridiques. En amont des projets stratégiques et opérationnels, la direction juridique intervient aux côtés des équipes concernées pour sécuriser les intérêts du Groupe. Elle participe à l'élaboration, à la négociation et à la rédaction des principaux contrats de Beneteau SA et de ses filiales, en veillant à identifier, évaluer et maîtriser les risques associés à chaque opération. Cette contribution juridique s'inscrit dans une logique de prévention, en assurant un cadre contractuel robuste et conforme aux obligations réglementaires et aux standards du Groupe.

Dans l'exercice de sa mission de conseil, la direction juridique apporte à la direction générale ainsi qu'aux directions opérationnelles et fonctionnelles une analyse éclairée des enjeux juridiques attachés aux décisions envisagées. Elle évalue le niveau de risque acceptable pour l'entreprise et accompagne les décideurs dans l'arbitrage de solutions sécurisées, contribuant ainsi à renforcer la fiabilité et la conformité des engagements pris par le Groupe.

La Direction Juridique et Assurances Groupe assure également le pilotage et le suivi des dossiers précontentieux et contentieux, en lien étroit avec les équipes opérationnelles et notamment les services après-vente et les directions de marque. Elle reporte régulièrement à la direction générale et à la direction financière les risques significatifs identifiés dans ces dossiers, permettant une appréhension rapide des enjeux et une prise de décision éclairée pour protéger les intérêts du Groupe. Ce rôle de surveillance et d'anticipation contribue à limiter l'impact potentiel de litiges sensibles et renforce la maîtrise globale des risques juridiques du Groupe.

5.2 Dispositif d'évaluation récurrente du processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Dans le cadre du dispositif d'évaluation du contrôle interne, la direction Contrôle Interne déploie chaque année une campagne d'autoévaluation sur l'ensemble des entités du Groupe, complétée par des travaux de tests réalisés sur un périmètre préalablement défini.

L'objectif de cette autoévaluation est de s'assurer, d'une part, de la bonne réalisation des contrôles et, d'autre part, du traitement effectif des anomalies identifiées. À ce titre, des éléments probants attestant de la réalisation des contrôles sont demandés et doivent être fournis conformément à la périodicité définie pour chaque contrôle.

Les référents du dispositif de contrôle interne, à savoir les Directeurs Financiers des différentes entités du Groupe, sont amenés à se prononcer sur la réalisation effective des contrôles ainsi que sur leur efficacité.

Par ailleurs, le Service Contrôle Interne met en œuvre un dispositif de tests visant à évaluer la qualité d'exécution des contrôles de premier niveau. Ces travaux permettent de compléter l'autoévaluation et de renforcer l'appréciation globale du dispositif de contrôle interne.

L'ensemble des résultats issus de ces évaluations est mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur revue annuelle du dispositif de contrôle interne. Une synthèse des principaux constats et enseignements est par ailleurs présentée au Directoire et en Comité d'audit.

À l'issue des campagnes d'autoévaluation et des travaux de tests, des plans d'actions sont définis afin de remédier aux insuffisances ou axes d'amélioration identifiés. Ces plans d'actions font l'objet d'une priorisation selon trois niveaux, déterminée en fonction de la criticité des constats, de leur impact potentiel sur l'information comptable et financière ainsi que du niveau de risque associé.

Les actions sont ainsi classées :

- Priorité A – Risque élevé : susceptible de remettre en cause la qualité du contrôle interne et l'intégrité de l'information financière. Recommandation à mettre en œuvre à court terme.
- Priorité B – Risque modéré. Recommandation à mettre en œuvre à moyen terme.
- Priorité C – Risque faible. Recommandation visant à améliorer la qualité du contrôle interne et/ou à mettre en place des bonnes pratiques.

Les plans d'actions sont pilotés par les Directeurs Financiers des entités concernées, en coordination avec le Service Contrôle Interne, qui en assure le suivi au niveau Groupe. L'avancement des actions fait l'objet d'un suivi régulier et formalisé, permettant de s'assurer de leur mise en œuvre effective dans les délais définis en fonction du niveau de priorité retenu.

6. Informations complémentaires

6.1 Conventions réglementées

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil de Surveillance n'a autorisé aucune nouvelle convention réglementée.

Dans sa revue annuelle des conventions réglementées, le Conseil de Surveillance du 18 mars 2026 a confirmé que la poursuite des conventions antérieures au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2025 étaient bien dans l'intérêt de la société.

Conformément à Loi PACTE, une Charte interne sur les Conventions réglementées a été approuvée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité d'Audit et des Risques, qui figure en annexe du Règlement Intérieur.

6.2 Conventions courantes et normales

Conformément aux dispositions applicables, la Charte interne sur les Conventions réglementées, approuvée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité

d'Audit et des Risques, inclut la procédure applicable à l'identification et à la qualification des conventions courantes conclues à des conditions normales.

6.3 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet, et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La société faisant publiquement appel à l'épargne, la convocation des Assemblées Générales est faite par un premier avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, puis par un deuxième avis inséré quinze jours au moins avant la date de l'assemblée dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social.

Ces avis sont également mis à disposition sur le site du Groupe : www.beneteau-group.com

Les actionnaires, titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de publication de l'avis de convocation, sont en outre convoqués individuellement par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leur frais, par lettre recommandée.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les statuts permettent le calcul du quorum et de la majorité en tenant compte des actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables : cette possibilité n'est pas utilisée par la société.

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées qui auront été inscrites sur les registres d'actions nominatives depuis plus de deux ans au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.

Le transfert d'actions par succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le bénéfice du droit de vote double et n'interrompt pas le délai de deux ans de détention requis.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales. Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire d'actions a toujours le droit d'assister aux Assemblées Générales. Pour les titres remis en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire et non par le créancier gagiste.

Les Assemblées Générales sont présidées par le **Président du Conseil de Surveillance** ou, en son absence, par le Vice-Président ou par un membre du Conseil de surveillance délégué à cet effet. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

6.4 Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social et/ou des droits de vote égale ou supérieure à 1 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai légal et réglementaire.

L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés dans les statuts.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions statutaires et/ou légales sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

6.5 Délégations en matière d'émission et d'annulation d'actions

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité, aucune utilisation n'en ayant été faite :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de résolution)	Durée de validité (date d'expiration)	Montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de cette délégation	Droit préféréntiel de souscription des actionnaires	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre	19 juin 2025 (n°24)	38 mois (19 août 2028)	124 185 € (1,5% du capital)	non	Non
Emission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	19 juin 2025 (n°25)	26 mois (19 août 2027)	21 000 €	non	Non
Réduction du capital social par annulation d'actions achetées	19 juin 2026 (n°26)	26 mois (19 août 2027)	827 898 € (10% du capital)	-	Non

6.6 Tableau de synthèse des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef

Recommandation du Code Afep-Medef	Pratique de la Société et justifications
Présence d'un membre du Conseil de Surveillance salarié au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance (Article 19.1 du Code Afep-Medef)	Le Conseil a procédé au cours de l'exercice 2024 à des premiers ajustements dans la composition de ses Comités, encore appelée à évoluer pour tenir compte des évolutions à venir dans la composition du Conseil. Depuis 2024, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est membre du Comité RSE. Par ailleurs, les propositions faites par le CNRG sont revues et discutées lors du Conseil de Surveillance qui les approuve et auquel participe le membre du Conseil représentant les salariés.
Arrêt du contrat de travail des Dirigeants Mandataires Sociaux (Article 23 du Code Afep-Medef)	Lors de leur nomination en qualité de Dirigeants Mandataires Sociaux, les deux membres du Directoire étaient salariés du Groupe. Le Conseil a estimé qu'il était de l'intérêt du Groupe, afin d'assurer la continuité et la stabilité de la gouvernance, d'accepter la demande des Dirigeants Mandataires Sociaux de simplement suspendre leurs contrats de travail. Cette suspension entraîne la cessation complète de l'exécution des contrats de travail, sans rémunération, ni acquisition de droits au titre du statut salarié, et n'emporte aucun avantage particulier, ni garantie de reprise à l'issue des mandats. Le Conseil de surveillance réexaminera périodiquement la pertinence de cette déviation à l'article 23 du Code Afep-Medef.

6.7 Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur le rapport de gestion du Directoire

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance présente ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par le Directoire de l'évolution de la marche de la Société tout au long de l'année et a pu exercer les missions qui lui ont été confiées par la loi et les statuts.

Le Conseil de Surveillance a procédé à la revue du rapport financier annuel établi par le Directoire, qui intègre le rapport de gestion et contient toutes les informations relatives aux faits marquants de l'exercice et aux comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre 2025.

L'ensemble de ces éléments ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et des recommandations du Comité d'Audit et des Risques, du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, du Comité Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des observations des Commissaires aux Comptes, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport financier annuel (qui comprend le rapport de gestion du Directoire) que sur les comptes annuels et consolidés de la Société clos le 31 décembre 2025.

Assemblée Générale 2026

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Dans le prolongement de l'arrêté des comptes par le Directoire en date du 17 mars 2026 et de la délibération du Conseil de Surveillance du 18 mars 2026, vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour décrit ci-après (1).

Vous trouverez également ci-après les rapports complémentaires du Directoire (2) et du Conseil de Surveillance (3) sur les résolutions soumises à votre vote, le descriptif du programme de rachat d'actions envisagé (4), les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et sur les opérations sur le capital (5) et le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote (6).

Nous vous invitons à lire l'intégralité des documents qui vous sont présentés, et plus particulièrement le texte des résolutions, avant d'exercer votre droit de vote.

Le Directoire

1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Affectation du résultat - Fixation du dividende ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce - constat de l'absence de convention nouvelle ;
5. Examen et approbation des informations relatives à la rémunération versée aux mandataires sociaux au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Madame Catherine POURRE au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration puis de Présidente du Conseil de Surveillance ;
7. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Bruno THIVOYON au titre de son mandat de Directeur Général puis de Président du Directoire ;
8. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gianguido GIROTTI au titre de son mandat de Directeur Général Délégué puis de Membre du Directoire et Directeur Général Opérations ;
9. Renouvellement du mandat de Madame Anne LEITZGEN, membre du Conseil de Surveillance ;
10. Renouvellement du mandat de Monsieur Louis-Claude ROUX, membre du Conseil de Surveillance ;
11. Examen et approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026 ;
12. Approbation de la rémunération de l'article L. 225-83 du Code de commerce à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2026 ;
13. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions ;

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

14. Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes, au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées, dans la limite de 1,5 % du capital dont un maximum de 40 % pourront être attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
15. Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise du groupe pour un montant maximal de 21 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail ;
16. Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres ;
17. Pouvoirs pour formalités.

2. Rapport complémentaire du Directoire sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Directoire à l'Assemblée Générale a pour objet de présenter aux actionnaires de la Société les projets de résolutions suivantes qui seront soumis à leur vote le 11 juin 2026.

RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2025 (RÉSOLUTIONS 1 À 3)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2025 dont vous retrouvez tous les développements dans notre rapport de gestion, ainsi que les annexes correspondantes.

Il vous est proposé d'affecter le résultat net de l'exercice, d'un montant de 47 749 479,12€, augmenté de 3 288 507,20 € de Report à nouveau positif antérieur, soit un bénéfice distribuable de 51 037 986,32 €, de la manière suivante :

- Dividendes : 16 557 968,00 €
- Autres réserves : 34 480 018,32 €

Le poste "Autres réserves" serait ainsi porté de 137 257 179,74 € à 171 737 198,06 €.

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2025 ;
- Des rapports du Conseil de Surveillance ;
- Des comptes annuels de la Société ;
- Des comptes consolidés du Groupe ;
- Des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.

Vous êtes invités à approuver les résolutions 1 à 3 qui vous sont proposées, et ainsi approuver les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnés dans le rapport de gestion du Directoire (cf. chapitres 1 à 5).

RÉSOLUTION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (RÉSOLUTION 4)

Aucune nouvelle convention préalablement autorisée par le Conseil de Surveillance n'a été conclue sur l'exercice.

La quatrième résolution constate ainsi l'absence de convention réglementée nouvelle sur l'exercice.

Néanmoins, il existe une convention approuvée au cours d'un exercice antérieur dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Cette convention est visée dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées dont vous pourrez prendre connaissance ci-après section 5.1.

Nous vous invitons en conséquence à prendre acte du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et de l'absence de convention nouvelle sur l'exercice en approuvant la résolution n°4 qui vous est présentée.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DES AUTORISATIONS QUI LUI SONT LIÉES (RÉSOLUTION 13 A 16)

Comme chaque année sans interruption depuis l'Assemblée Générale du 5 février 1999, la Société propose à l'ordre du jour le renouvellement de son programme de rachat de ses propres actions.

Dans le cadre de la précédente autorisation, vous trouverez le détail des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres dans le descriptif du programme de rachat d'actions propres (cf. section 4 du présent chapitre).

La résolution 13 vous propose d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, pour une nouvelle durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, pour un investissement maximal théorique de 140 M€, au prix maximum d'achat fixé à 25,00 €.

La résolution 14 a pour objet d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées. Ces attributions, qui prendraient la forme d'actions de performance, seraient soumises à des conditions de performance, notamment liées à l'évolution du cours de l'action et à la réalisation d'objectifs opérationnels. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées dans ce cadre serait limité à 1,5 % du capital social, dont un maximum de 40 % au profit des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions légales applicables, la résolution 15 prévoit également une délégation de compétence au Directoire, pour une durée de 26 mois, afin de procéder, le cas échéant, à une augmentation de capital réservée aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise du Groupe, dans la limite de 0,25 % du capital social. Cette résolution est proposée afin de satisfaire aux obligations légales en matière d'actionnariat salarié.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en et vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le 17 mars 2026

Le Directoire

La résolution 16 vous propose enfin d'autoriser le Directoire, pour une durée de 26 mois, à annuler tout ou partie des actions que la Société viendrait à détenir dans le cadre du programme de rachat, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et à procéder en conséquence à la réduction du capital social.

En conséquence, nous vous invitons à approuver les résolutions 13 à 16 soumises à votre vote, relatives au renouvellement du programme de rachat d'actions et aux autorisations financières associées.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS (RÉSOLUTION 17)

La résolution 17 est une résolution technique conférant les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale.

3. Rapport complémentaire du Conseil de Surveillance sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale a pour objet de présenter aux actionnaires de la Société les projets de résolutions suivantes qui seront soumis à leur vote le 11 juin 2026.

RÉSOLUTIONS SAY ON PAY 2025 EX POST (RÉSOLUTIONS 5 À 8)

Nous vous proposons de vous prononcer, dans le cadre d'un vote a posteriori, d'une part, sur les informations relatives à la rémunération versée ou attribuée aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2025, et d'autre part, sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre du même exercice à Madame Catherine POURRE, Présidente du Conseil de Surveillance (et antérieurement Présidente du Conseil d'administration jusqu'au 19 juin 2025), à Monsieur Bruno THIVOYON, Président du Directoire (et antérieurement Directeur Général jusqu'au 19 juin 2025), et à Monsieur Gianguido GIROTTI, Membre du Directoire et Directeur Général Opérations (et antérieurement Directeur Général Délégué jusqu'au 19 juin 2025),

Les informations relatives aux éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2025 à ces mandataires sociaux sont détaillées dans les rapports du Conseil de Surveillance (notamment dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, chapitre 6 du Rapport Financier Annuel).

Nous vous proposons d'approuver les résolutions n° 5 à 8 qui vous sont présentées.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (RÉSOLUTIONS 9 ET 10)

Au titre des résolutions n° 9 et 10, il vous est proposé de renouveler pour trois exercices les mandats de deux des membres du Conseil de Surveillance, dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2025.

Vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (chapitre 6 du Rapport Financier Annuel) l'ensemble des

renseignements relatifs notamment aux compétences clés, aux critères d'indépendance et aux informations biographiques de Madame Anne LEITZGEN et de Monsieur Louis-Claude ROUX, qui se sont portés candidats à leur propre succession.

Compte tenu de leur compétence et de la qualité de leurs apports aux travaux du Conseil et des Comités dont ils sont membres, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, ainsi que le Conseil de Surveillance, sont favorables au renouvellement de leurs mandats.

En cas de vote favorable à ces renouvellements, il est envisagé de renouveler Madame Anne LEITZGEN et Monsieur Louis-Claude ROUX en tant que membre du Comité RSE et, s'agissant de Monsieur Louis-Claude ROUX, en tant que membre et Président du Comité Stratégique.

Nous vous proposons d'approuver les résolutions n° 9 et 10 qui vous sont présentées.

RESOLUTIONS SAY ON PAY 2026 EX ANTE (RÉSOLUTIONS 11 ET 12)

Au titre des résolutions n° 11 et 12, il vous est demandé de statuer sur la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs, du Président et du Vice-Président du Conseil ainsi que des mandataires sociaux non-exécutifs, dont vous retrouverez les développements dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (chapitre 6 du présent Rapport Financier Annuel).

La politique de rémunération des membres du Directoire s'inscrit dans la continuité de celle qui a été présentée et approuvée l'an passé par l'assemblée générale des actionnaires.

Nous vous proposons d'approuver les résolutions n° 11 et 12 qui vous sont présentées.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, conformément aux articles L.225-62 et L.22-10-20 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons à prendre connaissance des observations sur les comptes 2025 et le rapport de gestion du Directoire figurant à la fin de notre rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. chapitre 6, section 6.7).

Le 18 mars 2026

Le Conseil de Surveillance

Nous avons pris connaissance des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour (cf. section 1 du présent chapitre), qui seront soumis à votre approbation et du rapport du Directoire présentant ces résolutions.

Nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler et vous invitons à approuver les résolutions relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Mixte

À AUTORISER PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2026

Le présent descriptif a pour objet de détailler les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ, RÉPARTITION PAR OBJECTIFS

Au 31 décembre 2025, la Société détenait un total de 2 667 109 actions, représentant 3,22 % du capital social, réparties par objectifs de la façon suivante :

- Contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 0 action,
- Attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 0 action,
- Attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 1 204 300 actions,
- Conservation et remise ultérieure à la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur : 1 462 809 actions.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,

- L'attribution et / ou la cession d'actions à des salariés et / ou des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions et / ou d'attributions d'actions gratuites (soumises à performance) et / ou de plans d'épargne entreprise,
- L'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère correspondante,
- Plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, où d'être réaffectées à d'autres objectifs, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUE DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR, PRIX MAXIMAL D'ACHAT

Ce programme portera sur un maximum de 10 % du capital social.

Les titres sont des actions Beneteau, ordinaires et toutes de même catégorie, cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0000035164).

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital social à ce jour, soit 82 789 840 actions, le nombre maximum d'actions qui pourraient être détenues par la Société en application de ce programme serait donc de 8 278 984 actions.

Compte tenu des 2 667 109 actions déjà détenues au 31 décembre 2025, la Société s'engage à ne pas acquérir plus de 5 611 875 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25,00 €.

Sur cette base, l'investissement maximal théorique est donc de 140 M€.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026, soit jusqu'au 11 décembre 2027.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR VOIE D'ACQUISITION, DE CESSION OU DE TRANSFERT DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PROGRAMME JUSQU'À LA DATE DE PUBLICATION DU PRÉSENT DESCRIPTIF

Détail dans le tableau de déclaration synthétique ci-après.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION PAR L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 3,22 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : -

Nombre de titres détenus en portefeuille : 2 667 109 actions

Valeur comptable du portefeuille : 27 850 924,94 €

Valeur de marché du portefeuille : 22 150 340,25 € (valorisé à 8,305 € : cours du 31/12/2025)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes et Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de Titres	2 069 073 achats	1 679 098 ventes et 4 000 transferts	Options d'achat achetées - Achats à terme	Options d'achat vendues - Ventes à terme
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	8,42 €	8,52 €		
Prix d'exercice moyen	-	0 €	-	-

Les opérations effectuées sur le titre dans le cadre du contrat de liquidité ont représenté :

1 651 598 achats et 1 679 098 ventes.

5. Rapports des commissaires aux comptes

5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Vincent-Genod

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés SPBI et Construction Navale Bordeaux, filiales de votre Société

Personnes concernées : MM. Bruno THIVOYON, Gianguido GIROTTI, Louis-Claude ROUX et Mme Annette ROUX, administrateurs de votre Société et mandataires sociaux au sein des sociétés SPBI et Construction Navale Bordeaux.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de surveillance en date du 31 août 2011, votre Société a mis en place une convention de gestion centralisée de change. Cette convention prévoit que votre Société procède aux couvertures globales de change, assume le risque de change et conserve le résultat des opérations de couverture de change. En contrepartie, cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération complémentaire spécifique.

Le montant comptabilisé au titre de la couverture de change de vos filiales représente une charge nette de 4 009 343 euros.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,50 % du capital de la société.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous

appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit

Patrick Vincent-Genod

5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, pour un montant maximal de € 21 000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes,

sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Vincent-Genod

5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale de la société Beneteau,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bardadi Benzeghadi

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Vincent-Genod

6. Projet des résolutions

Assemblée Générale mixte du 11 juin 2026

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2025

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font apparaître un bénéfice net de 47 749 479,12 €.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 53 973 €, ainsi que le montant de l'impôt supporté en raison de ces dépenses, s'élevant à 16 721 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font apparaître une perte nette de - 43 062 K€ (dont part du groupe : - 42 813 K€).

Troisième résolution (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 47 749 479,12 €, augmenté de 3 288 507,20 € de Report à nouveau positif antérieur, soit un bénéfice distribuable de 51 037 986,32 €, de la manière suivante :

- Dividendes : 16 557 968,00 €
- Autres réserves : 34 480 018,32 €

Le poste « Autres réserves » sera ainsi porté de 137 257 179,74 € à 171 737 198,06 €.

Le montant total de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividendes au 11 juin 2026, soit 82 789 840 actions et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue, en fonction notamment du nombre d'actions auto-détenues.

Le dividende proposé s'élève à 0,20 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il sera versé le vendredi 19 juin 2026, après déduction des prélèvements sociaux.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la Société lors de la mise en paiement sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2022	2023	2024
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	0,42 €	0,73 €	1,43 €

Quatrième résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce – constat de l'absence de convention nouvelle*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

SAY ON PAY 2025 EX POST

Cinquième résolution (*Examen et approbation des informations relatives à la rémunération versée aux mandataires sociaux au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui y sont présentées telles qu'elles figurent dans le Rapport Financier Annuel 2025.

Sixième résolution (*Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Madame Catherine POURRE au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration puis de Présidente du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Madame Catherine POURRE au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration puis de Présidente du Conseil de Surveillance, tels qu'ils figurent dans le Rapport Financier Annuel 2025.

Septième résolution (*Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Bruno THIVOYON au titre de son mandat de Directeur Général, puis de Président du Directoire*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Bruno THIVOYON au titre de son mandat de Directeur Général puis de Président du Directoire, tels qu'ils figurent dans le Rapport Financier Annuel 2025.

Huitième résolution (*Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gianguido GIROTTI au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, puis de Membre du Directoire et Directeur Général Opérations*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gianguido GIROTTI au titre de son mandat de Directeur Général Délégué puis de Membre du Directoire et Directeur Général Opérations, tels qu'ils figurent dans le Rapport Financier Annuel 2025.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat de Madame Anne LEITZGEN, membre du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, décide de renouveler Madame Anne LEITZGEN en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Madame Anne LEITZGEN a d'ores et déjà indiqué à la Société qu'elle accepte ce mandat et qu'elle satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat de Monsieur Louis-Claude ROUX, membre du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, décide de renouveler Monsieur Louis-Claude ROUX en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Louis-Claude ROUX a d'ores et déjà indiqué à la Société qu'il accepte ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

« SAY ON PAY » 2026 EX ANTE

Onzième résolution (*Examen et approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Rapport Financier Annuel 2025.

Douzième résolution (*Approbation de la rémunération de l'article L.225-83 du Code de commerce à allouer aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2026*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, décide d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'enveloppe de rémunération de l'article L. 225-83 du Code de commerce, un montant global maximal pour l'exercice 2026 de 450 000,00 euros.

AUTORISATION DE RACHAT

Treizième résolution (*Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

1. Autorise le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, avec faculté de subdélégation dans les conditions autorisées par la loi, conformément aux

dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions pour permettre de réaliser tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur et notamment :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- L'attribution et / ou la cession d'actions à des salariés et / ou des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions et / ou d'attributions gratuites d'actions et / ou de plans d'épargne entreprise,
- L'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la Seizième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour,
- Plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

2. Décide que ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les actions de la Société dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
3. Fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital social (ce qui correspond à la date de la présente assemblée à 82 789 840 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune) ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, (i) s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L. 22 -10-62 al. 2 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social.

4. Décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser cent quarante millions (140 000 000) d'euros et décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourra excéder vingt-cinq (25) euros par action, étant précisé que, conformément aux dispositions du Règlement européen n°2016/1052 du 8 mars 2016, la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices, ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

5. confère au Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- De mettre en œuvre la présente autorisation,
- D'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
- De fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- De passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- D'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à la précédente autorisation ayant le même objet.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Quatorzième résolution (Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées, dans la limite de 1,5 % du capital dont un maximum de 40 % pourront être attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce :

- Autorise le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, à attribuer, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, de la Société et des entités liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, des actions gratuites de la Société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) et / ou à émettre,
- Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 1,5 % du capital de la Société, cette limite étant appréciée selon les dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la société émettrice ne pourra pas dépasser 40 % du nombre total d'actions attribuées,
- Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an, les bénéficiaires devant alors conserver ces actions pendant une durée minimale d'un an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, aura la faculté de choisir entre ces 2 possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le 1^{er} cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation,

Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

- Décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux et membres du personnel salarié devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performances, déterminées par le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, portant sur l'évolution du cours de l'action et sur la réalisation d'objectifs opérationnels,
- Fixe à 38 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- Prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- Décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant des augmentations de capital résultant des délégations de compétence accordées par la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- Fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- Fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, sous réserve des durées minimales ci-dessus indiquées, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au seul Conseil de Surveillance de fixer ces durées pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit en décidant que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit en fixant la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- Décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- Procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- Accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation se substitue à l'autorisation antérieurement consentie ayant le même objet.

Quinzième résolution (Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions, et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise du groupe pour un montant maximal de 21 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

1. Délégué au Directoire sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. Ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Directoire pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
2. Décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ne devra pas excéder 210 000 actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
3. Décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 30 % ou 40 % selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Directoire pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise bénéficiaire de

l'augmentation de capital hors de France ou choisir de substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

4. Décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre pouvant être attribués gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
5. Délègue tous pouvoirs au Directoire à l'effet notamment de :
 - Décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS) ;
 - Déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - Déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - Fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - Fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
 - Procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
 - Arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
 - Imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée et se substitue à l'autorisation antérieurement consentie ayant le même objet.

Seizième résolution (*Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

1. Autorise le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises ou qui viendraient à être acquises par la Société elle-même, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital ajusté des opérations d'augmentation de capital postérieures à la présente assemblée affectant le capital,
2. Donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser et constater les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être effectuées en vertu de la présente autorisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire,

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour et se substitue à l'autorisation antérieurement consentie ayant le même objet.

Dix-septième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

Attestation du Rapport Financier Annuel 2025

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actifs et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport sur la gestion du groupe figurant page 8 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Bruno Thivoyon

Président du Directoire

Réalisation : Beneteau SA

Conception : Mediapilote

Photos : Images retouchées via IA,



Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.

Beneteau - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 278 984 euros

Siège social: 16 boulevard de la Mer, Les Embruns, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, France

487 080 194 R.C.S. La Roche-Sur-Yon - APE 6420Z

Le Groupe Beneteau est le premier acteur multispécialiste du nautisme au monde.

Ses 18 marques et services offrent l'expérience la plus large du marché:
de la construction de bateaux de plaisance aux services de location, boat clubs
et solutions digitales et de financement.

Les 6500 Hommes et Femmes du Groupe sont réunis autour d'une mission,
BRINGING DREAMS TO WATER,
pour un nautisme accessible et durable.

GRUPE  BENETEAU

[beneteau-group.com](https://www.beneteau-group.com)

